

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



**STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE
PARTAGEE (SCAPP) 2016-2030**

**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS
DE LA SCAPP POUR L' ANNEE 2018**

RAMO 2018

Septembre 2019

Sommaire

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	5
LISTE DE TABLEAUX	8
LISTE DES GRAPHIQUES	8
LISTE DES FIGURES	9
LISTE DES ENCADRES	9
RESUME ANALYTIQUE.....	10
I. INTRODUCTION.....	16
II. EVOLUTION DE L’ECONOMIE MAURITANIENNE EN 2018.....	19
II.1. CROISSANCE ECONOMIQUE.....	19
II.2. FINANCES PUBLIQUES	21
II.3. ECHANGES EXTERIEURS	22
II.4. MONNAIE ET PRIX	23
III. LEVIER STRATEGIQUE 1 : CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE	24
III.1. CROISSANCE PLUS DIVERSIFIEE DES SECTEURS PORTEURS	24
III.1.1. <i>une agriculture productive, compétitive et durable</i>.....	24
III.1.2. <i>retombées du secteur de l’élevage</i>	29
III.1.3. <i>patrimoine marin et intégration de la pêche dans l’économie</i>.....	31
III.1.4. <i>mise en valeur du potentiel minier et pétrolier</i>	36
III.1.5. <i>Impulsion au secteur industriel</i>	40
III.1.6. <i>commerce et fonctionnement des marchés</i>.....	41
III.1.7. <i>Redynamisation de l’activité touristique</i>.....	43
III.1.8. <i>artisanat générateur de revenus et d’emplois</i>	44
III.2. SECTEUR PRIVE ET PRATIQUE DES AFFAIRES	45
III.2.1. <i>Accélération des réformes du climat des affaires</i>	45
III.2.2. <i>Renforcement du partenariat public-privé</i>	48
III.2.3. <i>Promotion d’un secteur financier solide et inclusif</i>	49
III.2.4. <i>Développement de l’investissement privé et des investissements directs étrangers</i>.....	51
III.2.5. <i>Promotion de la création des PME</i>.....	52
III.3. INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN A LA CROISSANCE	53
III.3.1. <i>disponibilité de l’énergie à un coût abordable</i>.....	53
III.3.2. <i>Renforcement des infrastructures de transport</i>	55
III.3.3. <i>Développement du secteur de l’hydraulique</i>.....	57
III.3.4. <i>Promotion de l’innovation et des TIC</i>.....	60
IV. LEVIER STRATEGIQUE 2 : CAPITAL HUMAIN ET SERVICES SOCIAUX	62
IV.1. RELEVEMENT DE L’ACCES ET DE LA QUALITE DE L’EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	62

IV.1.1.	<i>Une éducation de base à tous et préscolaire élargie et de qualité</i>	62
IV.1.2.	<i>Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire</i>	66
IV.1.3.	<i>Améliorer l'enseignement supérieur et la recherche scientifique</i>	69
IV.1.4.	<i>Développer la formation technique et professionnelle</i>	71
IV.1.5.	<i>Promouvoir l'enseignement originel et l'alphabétisation</i>	72
IV.1.6.	<i>Améliorer la gouvernance du secteur éducatif</i>	73
IV.2.	AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES DE SANTE	74
IV.2.1.	<i>Améliorer la Gouvernance du secteur de la santé</i>	74
IV.2.2.	<i>Améliorer les prestations du secteur de la santé</i>	76
IV.3.	L'EMPLOI POUR TOUS ET PROMOTION DE LA JEUNESSE-ET DU SPORT	85
IV.3.1.	<i>Promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous</i>	85
IV.3.2.	<i>Promotion de la jeunesse et des sports</i>	88
IV.4.	MEILLEURE RESILIENCE DES COUCHES LES PLUS VULNERABLES	91
IV.4.1.	<i>Sécurité alimentaire, Protection sociale, Egalité de Genre, Enfance et Famille</i>	91
IV.4.2.	<i>Accès à l'eau potable et aux services d'assainissement</i>	100
IV.4.3.	<i>accès à l'électricité et approvisionnement en hydrocarbures</i>	100
IV.4.4.	<i>Développement des secteurs des bâtiments et de l'habitat</i>	101
V.	LEVIER STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE	103
V.1.	GOUVERNANCE POLITIQUE, SECURITE, PAIX ET COHESION SOCIALE	103
V.1.1.	<i>Amélioration de la gouvernance politique</i>	103
V.1.2.	<i>Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité</i>	104
V.1.3.	<i>Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme</i>	105
V.1.4.	<i>Construction durable de la paix et de la cohésion sociale</i>	106
V.1.5.	<i>Gestion des migrations</i>	107
V.2.	ETAT DE DROIT, DROITS HUMAINS ET JUSTICE	108
V.2.1.	<i>Renforcement de la justice</i>	109
V.2.2.	<i>Développement des droits humains</i>	111
V.2.3.	<i>Contrôle citoyen de l'action publique</i>	112
V.3.	CAPTURE DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE	113
V.3.1.	<i>Engagement politique en faveur du dividende démographique</i>	113
V.3.2.	<i>Accélération des politiques pro-dividende démographique</i>	115
V.4.	PARTICIPATION DES FEMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE GENRE	116
V.5.	TRANSFORMATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	117
V.5.1.	<i>Optimisation de l'administration publique</i>	117
V.5.2.	<i>Amélioration de la gestion du personnel de l'Etat</i>	117
V.5.3.	<i>Développement de l'administration et des services électroniques</i>	118
V.5.4.	<i>Planification, coordination, suivi-évaluation de la SCAPP</i>	120
V.6.	GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	122
V.6.1.	<i>Gouvernance du secteur public et réduction du risque de surendettement</i>	123
V.6.2.	<i>Gestion des finances publiques</i>	123
V.6.3.	<i>Lutte contre la corruption et renforcement de la transparence</i>	127

V.6.4.	<i>Gouvernance économique</i>	127
V.6.5.	<i>Environnement des affaires</i>	129
V.7.	DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE LA DECENTRALISATION	129
V.7.1.	<i>Renforcement de la Décentralisation</i>	129
V.7.1.	<i>l'aménagement du territoire</i>	132
V.8.	GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET REDUCTION DES CATASTROPHES	134
V.8.1.	<i>Politique intégrée d'exploitation durable des écosystèmes</i>	134
V.8.2.	<i>Préservation et valorisation des ressources naturelles</i>	136
V.8.3.	<i>Protection des villes côtières contre les risques d'inondations</i>	139
VI.	BESOIN DE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION DE LA SCAPP	141
VII.	RECAPITULATIF DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	143
VIII.	ANNEXES	144
	MATRICE DES INDICATEURS DE SUIVI DE LA SCAPP	144

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

AEP :	Alimentation en Eau Potable
AFE :	Accord de Facilitation des Echanges
ANJE :	Allaitement Nourrisson et Jeune Enfant
ANRI :	Agence Nationale de la Recherche et de l'Innovation
ANRPTS :	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
ATPC :	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BCM :	Banque Centrale de Mauritanie
BM :	Banque Mondiale
CAC :	Centre d'Accueil des Citoyens
CAM :	Crédit Agricole de Mauritanie
CAON :	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur Nation du FED
CDHAHRSC :	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDS :	Comités de Développement Sectoriels
CEC :	Comité Elargi de Concertation
CEP :	Contrat Exploration Production
CERFIP :	Cellule des Etudes et Réformes des Finances Publiques
CFPE :	Centre de Formation de la Petite Enfance
CIAM :	Centre International d'Arbitrage de Mauritanie
CIP :	Comité Interministériel de Pilotage
CIR :	Cadre Intégré Renforcé
CMU :	Couverture Maladie Universelle
CNRADA :	Centre et du Développement Agricole
CPN	couverture prénatale
CRD :	Comité Régional de Développement
CRENAS :	Centre de Récupération Nutritionnelle en Ambulatoire pour Sévère
CRENI :	Centre de Récupération Nutritionnelle en Interne
CS :	Chantier Stratégique
CSU :	Couverture Sanitaire Universelle
CTC :	Comité Technique de Coordination
DCEP :	Direction de la Coopération, des Etudes et de la Programmation au MIDECE
DC-SCAPP :	Direction de la Coordination de la SCAPP
DD :	Dividende Démographique
DGAPE :	Direction Générale d'Appui au Processus Electoral
DGB :	Direction Générale du Budget
DGCT :	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DGD :	Direction Générale des Douanes
DGERSE	Direction Générale des Etudes, des Réformes et du Suivi-Evaluation
DGIPCE :	Direction Générale de l'Investissement Public et de la Coopération Economique
DGPSD :	Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement
DPAE :	Direction de la Prévision et de l'Analyse Economique au MEF
DPCID :	Direction de la Programmation, de la Coordination Intersectorielle et des Données au MEDD
DPCIS :	Direction de la Programmation, de la Coopération et de l'Information Sanitaire au MS

DPSC :	Direction de la Planification, du Suivi et de la Coopération au MHA
DPSP :	Direction de la Promotion du secteur privé à la DGPSP/MEF
DUE :	Délégation de l'Union Européenne
EPU :	Examen Périodique Universel
FED :	Fonds Européen pour le Développement
FMI :	Fonds Monétaire International
FRD :	Fonds Régional de Développement
GCM :	Garde Côtes Mauritanienes
GEV :	Gestion Efficace des Vaccins
GU :	Guichet Unique
HCRSI :	Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
IDE	Investissements Directs Etrangers
IMROP :	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêche
INPC :	l'Indice National des Prix à la Consommation
IPC :	Indice de Perception de la Corruption
IPS :	Indicateurs de Prestation de Services
LOLF :	Loi Organique des Lois des Finances
MASEF	Ministère des affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCIT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MDR :	Ministère du Développement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MEI :	Ministère de l'Economie et de l'Industrie
MFPTEMA :	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et de la Modernisation de l'Administration
MHA :	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
MIDEC :	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPEMi	Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines
MS :	Ministère de la Santé
NASMO :	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONISPA :	Office National d'Inspection Sanitaire des Pêches
ONS :	Office National de a Statistique
ONSER :	Office National du Services d'Eau en milieu Rural
PAGOURDEL	Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local
PAMIF :	Projet d'Appui à la Modernisation de l'Infrastructure Financière
PAMO-FED :	Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du FED
PAT :	Plan d'Action Triennal
PIP :	Programme d'Investissement Public
PNDA :	Plan National de Développement Agricole
PNIDDLE :	Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et l'Emploi des Jeunes

PNISER :	Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural
PNUD	Programme des Nations pour le Développement
PPP :	Partenariat Public-Privé
RAMO :	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
RIMRAP :	Renforcement Institutionnel en Mauritanie vers la Résilience Agricole et Pastorale
SCAPP :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Protégée
SCN :	Système de Comptabilité Nationale
SGRDDP	Stratégie de Gestion Responsable pour Un Développement Durable des Pêches et de l'Economie maritime
SIGPTS :	Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés
SNAJ	Stratégie Nationale d'Accès à la Justice
SNFAD :	Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation
SNIG :	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNJSL	Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs
SNIM :	Société Nationale Industrielle et Minière
SNIS :	Système National d'Information Sanitaire
SNPE :	Stratégie Nationale de la Protection de l'Enfant
SNPS :	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SONUB :	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence B
SONUC :	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence C
SSE :	Système de Suivi Evaluation
SWEDD	Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique)
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
TADAMOUN :	Agence Nationale de lutte contre les séquelles de l'esclavage, de l'insertion et de lutte contre la pauvreté
TBS :	Taux Brut de Scolarisation
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
UE :	Union Européenne
UNFPA :	Fonds des Nations-Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZEP :	Zones d'Education Prioritaires
ZES :	Zone d'Emménagement Spéciale
ZLECA :	Zone de Libre Echange Continentale Africaine

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1 : Superficies cultivées et production brute de céréales	26
Tableau 2 : bilan céréalier ex-post 2017/2018 (en T).....	27
Tableau 3 : Exportations des produits de la pêche	35
Tableau 4 : Meilleure prise en charge de l'aspect environnemental	37
Tableau 5 : Exportations minières en millions USD.....	37
Tableau 6 : Production minière	38
Tableau 7 : Financement des composantes de l'éducation	68
Tableau 8 : Exécution du budget Etat en 2018.....	79
Tableau 9 : Inscriptions Santé au Budget Global 2018.....	79
Tableau 10 : Evolution des indicateurs des cibles ODD.....	81
Tableau 11 : Evolution des indicateurs de performance au premier semestre 2016, 2017 et 2018	82
Tableau 12 : Taux de déficit en emplois par sexe et par classe d'âge.....	86
Tableau 13 : Nombres d'enrôlements par l'ANRPTS et de documents sécurisés produits	105
Tableau 14 : Ventilation du budget de l'état selon les chantiers de la SCAPP (*)......	141
Tableau 15 : Répartition du PIP 2018-2020 selon les leviers stratégiques de la SCAPP	142
Tableau 16 : Besoin de financement pour la période 2018-2020	142
Tableau 17 : Répartition du financement acquis du PIP 2018-2020 selon le type.....	142

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des superficies cultivées et productions brutes de céréales.....	27
Graphique 2 : Evolution des superficies cultivées et productions brutes de riz	27
Graphique 3 : Taux de couverture des besoins par la production nationale en céréales.....	28
Graphique 4 : Importations de céréales (en T) selon les saisons agricoles.....	28
Graphique 5 : Taux de croissance et part de l'agriculture dans le PIB	28
Graphique 6 : Taux de croissance et part du secteur de l'élevage dans le PIB	31
Graphique 7 : Taux de croissance et poids dans le PIB du secteur de la pêche.....	34
Graphique 8 : Croissance et poids de l'extraction des minerais métalliques	37
Graphique 9 : Taux de croissance et part dans le PIB du secteur industriel	40
Graphique 10 : Croissance et poids dans le PIB du secteur du commerce	42

Graphique 11 : taux de croissance et poids du secteur des transports	56
Graphique 12 : Principaux indicateurs relatifs à l'éducation (primaire et secondaire)	66
Graphique 13 : Evolution des taux de réussite aux examens nationaux	66
Graphique 14 : Répartition du PIP 2018-2020 selon les leviers stratégiques de la SCAPP	142

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Changement attendu selon la vision de la SCAPP	18
---	----

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Profil de l'emploi en Mauritanie.....	87
Encadré 2 : le registre social	96
Encadré 3 : le Programme de transferts sociaux TEKAVOUL	96
Encadré 4 : La réforme de la LOLF	125
Encadré 5 : Réalisations du PNIDDLE.....	132

RESUME ANALYTIQUE

Le présent document constitue le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030) pour l'année 2018. Son élaboration s'inscrit dans le cadre de l'obligation de reporting stipulée par le décret n°2019-085 sur l'organisation du système de formulation, de suivi et évaluation de la SCAPP.

La vision de développement promue par la SCAPP

La vision de développement promue par la SCAPP est d'abord rappelée brièvement. Cette vision vise à favoriser une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités et durable dans un cadre de bonne gouvernance. Elle est déclinée en trois leviers stratégiques : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Le rapport décrit d'abord la situation économique du pays en 2018 avant d'aborder par la suite les chantiers stratégiques composant chacun des trois leviers stratégiques, en passant en revue les différentes interventions en termes d'objectifs et orientations stratégiques fixés par la SCAPP, les principales réalisations, y compris les réformes, le financement alloué aux secteurs, les perspectives et recommandations pour faire face aux contraintes et défis. Le rapport analyse, également, le degré d'atteinte des résultats attendus et les progrès enregistrés, notamment par rapport aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

Pour chacun des trois leviers stratégiques, les principaux points saillants sont évoqués, après la description du tableau de la conjoncture économique en 2018.

Evolution de la situation économique en 2018

Au cours de l'année 2018, l'objectif prioritaire du Gouvernement tel que défini par la SCAPP consistait à instaurer un environnement économique favorable à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la réalisation (i) de niveaux de croissance économique soutenue, dans un cadre macro-économique stable ; et (ii) de stratégies sectorielles adaptées aux programmes prioritaires du Gouvernement.

Le bilan de l'année 2018 a permis de dresser un portrait plus favorable que la programmation, notamment en raison d'une reprise inattendue du secteur minier et d'une relance de l'activité économique hors secteur extractif. Cette situation a ainsi permis d'atteindre, en 2018, un taux de croissance réel global du PIB de 3,6% en dépit de l'arrêt de production du gisement pétrolier Chinguetti. Hors secteur extractif, la croissance s'est établie à 6,3%. Le déficit du compte courant s'est cependant aggravé pour se situer à 18,4% du PIB mais toutefois financé par la hausse des Investissements Directs Etrangers (IDE) de près de 48%, induite par l'exploration gazière et des flux financiers des secteurs extractifs. Ainsi, les réserves brutes ont atteint 919 millions USD, soit l'équivalent de 5 mois d'importations. Sur le plan budgétaire, la reprise des recettes publiques générée par la relance de l'activité économique et la maîtrise des dépenses ont permis d'afficher un excédent budgétaire hors dons équivalent à 3% du PIB hors secteur extractif et le taux d'inflation a été maîtrisé à 3,1%, eu égard à une politique monétaire prudente.

Levier stratégique 1 : Croissance forte, durable et inclusive

Au niveau de la promotion d'une agriculture à la fois productive, compétitive et durable, la production et les superficies mises en valeur ont augmenté, aussi bien pour l'agriculture irriguée que pour les cultures pluviales en 2018. Concernant l'accroissement des retombées du secteur de l'élevage, des actions ont permis des progrès aussi bien au niveau de l'amélioration de la santé animale et une bonne tenue du cheptel en 2018 malgré les effets de la saison pluviométrique précédente. Le secteur de la pêche a, lui aussi, connu de bonnes performances en termes de valeur d'exportation et reste sur un sentier ascendant en termes de croissance, ce qui ne manque pas d'avoir un impact sur l'emploi et les recettes budgétaires.

Les retombées économiques et financières du secteur pétrolier et minier sont globalement importantes malgré les difficultés traversées par le secteur minier au niveau du recul des quantités de fer produites et exportées mais dont les prix ont évalué favorablement. La mise en valeur des potentialités a connu des évolutions positives à travers les contrats d'exploration et de production signés dans le domaine du pétrole.

Au niveau des secteurs de l'industrie, du commerce, du tourisme et de l'artisanat, des évolutions positives sont enregistrées mais le manque de financement des projets handicape le développement de ces secteurs. Parmi les points importants à noter figure la reprise du tourisme, les avancées enregistrées dans l'intégration de l'économie mauritanienne dans l'espace sous régional pour un développement futur des échanges avec cet espace. Les potentialités de l'artisanat mauritanien ne sont pas encore suffisamment exploitées, malgré la participation récurrente aux expositions à l'international.

La croissance économique voulue par la SCAPP devrait reposer en grande partie sur le développement du secteur privé, pourvu que ce dernier bénéficie de conditions et d'un environnement favorable. A cet effet, d'importantes réformes ont été conduites par les autorités nationales dans différents domaines en relation avec l'amélioration du climat des affaires et la promotion des entreprises privées, notamment dans le domaine financier et bancaire en facilitant les transactions et l'accès au crédit, dans le domaine réglementaire avec la création de tribunaux et de procédures d'arbitrages, dans la facilitation des procédures de création d'entreprises et leurs accès à l'électricité ainsi que la facilitation de leurs échanges avec l'extérieur. Il en a résulté une évolution favorable de la cote du pays en terme Doing business. Bien que renforcé notamment par la création d'instances nouvelles, le partenariat public-privé nécessite encore des efforts substantiels pour obtenir des impacts significatifs sur le tissu économique du pays.

Quant aux infrastructures de soutien à la croissance dans les secteurs du transport, de l'hydraulique, de l'assainissement et des technologies de l'information et de la communication (TIC), le bilan est largement positif avec la mise en service d'un nombre important de kilomètres de route, de réseaux d'alimentation en eau potable et d'infrastructures d'assainissement ainsi que l'expansion de l'offre de services en TIC, créant un environnement favorable pour une amélioration de la productivité des entreprises et acteurs économiques, tout comme une amélioration de l'accès des populations à des services sociaux de base. A cet égard, la production d'énergie électrique est de plus en plus orientée vers une source renouvelable. Des projets structurants sont en cours de mise en œuvre et devraient permettre au pays d'améliorer grandement les indicateurs d'accès à ces services de base.

Levier stratégique 2 : Développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base

Malgré des progrès dans l'accès à l'éducation, la qualité de l'enseignement demeure un défi et de nombreuses actions sont prises par les autorités concernées pour y faire face.

Pour garantir à tous une éducation de base, d'au moins 9 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité, la stratégie au niveau du préscolaire met l'accent sur les objectifs d'élargissement de l'accès en particulier en milieu rural et pour les enfants des milieux pauvres et sur la formation des monitrices sur les programmes et outils pédagogiques. Pour ce qui est de l'enseignement primaire, les actions entreprises au cours de l'année 2018, ont porté sur l'accès au service par l'élargissement de l'offre en infrastructures et en ressources humaines, sur la qualité de l'enseignement à travers la qualification du personnel et sa motivation, et à travers l'élaboration et la diffusion des manuels pédagogiques et le renforcement de l'encadrement pédagogique de proximité.

En ce qui concerne le développement de l'accès et la qualité du second cycle du secondaire, l'accent a été mis sur la construction de cinq nouveaux établissements secondaires et salles de classes alors que sept autres nouveaux collèges et quatre lycées sont en construction et l'élargissement des établissements d'excellence par l'ouverture de 2 lycées d'excellence à Rosso et Kaédi. Pour combler les déficits en matière de ressources humaines, il y a eu le recrutement et la mise en service d'un nombre important de professeurs (195 professeurs) sortant de l'ENS.

Dans le domaine de l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur, plusieurs infrastructures d'enseignement supérieur ont été réalisées et des réformes essentielles ont été menées.

S'agissant du développement de la formation technique et professionnelle (FTP), les réalisations ont porté sur l'actualisation de la stratégie de la FTP, sur la révision de son cadre juridique ainsi que sur l'organisation de formations qualifiantes. En matière d'enseignement originel, plusieurs Mahadra pilotes ont été ouvertes.

Au niveau de l'amélioration de l'accès aux services de santé, la gouvernance du secteur a connu une évolution positive suite aux renforcements des capacités des acteurs du secteur et de son cadre institutionnel et organisationnel.

Sur le plan des prestations du secteur de la santé et de l'accès à ses services, des améliorations significatives ont été enregistrées dans la perspective de la couverture de santé universelle. Sur ce plan, les efforts déployés ont permis d'améliorer nettement l'offre en santé de la reproduction, le niveau de la santé de la femme et de l'enfant grâce notamment aux campagnes de vaccination et de la prise en charge de la malnutrition aigüe. La prévention et la lutte contre la maladie ainsi que la gestion des urgences de santé publique ont elles aussi connu des avancées, notamment avec la mise à disposition des médicaments et la formation à la surveillance épidémiologique. La mise à niveau et la planification des ressources humaines ont fait l'objet d'actions continues, notamment à travers la transformation de l'Ecole Nationale de Santé Publique de Nouakchott en une école supérieure. Pour améliorer l'offre sanitaire, les infrastructures et les équipements ont fait objet eux aussi d'investissements.

Au niveau de la promotion de l'emploi, une stratégie nationale de l'emploi à l'horizon 2030 a été formulée. Le grand défi est celui posé par le déficit en emplois non satisfaits de 443 000 personnes en 2017, qui affecte le plus les groupes de populations formées de jeunes et de femme et ce, malgré les interventions et les efforts des institutions concernées par le placement et l'insertion des jeunes.

Le développement du secteur de la jeunesse et du sport est encadré par la stratégie sectorielle, en phase avec la SCAPP. Le caractère multisectoriel de sa problématique l'oriente vers une présence et une collaboration avec différents autres secteurs pour atteindre ses objectifs en termes de protection des jeunes et leur émancipation.

En matière de protection sociale, d'égalité de genre, d'enfance et de famille, diverses actions ont été entreprises pour assurer la protection sociale des couches vulnérables et pour augmenter leur résilience. En matière de sécurité alimentaire, le suivi de la situation alimentaire, la mise en œuvre de programmes spéciaux sont autant de mesures qui ont permis d'augmenter la résilience des couches vulnérables et de faire face aux chocs climatiques. La mise en œuvre des filets sociaux au niveau de l'Agence TADAMOUN, et du Programme National Tekavoul a permis de relever substantiellement le niveau de résilience des couches vulnérables dans plusieurs régions du pays. Dans ce cadre, 30 512 ménages pauvres soit 205 911 individus ont bénéficié du transfert monétaire trimestriel contribuant à améliorer le bien-être des mères et des enfants au sein de ces ménages.

Le bilan des réalisations en matière d'égalité de genre, enfance et famille concerne essentiellement la capacitation des femmes, la sensibilisation et la mobilisation des communautés autour de l'abandon des violences basées sur le genre notamment les MGF et sur le changement de comportement en faveur de l'autonomisation des filles et des femmes. A cela s'ajoute la présence significative des femmes à des postes électifs et de responsabilité.

Levier stratégique 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions

La gouvernance politique a été renforcée suite à l'organisation des élections législatives, communales et régionales en septembre 2018 ainsi que la mise en œuvre des réformes issues du dialogue politique. Le renforcement des moyens des Forces de défense et de sécurité a bénéficié de plusieurs apports. Concernant l'état civil biométrique, il y a lieu de mentionner la consolidation des acquis liés à la mise en place du Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés (SIGPTS) portant sur l'enrôlement biométrique, la production des titres sécurisés et autres applications. En 2018, le cumul du nombre de personnes enrôlées s'élève à 3 502 624 individus. Il convient de signaler aussi que grâce à la vigilance des services de sécurité il a été **enregistré zéro migrant** au départ du littoral mauritanien à destination de l'Espagne et ce pour la 4^{ème} année consécutive.

En ce qui concerne la protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent, plusieurs actions ont été déployées, notamment en matière de sensibilisation. Pour assurer une paix sociale durable et une cohésion sociale, une politique volontariste de lutte contre la pauvreté a été mise en œuvre ainsi que plusieurs autres programmes favorables aux populations les plus vulnérables, notamment la mise en œuvre de la feuille de route de l'éradication des séquelles de l'esclavage.

La Mauritanie a ratifié la majorité des traités internationaux relatifs à la protection des droits humains ou à l'accès à la justice. Une stratégie nationale d'accès à la justice (SNAJ) vient d'être élaborée. Afin d'améliorer l'efficacité de la justice et sa performance, les actions menées par les pouvoirs publics portent sur : (i) La spécialisation des magistrats et auxiliaires de justice pour le renforcement des capacités des acteurs judiciaires ; (ii) Le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, de la documentation et archives judiciaires pour la modernisation de la Justice ; et (iii) La politique pénale et de réinsertion pour le renforcement de la politique pénale et pénitentiaire. Afin d'adapter l'organisation et les procédures judiciaires en matière de justice juvénile, le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale est poursuivi dans le cadre de la protection spéciale des enfants en conflit avec la loi.

En matière de promotion des droits de l'homme, plusieurs activités ont été organisées pour assurer une sensibilisation à travers la commémoration des différentes journées des Droits de l'Homme et l'élaboration du plan d'action national de la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du second cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU) et la concertation autour de plan d'action.

En 2018, la réalisation des élections municipales et régionales a permis de concrétiser le nouvel échelon de décentralisation constitué par la Région, régie désormais par la Loi organique relative à la Région. Dans le domaine du renforcement de la décentralisation, l'accent a été mis sur le renforcement des acteurs, des structures d'encadrement et de pilotage de la décentralisation par la mise en œuvre de sessions de formation au profit d'élus, du personnel communal et de fonctionnaires de l'Etat et le développement et la diffusion d'outils didactiques. A cela s'ajoutent l'élaboration de la Stratégie Nationale de la Décentralisation et du Développement Local (SNDDL) et la mise en œuvre d'importants projets d'appui aux communes visant à l'émergence de collectivités locales viables territorialement et financièrement, à l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales et à un ancrage des politiques publiques au niveau local.

Des investissements substantiels ont été consentis en faveur de la capture du dividende démographique, pour assurer un engagement politique en sa faveur et une accélération des politiques pro dividende démographique, notamment à travers l'élaboration de la politique nationale de population, la préparation de l'Observatoire National du Dividende Démographique ainsi que différentes actions de sensibilisation et d'appui à des groupes de jeunes et de femmes.

L'Administration a connu des transformations estimables, notamment à travers l'amélioration de la gestion du personnel de l'Etat et l'utilisation grandissante des moyens et services électroniques. A cela s'ajoute l'opérationnalisation du cadre institutionnel et technique du système de suivi évaluation de la SCAPP et l'adoption d'une nouvelle loi d'orientation relative à la SCAPP qui consacre sa régionalisation et son étroite connexion avec la nouvelle loi organique relative aux lois des finances (LOLF).

En matière de gouvernance financière, il convient de noter les avancées dans le processus de réformes liées à l'adoption de la LOLF visant à rénover le cadre légal des finances publiques et pour assurer une efficacité des contrôles sur l'exécution du budget de l'Etat et combler les vides juridiques, auxquels s'ajoute une série de mesures visant d'une part l'élargissement de l'assiette fiscale et d'autre part le renforcement des contrôles de l'administration fiscale. Il convient aussi de mentionner les efforts visant à placer la dette publique sur une trajectoire descendante, notamment grâce à la mise en place du Cadre institutionnel de formulation, de sélection et de programmation de l'investissement public et de nouvelles applications.

Dans le domaine de la lutte contre la corruption et le renforcement de la transparence, un Plan d'action global de lutte contre la corruption, assorti de plans d'actions sectoriels, a été adopté, les organes de contrôle ont été redynamisés, le système des marchés publics a été réformé, un tribunal spécialisé dans le domaine de la lutte contre la corruption et un pôle financier ont été créés.

Dans le domaine des instruments de la gouvernance économique, il y a lieu de mentionner la création de l'Observatoire du dividende démographique et de l'Observatoire économique et social de la pêche (OESP), en plus de la préparation d'une filière de formation aux métiers statistiques au sein de l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP).

En matière de l'exploitation intégrée des écosystèmes, les efforts ont porté essentiellement sur la lutte contre les effets des changements climatiques par la vulgarisation des meilleures pratiques, la prévention de la pollution. Par ailleurs, des mesures ont été prises pour la gestion durable de

l'environnement marin et côtier et le suivi de l'évolution de l'environnement marin ont permis d'avoir **90 %** des principaux stocks halieutiques dans un état biologiquement viable. Au niveau des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre, les efforts se sont concentrés sur la lutte contre la désertification et le renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique et la conservation et l'exploitation de manière durable des ressources terrestres. Pour assurer la protection des villes côtières contre les risques d'inondation et renforcer la prévention, la gestion des pollutions et des menaces anthropiques, les actions ont porté sur la gestion des produits chimiques et des mesures ont également été prises pour réduire le risque de catastrophes et lutter contre les pollutions environnementales.

Besoin de financement du plan d'action de la SCAPP

Les prévisions du programme d'investissement public (PIP) portent sur un montant de 144,47 milliards MRU pour la période 2018-2020 dont le financement qui reste à rechercher représente 52,7%. L'équivalent de 37% de cette enveloppe est supporté sur des ressources nationales tandis que 43% proviennent de prêts, 17% de dons et 3% de quasi-dons.

I. INTRODUCTION

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) est la vision stratégique de développement de la Mauritanie pour la période 2016-2030 et sert de cadre de référence pour toutes les actions de développement entreprises par l'Etat, les organismes publics et socioprofessionnels ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au cours de la période 2016-2030. Elle intègre l'Agenda 2030 et les cibles classées prioritaires pour le pays parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

La SCAPP a pour but de bâtir une société prospère, forte, inclusive et économiquement durable qui répond aux besoins fondamentaux de tous les citoyens et leur assurer un mieux-être. Elle est basée sur une vision de développement favorisant une croissance économique accélérée et diversifiée, inclusive et réductrice des inégalités et durable dans un cadre de bonne gouvernance.

Cette vision se décline en trois leviers stratégiques correspondant aux objectifs stratégiques retenus pour assurer une prospérité profitable à tous : (i) la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive ; (ii) le développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base ; et (iii) le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions. La stratégie est mise en œuvre à travers des plans quinquennaux dont le premier couvrant la période 2016-2020 est composé de 15 chantiers stratégiques, à mettre en œuvre à travers 59 interventions prioritaires correspondant à des réformes, des programmes, des projets ou des actions significatives.

La loi d'orientation n°2018-021 relative à la SCAPP et le décret n°2019-085 en date du 6 mai 2019 fixent le cadre légal régissant la mise en œuvre de la SCAPP. Le décret initie et consacre la réforme du système de suivi évaluation (SSE) de la SCAPP et vise à le rendre plus performant, à travers notamment la mise en place du nouveau dispositif institutionnel et des nouveaux mécanismes de reporting dont le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) de la SCAPP est le principal produit.

Le présent rapport constitue le RAMO de la SCAPP au titre de 2018. Il a été élaboré sur la base des Notes Annuelles Sectorielles de la Mise en Œuvre (NASMO) de la SCAPP relatives aux chantiers et interventions stratégiques des différents CDS, en plus de la documentation fournie par les ministères sectoriels, les agences de l'Etat et les partenaires au développement ainsi qu'à partir des informations obtenues lors d'entretiens avec les fournisseurs de ces documents.

Le processus d'élaboration des NASMO et du RAMO est pleinement participatif, les CDS étant composés de représentants des administrations publiques, de la société civile, du secteur privé et des PTFs. A cela s'ajoute le processus de concertation, de partage et de validation du RAMO à travers les instances officielles formées par le Comité Technique de Coordination (CTC), le Comité Elargi de concertation (CEC) comprenant notamment les représentants des PTF, de la société civile et du secteur privé, les Assises du RAMO avec la participation des autorités déconcentrées et décentralisées ainsi que le Comité Interministériel de Pilotage (CIP).

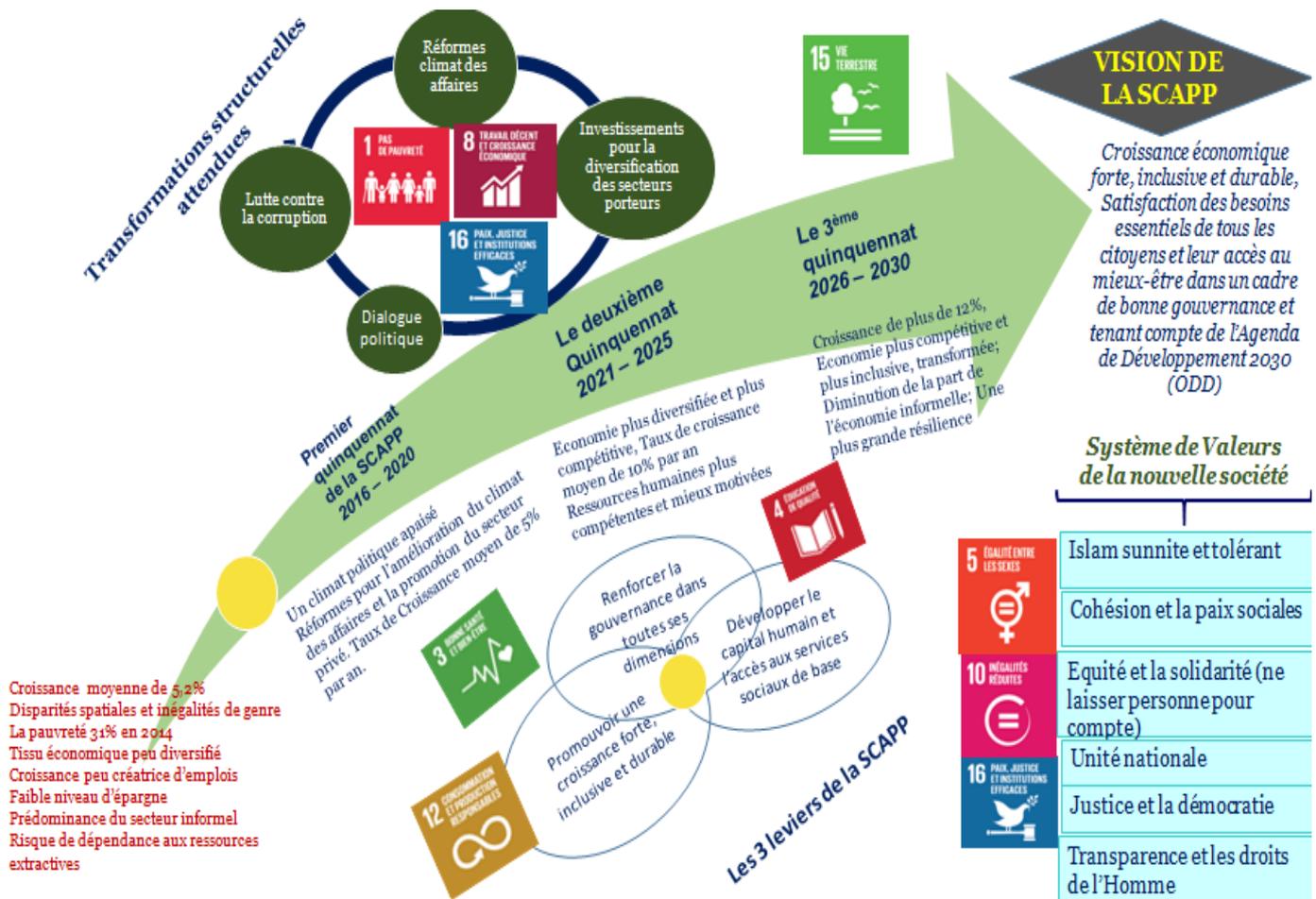
Le rapport comprend, outre le résumé exécutif et l'introduction, de grandes parties consacrées chacune à l'un des trois leviers stratégiques, déclinées en des sous-parties traitant des chantiers et des interventions qui composent ces leviers. Chaque intervention est abordée, après un bref rappel des objectifs et orientations stratégiques fixés par la SCAPP, suivi par les principales réalisations, y compris

les réformes, le financement alloué au secteur, les perspectives et recommandations pour faire face aux contraintes et défis.

A chaque fois que l'information est disponible, l'analyse est faite sur le degré d'atteinte des résultats de développement et les progrès enregistrés par rapport aux objectifs stratégiques fixés et ceux des ODD, notamment en termes d'évolution des indicateurs retenus par la SCAPP, y compris les indicateurs ODD.

L'approche tient compte de l'inter-sectorialité des chantiers et des ODD et de la transversalité de certaines thématiques. Les contraintes et défis majeurs sont aussi relevés le cas échéant les synergies identifiées.

FIGURE 1 : CHANGEMENT ATTENDU SELON LA VISION DE LA SCAPP



II. EVOLUTION DE L'ECONOMIE MAURITANIENNE EN 2018

Au cours de l'année 2018, l'objectif prioritaire du Gouvernement tel que défini par la SCAPP consistait à instaurer un environnement économique favorable à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la réalisation (i) de niveaux de croissance économique soutenue, dans un cadre macro-économique stable ; et (ii) de stratégies sectorielles adaptées aux programmes prioritaires du Gouvernement.

Dans ce cadre, les autorités entendaient poursuivre des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles permettant d'atteindre, en 2018, un taux de croissance réel global du PIB de 1,6% en raison du fléchissement attendu du secteur extractif, notamment l'arrêt de production du gisement pétrolier Chinguetti. Hors secteur extractif, la croissance devrait s'établir à 4%. Le déficit du compte courant devait s'établir à 15,3% du PIB en 2018 contre 17,9% du PIB en 2017. Par ailleurs, il était visé que les réserves brutes atteignent 259 millions USD, soit l'équivalent de 2,3 mois d'importations. Sur le plan budgétaire, il était prévu que le déficit budgétaire hors dons devait s'établir à 2,9% du PIB hors secteur extractif et le taux d'inflation maintenu à 5,3%.

Le bilan de l'année 2018 a permis de dresser un portrait plus favorable que la programmation, notamment en raison d'une relance de l'activité économique hors secteur extractif. Cette situation a ainsi permis d'atteindre, en 2018, un taux de croissance réel global du PIB de 3,6% en dépit de l'arrêt de production du gisement pétrolier Chinguetti. Hors secteur extractif, la croissance s'est établie à 6,3%. Le déficit du compte courant s'est cependant aggravé pour se situer à 18,4% du PIB mais toutefois financé par la hausse des Investissements Directs Etrangers (IDE) de près de 48%, induite par l'exploration gazière et des flux financiers des secteurs extractifs. Ainsi, les réserves brutes ont atteint 919 millions USD, soit l'équivalent de 5 mois d'importations. Sur le plan budgétaire, la reprise des recettes publiques générée par la relance de l'activité économique et la maîtrise des dépenses ont permis d'afficher un excédent budgétaire hors dons équivalent à 3% du PIB hors secteur extractif et le taux d'inflation a été maîtrisé à 3,1%, eu égard à une politique monétaire prudente.

II.1. CROISSANCE ECONOMIQUE

Les réalisations sectorielles de la conjoncture économique en 2018 s'inscrivent dans la poursuite de la reprise économique amorcée au cours de l'année 2017. La croissance économique réelle est demeurée soutenue, pour se situer à +3,6% contre +3,1% en 2017, après avoir été de +1,8% en 2016.

En dépit des contreperformances notamment observées par la SNIM et les industries manufacturières, cette croissance a été essentiellement tirée par (i) une dynamique favorable du BTP à travers la poursuite des projets d'infrastructures ; (iii) la bonne tenue des sous-secteurs de l'agriculture et de l'élevage, en liaison avec la bonne pluviométrie et le développement de l'irrigué ; (iv) l'intensification de l'activité du sous-secteur de la pêche ; (v) l'extension de la base productive de TASTAST qui devrait augmenter substantiellement la production aurifère et (vi) l'amélioration de l'activité des services privés (Transports, Télécommunications, etc..).

Au niveau sectoriel, la croissance économique en 2018 a résulté des évolutions d'activités décrites ci-après.

◆ Secteur Primaire

Le secteur primaire (Agriculture, Elevage, pêche) a constitué un déterminant significatif dans la structure du PIB, avec un poids de 29,4%, tout en jouant son rôle en termes de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté, notamment en milieu rural.

En 2018, ce secteur a enregistré un taux de croissance de +7,2% après avoir réalisé des résultats moins soutenus en 2017 (4,1%). Cette dynamique a été essentiellement liée aux résultats exceptionnels enregistrés par la campagne agricole, au regain d'activité du sous-secteur de la pêche et d'une bonne tenue de l'élevage en liaison avec la bonne pluviométrie.

Agriculture : Dans l'ensemble, la production brute rizicole (toutes saisons confondues) a atteint 322.590 tonnes, soit une augmentation de 30,7% par rapport à l'année 2017, permettant ainsi d'accroître la valeur ajoutée de l'agriculture à 28,7% en 2018.

Elevage : Avec une croissance réelle de 2% en 2018, le secteur de l'élevage s'est assez bien comporté pendant la période de soudure de 2018, induite par le déficit en pâturage observé en 2017, grâce à la vigueur des dépenses d'alimentation de bétail et l'amélioration de la santé animale qui ont considérablement soutenu le maintien de stock du cheptel, auxquelles s'ajoute une pluviométrie exceptionnelle dans les zones agropastorales du pays.

Pêche : La valeur des exportations des produits de la pêche a enregistré une hausse de +52,2% à fin décembre 2018 par rapport à 2017, grâce notamment à la bonne tenue de la valeur marchande des céphalopodes (+16,2%) dont la hausse des prix est de +44,3%, cette espèce ayant représenté plus de 34% de la valeur marchande du secteur de la pêche sur la période. Globalement, les quantités exportées ont progressé de près de 35,5% sur 12 mois en 2018, sous l'effet de la stimulation des exportations des produits divers, ainsi que de la composante farine de poisson et ce, malgré la forte baisse de 61,3% observée sur les produits pélagiques. Au total, des quantités de 897.400 tonnes, tous produits de pêche confondus, ont été exportées en 2018 contre 662.000 tonnes en 2017. Ainsi, la valeur ajoutée réelle de la pêche augmente en 2018 de +12,7% en termes réel et +78,7% en nominal.

◆ Secteur secondaire

En 2018, le secteur secondaire a représenté de 22,7% dans la formation PIB contre près de 28% en moyenne sur les dix dernières années, en raison du profil baissier enregistré par le secteur extractif à partir de 2015 et de la fermeture du gisement pétrolier Chinguetti en 2018. Quant à sa croissance économique réelle, elle a fortement décliné pour se situer à -8,6%, notamment en raison de la forte baisse de près de 19% enregistrée par le secteur extractif.

En effet, en 2018, la production de la SNIM s'est établie à 10,709 millions de tonnes contre 11,813 millions de tonnes sur la même période en 2017, marquant ainsi un net recul de 9,3%, redevable aux coûts élevés des terrassements et de retraitement du minerai. Quant aux quantités exportées, elles ont marqué un léger fléchissement sur la période (-3,2%) pour se situer à 11,270 millions de tonnes. En dépit du recul des exportations, la valeur des recettes en devises de la Société a marqué une légère hausse de 1,2% par rapport à la même période en 2017, pour s'établir à près de 502 millions USD, eu égard à la hausse des prix du minerai de 4,5%.

L'achèvement de la première phase d'expansion de la capacité de l'usine la Société **TASIAST**, pour un investissement de 300 millions USD, a permis une production de 250.965 onces d'or à fin décembre 2018 contre 243.240 onces à la même période en 2017, soit une hausse de 3,2%. Les exportations de la Société ont marqué une évolution de 3% pour se situer à 243.241 onces, combinée avec une bonne tenue des cours de l'or sur la période (+2,2%), permettant ainsi aux recettes en devises de la société de marquer une hausse de 5,2% pour se situer à 313 millions USD.

Les productions de cuivre et d'or de la société MCM ont respectivement baissé de 2,3% et 6,6%, mais la bonne tenue des cours du cuivre (+4,5%) et de l'or (+1,4%) sur la période a permis d'accroître les recettes globales en devises de la Société, pour les situer à près de 201 millions USD, marquant ainsi une hausse de 4,5% par rapport à la même période en 2017. Par ailleurs, l'entrée en exploitation du minerai de fer de cette société en 2018, a permis une production de 391.267 tonnes dont 251.222 ont été exportées en destination de la Chine et du Mexique, pour des recettes en devises de l'ordre de 17 millions USD.

La valeur ajoutée réelle du BTP a augmenté de +6,7% et 9,9% en nominal en 2018, consécutivement aux travaux d'infrastructures routières et à la vigueur de la demande des cimenteries.

Au niveau du secteur des industries manufacturières, on note un infléchissement reflété par l'indice de la production industrielle (IPI) qui a marqué une baisse de 10,5% au titre du troisième trimestre de l'année 2018, comparée à la même période en 2017, résultant essentiellement des contreperformances de la production alimentaire (-13,2%), dictée par l'activité de transformation des produits de la pêche, laquelle a baissé de 19,1% sur la période. Par contre, la production d'électricité et d'eau a connu sur la période une augmentation en liaison avec l'amélioration des capacités d'offre de la SOMELEC et de la SNDE.

◆ Secteur des services

Composé des sous-secteurs des Transports et Télécommunications, du Commerce, Restaurants, Hôtels, des Administrations publiques et des autres services privés (banques, assurances et autres prestataires de services), le secteur des services a contribué à la structure du PIB à hauteur de 38,7%, dénotant ainsi une tertiarisation progressive de l'économie.

En 2018, le secteur a connu une croissance réelle de 8,4% contre 3,4% en 2017 en raison des performances enregistrées dans l'ensemble de ses composantes : 19,4% au niveau du sous-secteur des transports et télécommunication, 6,6% au niveau du commerce, restaurant et hôtel, 3% pour les services bancaires et d'assurances et 2,4% au niveau des administrations publiques.

II.2. FINANCES PUBLIQUES

L'exécution budgétaire de l'année 2018 s'est traduite par une bonne mobilisation des recettes de l'Etat hors dons et pétrole, qui ont atteint 49,26 Milliards MRU soit une évolution de 7,7% par rapport à 2017. En dépit du fléchissement des recettes non fiscales (-3%), induite par les baisses enregistrées par les recettes minières (-3,8%) et les droits d'accès de la pêche de fonds en sa composante nationale (-14,3%), la mobilisation des ressources a été principalement soutenue par la bonne tenue des recettes fiscales qui ont augmenté de 12,2%, pour passer à 36,2 milliards MRU en 2018.

Compte tenu des recettes pétrolières et des dons, les recettes publiques ont enregistré une hausse de 15% en 2018 pour se situer à 56,7 Milliards MRU et ce, malgré le recul de près de 29% observé par les dons, principalement dicté par la baisse de l'ordre de 82% enregistrée par la composante aide budgétaire. Quant aux recettes pétrolières, elles ont fortement soutenu la mobilisation des recettes publiques, à hauteur de 6,3 milliards MRU, contre seulement 1,9 milliards MRU en 2017.

S'agissant des dépenses publiques, elles ont atteint 50,6 Milliards MRU en 2018, marquant ainsi une légère augmentation de 2,5% par rapport à 2017, reflétant ainsi une politique budgétaire maîtrisée sur la période. En effet, les dépenses sur biens et services et les intérêts sur la dette intérieure ont respectivement fléchi de 0,5% et 4,4%, limitant ainsi le train de vie de l'Etat. Le niveau de décroissement des dépenses publiques a donc essentiellement résulté de sa bonne orientation en faveur des dépenses visant à améliorer les conditions de vie des populations. En effet, les dépenses d'investissement sur financement intérieur, qui ont représenté près de 85% du budget d'investissement de l'état en 2018, dont une forte composante en dépenses sociales, ont diminué de 7,5% en 2018 (13,264 Milliards MRU en 2018 contre 15,274 Milliards MRU en 2017)¹. Dans le même temps, les transferts courants ont augmenté de 9,4%, pour passer à 6 milliards MRU en 2018.

Cette bonne maîtrise des dépenses, combinée avec la hausse des recettes, s'est traduite par une nette amélioration du déficit budgétaire (hors dons et pétrole) qui a représenté -0,8% du PIB non extractif en 2018 contre -2,4% du PIB en 2017.

II.3. ECHANGES EXTERIEURS

La position extérieure de la Mauritanie s'est dégradée en 2018, eu égard au profil baissier affiché par la production des industries extractives qui n'a pas été suffisamment contenue par le ressaisissement des prix, les exportations du secteur extractif n'ayant crû que de 1,6% par rapport à l'année 2017. Ce facteur a été combiné avec des termes de l'échange défavorables, fortement induites par la stimulation des importations de biens de 23%. Ainsi, malgré la forte stimulation des exportations de la pêche (+20%), le solde commercial de la balance des paiements s'est considérablement dégradé en 2018, atteignant un déficit de 13,6% du PIB contre 7,5% en 2017. Cette situation a été essentiellement redevable au renchérissement de la facture pétrolière qui s'est traduite par une stimulation des importations de produits pétroliers qui ont évolué de plus de 40% en 2018 pour se situer à près de 624 millions USD.

Cette situation, combinée avec la dégradation du solde des services et revenus (-23,8%), ainsi que celui du compte de transfert (-21,9%), en rapport avec la diminution significative des aides budgétaires s'est traduite par une aggravation du déficit du compte courant, qui a représenté 18,4% du PIB en 2018 contre 14,3% en 2017.

Toutefois, le financement du compte courant a été réalisé à travers une hausse des Investissements Directs Etrangers (IDE) de près de 48%, induite par l'exploration gazière et des flux financiers des secteurs extractifs. Cette vigueur d'IDE a nettement compensé la baisse (-7,2%) des emprunts officiels à moyen et longs termes à financer les investissements.

¹ TOFE 2018

En conséquence, les réserves brutes officielles de changes qui s'élevaient à 849 millions de dollars US en 2017 se sont situées à 919 millions de dollars US en 2018, soit respectivement l'équivalent de 4,6 et 5 mois d'importations.

II.4. MONNAIE ET PRIX

La politique monétaire est restée prudente, axée sur la maîtrise de l'inflation, malgré les pressions inflationnistes intervenues au courant de l'année 2018. En effet, mesurée par l'Indice National des Prix à la Consommation (INPC), l'inflation a marqué une nette reprise pour se situer à 3,2% en glissement annuel en 2018, contre seulement 1,2% en 2017. Cette situation a essentiellement résulté des pressions inflationnistes observées sur les prix de l'alimentation (51% du panier) qui ont fortement augmenté en glissement de 4,9% contre 1,8% en sur la même période en 2017.

En moyenne annuelle, l'inflation s'est située à 3,1% à fin décembre 2018 contre 2,3% sur la même période en 2017, soit une hausse modérée.

La masse monétaire a connu une progression de 13,8%, pour s'établir à 71 milliards MRU, soit quasiment le même niveau de progression qu'en 2017. Cette dynamique de la masse monétaire a essentiellement résulté: (i) d'une forte augmentation des avoirs extérieurs nets qui se sont établis à 10 milliards MRU en 2018 contre seulement 7 milliards MRU en 2017, notamment en raison de l'accumulation de réserves brutes des autorités monétaires ; et (ii) d'un accroissement des crédits à l'économie qui se sont établis à environ 67,1 milliards MRU, soit un niveau d'accroissement de 19% par rapport à l'année 2017, sous l'effet des concours bancaires dans les principaux secteurs d'activité économique.

III. LEVIER STRATEGIQUE 1 : CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE

III.1. CROISSANCE PLUS DIVERSIFIEE DES SECTEURS PORTEURS

Le premier chantier stratégique (CS) du levier 1 est consacré à la promotion de la diversification et de la transformation économiques, avec pour objectif d'exploiter pleinement le potentiel de croissance de l'économie et diminuer sa vulnérabilité aux chocs exogènes liée à la volatilité des prix des matières premières et aux changements climatiques.

Les interventions programmées dans ce chantier visent, d'une part, à redynamiser et promouvoir des secteurs à fort potentiel de croissance et d'emploi, en particulier la transformation et l'optimisation de chaînes de valeurs afin d'augmenter la valeur ajoutée locale (agriculture, élevage, pêche et industries extractives) et, d'autre part, à exploiter rationnellement le potentiel d'autres secteurs pour l'équilibre de l'économie (industrie, commerce, tourisme et artisanat).

Le bilan en termes de résultats de ce chantier est présenté ci-après successivement pour chacune des huit interventions qui le composent.

III.1.1. UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE, COMPETITIVE ET DURABLE

◆ Objectifs de l'intervention

L'objectif de cette intervention est de jeter les bases de l'intensification et de la diversification des activités agricoles qui tiennent compte des impacts du changement climatique. Elle vise à augmenter le rendement et améliorer la productivité des exploitations agricoles, y compris les exploitations familiales, les femmes et les petits producteurs, en cohérence avec le Plan National de Développement Agricole – PNDA (2016-2025).

◆ Principales réalisations

Au niveau de l'irrigué

Les superficies mises en valeur en riz ont atteint 62.829 hectares. Ce qui représente une augmentation de 16% par rapport à la campagne 2017-2018. Ce résultat a été atteint grâce à l'aménagement d'axes hydrauliques, au désenclavement des zones de production, la mise en place d'un système de financement de campagne agricole à travers le Crédit Agricole de Mauritanie, l'approvisionnement régulier et sans interruption du marché en intrants agricoles à des prix subventionnés, la prise en charge du service du labour et de la moisson par les agriculteurs auxquels sont cédés des brigades de moisson et de labour à des prix subventionnés, et les prestataires de services privés, suite au désengagement de la SNAAT, la facilitation de l'octroi des actes de titres fonciers aux agriculteurs, à la réorganisation foncière en cours, et la protection de la production du riz national par l'augmentation de la taxe sur le riz importé et la protection des frontières contre le commerce illicite de riz.

Le résultat final de la campagne agricole de l'irrigué en contresaison chaude s'est traduit par une nette augmentation des superficies emblavées, qui se sont établies à 27.111 hectares en 2018, soit une augmentation de 50,8% par rapport à la contresaison chaude de l'année 2017. Cette performance a essentiellement résulté de la mise en exploitation de nouvelles superficies (chenal d'Aftout saheli, etc.). Pour un rendement exceptionnel de 6,7 tonnes à l'hectare, la production brute rizicole s'est située à 180.594 tonnes, marquant ainsi une hausse exceptionnelle de près de 50,8% par rapport à l'année 2017.

S'agissant de la campagne hivernale 2018, les superficies mises en culture sont estimées à 30.000 hectares, eu égard aux efforts consentis en termes d'aménagements agricoles. La production au titre de cette campagne s'est établie à 148.375 tonnes, marquant ainsi une hausse de 12,4% par rapport à la campagne hivernale de 2017.

La production brute est estimée à 322.590 tonnes, soit une augmentation de 10,5% par rapport à la production de la campagne 2017-2018.

Au niveau du pluvial

Les superficies mises en valeur ont atteint 237.316 hectares. Ce qui représente une augmentation de 62% par rapport à la campagne 2017-2018. L'atteinte de cet objectif est essentiellement liée aux importantes précipitations enregistrées au cours de cette campagne par rapport à la campagne précédente. Néanmoins le caractère aléatoire de ce sous-secteur dont la production est tributaire de la pluviométrie a été atténué par diverses actions : distribution des semences traditionnelles, fournitures de charrues à traction animale, de mini tracteurs, de motos cultures, de moissonneuses, la protection des champs par la pose de barbelé/grillage, la conservation et la restauration de terres cultivables, la construction de petits ouvrages hydrauliques.

La production brute en céréales traditionnelles est estimée à 106.298 tonnes, soit un taux d'augmentation de 76% par rapport à la production de la campagne 2017-2018.

Au niveau des oasis

Ce sous-secteur a connu un ensemble d'actions dont la réalisation de forages, de puits à usage d'irrigation et pastoral, de barrages, de clôtures grillagées, de pistes rurales pour désenclaver les zones de production, de la première unité de conditionnement et de stockage des dattes et légumes conformément aux normes internationales, d'un laboratoire de recherche – développement sur le palmier dattier, de fixation de dunes pour la protection et la restauration des terres de certaines oasis menacées.

Au niveau de la diversification agricole

A ce niveau le gouvernement a initié les actions suivantes :

- La mise en œuvre de programmes annuels d'appui aux cultures maraichères matérialisés par l'aménagement de terres cultivables, de distributions de semences maraichères, d'engrais composés, de grillage et de matériels horticoles.
- L'introduction de la culture du blé en irrigué avec la subvention des intrants et son appui en pluvial par la distribution gratuite des semences d'une part, d'autre part, la poursuite de la production des semences de base et pré-base.
- L'introduction des cultures fourrages par l'expérimentation réussie de la culture fourrage et la réalisation d'un périmètre de culture irrigué par pivots, d'une part, d'autre part, la mise en œuvre d'un programme de vulgarisation sur les cultures fourragères et la disponibilisation de leurs semences à des prix subventionnés dans le but d'introduire leurs pratiques en zones irriguées de la vallée.

Au niveau des actions spécifiques

A ce niveau, le gouvernement met en œuvre des actions dans deux domaines :

- La lutte contre les ennemis des cultures par : la mise en œuvre de programmes annuels de luttés anti aviaires et anti acridiens, la distribution de détonateurs à gaz et de filets de capture

contre les oiseaux, la distribution de produits phytosanitaires, la construction d'un complexe de stockage de pesticides, la construction de bases d'intervention, l'éradication du charançon rouge du palmier dattier à Tidjikja.

- Le renforcement des infrastructures de recherche par : la réhabilitation des stations de recherche du Centre et du Développement Agricole (CNRADA), et l'équipement de deux laboratoires du centre.

Vers l'atteinte des objectifs de la SCAPP au niveau du secteur agricole

Un des objectifs fixés par la SCAPP consiste en la satisfaction des besoins nationaux, notamment en céréales, et l'amélioration des revenus des travailleurs agricoles en donnant notamment la priorité à l'accélération des programmes de l'agriculture irriguée. De même, la couverture des besoins en produits à forte demande locale sera élevée à 114% pour le riz, 6 % pour le blé, 42 % pour les produits maraichers, les importations des produits agricoles connaîtront une nette diminution et un excédent de la production en riz de 27 582 tonnes sera exporté.

En premier lieu, il importe de mentionner que le secteur agricole emploie environ 109.800 personnes en 2017, soit 16,2% de l'emploi total, selon les résultats de l'enquête sur l'emploi et le secteur informel (ENESI) réalisée par l'ONS.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des superficies cultivées et de la production brute de céréales pour les quatre dernières saisons agricoles dont les trois dernières sont couvertes par la période de mise en œuvre du premier plan d'action de la SCAPP.

TABLEAU 1 : SUPERFICIES CULTIVEES ET PRODUCTION BRUTE DE CEREALES

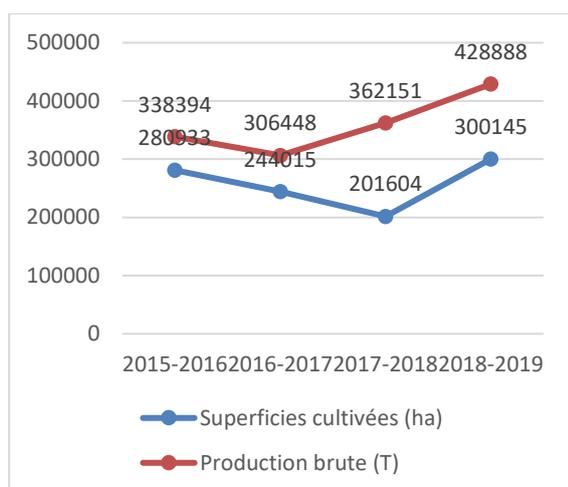
Années	Superficies cultivées (ha)	Production brute (T)	Superficies Irriguées Riz (ha)	Production Riz (T)
2015-2016	280 933	338 394	44 753	221 782
2016-2017	244 015	306 448	36 584	207 339
2017-2018	201 604	362 151	54 116	300 694
2018-2019	300 145	428 888	62 829	322 590

Source : MDR

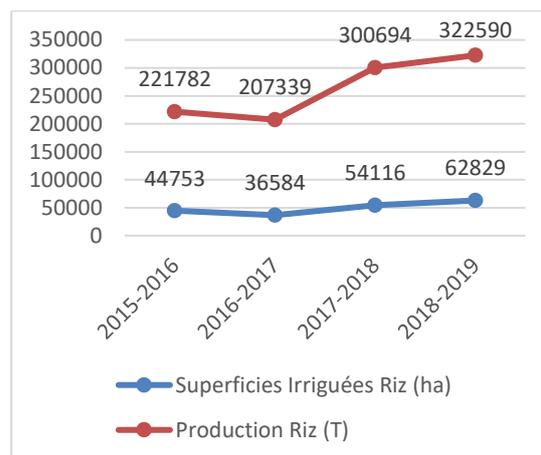
Les surfaces irriguées emblavées en culture de riz au cours de la saison agricole 2018-2019 ont atteint 62 829 ha, soit en proportion 91,3% de la cible 2020 établie à 68.804 hectares (hivernage et contre saison). L'effort devrait donc être centré pour que les 6000 ha restants puissent être emblavés, en sus des réalisations actuelles, en fin de période des deux prochaines saisons (2019-2020 et 2020-2021). Ce qui est à la portée du secteur dès lors que la progression des superficies cultivées en riz sur les trois dernières années a été en moyenne de 6 025 ha par an.

En termes de production, celle du riz a atteint 322 590 T au cours de la saison 2018-2019 alors que la cible 2020 est fixée à 366.000 tonnes pour le riz paddy, soit un volume supplémentaire de 43 410 T à produire au cours de la saison agricole 2020-2021, à comparer avec la progression moyenne annuelle de 33 600 T enregistrée au cours des trois dernières saisons. Les cibles fixées dans ce domaine seront très probablement atteintes comme il ressort de l'examen des graphiques ci-dessous montrant une tendance, bien que sur courte période, à l'amélioration sensible des superficies et productions brutes et un redressement sensible en 2017 et 2018 après le recul enregistré en 2016.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DES SUPERFICIES CULTIVEES ET PRODUCTIONS BRUTES DE CEREALES



GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DES SUPERFICIES CULTIVEES ET PRODUCTIONS BRUTES DE RIZ



Source : MDR

Le rendement du riz est estimé à 5,1 tonne/hectare au cours de la campagne hivernale écoulée 2018-2019, en régression par rapport à l'année précédente dont le rendement avait atteint 5,6 T/ha, tiré à la baisse par celui de la campagne hivernale estimée à 4,04 t/ha. La cible étant fixée par la SCAPP à 5,3 t/ha, il y a lieu de maintenir l'effort d'amélioration du rendement moyen, la saison 2017-2018 ayant donné lieu à de bonnes récoltes en riz.

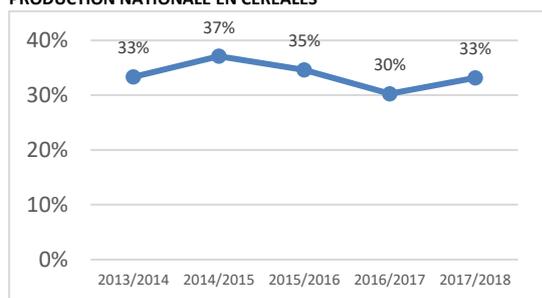
En ce qui concerne le taux de couverture des besoins en riz blanc, il se situe à 71,6% en 2018 comme il ressort du bilan céréalier ex-post 2017-2018 (tableau ci-dessous), à comparer avec la cible 2020, fixée à 114%, qui ne sera probablement pas atteinte dans les 3 années restantes de la période du plan d'action. En fait, au niveau de toutes les céréales prises ensemble, le taux de couverture des besoins par la production nationale est en moyenne de 34% ces dernières années et ne semble pas s'améliorer de sitôt (graphique ci-dessous). Concomitamment, les importations de céréales sont en nette augmentation de plus de 52% en 2017, à l'inverse de l'objectif de diminution de ces importations.

TABEAU 2 : BILAN CEREAALIER EX-POST 2017/2018 (EN T)

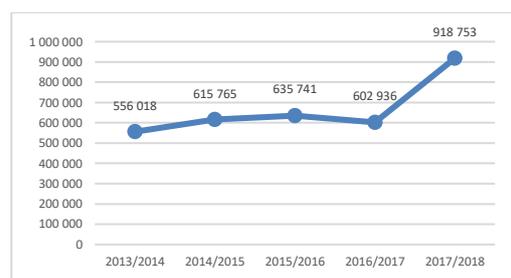
	Rubriques	Riz	Blé	Mil/Sorgho/ Mais/Autres	TOTAL
I.	RESSOURCES	259 212	1 004 041	65 057	1 328 310
A	PRODUCTION				
	Production brute	300 694	1 069	60 388	362 151
	Production disponible	180 416	909	51 330	232 655
B	STOCK INITIAL (PUBLICS ET PRIVES)	4971	171 693	238	176 902
C	STOCK NATIONAL DE SECURITE (Initial)	0	0	0	0
D	IMPORTATIONS	73 825	831 439	13 489	918 753
	Commerciales	69 495	831 439	13 489	914 423
	Aide alimentaire	4 330			4 330
II.	EMPLOIS	259 212	1 004 041	65 057	1 328 310
	EXPORTATIONS	0	0	0	0
	STOCK FINAL (PUBLICS ET PRIVES)	7663	172 578	169	180 410
	STOCK NATIONAL DE SECURITE (Final)			0	0
	ALIMENTS DE BETAIL		50 000		50 000
	CONSOMMATION APPARENTE	251 549	781 463	64 888	1 097 900

Source : SIM/OSA/CSA

GRAPHIQUE 3 : TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS PAR LA PRODUCTION NATIONALE EN CEREALES



GRAPHIQUE 4 : IMPORTATIONS DE CEREALES (EN T) SELON LES SAISONS AGRICOLES

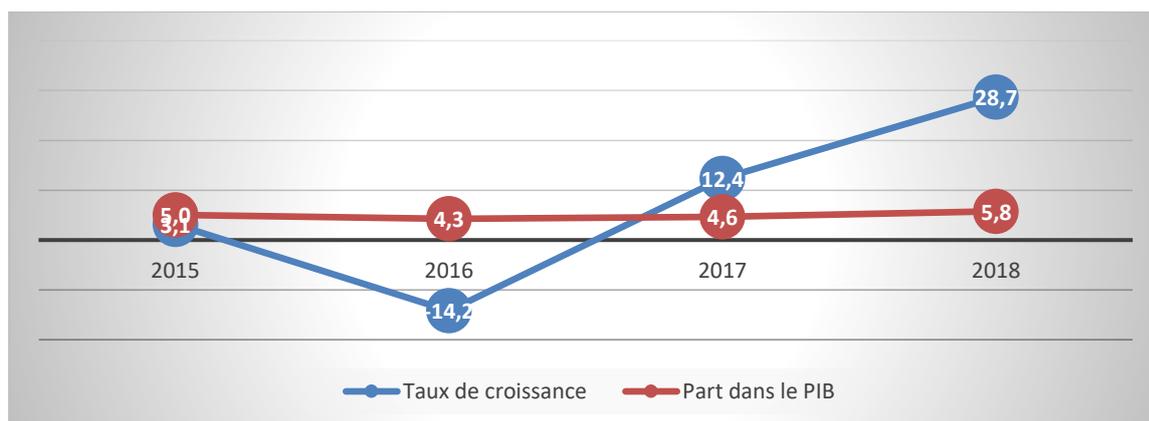


Source : Source : SIM/OSA/CSA

Il reste à apprécier dans quelle mesure le comportement du secteur contribue à la croissance de l'économie mauritanienne. Le graphique ci-dessous montre que le secteur a connu un rythme élevé de croissance ces deux dernières années, soit 12,4% en 2017 et 28,7% en 2018, en partie en rattrapage de la mauvaise performance de 2016 (-14,2%) mais aussi pour refléter la bonne tenue du secteur en 2018. Avec 5,8% en 2018, la part du secteur dans le PIB connaît une légère amélioration.

Il en ressort que les résultats sont encourageants dans l'irrigué alors que l'agriculture pluviale et oasisienne nécessitent davantage d'efforts ciblés si l'on veut y enregistrer des résultats appréciables.

GRAPHIQUE 5 : TAUX DE CROISSANCE ET PART DE L'AGRICULTURE DANS LE PIB



Source : DPAE/DGERSE/MEI

◆ Financement du développement agricole

Les objectifs et les résultats attendus de la SCAPP sont en grande partie atteints suite à la mise en œuvre d'un portefeuille de projets pour un coût total de 12 364 millions MRU sur la période 2018-2020 et dont une enveloppe de 1 295,47 millions MRU est inscrite au titre de l'exercice 2018.

◆ Perspectives

Il est prévu au cours de la campagne agricole 2019-2020, dont le coût est programmé sur le budget du Ministère, la réalisation d'un ensemble d'actions relatives à l'agriculture irriguée et pluviale.

Au niveau de l'irrigué

L'agriculture irriguée a connu, au cours des dernières campagnes, une grande affluence suite aux réalisations du gouvernement dans ce secteur qui ont encouragé les acteurs à investir dans ce domaine. Ce qui a permis une augmentation importante des superficies mises en valeur annuellement.

Pour maintenir cette évolution positive, les activités mises en œuvre annuellement seront d'avantage renforcées. Parmi ces activités on peut citer :

- La poursuite des travaux d'aménagement et de réhabilitation des périmètres agricoles, de l'entretien et de la maintenance des axes hydrauliques pour améliorer l'hydraulicité de ces axes et le désenclavement des zones de production agricole ;
- L'approvisionnement des marchés en intrants agricoles (engrais et herbicides) à des prix subventionnés à hauteur de 50% pour les coopératives villageoises et 40% pour les producteurs privés ;
- La mise en œuvre de lutte intégrée contre les oiseaux granivores à travers la lutte alternative et le traitement terrestre et aérien ;
- La poursuite de l'octroi des besoins en financement de campagne par le Crédit Agricole de Mauritanie (CAM) pour les agriculteurs éligibles et l'exclusion de ceux en impayés de tout nouveau financement et de toutes les facilités relatives aux subventions des intrants agricoles (engrais et herbicides) ;
- La poursuite des mesures de protection de la production en riz pour faciliter son écoulement sur le marché national et ce à travers la surtaxation du riz importé.

Au niveau du pluvial

Une attention particulière est accordée à l'agriculture pluviale à travers plusieurs études réalisées pour la construction, la réhabilitation et la remise en état des barrages, pour la maîtrise des eaux de surface et l'alimentation des nappes souterraines dans l'objectif d'augmenter les superficies mises en valeur. En vue de créer les conditions favorables à la production, il est envisagé la poursuite des efforts relatifs à :

- La réhabilitation des barrages, digues et diguettes et la réalisation de seuils en gabion ;
- La protection des cultures contre la divagation des animaux par la mise en place de fils en barbelé et de grillages ;
- L'appui en semences traditionnelles (Sorgho, Mil, Maïs, Niébé) ;
- L'appui en matériel de labour et de semis ;
- La distribution des produits de lutte contre les sautereaux et la sésamie et la formation des agriculteurs sur leur utilisation. » (Bilan MDR de la campagne agricole 2018-2019, et le programme de la campagne agricole 2019-2020, P 4).

Les objectifs ci-dessus, aussi bien pour l'irrigué que pour le pluvial, sont programmés sur la base des prévisions du Plan National de Développement de l'Agriculture (PNDA 2016-2025). Parmi les perspectives, il y a lieu de souligner le démarrage prochain d'un ensemble de projets dont le RIMDIR, portant sur le renforcement des infrastructures rurales de production et les infrastructures énergétiques, le RIMFIL qui doit travailler sur les filières de production (lait, maraîchage, filières diverses locales) et le WACOM qui va intervenir directement sur la compétitivité des filières de production (peaux et cuir, maraîchage, gomme arabique). Les deux premiers projets interviennent aussi dans le domaine de la formation des acteurs et à l'accompagnement des politiques de l'Etat.

III.1.2. RETOMBÉES DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

◆ Objectifs de l'intervention

L'objectif de l'intervention dans le secteur de l'élevage, d'ici 2020, est d'asseoir, tout en tenant compte des impacts du changement climatique, les bases de l'intégration de ce secteur à l'économie à travers l'augmentation de la production de ses filières, la valorisation de ses produits, l'amélioration du revenu

de ses producteurs et des opportunités d'emploi qu'il génère. La mise en œuvre de l'intervention est l'objet d'un Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE 2017- 2025), en phase avec les orientations de la SCAPP.

◆ Principales réalisations

Dans le cadre des orientations stratégiques évoquées ci-dessus, le bilan 2018 souligne la mise en œuvre d'actions dans deux domaines.

Santé animale

- Construction de parcs métalliques de vaccination du cheptel avec pour résultat l'augmentation du nombre annuel de doses de vaccins administrés (toutes maladies confondues).
- Construction et équipement de quatre nouvelles unités d'analyses : une pour le contrôle de salubrité des denrées alimentaires d'origine animale, qui regroupe deux laboratoires, une pour le diagnostic de la santé animale par sérologie moléculaire, une pour l'analyse de qualité des médicaments vétérinaires et une pour le contrôle et la production des semences animales.
- Construction de trois nouveaux bureaux frontaliers de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale à l'importation.

Amélioration de la production animale et des infrastructures d'appuis

- Construction et équipement de 7 fermes pilotes pour l'amélioration génétique des bovins, un centre de développement de camelins et une bergerie à Benicheb.
- Equipement de sept unités d'analyses et d'une ferme d'expérimentation au niveau du Centre National de Développement des Dromadaires à Nouakchott.
- Construction d'une usine de transformation du lait à Néma, d'une capacité de 30 000 litres et de 04 centres de collecte dans la zone.
- Construction de 11 unités avicoles semi-intensives et l'appui pour la réalisation de 320 petites unités avicoles traditionnelles.
- Construction de quatre aires d'abattage (Nouadhibou, Aleg, Kiffa et Rosso) et extension de l'abattoir de Tenweich et celui d'Elmina (Nouakchott).
- Construction de Trois marchés à bétails et de deux aires de repos pour le transport de bétails.
- Construction et équipement de 38 Forages pastoraux.
- Construction et équipement d'un Centre de Formation sur les Techniques de l'Élevage (Idini)
- Réhabilitation et reprise de la formation à l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA) (fermée pendant 18 ans de 1995 à 2013).
- Formation de 152 techniciens à l'ENFVA dans les domaines liés au développement rural et recrutement de 187 cadres et techniciens.

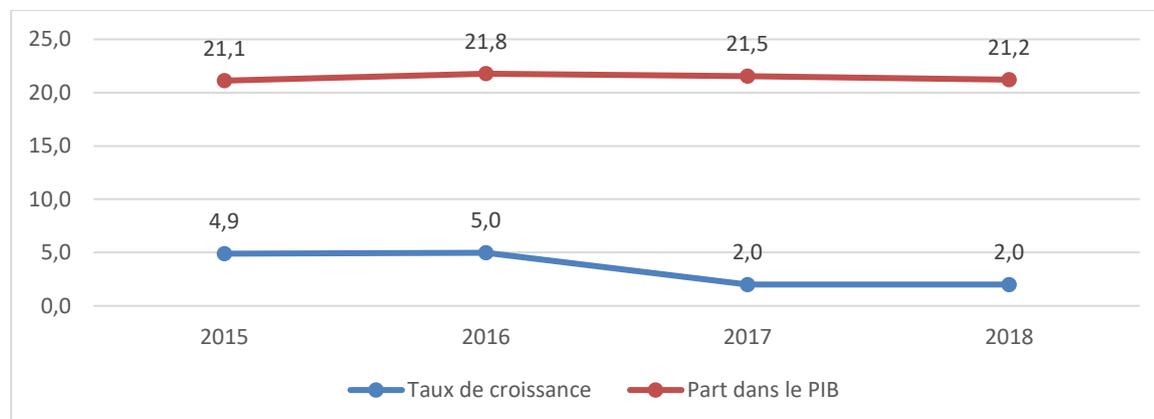
Les actions structurantes citées plus haut, ainsi que les progrès dans le renforcement des infrastructures de base et l'organisation des acteurs de filières, ont permis de booster le développement du secteur de l'élevage notamment, en matière de couverture sanitaire du cheptel dont le nombre d'animaux vaccinés par an a triplé durant cette période, avec une diminution importante de l'incidence de certaines maladies infectieuses.

En outre, les différents produits animaux ont connu une augmentation substantielle en quantité et en qualité, particulièrement les productions du lait cru et du lait usiné qui ont progressé de 7% entre 2009 et 2018.

Le secteur de l'élevage, à lui seul, représente plus du cinquième du PIB, soit 21,2% en 2018, mais son taux de croissance est plutôt resté à 2% ces deux dernières années 2017 et 2018, en baisse par rapport

au rythme de croissance enregistré l'année précédente, soit 5% en 2016 (graphique ci-dessous). De même, la dynamique voulue par la SCAPP, à travers une meilleure intégration du secteur et le développement des chaînes de valeurs dans ses différentes filières, n'est pas vraiment enclenché.

GRAPHIQUE 6 : TAUX DE CROISSANCE ET PART DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE DANS LE PIB



Source : DPAE/DGERSE/MEI

◆ Financement du développement du secteur de l'élevage

Le portefeuille de projets en cours d'exécution en 2018 et concourant au développement de l'élevage coûte 3 170 millions MRU dont 262,16 millions MRU au titre de l'année 2018.

◆ Perspectives

Dans le domaine de l'élevage, les perspectives sont la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE 2017- 2025) en intensifiant la mise en œuvre des actions dans les domaines de la santé animale, et de l'amélioration de la production animale et des infrastructures d'appuis.

III.1.3. PATRIMOINE MARIN ET INTEGRATION DE LA PECHE DANS L'ÉCONOMIE

◆ Objectifs de l'intervention

A travers cet axe d'intervention les résultats visés par la SCAPP étaient l'amélioration de la gouvernance du secteur de la pêche, la préservation et la conservation de la ressource, l'intégration du secteur à l'économie nationale, la gestion des risques environnementaux (ODD14), la préservation de la biodiversité marine et côtière, la réduction des risques de catastrophes, la promotion d'une croissance pro-pauvre tournée vers les filières à fort potentiel d'emplois et de revenus (ODD8) et l'instauration effective d'un cadre d'incitation favorable à l'investissement privé.

Ces interventions sont encadrées par la Stratégie de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Économie maritime la stratégie (SGRDDP) pour 2015-2019.

◆ Principales réalisations

S'agissant de l'intervention prioritaire relative à la préservation du patrimoine halieutique et l'intégration de la pêche, elle a été déclinée en axes d'intervention dans le plan d'actions 2016-2019 dont il s'agit de faire, ici, le bilan de la mise en œuvre en 2018 par le Ministère de le Pêche et de l'Économie Maritime.

Préserver la ressource et son environnement

Pour ce qui concerne la préservation, la conservation de la ressource et la gestion des risques environnementaux (ODD 14), une série de lois et de décrets adoptés entre 2015 et 2017 par le gouvernement visant ces résultats ont continué à être mis en œuvre en 2018 pour assurer l'atteinte de ces résultats. D'après le bilan 2014-2018, établi par le MPEM, les résultats, au jour d'aujourd'hui sont :

- Développement de la recherche scientifique pour l'évaluation des stocks permisibles, adoption de la gestion par quota ;
- Mise en œuvre d'un système de répartition des possibilités de pêche favorisant la création d'emploi et de valeur ajoutée locale (système des concessions) ;
- Création et organisation de l'Observatoire Economique et Social des Pêches en 2018 ;
- Diminution du taux de surexploitation du stock stratégique du poulpe de 30 à 10%, meilleure répartition de l'effort de pêche par segment et par zone de pêche ;
- Formulation et adoption des plans d'aménagement des principales pêcheries : poulpe, pélagiques, courbine, ethmalose, crevettes, langoustes, mulets, etc. ;
- Adoption du plan POLMAR contre les pollutions marines, élaboration de cahier de charges pour les rejets en mer des industries de pêche, systématisation des Etudes d'impact environnemental ;
- Une meilleure synergie entre les différentes structures de l'Etat pour une plus grande fonctionnalité du work flow mis en place pour les autorisations de pêche et la collecte des données (code des pêches et ses textes d'application) ;
- Une facilitation de la mise en œuvre des techniques de gestion de la ressource comme les arrêts biologiques, l'audit du zonage des pêches et la réforme du système de commercialisation de la SMCP.

Pour ce qui concerne la promotion d'une croissance pro-pauvre tournée vers les filières à fort potentiel d'emplois et de revenus (ODD8), un plan de gestion et développement de la pêche continentale, domaine d'activités des pêcheurs artisanaux, a été adopté et est en cours de mise en œuvre et aurait eu pour résultats l'augmentation du potentiel de production de poissons des mares et du fleuve, et la création de plusieurs milliers d'emplois en milieu rural. En outre, un code de pêche continentale est en cours d'élaboration visant le renforcement du développement de la pêche Continentale et de la pisciculture. Le programme Promopêche a été lancé en mai 2018 avec l'objectif de créer et améliorer 8000 emplois dans le secteur de la pêche artisanale sur les prochains 4 ans tout en renforçant les chaînes de valeur et la durabilité de la ressource.

Pour développer les outils de production de la pêche artisanale, le chantier naval national construit des navires avec une conception et expertise totalement nationale à un rythme de quatre à cinq navires par mois, et la construction d'un autre type de navire destiné à la pêche côtière pélagique est terminée.

Dans le cadre des activités de lutte contre la pauvreté la Société Nationale de Distribution des Poissons (SNDP) distribue du poisson au profit des populations pauvres à titre gratuit ou à des prix symboliques de 50 UM/kg. Ainsi elle distribué au cours des huit premiers mois de l'année 2018 plus de 6 300 tonnes, opération qui est en phase d'être généralisée sur l'ensemble du territoire national.

Les résultats économiques enregistrés au cours des trois dernières années, incluant l'année 2018, indiquent une augmentation des activités économiques en termes des quantités débarquées, de création de valeur ajoutée, et de contribution du secteur aux recettes de l'Etat et à la balance des paiements. Les captures globales réalisées au niveau de Zone Economique Exclusive Mauritanienne (ZEEM) ont passé de 913 milles tonnes en 2014 à 1,5 million tonnes en 2018 (soit une croissance de +65%), les quantités pêchées par le régime national ont connu aussi une augmentation remarquable

(+500%), elles ont passé de 138 milles tonnes en 2014 à environ 800 milles tonnes au cours de l'année 2018. Aussi les exportations ont atteint, en valeur, 30 milliards MRU en 2018, contre 14,6 milliards en 2014, le chiffre d'affaire dégagé par le secteur est estimé à plus de 900 millions de dollars US en 2018, contre 450 millions en 2014. Le secteur génère actuellement environ 60 000 emplois dans toutes les filières des pêches maritimes (marins, industries et activités connexes).

L'Accord de partenariat pour une pêche durable entre la Mauritanie et l'Union européenne est le plus important pour les deux entités et a continué sa mise en œuvre en 2018 dans le cadre du protocole 2015-2019. Cet accord représente une contribution annuelle d'environ 74 millions d'euros au trésor public mauritanien avec un standard très élevé de transparence et un travail scientifique conjoint de base rigoureux et mis à jour régulièrement pour assurer la durabilité de la ressource.

Intensifier les investissements dans les infrastructures de débarquement

Dans le domaine du renforcement des infrastructures, les activités suivantes sont à souligner :

- Travaux de construction du Port de Tanit sont achevés ;
- Marché de Poisson de Nouakchott : la réhabilitation du marché de Poisson de Nouakchott se poursuit pour faire face à la demande de plus en plus importante des débarquements ;
- Pôle de développement du Pk 28 : installation de plusieurs complexes de valorisation et de transformation des produits, dont certains commencent à être fonctionnels. Les études pour la construction d'un débarcadère ont été finalisées, la convention de financement pour la construction du port a été signée (Eximbank) et des partenaires au développement ont manifesté leur intention pour le complément du financement du port (15%) en plus de la construction d'un grand complexe industriel au niveau du site ;
- Débarcadère du Pk 144 (N'Damech) : études pour la construction d'un débarcadère pour la pêche artisanale et côtière finalisées ;
- Port de N'Diogo : démarrage des travaux de construction d'un port de pêche, de commerce et de marine en eau profonde ;
- PDA au Sud de N'diogo : les travaux au niveau du PDA (Point de Débarquement Aménagé) au niveau de la frontière sud avec le Sénégal sont terminés. Ce PDA servira au débarquement des captures des embarcations pêchant, notamment, dans le cadre de l'accord de pêche avec le Sénégal.

Ces investissements dans les infrastructures de débarquement auront un effet incitatif pour l'investissement privé, en général, car elles sont l'une des conditions essentielles pour l'exercice de leurs activités. Toute la question est de savoir quelles mesures supplémentaires prendre pour mettre le privé national sur un pied d'égalité avec le privé étranger, mieux doté en ressources d'investissements et en personnels qualifiés. Le défi sera également de s'assurer que le développement des infrastructures n'entraîne pas une augmentation de la pression de pêche.

◆ Performance du secteur de la pêche

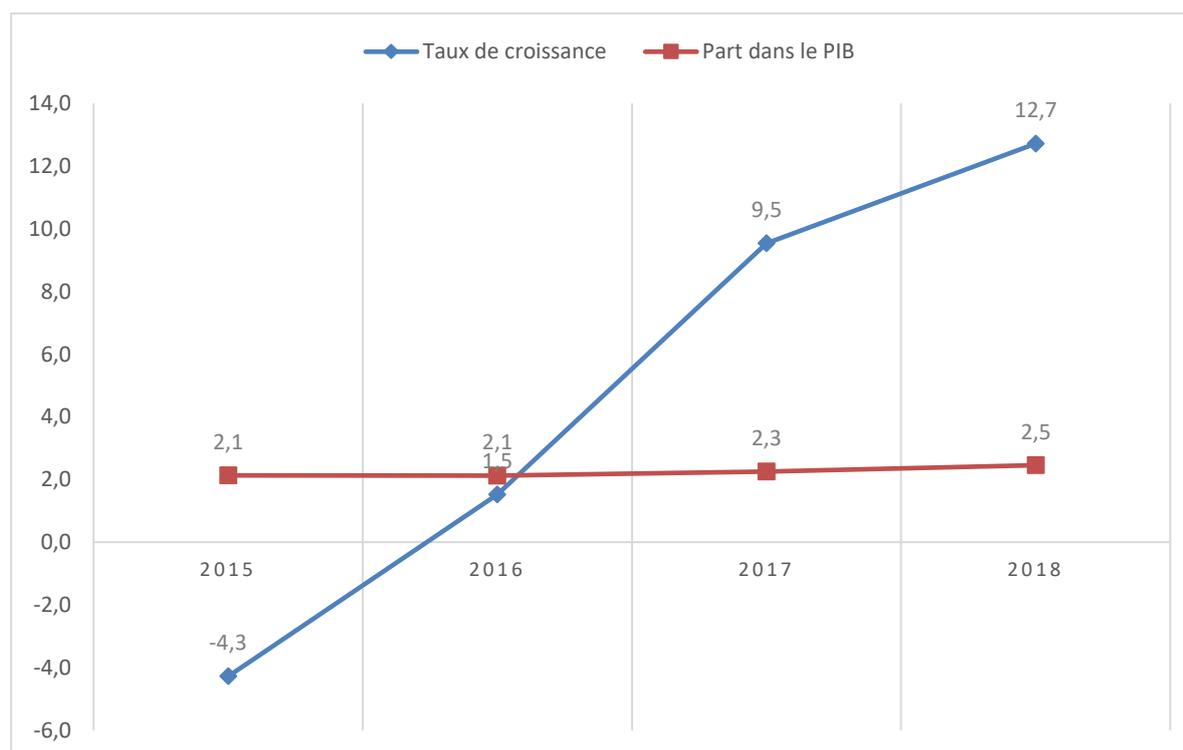
La croissance du secteur de la pêche est sur un sentier ascendant depuis 2016 pour atteindre 12,7% en 2018 tandis que le poids du secteur dans la valeur ajoutée globale varie peu et se situe à 2,5% en 2018 (graphique ci-dessous). Au niveau des exportations globales des produits de pêche, leur valeur, estimée à environ 39 090 871 860 N-UM en 2018, a augmenté de 38,02% entre 2017 et 2018 tandis que leur volume a progressé de 35,55%.

En termes de consommation intérieure de poisson par habitant, elle est estimée à environ 14,2 kg/an² en 2018 contre 4,2 kg/an en 2002, à comparer avec la consommation moyenne observée dans les pays de l'Afrique du Nord (8 kg/an au Maroc) et la moyenne mondiale (13 kg/an).³

Concernant l'ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », la cible 14.4 connaît une évolution favorable dans la mesure où la proportion de stocks de poissons dont le niveau est biologiquement viable passe 70% en 2015 à 90% en 2018⁴ (Indicateur ODD 14.4.1). Il s'agit de la cible ODD : « D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques ».

Quant à la cible ODD 14.5 « D'ici à 2020, préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles », la surface des aires marines protégées, est passée de 5,4 % de la surface totale en 2015 à 12,4 % en 2018 (Indicateur ODD 14.5.1).⁵

GRAPHIQUE 7 : TAUX DE CROISSANCE ET POIDS DANS LE PIB DU SECTEUR DE LA PECHE



Source : DPAE/DGERSE/MEI

² Source : MPEM

³ Source : RNV ODD 2019

⁴ Source : GT IMROP 2018

⁵ Source : Idem

TABLEAU 3 : EXPORTATIONS DES PRODUITS DE LA PECHE
(Valeur en MRO et quantité en milliers de tonnes)

Groupe d'espèces	2017		2018	
	Qté	Valeur	Qté	Valeur
Céphalopodes	45,2	12 689 768 831	38,4	15 855 895 241
Pélagiques	121,7	3 097 584 030	53,6	1 070 744 781
Demersaux	4,7	366 582 633	4,6	356 235 161
Crevettes	0,9	252 492 411	1,7	498 603 615
Frais	11,8	417 389 452	16,6	673 682 443
Langoustes	1,0	221 012 398	1,2	279 715 772
Congelés	332,8	5 341 141 978	611,5	13 071 301 588
Farines	111,9	4 672 251 409	127,9	5 472 456 072
Huiles	30,6	1 111 992 961	40,4	1 618 100 937
Autres	1,4	151 312 066	1,6	194 136 249
Total	662,0	28 321 528 166	897,4	39 090 871 860
			+35,55%	+38,02%

Source : Source : MPEM / Douane

◆ Financement public du secteur de la pêche

Une enveloppe de 326,03 millions MRU est inscrite au PIP au titre de l'exercice 2018 pour l'exécution des projets d'investissement public du secteur de la pêche, sachant que le portefeuille de projets dont le financement est déjà acquis est estimé à 1 816 millions MRU sur la période 2018 -2020.

◆ Perspectives

Promouvoir la compétitivité des filières de la pêche

Pour promouvoir la compétitivité des filières de pêche mauritanienne, des mesures seront prises, au moins dans trois domaines :

- La mise en place d'infrastructures de débarquement et de parcs industriels dotés des équipements nécessaires pour la transformation des produits halieutiques : comme on vient de le voir des initiatives sont en cours de mise en œuvre dans le domaine des investissements dans les infrastructures de débarquement, mais la mise en œuvre doit être accélérée pour produire les effets escomptés. S'agissant des parcs industriels, ils sont pratiquement inexistantes ; ceux du pôle de développement du Pk 28 commencent à peine à être fonctionnels ;
- Des mesures fiscales incitatives ;
- Des taux bancaires normaux : les taux appliqués aux prêts bancaires, en général, en Mauritanie, y compris aux professionnels du commerce et de l'industrie sont trop élevés.

Des mesures sont programmées pour 2019 et les années d'après qui vont dans le sens de l'amélioration de la compétitivité du secteur. Il s'agit de la construction du Port Polyvalent N'Diago, d'un port pour la pêche artisanale et Côtière au Pk 28 au Sud de Nouakchott, de l'extension du marché de poissons de Nouakchott, de la construction des laboratoires et du siège de l'ONISPA à Nouadhibou, la construction d'un quai pour l'accostage des navires de la Garde Côtes Mauritanienne (GCM), le renforcement progressif des filières et des acteurs de la pêche artisanale et de la construction de quatre points de débarquement aménagés (PDA) avec l'appui du programme Promopêche.

Renforcer la gouvernance du secteur de la pêche

Le renforcement de la gouvernance du secteur suppose la mise en place d'un pilotage stratégique, la poursuite de l'initiative de transparence pour une gestion durable des ressources, la consolidation du système d'information, la coordination et l'harmonisation des statistiques, la rationalisation et le renforcement des capacités des institutions de formation, notamment l'Académie Navale, et la lutte contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité marine et côtière.

En ce qui concerne les réformes d'une manière générale, un processus international d'évaluation de la stratégie Nationale 2015-2019 a été lancé, et les réformes qui s'imposent seront décidées à la lumière des recommandations issues de cette étude.

III.1.4. MISE EN VALEUR DU POTENTIEL MINIER ET PETROLIER

◆ Objectifs de l'intervention

La SCAPP fait reposer la réalisation de l'objectif de la promotion et de la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier sur les actions suivantes : l'augmentation de la découverte et de la production des mines et hydrocarbures, une meilleure intégration de la production et de la commercialisation des mines et des hydrocarbures dans l'économie nationale, une gestion transparente des ressources tirées des mines et des hydrocarbures, l'adoption et la mise en œuvre de lois et règlements pour encourager et sécuriser l'investissement privé, assurer le respect de l'environnement et le principe de la gestion durable des ressources.

◆ Principales réalisations

Au cours de l'année 2018, certaines de ces actions ont été réalisées par le Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines (MPEMi).

Secteur du pétrole

L'activité d'exploration pétrolière a connu un développement très important durant les deux dernières années. En effet, la politique promotionnelle adoptée par le Département, consolidée, d'une part, par les réformes entreprises au niveau du cadre légal et d'autre part par les récentes découvertes de gaz au niveau du bassin côtier, a permis d'attirer les plus grandes compagnies pétrolières au niveau de notre domaine pétrolier. De nouveaux contrats CEP ont été signés portant sur huit blocs. Les bonus de signature de contrats d'exploration et de production (CEP) ont totalisé un montant de 159 millions \$ entre 2016 et 2017 et la récupération des droits de l'Etat dans les contrats de sismique spéculative de Veritas-CGG et de Daulphine-TGS a porté sur 16,262 millions \$ en 2017.

La présence d'ExxonMobil, de Total, de BP et de Shell, au niveau de l'offshore mauritanien et l'intérêt croissant pour d'autres à rejoindre le pays, ouvrent de nouvelles perspectives de développement pour le secteur pétrolier et place le pays comme une destination privilégiée d'investissement.

Ce contexte a permis de diversifier la présence des opérateurs et d'améliorer de manière considérable les termes économiques et contractuels avec les opérateurs.

Le projet de développement du champ Grand Tortue Ahméyim, avance de manière satisfaisante et l'Opérateur a finalisé son schéma de développement afin de produire la première goutte de gaz en 2021 en assurant une alimentation du marché domestique en gaz. La décision finale d'investissement est prévue avant la fin de l'année 2018.

D'autre part, le développement du champ gazier de Banda, dans une optique de génération de l'électricité à partir du gaz, reste une priorité pour le Gouvernement qui continue les discussions avec les partenaires intéressés par le projet.

En matière de bonne gouvernance, le Gouvernement continue ses efforts et la Mauritanie a été déclarée conforme à la norme ITIE 2016.

Il y a lieu de mentionner l'achèvement en 2017 de la Réhabilitation du quai pétrolier de Nouadhibou pour un coût total de 559 025 548 MRU. De même, des solutions d'utilisations du GNL à petite échelle pour la génération de l'électricité ont été mise en place.

S'agissant d'actions en faveur du respect de l'environnement et du principe de la gestion durable des ressources dans le secteur des hydrocarbures, outre l'extension des activités de la Commission Environnementale à la phase d'exploration et l'instauration d'une contribution annuelle par bloc les réalisations sont consignées dans le tableau ci-après.

TABLEAU 4 : MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Intitulé de l'action/projet	Date de lancement	Date d'achèvement	Coût
- Assistance externe pour la gestion de l'abandon de Chinguetti	2016	2018	13 200 000 MRU
- Financement par la Commission Environnementale de la réactualisation du plan POLMAR	2015	2016	4 056 000 MRU
- Plateforme numérique intégrée des données environnementale	2015	2018	169 912 US\$
- Contribution du secteur pétrolier au Fonds d'Intervention Environnemental (FIE)	2015	2018	78 356 400 MRU

Source : MPEMi

Le secteur des mines

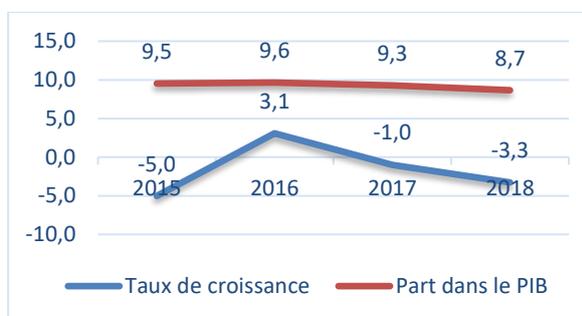
Les performances du secteur minier en termes d'exportations sont retracées dans le tableau ci-dessous. Au total, la valeur des exportations minières s'élève à 1,015 milliard USD en 2018, enregistrant une progression de 3,1% par rapport à 2017. Quant à la croissance de la valeur ajoutée du secteur de l'extraction des minerais métalliques, elle accuse un recul de 3,3% en 2018, creusant encore davantage la baisse de 1% enregistrée en 2017, reflétant les contreperformances de la SNIM dont la production a baissé de 9,3% en 2018 (tableau sur les productions minières ci-dessous).

TABLEAU 5 : EXPORTATIONS MINIERES EN MILLIONS USD

	2017	2018	Variation
Fer	495,6	501,7	1,2%
Or (Taziast)	297	313	5,4%
Or (MCM)	52,8	53,3	0,9%
Cuivre (MCM)	139,5	147,6	5,8%
TOTAL	984,9	1015,6	3,1%

Source : DPAE/DGERSE/MEI

GRAPHIQUE 8 : CROISSANCE ET POIDS DE L'EXTRACTION DES MINERAIS METALLIQUES



Source : DPAE/DGERSE/MEI

TABLEAU 6 : PRODUCTION MINIERE

	2017	2018	Variation
Production de fer en milliers de tonnes	11 813	10 709	-9,3%
Production d'or en onces	292 453	296 929	1,5%
Production de cuivre en tonnes	28 791	28 137	-2,3%

Source : DPAE/DGERSE/MEI

A ces résultats s'ajoute l'octroi de nouveaux permis d'exploitation pour des substances variées afin de diversifier la production minérale et qui intègrent le principe de la participation de l'Etat à hauteur de 10% à 20% dans des projets d'exploitation.

En plus, la gestion du cadastre minier a été améliorée par la mise en place d'un système d'information et de numérisation des données et d'un Portail Géo-scientifique.

Les actions suivantes ont été enregistrées en 2018 :

- L'encadrement et organisation de l'activité d'exploitation artisanale de l'or et l'ouverture de deux centres de services de traitement pour l'exploitation artisanale d'Or à Chami et Zouerate.
- Mise en place de Géo-portail scientifique du secteur minier.
- Participation à des expositions et Organisation du forum minier Mauritanides en 2018.
- Valorisation des données des zones promotionnelles d'or.

Une refonte globale du code miner est en cours pour améliorer l'attractivité du secteur minier et d'accroître ses retombées économiques. Dans cette perspective, le Département vient aussi de lancer l'élaboration d'une nouvelle stratégie minière dont la mise en œuvre permettra une meilleure visibilité du secteur ainsi que le développement des infrastructures géologiques et minières.

Par ailleurs, une stratégie de communication du secteur minier est en phase de mise en œuvre pour permettre au Département de réagir à l'actualité avec une communication adaptée et d'améliorer la visibilité de son action.

Aussi, l'amélioration du cadre réglementaire a conduit à l'encadrement des activités artisanales de l'Or (Orpaillage) et le développement du statut de la petite exploitation minière par la création d'opportunités pour les investisseurs nationaux.

L'effectif des travailleurs au niveau du secteur est de 7.500 permanents et 8.000 non permanents.

Actuellement la situation des titres miniers se présente comme suit : 66 permis de recherche en vigueur et 60 en demandes. Le nombre de permis d'exploitation est de 17 dont 9 en développement et 8 en production. Le nombre de demande de permis d'exploitation en instance est de 6.

S'agissant des réformes, suite à l'adoption du décret 134-2017 portant sur le statut de la petite exploitation minière, dont l'objectif est de créer des opportunités pour les investisseurs nationaux, l'arrêté 02-2018 a permis l'encadrement des activités d'exploitation artisanale de l'Or (Orpaillage). En outre, deux autres actions ont été réalisées en 2018 : assainissement de la situation cadastrale et assainissement de la situation de l'exploitation des carrières industrielles.

◆ Financement des projets d'appui à la mise en valeur du potentiel minier et pétrolier

Par ailleurs, les projets inscrits au PIP pour le développement des mines totalisent de 4 580 millions MRU programmé pour la période 2018-2020 dont une enveloppe de 577,55 millions MRU est mobilisée en 2018.

◆ Perspectives

Secteur des hydrocarbures

Comme perspectives, il y'a lieu de noter :

- Le démarrage des travaux de développement de la première phase du champ gazier Grand Tortue Ahméyim (GTA), après la décision finale d'investissement signée en décembre 2018 avec l'objectif de la mise en production du champ en 2021/2022.
- Priorité du Département dans le court terme pour la promotion des zones encore sous explorées des bassins côtiers et de Taoudenni.
- Démarrage de la deuxième phase du plan d'abandon du champ Chinguetti afin de procéder au bouchage définitif et sécurisé des puits conformément au plan validé par le CIM.
- Au niveau de l'aval pétrolier, amélioration des conditions de l'approvisionnement du pays par des actions qui vont continuer au-delà de 2019, pour la construction de nouvelles installations de réception (chargement/déchargement) ainsi que l'extension des capacités de stockage au niveau de la zone sud et la réhabilitation des capacités de stockage de la zone nord ; ce qui apportera une amélioration des conditions ainsi que la sécurisation des approvisionnements du Pays en produits pétroliers.
- Mise en place de nouveaux textes qui se poursuivra au-delà de l'année 2019 afin d'améliorer le cadre organisationnel du secteur et renforcer la sécurité du public et des biens tout en garantissant la protection de l'environnement.
- Poursuite en 2019, et si nécessaire au-delà de cette date, du programme d'assainissement des activités de distribution des produits pétroliers (vente illicite et enfûtage clandestin à Nouakchott et dans certaines villes de l'intérieur).

Secteur des mines

Les perspectives du secteur minier portent sur :

- Finalisation de la refonte globale du code minier en cours pour améliorer l'attractivité du secteur minier et accroître ses retombées économiques. Dans cette perspective, le Département va poursuivre l'élaboration d'une nouvelle stratégie minière dont la mise en œuvre permettra une meilleure visibilité du secteur ainsi que le développement des infrastructures géologiques et minières.
- Mise en œuvre d'une stratégie de communication du secteur minier pour permettre au département de réagir à tous les événements avec une communication adaptée.
- Projet de création d'une structure, au sein du Département, pour poursuivre l'activité d'encadrement de l'exploitation artisanale de l'or. Aussi, de nouvelles zones, dédiées à l'orpaillage, seront créées ainsi que la mise en place de comptoirs pour la commercialisation des productions artisanale.
- Réflexions en vue de renforcer les structures en charge du contrôle par l'acquisition de nouveaux outils (Drones et matériels de laboratoires).
- De nouveaux projets sont en cours d'évaluation, tels que les projets d'uranium au Tiris Zemmour et de fer à Dakhlet Nouadhibou dans le cadre du régime d'exploitation minière.
- Réflexions pour la poursuite de l'amélioration des infrastructures géologiques par la réalisation d'une cartographie à petite échelle afin de permettre de vulgariser le potentiel géologique et minier et de promouvoir le développement de nouveaux projets miniers.
- Le secteur continuera à promouvoir le potentiel géologique et minier de notre pays, à travers la participation aux forums miniers régionaux et internationaux et l'organisation de salons et de journées locales d'information.

III.1.5. IMPULSION AU SECTEUR INDUSTRIEL

◆ Objectifs de l'intervention

La SCAPP recherche la réalisation de l'objectif d'impulsion au secteur industriel à travers les actions suivantes : la mise en place d'une nouvelle stratégie industrielle incitatrice à l'investissement et d'un dispositif de pilotage fondé sur le partenariat Privé-Public - l'amélioration du climat des affaires, du parachèvement des réformes à caractères administratif et financier, du renforcement des capacités en matière de normalisation et de suivi de l'industrie, de l'aménagement de zones et de domaines industriels, de la création de structures techniques d'appui au développement du secteur et du renforcement de la fonction de recherche technologique dans le secteur industriel.

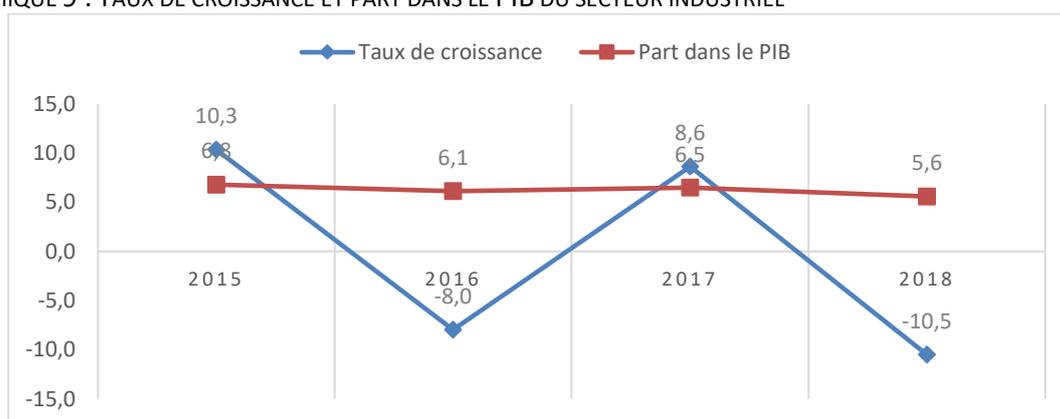
◆ Principales réalisations

En vue de la réalisation de l'objectif d'impulsion au secteur industriel les projets/réformes suivants sont adoptés ou mis en œuvre :

- Le projet d'appui à la mise à niveau des entreprises est actuellement mis en œuvre afin d'améliorer la compétitivité de l'économie du pays en permettant à de nombreuses entreprises d'opérer les choix pour faire face à la concurrence sur les différents marchés et tirer profit des opportunités d'exportation qu'offrent les marchés régionaux et mondiaux.
- Le Cadre de Programmation Pays vise à renforcer l'action à travers l'assistance technique spécifique pour développer une industrie de pointe qui permettra la mise en place du contexte économique requis afin de favoriser l'investissement de la part des entreprises du secteur privé et des différents acteurs du développement, de stimuler le progrès, l'innovation et l'échange technologique ; développer l'entrepreneuriat, améliorer les compétences et créer des emplois décents et répondant aux besoins du marché et enfin poser les bases d'une croissance diversifiée et durable pour tous.
- Formulation de projet de catégorie 2 en vue de son approbation par le CIR, avec comme objectif de mobiliser dans un court délai des projets porteurs sur une période de deux ans.

En 2018, le rythme de la croissance du secteur industriel au cours des quatre dernières années a évolué en dents de scie avec parfois des taux négatifs comme en 2018 (-10,5%).

GRAPHIQUE 9 : TAUX DE CROISSANCE ET PART DANS LE PIB DU SECTEUR INDUSTRIEL



Source : DPAE/DGERSE/MEI

◆ Financement

En termes de financement d'actions en faveur du développement manufacturier, les montants mobilisés et programmés sont peu élevés : 4 millions MRU en 2018 et un total de 47 millions MRU pour la période 2018-2020.

◆ Perspectives

Les actions programmées pour 2019 et les années à venir visent la valorisation et la modernisation du secteur industriel, le renforcement des capacités, et la promotion et la communication.

La valorisation et la modernisation du secteur industriel

La valorisation et la modernisation du secteur industriel sont réalisées à travers l'amélioration des infrastructures et des services de base et la mise à jour des cadres régissant le secteur :

- Amélioration des infrastructures et services de base : mise en œuvre du programme CIR ; mise en œuvre du projet d'appui à la mise à niveau des entreprises ; mise en place de nouveaux laboratoires dans le domaine de l'énergie, et la certification de l'or ; mise en place du programme pays pour le développement industriel.
- Mise à jour des cadres régissant le secteur : organisation du prix de la qualité ; mise en place des organes de l'infrastructure de qualité ; adoption du décret organisant la CTC des agréments ; finalisation du cadre réglementaire de la normalisation et de la qualité ; accréditation des laboratoires de métrologie.
- Mise en place du code à barre industriel (préfixe pays) dont l'objectif est de permettre l'identification et la traçabilité des produits mauritaniens afin de permettre leur commercialisation à l'étranger.
- Mise en place du Registre central du Commerce.

Le renforcement des capacités

Le renforcement des capacités est réalisé à travers le rehaussement du niveau des compétences des agents et l'amélioration du système d'informations :

- Rehaussement du niveau de compétences des agents à travers les actions suivantes : formation dans le domaine de la qualité ; formation sur la propriété intellectuelle ; formation sur la mise à niveau des entreprises ; formation sur la SCAPP ; séminaire de formation pour les délégations régionales.
- Amélioration du système d'informations à travers les actions suivantes : mise en place du code à barre industriel, enquête sur les entreprises industrielles.

La promotion et la communication

La promotion et la communication concernent l'industrie, le commerce et le tourisme et visent à diffuser l'information à destination des partenaires et clients de la Mauritanie dans ces trois secteurs.

III.1.6. COMMERCE ET FONCTIONNEMENT DES MARCHES

◆ Objectifs de l'intervention

Comme il est précisé dans le document de la SCAPP, l'objectif de cette intervention est de créer les conditions d'ouverture des marchés nationaux, régionaux et internationaux devant les produits mauritaniens.

◆ Principales réalisations

La mise en œuvre de l'intervention est recherchée à travers les actions suivantes :

- Facilitation des échanges avec les marchés nationaux, régionaux et internationaux en vue de promouvoir la production brute et transformée des secteurs de la pêche, de l'agriculture, de l'élevage, de l'industrie et de l'artisanat.

Dans ce cadre, la Mauritanie a signé un Accord de Facilitation des Echanges (AFE) qui vise à accélérer le mouvement, la main levée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit.

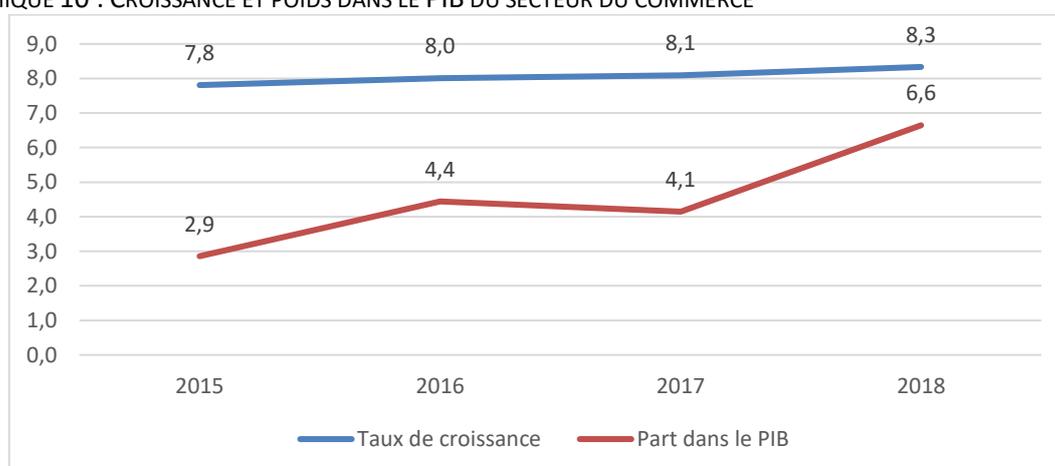
Il faut signaler aussi le démarrage en 2018 du Cadre Intégré Renforcé (CIR) qui est un programme global d'aide pour le commerce des pays les moins avancés pour leur permettre de jouer un rôle plus actif dans le système commercial mondial et à surmonter les obstacles relatifs à leur offre.

La Mauritanie a également signé des accords dits AA-CEDEAO et ZLECA (Zone de Libre Echange Continentale Africaine) qui devraient avoir des conséquences importantes pour le pays. L'objectif est de contribuer au développement économique durable du pays à travers une intégration régionale poussée et une meilleure participation à l'économie mondiale.

- Mise en place d'un système d'informations commerciales : Un projet a été mis en place et vise à répondre à la volonté du département de moderniser et d'unifier le système d'informations tant au niveau du ministère que de la chambre de commerce.
- Mise en place du Plan stratégique du commerce à moyen terme.
- Adoption d'une législation spécifique à la concurrence et à la compétitivité pour créer des conditions favorables au développement du commerce, encourager la baisse des prix, stimuler l'investissement et les exportations, et contribuer à la formalisation des PME. Dans ce cadre une législation relative à la concurrence, adoptée en 2012, est mise en œuvre.
- Développement du commerce électronique : Un service, créé en 2018 travaillera, d'abord, sur la digitalisation des services du ministère, mais devra organiser des formations pour le renforcement des capacités des entreprises dans les modes de création et de gestion des plateformes électroniques sur lesquelles elles pourront commercialiser leurs produits.

En termes de la valeur ajoutée, le secteur du commerce est sur un sentier ascendant avec une croissance de 6,6% en 2018 et un poids dans le PIB passant de 7,8% en 2015 à 8,3% en 2018.

GRAPHIQUE 10 : CROISSANCE ET POIDS DANS LE PIB DU SECTEUR DU COMMERCE



Source : PIP 2018-2020 DGIPCE/MEI

◆ Perspectives

De nombreuses actions initiées en 2018 attendent leur mise en œuvre en 2019-2020. Il s'agit de :

- La mise en place du Système d'informations commerciales,
- La mise en application de l'Accord d'Association avec la CEDEAO et avec la ZLECA.
- Une poussée également dans le processus de négociation quant à l'Accord de libre-échange avec la Zone Arabe de Libre Echange et également l'Accord bilatéral de libre-échange avec la Turquie.
- La formation sur l'aide au commerce,
- La mise en place du registre central sur le commerce, de l'évaluation et l'actualisation de la matrice de l'Etude Diagnostique sur l'intégration du commerce,
- L'organisation du prix de la qualité
- La réalisation de l'Enquête sur l'affichage des prix des produits dans les grandes surfaces, du suivi quotidien des prix des produits de première nécessité, du contrôle des produits périmés dans les structures de vente, de l'organisation et de la participation à des événements promotionnels et commerciaux (foire, salons et exposition), et de la création de supports promotionnels (CD-ROM, dépliants, guide, carte ...).
- Il est prévu d'initier un projet de développement de l'agrobusiness et de soutien aux chaînes de valeurs à fort potentiel de croissance, un projet sur la commercialisation des produits de la pêche, un projet sur le développement de la chaîne de valeur de la viande rouge, et un projet sur le développement de la chaîne de valeur du Riz. Ces projets sont au stade de recherche des financements.

Ces actions visent la promotion des produits mauritaniens sur les marchés à protéger le consommateur contre des hausses excessives des prix ou des produits nuisibles à leur santé.

III.1.7. REDYNAMISATION DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE

◆ Objectifs de l'intervention

L'objectif de cette intervention est la création d'un cadre favorable à la reprise du tourisme à grande échelle. Elle vise, d'ici 2020, à jeter les bases d'un tourisme durable, qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.

◆ Principales réalisations

La réalisation de l'intervention est recherchée à travers le maintien d'une offre touristique basée sur les produits naturels et culturels et l'intéressement de la demande locale, en développant les infrastructures touristiques et en renforçant les capacités des professionnels du secteur. Les résultats recherchés sont le développement de l'activité touristique en termes de création d'un cadre favorable à la reprise du tourisme à grande échelle, la modernisation du secteur, l'augmentation du nombre de lits et d'emplois créés par le secteur.

Pour atteindre ces résultats le ministère a initié les projets suivants : projet de promotion des produits touristiques naturels et culturels de Mauritanie ; projet de promotion du tourisme local ; création d'une école de formation aux métiers du tourisme. Malheureusement aucun de ces projets n'a connu un début de véritable mise en œuvre, faute de financement.

Selon les estimations du ministère, le nombre de lits est passé de 9100 en 2016 à 11500 en 2018, soit une hausse de plus de 26% ; il en serait de même pour les emplois, en termes de rythme d'évolution. S'agissant du nombre de touristes, la Mauritanie a accueilli 4000 touristes étrangers en 2018-2019,

contre 1500 en 2017- 2018, soit une hausse de 166% ; et le pays espère doubler ce chiffre au cours de la prochaine saison touristique.

Le secteur gagnerait à être formalisé afin qu'il bénéficie de financements durables et d'une publicité formelle auprès de la clientèle potentielle.

◆ Perspectives

En termes de perspectives, il y a lieu de citer : (i) La classification des structures hôtelières ; (ii) l'organisation de la saison touristique dans l'objectif de doubler le nombre de touristes cette année ; (iii) la participation aux salons internationaux du tourisme pour exposer les produits touristiques Mauritaniens ; (iv) Projet d'une "Ecole Formation Touristique" ; (v) Mise en place d'un outil de suivi pour les statistiques du tourisme ; (vi) Organisation de journées de promotion " tourisme et investissement" ; et (vii) Préparation à l'exposition universelle.

III.1.8. ARTISANAT GENERATEUR DE REVENUS ET D'EMPLOIS

◆ Objectifs de l'intervention

L'objectif de cette intervention, d'ici 2020, est de jeter les bases d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire et créateur d'emplois. La réalisation de cet objectif est recherchée à travers l'amélioration du cadre de pilotage institutionnel et le renforcement des infrastructures de base du secteur et des capacités des artisans et de leurs organisations.

◆ Principales réalisations

Dans ce cadre, la réalisation des actions suivantes peut être mentionnée en 2018 : (i) construction de 2 espaces équipés de moyens de production à Kiffa et à Atar ; (ii) Participation à des salons et expositions internationales et sous régionales, ce qui a été généré des revenus pour les artisans et (iii) participation aux expositions universelles.

◆ Perspectives

En perspectives, les actions suivantes sont à citer :

- La participation à l'exposition internationale de Chine est en cours de préparation.
- La construction de maisons et/ou d'espaces d'artisanat dans plusieurs wilayas.
- La construction d'une Exposition nationale d'artisanat, comprenant un village artisanal.
- L'équipement des maisons d'artisanat en logistiques de production.
- La réalisation d'une formation en technique, en gestion et en promotion de l'artisanat, ainsi que le renforcement des capacités de la Direction chargée de l'artisanat à travers des sessions de formation.
- La réalisation d'une stratégie nationale pour le développement de l'artisanat.
- La revue du code de l'artisanat, en vue de l'adapter aux conditions du secteur de l'artisanat et des métiers, par la réduction des structures organisationnelles et la définition des liens de tutelle.
- La mise en place et l'encadrement de journées nationales de l'artisanat.
- La poursuite des programmes de renforcements des capacités en gestion des organisations professionnelles.

- L'appui et la généralisation du système de microcrédits dans le domaine de l'artisanat, en collaboration avec les partenaires techniques.
- La poursuite de l'organisation d'expositions portant sur l'artisanat et les métiers, au niveau sous régional et international (Expositions - Salons).

III.2. SECTEUR PRIVE ET PRATIQUE DES AFFAIRES

III.2.1. ACCELERATION DES REFORMES DU CLIMAT DES AFFAIRES

◆ Objectifs de l'intervention

L'objectif de cette intervention, d'ici 2020, est de donner un nouvel élan au secteur privé, afin qu'il prenne effectivement le relais du secteur public dans la création de richesses.

◆ Réalizations au titre de l'intervention

Le bilan relatif à l'intervention indique la mise en œuvre d'actions dans les différents domaines de réalisation de l'objectif. Les actions suivantes peuvent être citées :

Dans le domaine de la justice

- Poursuite de la mise en œuvre de deux volets qui visent à faciliter l'accès à la justice des citoyens, y compris les entrepreneurs : i) création de la fonction de conciliateurs (musleh) et recrutement de personnes à cet effet ; ii) création de la fonction de parajuristes et recrutement de personnes à cet effet.
- Création et renforcement de bureaux d'accueil au sein des tribunaux, et qui continuent de fonctionner, pour faciliter la communication entre l'administration de la justice et les justiciables, afin notamment, que ces derniers aient les informations qui leur sont nécessaires en matière de procédures judiciaires.
- Adoption d'un texte sur l'arbitrage qui remplace celui en vigueur depuis l'année 2000. Le nouveau texte définit mieux les notions relatives aux procédures, tant pour l'arbitrage interne que l'arbitrage international ; ce qui permettra, peut-être, au Centre International d'Arbitrage de Mauritanie (CIAM) de commencer à fonctionner.
- Renforcement de la législation, de la réglementation et des procédures commerciales mauritaniennes pour les adapter au climat des affaires, dans le domaine bancaire, des droits réels, de règlement des litiges ;
- Facilitation des procédures au sein du guichet Unique (GU) en matière d'investissement par la présence d'un représentant du tribunal.
- Adoption de la loi numéro 2019-021 portant règlement des petits litiges, abrogeant et remplaçant la loi n° 2017-019 du 18 juillet 2017, instituant une procédure spéciale pour le règlement des petits litiges concernant toutes les affaires civiles et commerciales dont la valeur pécuniaire n'excède pas quatre cent mille (400.000) MRU.
- Introduction des procédures de conciliation, de médiation et d'arbitrage pour le règlement des litiges civiles ; ce qui peut alléger la tâche des juges et leur donner plus de temps pour traiter plus efficacement les dossiers qui leur sont soumis.

- Adoption d'une loi sur les crédits bancaires qui élargit la garantie aux membres de la famille du débiteur afin de faciliter le remboursement des crédits.
- Création de trois tribunaux du commerce et extension de la compétence des juridictions commerciales existantes à de nouveaux territoires afin que les contentieux commerciaux soient traités sur toute l'étendue du territoire national.
- Placement d'un greffier au ministère de l'Economie et des Finances (Guichet Unique) afin d'y représenter le ministère de la Justice pour le traitement des aspects judiciaires de l'investissement.

Dans le domaine des réformes visant l'amélioration de la pratique des affaires :

- La création d'interface avec les investisseurs publics et privés intéressés par les PPP et les ZES
- La mise en œuvre de la feuille de route visant l'amélioration de la place du pays dans le classement Doing Business
- La soumission d'un code de procédures fiscales au Conseil des Ministres dont le but est de clarifier les procédures fiscales et renforcer l'administration fiscale en vue d'un traitement plus rapide des dossiers.
- La promulgation d'un code des douanes dont le but est de renforcer l'administration des douanes afin de mobiliser les revenus et faciliter les échanges commerciaux.
- La mise en œuvre d'importantes réformes qui ont pour but de faciliter le commerce transfrontalier et le paiement des impôts et taxes dont la mise à niveau du système électronique SYDONIA World, ce qui a réduit les délais de préparation et de soumission des déclarations en douane.
- L'apurement du fichier des contribuables et élaboration d'une procédure de mise à jour régulière du fichier des contribuables dont le but est l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale en maîtrisant le fichier des contribuables.
- L'adoption d'une loi, en Conseil des Ministres, sur le code général des impôts et sur l'impôt sur les sociétés dont le but est d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'équité fiscale, et réduire l'informalité et la fraude fiscale.
- L'amélioration du système d'information sur le crédit, en garantissant par la loi le droit des emprunteurs à accéder à leurs données personnelles.
- L'augmentation de la transparence du traitement des demandes de permis de construire, en publiant la réglementation relative à la construction, en ligne, gratuitement.
- La création d'un guichet unique de permis de construire (arrêté conjoint MEF/MHUAT).
- La baisse des frais de création d'entreprises à travers la suppression des droits d'enregistrement sur les actes de constitution des sociétés (SARL).
- La mise en place d'un système d'informations commerciales.
- L'adoption d'une législation spécifique à la concurrence et à la compétitivité pour créer des conditions favorables au développement du commerce, encourager la baisse des prix, stimuler l'investissement et les exportations, et contribuer à la formalisation des PME.
- Le développement du commerce électronique.
- La combinaison de plusieurs procédures d'enregistrement pour simplifier l'enregistrement et en écourter les délais pour la création d'entreprises.

Sur le classement général Doing Business, la Mauritanie est passée de la 176^e place en 2015 à la 150^e en 2018. Depuis la mise en place de la BDD du Guichet Unique (GU) en 2015, des effectifs de 15 328 entreprises ont été créées, toutes formes juridiques confondues.

Dans le domaine du commerce transfrontalier, des améliorations significatives ont été introduites pour diminuer les délais de traitement des manifestes au niveau des formalités douanières et portuaires.

◆ Financement

En 2019, le gouvernement a programmé un montant de 200 000 US\$ pour le financement de la mise en œuvre des actions de cette intervention. Plusieurs projets contribuent à l'appui à l'amélioration du climat des affaires dont : (i) le Projet d'Eco-pole halieutique de Nouadhibou, (ii) le Projet de Gouvernance du Secteur Public (PGSP), (iii) le Projet d'Appui à la gouvernance et la croissance inclusive (PAGOCI), (iv) le projet d'assistance technique sur le climat des affaires et l'entrepreneuriat.

◆ Défis, contraintes, analyses

- Le manque de données fiables sur les entreprises est un handicap à la mise en place de politiques efficaces pour le développement du secteur privé.
- L'absence d'un Registre Central de Commerce (RCC).
- La faiblesse du dialogue public-privé, qui pourrait être amélioré par la création, en 2019, d'un Conseil Supérieur d'Amélioration du Climat des Affaires et d'un Comité Technique de Suivi des Réformes du Climat des Affaires.
- Les difficultés pour les paiements des impôts (procédures et montants), pour le raccordement à l'électricité, l'obtention de prêts et le règlement de l'insolvabilité.
- Le manque de concurrence dû au fait notamment que les marchés privés montrent de fortes tendances oligopolistiques.
- La faiblesse du capital humain.
- L'absence d'un cadre institutionnel du Climat des Affaires.

◆ Perspectives

Dans le domaine de la justice

- En 2019, le Ministère de la Justice entamera la mise en place de la politique sectorielle de la justice pour une plus grande efficacité du fonctionnement des services.
- Un ensemble de réformes en cours de discussion permettra de consacrer la spécialisation des juridictions commerciales. En effet, une loi spécifique portant création, organisation et fonctionnement des juridictions commerciales (tribunaux de commerce, chambres commerciales des cours d'appel, et de la cour suprême) est en cours d'adoption.
- A long terme, la volonté affirmée des autorités d'informatiser la chaîne commerciale permettra de réduire les délais et d'améliorer la qualité de la justice commerciale.

Dans les autres domaines de réformes visant l'amélioration de la pratique des affaires :

- Mise en place en février 2019 d'un Conseil Supérieur d'Amélioration du Climat des Affaires et d'un Comité Technique de Suivi des Réformes du Climat des Affaires, pour l'implication

systematique du secteur privé dans la préparation et la conduite des réformes du climat des affaires.

- Mise en place d'une Cellule PPP (cadre institutionnel) et élaboration des directives et procédures opérationnelles pour le traitement des projets PPP, suite à la promulgation d'une loi relative au Partenariat Public-Privé (PPP) le 6 février 2017.
- Préparation par le gouvernement et ses agences de plusieurs réformes importantes pour améliorer le climat des affaires : les textes d'application du code de l'urbanisme - les décrets d'application du Code des droits réels, - la numérisation des titres fonciers, des titres de propriété et du cadastre à Nouakchott et dans le reste du pays – Mise en place du guichet unique de permis de construire (arrêté conjoint MEF/MHUAT -la mise en service par la BCM d'un Bureau d'Informations sur le Crédit (BICR), - la mise en place d'une solution de télé-déclaration qui permettra aux contribuables de déclarer leurs impôts en ligne ; une solution permettant le télépaiement sera développée ultérieurement - la dématérialisation de la procédure d'immatriculation et d'enregistrement des sociétés au Guichet unique de création d'entreprise - la mise en place d'un Guichet unique intégral du commerce transfrontalier regroupant les procédures administratives du Port et de la Douane - la mise en service du CNC (centre national de conduite d'électricité).

◆ Recommandations

Les efforts en cours doivent être maintenus, voire renforcés, pour l'élaboration de statistiques fiables sur les entreprises, le fonctionnement efficace du Conseil Supérieur d'Amélioration du Climat des Affaires, et du Comité Technique de Suivi des Réformes du Climat des Affaires, la simplification des procédures fiscales et l'allègement des impôts, un accès plus facile aux infrastructures nécessaires au fonctionnement des entreprises (électricité, eau, etc.), la simplification des procédures bancaires et la baisse des taux d'intérêts, l'appui aux PME face aux entreprises oligopolistiques et le renforcement de la compétence des ressources humaines.

III.2.2. RENFORCEMENT DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

◆ Objectifs de l'intervention

L'objectif de l'intervention est de renforcer le partenariat public-privé et impulser les échanges dans le domaine des affaires.

La réalisation de cet objectif est recherchée à travers la mise en œuvre des actions suivantes : i) le renforcement, d'une part, des capacités des administrations publiques devant jouer un rôle de premier plan dans le partenariat public – privé et, d'autres part, celles de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Mauritanie et les autres organisations patronales, y compris les fédérations des petits producteurs et des artisans ; ii) le développement de la coopération avec des chambres de commerce étrangères afin de drainer des Investissements Directs Etrangers (IDE).

◆ Réalisations au titre de l'intervention

Dans le cadre du bilan 2018, il faut souligner, notamment, la mise en place d'une Cellule PPP (cadre institutionnel) et l'élaboration des directives et procédures opérationnelles pour le traitement des projets PPP, suite à la promulgation d'une loi relative au Partenariat Public-Privé (PPP) le 6/2/2017.

En plus de la mise en place de ces organes, il faut rappeler toutes les actions entreprises par le gouvernement et qui ont été mentionnées, plus haut, dans la partie de ce rapport relative à l'intervention concernant « l'accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires », et qui ne manqueront pas d'impacter sur le renforcement du PPP et du rôle du secteur privé dans l'économie mauritanienne.

◆ Défis et contraintes

Les défis portent, d'une part, sur la faible capacité en ressources humaines et financières de l'administration pour appuyer le secteur privé, et, d'autre part, le rôle de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Mauritanie et les autres organisations patronales, des fédérations des petits producteurs et des artisans.

◆ Perspectives

- Le dialogue public-privé sera renforcé pour être plus inclusif et représentatif.
- La poursuite du processus d'amélioration du climat et des bonnes pratiques des affaires, dont le renforcement du partenariat public-privé sera une conséquence, selon un suivi méthodique et régulier des actions inscrites dans la durée et un effort continu.

◆ II.6. Recommandations

Les efforts en cours doivent être maintenus, voire renforcés pour améliorer la capacité en ressources humaines et financières de l'administration pour appuyer le secteur privé, en général, et donc le partenariat public-privé.

Il faut renforcer les capacités de la Chambre de Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture de Mauritanie et les autres organisations patronales, y compris les fédérations des petits producteurs et des artisans pour donner aux organisations patronales les possibilités d'apporter un appui de qualité à leurs adhérents dans divers domaines.

La chambre de commerce doit accorder une grande attention au développement de la coopération avec des chambres de commerce étrangères pour offrir aux entreprises les opportunités d'échanges réciproques fructueux afin de drainer des Investissements Directs Etrangers.

Il convient aussi d'appuyer des structures comme le Club des Entrepreneurs de Mauritanie ou la Jeune Chambre de Commerce de Mauritanie et les impliquer dans les processus de réforme. Il convient aussi de promouvoir l'entreprenariat chez les jeunes et les femmes.

III.2.3. PROMOTION D'UN SECTEUR FINANCIER SOLIDE ET INCLUSIF

◆ Objectifs de l'intervention

L'objectif est de préparer l'évolution du secteur financier pour le rendre performant et inclusif au service de la croissance, de la création de l'emploi et de la réduction de la pauvreté.

◆ Réalisations au titre de l'intervention

En 2018, le secteur financier mauritanien est composé de 18 banques en activité dont 7 offrants exclusivement des produits islamiques, 3 réseaux et 21 institutions de micro finance, les services

financiers de la poste, la caisse de dépôt et de développement, 17 compagnies d'assurance et 2 régimes de prévoyance sociale. Le réseau des agences bancaire a connu l'ouverture de 51 agences en 2018, passant de 221 agences fin 2017 à 272 fin 2018 et couvrant tous les chefs lieu des willayas et la quasi-totalité des Moughataas. Le taux de bancarisation s'est situé à plus de 30% en incluant les adhérents aux institutions de microfinance.

Le secteur de la micro finance a connu en 2018, l'entrée en activité de 6 IMF dont 5 de la catégorie B. Les trois réseaux de la micro finance sont présents dans toutes les régions du pays. Ce secteur affiche un encours de crédit net de MRU 0,4 milliard, en hausse de 11% par rapport à 2017. En 2018, les dépôts des institutions de micro finance ont connu une progression de 13% par rapport à 2017, suite à l'entrée en activité des nouvelles institutions ainsi qu'à l'augmentation enregistrée au niveau des CAPEC.

A cela s'ajoute les avancées décrites ci-après :

- En 2018, les crédits accordés par les banques au secteur privé ont évolué de 17,8% contre 8,8% en 2017, et un crédit à l'économie de 67 milliards MRU en 2018 contre 57 milliards MRU en 2017.⁶
- La mise en place d'un corridor de taux d'intérêts pour les nouvelles facilités de dépôt et de refinancement et l'élargissement des actifs éligibles aux opérations de refinancement aux créances bancaires, tout en privilégiant les bons du trésor ou les bons de la BCM.
- L'assouplissement de la politique monétaire en baissant le taux directeur de 9 % à 6,5 % afin de le rapprocher des taux du marché et le rendre plus opérationnel.
- L'assouplissement et l'amélioration des conditions des transactions de devises sur le marché des changes.
- L'élaboration d'un plan d'action pour le développement du marché interbancaire.
- L'adoption d'une nouvelle loi portant réglementation des Etablissements de crédit conforme aux standards internationaux.
- L'adoption d'une nouvelle loi portant statuts de la BCM, cette loi prévoit la création d'organes de stabilité et de résolution et permet de mettre en place les bases d'une surveillance renforcée, un processus de résolution des banques en difficulté et une modernisation du secteur financier.
- L'extension de la supervision de la BCM aux assurances, à CDD et aux sociétés de paiement.
- Adoption d'une loi sur le Système national de paiement
- Projet de mise en place d'une Stratégie Nationale de Paiement
- Création d'un bureau de crédit
- Une nouvelle instruction sur la composition et les exigences en fonds propres a été adoptée en Mars 2018. Largement inspirée des normes Bâle III. Elle a également relevé le capital et les fonds propres minimaux par banque à 1 milliard MRU.
- Adoption du cadre réglementaire régissant l'apport de la liquidité d'urgence aux banques qui connaissent des tensions momentanées de trésorerie.
- La mise en place d'un mécanisme de télétransmission de données en provenance des banques, pour venir à bout de la lourdeur et de la pénibilité, et de risques afférents à la saisie, à la manipulation et au stockage des données.
- La mise en place d'une application « centrale des risques » qui consolide l'ensemble des utilisations de crédits faites au niveau de ses différentes agences installées sur le territoire.
- Conformément à sa stratégie visant la mise en place de nouvelles plateformes technologiques modernes, la BCM a lancé en 2018 un vaste projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière (PAMIF).
- La BCM a procédé à l'évaluation nationale des risques en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, au niveau de l'ensemble des secteurs d'activité concernés.

⁶ Source : BCM-Rapport 2018

- La Banque Centrale a procédé à une campagne de lutte contre le transfert de fonds illégal qui a fait cesser plus de 1000 points de transfert non autorisés.
- La révision de la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme pour s'adapter aux évolutions et aux standards internationaux, notamment les recommandations du GAFI.
- La mise en place d'un portail dont certains modules sont déjà en production permettant la planification et la gestion des inspections.
- Poursuite du développement des services du réseau GIMTEL.

◆ Défis et opportunités

Les défis :

- L'absence d'un marché financier qui permettrait de mobiliser des ressources longues pouvant être utilisées pour le financement des secteurs productifs.
- Existence d'un secteur informel de change, secteur informel de biens et services.
- Vulnérabilité par rapport aux risques de blanchiment d'argent et financement du terrorisme.
- Vulnérabilité par rapport aux risques techniques et de cyber-sécurité.

Les opportunités :

- Stabilité de l'environnement politique intérieur.
- Bonne appropriation des exigences liées à la conduite de la politique monétaire, de la supervision bancaire et du développement des systèmes de paiement.
- Stabilité monétaire, des cours de change et maîtrise des pressions inflationnistes.
- Développement de relations avec les partenaires au développement.
- Perspectives économiques favorables pouvant renforcer la qualité des portefeuilles et la liquidité des banques.
- Progrès technologiques (blockchain, swift).
- Marché de services financiers en croissance.
- Projet de création de bourse de valeurs.

◆ Perspectives

- Consolidation de la stabilité monétaire et maîtrise des pressions inflationnistes.
- Renforcement de la situation financière du secteur et de son rôle dans le financement de l'économie nationale et de la promotion de l'intermédiation financière.
- Renforcement de la gouvernance globale du secteur.
- Renforcement des capacités des acteurs du secteur.
- Développement et Modernisation des systèmes de paiement.
- Poursuite des efforts de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

III.2.4. DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVE ET DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

◆ Objectifs de l'intervention

L'objectif d'ici 2020 est de mettre en place une série de mesures incitatives pour encourager les investisseurs nationaux et rendre le pays attractif aux investissements directs étrangers (IDE).

La réalisation de cet objectif est attendue par la mise en œuvre des actions suivantes : i) mobiliser les appuis nécessaires à l'émergence d'entreprises mauritaniennes compétitives et l'installation d'entreprises étrangères en Mauritanie ; ii) rendre l'économie mauritanienne plus attractive aux IDE, en développant un système d'information permettant de faire connaître le potentiel économique du pays.

◆ Bilan de la mise en œuvre

La plupart des actions répertoriées dans les autres interventions de ce chantier contribuent à l'atteinte de l'objectif de cette intervention compte tenu de l'étroite relation entre, d'une part le développement de l'investissement privé et des IDE et, d'autre part, l'amélioration du climat et de la pratique des affaires, le renforcement du partenariat public-privé et l'inclusivité du secteur financier et la création des PME.

En 2018, les entrées nettes au titre des investissements directs étrangers se sont élevées à 27,6 milliards MRU contre 21 milliards MRU en 2017, soit une hausse de 31,1%. Par rapport au PIB, le flux des IDE a représenté 14,7% en 2018 contre 12% en 2017⁷.

III.2.5. PROMOTION DE LA CREATION DES PME

◆ Objectifs

En complémentarité avec les actions engagées pour améliorer le climat des affaires et impulser le secteur industriel, l'objectif ici est de créer un tissu de PME diversifiées et compétitives, ce qui constitue une condition essentielle pour la lutte contre le chômage. La réalisation de l'objectif est recherchée à travers la mise en œuvre des actions suivantes : i) structurer le secteur informel et diminuer la précarité de l'emploi dans ce secteur ; ii) augmenter l'offre de services aux porteurs de projets, étendue à une large couverture géographique au-delà des centres urbains.

◆ Bilan de la mise en œuvre

La création de PME et leur développement buttent, en effet, sur la présence massive d'entreprises informelles dans les secteurs économiques, d'une part, et la captation des services et des compétences offerts aux entreprises par les grosses firmes privées ou publiques, d'autre part.

Aussi, toutes les actions mentionnées, plus haut, dans le bilan relatif aux différentes interventions de ce chantier seront profitables à la création de PME, dans la mesure où ces actions visent toutes, soit à lutter contre la concurrence déloyale, soit à multiplier les services en faveur des entreprises dans le domaine fiscal ou financier.

◆ Perspectives

Mais en plus de ces actions de portée générale, la Mauritanie devrait mettre en œuvre des mesures visant spécifiquement les PME en raison du potentiel qu'elles renferment en termes de croissance et de création d'emplois. En effet, les PME représentent 80% des entreprises du secteur formel, même si la majeure partie de la richesse nationale est encore produite par les entreprises de grande taille. Il

⁷ Source : BCM-Rapport 2018

s'agira en particulier de redoubler d'efforts pour améliorer l'accès au crédit en réformant le droit et en développant la pratique des procédures d'insolvabilité.

III.3. INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN A LA CROISSANCE

III.3.1. DISPONIBILITE DE L'ENERGIE A UN COUT ABORDABLE

◆ Objectifs de l'intervention

Pour assurer la disponibilité de l'électricité à un coût abordable aux unités économiques, la SCAPP préconise l'amélioration des prestations de service à travers l'extension et la qualité du réseau et la diversification des sources de production de l'électricité, en privilégiant les énergies propres (notamment solaire et éolienne) tout en recherchant l'efficacité énergétique.

Il est attendu notamment une amélioration sensible de : (i) la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique national (mix énergétique) ; (ii) du taux d'électrification en milieu urbain et rural ; (iii) du système de transport.

◆ Réalisations au titre de l'intervention

En application de cette orientation et en vue d'atteindre les objectifs fixés, les efforts du département en matière d'électricité ont principalement porté sur l'exécution des projets :

- de construction d'un réseau électrique haute tension national à même de desservir les principaux centres de consommation et de permettre l'injection en grandes quantités d'énergies renouvelables ;
- de construction de la centrale éolienne de 100 MW de Boulanouar visant l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique ;
- du développement du réseau de répartition MT en vue d'électrifier les principales localités du pays et/ou d'effacer les centrales thermiques isolées ;
- de mise à niveau et de densification des réseaux de distribution à Nouakchott et des chefs-lieux de Moughataa.

En outre, le département a poursuivi les actions relatives à l'exécution des projets de ligne haute tension 225 kV suivantes : (i) Nouakchott – Nouadhibou ; (ii) Nouakchott– Zouérate ; (iii) Nouakchott –Sénégal ; (iv) Nouakchott – Kiffa – Mali.

A cela s'ajoutent les projets suivants : (i) l'interconnexion avec le Réseau Interconnecté de l'OMVS (ligne 90 kV Aleg-Boghé, ligne 33 kV Boutilimit-Sangrava) ; (ii) ligne 33 kV Sélibaby-Kiffa ; (iii) le projet Aftout Echergui (Ligne 90 kV Sélibaby-Mbout, et 300 km lignes MT dans l'Aftout) ; (iv) la boucle MT Kaédi-Selibaby-Mbout, et (v) les centrales hybrides éoliennes du littoral.

Pour ce qui concerne le raccordement à l'électricité, le Centre National de Conduite (Dispatching) de la Société Mauritanienne d'électricité (SOMELEC) est en cours de construction en 2018 et sera mis en service dans les premiers mois de 2019.

Les structures internes impliquées dans le circuit de raccordement MT ont été regroupées au Guichet unique de la SOMELEC et toute demande doit désormais passer par ce guichet.

Pour le moment seule une proportion de la population de 42% a accès à l'électricité en 2018 (Indicateur 7.1.1 de la cible ODD 7.1). Au niveau de la cible ODD 7.2 relative à l'accroissement de la part de

l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique, la consommation finale d'énergie est composée à hauteur de 42 % de l'énergie renouvelable⁸.

◆ Financement de l'intervention

Concernant les financements mobilisés en 2018, ils s'élèvent à 5 380,23 millions MRU sur une enveloppe 2018-2020 de 39 321 millions MRU.

◆ Perspectives

Il s'agira, en 2019 et au-delà, de la poursuite des efforts engagés dans le secteur visant l'augmentation de l'offre, l'amélioration de l'accès, la diversification du mix énergétique et la réduction des coûts.

- Pour ce qui concerne le raccordement à l'électricité, le Centre National de Conduite (Dispatching) de la Société Mauritanienne d'électricité (SOMELEC) sera mis en exploitation en mars 2019. Doté d'un système SCADA, il permet de superviser, gérer et intervenir en temps réel sur le réseau de distribution d'électricité à Nouakchott.
- En matière de production dans le réseau interconnecté, poursuite au cours de l'année 2019 de la construction du parc éolien de Boulenouar de 100 MW et du barrage hydroélectrique de Gouina de 144 MW (quote-part 48 MW), d'une part et, d'autre part, mise à la disposition du département par le plan d'investissement à l'étude d'un portefeuille de projets comprenant trois centrales hybrides (Tidjikdja, Bassiknou et Djiguenni) sur le modèle de Kiffa.
- En matière de répartition et de distribution, ce même Plan d'Investissement comprend l'étude d'un ensemble de projets de lignes MT et BT réparties sur l'ensemble du pays. Et parmi ces projets, la boucle Kaédi-Sélibabi-Mbout a bénéficié d'un financement auprès du Fonds koweïtien, et son appel d'offres sera lancé début 2019. En outre, les travaux d'électrification du triangle de l'espoir (Aftout Echergui) débutés fin 2018 vont se poursuivre en 2019 ainsi que l'alimentation électrique des périmètres agricoles sur l'axe Rosso-Boghé. Par ailleurs, le projet d'Interconnexion avec le réseau de l'OMVS (ligne 33 kV Boutilimit-Sangrava, et 90 kV Boghé-Aleg) va être finalisé au cours de la même année.
- En matière de Transport, l'objectif de doter le pays d'un système moderne de transmission, en mesure de favoriser le transport de l'électricité dans les principaux centres de consommation du pays et de permettre les échanges d'énergie avec les pays limitrophes, sera poursuivi à travers la mise en place des lignes ci-après qui sont en cours de construction ou de passation de marchés : une ligne haute tension Nord reliant Nouakchott à Nouadhibou, une ligne haute tension Nord Est reliant Nouakchott à Zouerate en passant par Akjoujt et Atar, une ligne haute tension Sud reliant Nouakchott à Dakar, et une ligne haute tension Est reliant Kiffa à Tintane avec un raccordement Tintane – Kayes.
- Finalisation en 2019 de l'étude de faisabilité de la ligne Chami-Akjoujt et Nouakchott-Kiffa.

⁸ Source : Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines

III.3.2. RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

◆ Objectifs de l'intervention

Dans le domaine des infrastructures de transport, l'objectif sera de doter progressivement le pays d'infrastructures essentielles et de systèmes de gestion et d'entretien performants.

◆ Réalisations

Pour la réalisation de cet objectif des actions ont été programmées en matière de construction d'infrastructures de transport, et d'amélioration des systèmes de gestion et d'entretien afin de désenclaver les zones de production, au niveau national, sous régional, régional et international, d'augmenter la compétitivité globale de l'économie mauritanienne, dans le respect des aspects environnementaux et les questions du genre pendant les études, l'exploitation, des infrastructures et des équipements, conformément à la réglementation nationale.

Au cours des trois dernières années, des investissements importants dans les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, ont été réalisés pour soutenir la croissance économique et améliorer la couverture du pays en infrastructures de transport.

Le bilan de secteur a porté sur l'achèvement des travaux d'infrastructures suivantes entre 2016-2018 :

- Réhabilitation des routes Nouakchott - Idini (50KM) et Aioun – Gougui (15 km)
- L'achèvement des routes : Bangou – Bassiknou (137 KM) ; Koundel – Maghama (66KM) ; Touajil – Choum (50KM) ; Atar – Zoueirat (108 km) ; Néma – Bangou(63KM) ; Emmat Leekarich – Amourj (47 km) ;
- La construction des voiries à : Kaédi (4 km) et Nouakchott (13KM)
- Construction et élargissement de voirie à Nouakchott à l'occasion des sommets de l'Union Africaine (UA) (23 km) et de la Ligue Arabe (40 km) ;
- Réhabilitation des aéroports de Néma et de Kiffa ;
- Construction de parking des avions à Oumtounsy ;
- Mise aux Normes des aéroports Oumtounsy, d'Atar et de Nouadhibou ;
- Construction et équipement du port de Tanit.

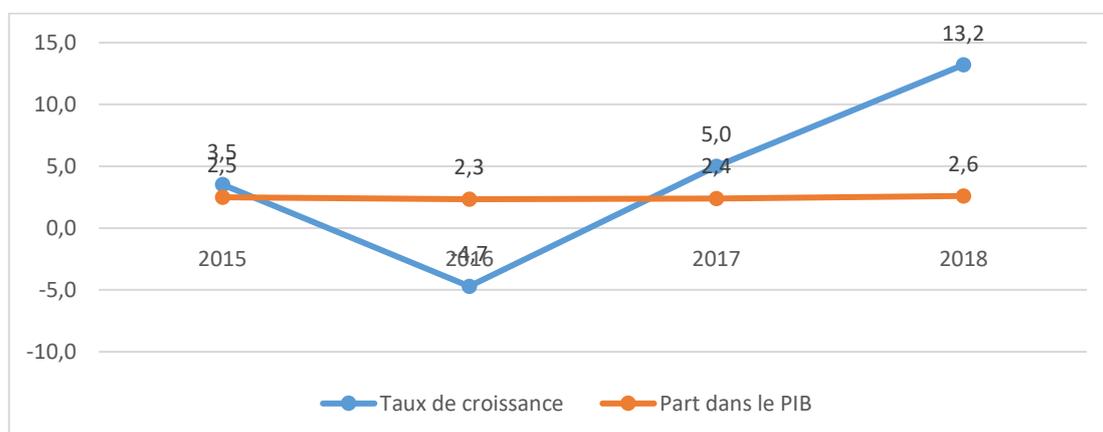
Outre les infrastructures achevées, les projets suivants sont en cours de mise en œuvre en 2018 :

- Les route de : Néma – Achemim (30 km), RN1 – Benichab – RN4 (138 km), Ezravia – Tamchekett (90 km), Bassiknou – Fassala (63 km), Route Libheir-Ain Savra (82 km), Aouinat Ezbil – Djiguenni (85 km), Mederdra - R'kiz (55 km), Kaédi – Koundel (57 km), Kiffa – Boumdeid (108 km), Rass Taref – Libheir (121 km)
- Réhabilitation des routes : Nouakchott – Rosso (en 2 lots : 122 km et 25 km), Aioun - Gogui Zemmal (30 km) ;
- Voirie de l'Université de Nktt (23 km)
- Construction de l'Aéroport de Bir Mogrein
- Travaux de construction de port de N'Diogo.

◆ Croissance du secteur

Hormis son rôle de soutien aux secteurs porteurs, le secteur des transports a enregistré une croissance réelle de 13,2% de sa valeur ajoutée en 2018, après un rattrapage opéré en 2017 (5,2%) du creux observé en 2016 (-4,7) (Graphique ci-dessous).

GRAPHIQUE 11 : TAUX DE CROISSANCE ET POIDS DU SECTEUR DES TRANSPORTS



Source : DPAE/DGRESE/MEI

◆ Financement

Le financement mobilisé en 2018 pour la réalisation de ces projets s'élève à 5 379,5 millions MRU tandis que l'enveloppe globale pour la période 2018-2020 est de 9 999,5 millions MRU.

◆ Un défi principal

L'un des défis les plus importants auquel fait face le secteur est celui de la qualité et de l'entretien des infrastructures eu égard à l'accroissement du trafic automobile et du nombre d'accidents routiers. La qualité des routes mauritaniennes est en deçà de celles des pays africains au Sud du Sahara et celles des pays à faible revenus.

◆ Perspectives du secteur des transports

En perspective, les chantiers en cours de construction ou de réhabilitation seront poursuivis et un grand perfectionnement du système d'entretien routier est projeté dans le court terme à travers l'activation du Fond routier d'une part, pour le soutien du financement, et l'amélioration de la programmation routière à travers le renforcement du Bureau de Gestion Routière.

◆ Recommandations

Il convient de prendre en considération les contraintes liées à la création et à l'exploitation d'infrastructures, en particulier la mobilisation des financements qui sont toujours assez lourds et la disponibilité de ressources humaines compétentes pour la mise en œuvre et l'exploitation des investissements.

III.3.3. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE

◆ Objectifs

L'objectif stratégique est de fournir l'accès à l'eau et aux services d'assainissement dans toutes les zones de production, en tenant compte des besoins spécifiques pour l'exploitation du potentiel économique de chaque zone et ce à des coûts abordables pour les producteurs

L'objectif de l'intervention est : En milieu rural et semi urbain, porter le taux d'accès des localités de plus de 150 habitants à 100 % et le taux de raccordement des localités de plus de 600 habitants à 100 %. En milieu urbain, porter le taux de raccordement à 100 % et de réduire les pertes techniques à moins de 20 %.

◆ Réalisations du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement

Accès à l'eau :

Les efforts du Gouvernement et de ses partenaires ont contribué à améliorer le taux d'accès à l'eau potable de 62,1% en 2015 à 70% en 2018⁹, mesuré par la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (Indicateur ODD 6.1.1). Ces efforts, décrits ci-après, visent à assurer, d'ici à 2030, l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable (Cible ODD 6.1).

En matière de connaissance, mobilisation, suivi et protection des ressources en eau, il y a lieu de mentionner la réalisation d'études de mobilisation des eaux de surface (100 sites) d'études de faisabilité d'AEP (Bakaw-Lopel et de Civé) et d'études hydrogéologiques et géophysiques (73 implantations) ainsi que la réalisation de 89 forages d'exploitation pour la mobilisation de ressources en eau supplémentaires.

Pour améliorer l'accès à l'eau potable, les programmes et projets suivant ont été réalisés :

- équipement de points d'eau en énergie solaire avec hybridation des stations de pompage des localités de Aweifia, Elaguer, Ntoujey, Boutlehiya et Ain Ridha ;
- renforcement des AEP des villes de Guérou, d'Aoujeft et d'Aioun (pour la SNDE) et Timbara, N'GuralGuidade, Dar Elavia et Avdjeijir (pour l'ONSER) ;
- Projet Aftout Chargui à partir du barrage de FomGleita pour l'alimentation en eau potable de plus de 465 localités (lots 1 et 4) ;
- Projet Dhar (villes de Néma et Timbedra) ;
- Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural (PNISER) dans les Wilayas du Gorgol, du Brakna et du Tagant, au profit d'une population estimée à 120 000 habitants : 46 forages d'exploitation réalisés, 10 systèmes d'AEP réhabilités, 9 réseaux AEP achevés, 8 stations pastorales, 21 forages réalisés.
- Projet 5 wilayas (les deux Hodh, l'Assaba, le Gorgol et le Guidimagha) au profit de 105 000 habitants dans 84 localités : 46 forages d'exploitation réalisés.
- Usine de dessalement de l'eau de mer à Nouadhibou : Les travaux de montage du premier module (5000 m³/j) sont achevés.

⁹ Source : Enquête MICS 2015 et Estimation Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement 2018 (Accès basique)

- Programme MHA : installations mises en service et gérées par l'ONSER : (i) Réalisation de (4) quatre réseaux d'AEP, équipés en solaire au Gorgol et au Guidimagha ; (ii) Réalisation de 12 réseaux d'AEP, équipés en solaire dans les deux Hodh ; (iii) Réalisation de (30) trente postes d'eau solaires installés sur des forages manuels, au Brakna et au Gorgol.
- Programme APAUS qui intervient actuellement dans 157 localités dans le pays : les travaux de réalisation ou de réhabilitation des réseaux d'AEP ont été achevés dans 79 localités et 13 forages d'exploitation en 2018 ;
- Achèvement du Projet d'adductions d'eau de Guimi et de Tachott à partir du champ captant de Bouhchicha.
- Projet renforcement AEP de Kiffa : les travaux sont à près de 70% d'avancement.
- Projet AEP du Nord : Etudes réalisées.
- Hydraulique pastorale : Assistance au Cheptel 2017-2018 : réalisation de 14 forages d'exploitation dont 10 stations pastorales équipées en solaire, 8 huit stations pastorales et deux bassins de rétention des eaux de pluies ont été réalisés (PNISER).

Accès à l'assainissement :

- **Assainissement en milieu rural :** «L'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC)» a enregistré les actions suivantes :
 - Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural (PNISER) (Wilayas Gorgol, Brakna et Tagant) : réalisation de 78 blocs de latrines publiques (écoles, centres de santé, marchés) et de l'assainissement familial de 140 villages avec accès à un assainissement amélioré pour une population estimée à 110.000 personnes.
 - Projet 05 wilayas (deux hodhs, l'Assaba, le Gorgol et le Guidimagha) : Pour les latrines familiales auto-construites, 50% des objectifs ont été atteints.
 - Projet Aftout Charghi : niveau d'avancement est d'environ 35% pour un accès à un assainissement amélioré à une population estimée à 120.000 personnes.
 - Programme d'assainissement amélioré à une population estimée à 120.000 personnes : En 2018 le programme a démarré dans une soixantaine de localités ainsi que le suivi-post certification d'anciennes localités.
- **Assainissement en milieu urbain :**
 - Projet d'évacuation des eaux pluviales de la ville de Nouakchott : achevé en 2018 pour un montant d'environ 45 millions US\$.
 - Evacuation des eaux usées de la ville de Nouakchott : une étude d'actualisation du schéma directeur d'assainissement de Nouakchott a été réalisée.
 - Plans Directeurs d'Assainissement (PDA) ont été établis pour 9 villes : Nouakchott, Nouadhibou, Rosso, Kaédi, Akjoujt, Kiffa, Nema, Aioun et Timbedra.

Gouvernance du secteur

Il y a lieu de noter l'élaboration de stratégies suivantes : (i) Une nouvelle stratégie de gestion des AEP par l'ONSER qui vise au rétablissement de l'équilibre financier de l'Office en garantissant durablement la continuité du service public au plan quantitatif et qualitatif, tout en maintenant des tarifs abordables pour le milieu rural ; (ii) La réalisation de Schémas Directeurs régionaux AEP dans les wilayas du Gorgol, du Guidimagha et de l'Assaba dans le cadre du projet 5 Wilayas. Le Schéma Directeur (SD) détaille les objectifs de la stratégie nationale sectorielle pour 2030 (SNADEA 2030) et son plan d'investissement sectoriel en termes.

◆ Financement du secteur de l'hydraulique et de l'assainissement

Le financement des projets du secteur inscrits au PIP et en exécution pour l'année 2018 s'élève à 3 051,42 millions MRU sur une enveloppe 2018-2020 de 7 066,38 millions MRU. A cela il faudra ajouter les financements mobilisés par différents partenaires au profit du secteur mais non-inscrits au PIP.

◆ Perspectives

La programmation inclut les projets et activités suivantes :

Accès à l'eau :

- Achèvement du Projet de réseau de distribution de Nouakchott et lancement d'une seconde phase du Projet du réseau de distribution de Nouakchott composée de 4 lots
- Continuation de la mise en œuvre du Programme National Intégré pour le Secteur de l'Eau en milieu Rural (PNISER) dans les Wilayas du Gorgol, du Brakna et du Tagant,
- Poursuites des travaux des projets : DHAR (Aioun et Djiguenni), Aftout Chargui.
- Réalisation des AEP : 81 AEP du projet 5 Wilayas et lancement de la seconde phase du projet dans les deux Hodhs, 150 AEP en cours (APAUS), 20 AEP dans les wilayas du Trarza et du Guidimagha, 50 AEP et équipement de 30 points d'eau en solaire sur financement de l'Etat, renforcement de l'AEP de Kiffa à partir du champ captant de Nekatt.
- Réalisation de forages : 30 forages d'exploitation équipés en solaires, 80 supplémentaires dans le cadre du Contrat Programme avec la SNFP.
- Etudes : 100 bassins de rétention d'eau à différents usages, Barrage de Tarf El Mahroud à Tintane, sécurité et pérennité de l'AEP de la ville de Kiffa.
- Renforcement champ captant de Boulanoir.

Accès à l'assainissement

- L'amélioration du taux de couverture en assainissement en milieu rural et semi urbain se fera à travers le volet Assainissement de plusieurs projets engagés en milieu rural (Aftout Chergui, Projet cinq wilayas) avec l'appui à la construction sur la prochaine année d'environ 15000 latrines familiales et plus de 400 latrines publiques dans les écoles, et les centres de santé. Les principales régions concernées sont les deux Hodhs, l'Assaba, le Gorgol, et le Guidimagha.
- Les recherches de financement du volet d'assainissement des eaux usées de la ville de Nouakchott se poursuivront.
- La réhabilitation du réseau d'assainissement de la ville de Rosso.
- La poursuite du pompage des mares stagnantes au niveau des points bas de Nouakchott.

Gouvernance du secteur

Il est prévu dans ce cadre : (i) L'adoption de la Stratégie Nationale et des normes d'intervention pour un Accès Durable à l'Eau et à l'Assainissement à l'horizon 2030 ; (ii) La révision du cadre légal et réglementaire du secteur afin de l'adapter au nouveau contexte du secteur et aux dernières réformes et évolutions législatives ; et (iii) Le démarrage du projet de gouvernance en cours de préparation visant à renforcer les compétences du Département.

III.3.4. PROMOTION DE L'INNOVATION ET DES TIC

◆ Objectifs

Les objectifs de cette intervention sont les suivants: i) mettre en place un système national d'innovation à même de libérer les esprits et initiatives d'innovation en faveur du développement inclusif ; ii) assurer le développement d'infrastructures de télécommunication et de technologie de l'information ; iii) mettre à niveau les bases réglementaires et institutionnelles de la Société Mauritanienne de l'Information et du secteur des télécoms.

Certaines activités de cette intervention ont un lien direct avec celles de l'intervention du développement des services électroniques de l'administration, placée dans le chantier « Transformation de l'administration publique ».

◆ Bilan des réalisations en 2018

- Renforcement des capacités des points focaux des départements ministériels relativement aux domaines suivants : politiques de l'économie numérique, politiques de la cyber-sécurité, données ouvertes et les blockchain et passage vers les villes intelligentes en utilisant l'IoT (Internet des Objets), stratégies e-Gouvernement et indicateurs de mesure de l'e-Gouvernement et la Création d'incubateurs technologiques.
- Mise à niveau du cadre réglementaire, d'une gouvernance et d'un environnement adéquat dans le numérique et d'une administration électronique dématérialisée : (i) réformes légales, réglementaires et régulatrices dans le secteur des TIC ; (ii) Pour renforcer la confiance dans l'économie numérique, une stratégie nationale de cyber sécurité a été élaborée.
- Dans le domaine des réalisations matérielles : (i) Plusieurs sites et portails internet ont été développés dont le portail de Gestion des concours au profit de la Commission Nationale des Concours ; (ii) Plus de 800 Km de câbles en fibre optique ont été posés dans le cadre du projet de connectivité nationale (WARCIP-Mauritanie) ; (iii) Afin de favoriser la mise en place d'un technopole TIC, appui technique pour la mise en place d'une Unité d'appui à la Cellule de « Projet de l'Initiative Produire en Mauritanie » chargée d'œuvrer à l'identification des Projets dans le domaine des TIC.

Il est estimé que les sites internet de l'Etat reçoivent 3000 visiteurs par mois. Par contre, il existe un seul service de sécurité informatique installé au sein de la Direction Générale des TIC. Quant à la dimension de l'intranet du gouvernement, il est composé de 40 km en FO et des liaisons BLR pour 10 directions, interconnectant une grande partie des administrations à Nouakchott avec 50 sites intégrés à l'intranet.

◆ Financement des TIC

Le Projet de connectivité nationale (WARCIP Mauritanie) alloue une enveloppe de 45 millions MRU en 2018 au financement des activités de ce secteur, prélevée sur le montant prévisionnel 2018-2020 qui s'élève à 373,97 millions MRU.

◆ Perspectives

- Couverture des localités non couvertes par les réseaux GSM et internet, dans le cadre de l'accès universel aux services de communication électronique et la mise en œuvre de la Stratégie de promotion du haut débit et d'accès universel.

- Préparation de l'introduction de la technologie haut débit mobile (LTE-4G) afin d'atteindre l'objectif de passer le taux de pénétration du haut débit de 0,2% à 20% et la bande passante internationale par utilisateur internet de 3,2 à 32 kbps.
- Recherche de financement du projet de sécurisation de la liaison internet internationale par câble sous-marin à travers la construction de la liaison vers cette unité de branchement et la construction d'une station d'atterrissage.
- Lancement de l'étude de faisabilité d'un programme e-Gouvernement permettant la dématérialisation des principales démarches administratives, la digitalisation des moyens de paiements du secteur public et la protection des données de l'administration afin de faire des TIC un véritable levier de développement économique.
- Préparation de la construction d'un nouveau Datacenter Tier-3 à Nouakchott dans le cadre du Projet WARCIP-Mauritanie, pour offrir notamment l'environnement adéquat pour l'hébergement des applications de l'économie numérique.
- Recherche du financement de la construction de plus de 4000 Kms de réseau en fibre optique en plus des tronçons prévus dans le cadre du Projet WARCIP-Mauritanie, pour réaliser le maillage complet en fibre optique du pays.

IV. LEVIER STRATEGIQUE 2 : CAPITAL HUMAIN ET SERVICES SOCIAUX

IV.1. RELEVEMENT DE L'ACCES ET DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'objectif de ce chantier est d'accélérer la mise en œuvre du Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE) en vue de promouvoir une éducation pour tous de qualité, pertinente par rapport à la demande sociale, efficace pour répondre aux besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée, et ce dans des conditions d'équité.

Ce chantier comporte six interventions : (i) Garantir à tous une éducation de base, d'au moins 9 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité ; (ii) Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire ; (iii) Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur ; (iv) Développer la formation technique et professionnelle ; (v) Promotion de l'enseignement originel et lutte contre l'analphabétisme et (vi) Améliorer la gouvernance du secteur éducatif.

IV.1.1. UNE EDUCATION DE BASE A TOUS ET PRESCOLAIRE ELARGIE ET DE QUALITE

◆ Objectifs de l'intervention

L'objectif de l'intervention est de garantir à tous les jeunes mauritaniens une éducation de base de qualité de 9 ans, fondée sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité.

◆ Réalisations dans le cadre de l'intervention

Enseignement Préscolaire

En développant une approche basée sur la participation communautaire, le Gouvernement espère porter à l'horizon 2020 le taux de scolarisation au préscolaire à plus de 12%.

La stratégie pour le préscolaire met l'accent sur les objectifs d'élargissement de l'accès en particulier en milieu rural et pour les enfants des milieux pauvres. Elle vise, aussi, à développer une éducation parentale pour répondre aux besoins des enfants de 0 à 3 ans, et à améliorer la qualité de l'éducation préscolaire en renforçant les qualifications des éducatrices.

L'enseignement préscolaire formel pour les enfants de 4-5 ans en Mauritanie est actuellement offert essentiellement par le secteur privé, principalement en milieu urbain. Le taux de couverture du préscolaire en Mauritanie est ainsi estimé à moins de 10%.¹⁰ L'étude menée en 2017 montre que sur un échantillon de près de 3000 élèves examinés dans le cadre de l'enquête, seulement 1 élève sur 5 a fréquenté le préscolaire formel. Parmi les écoles privées, c'est près d'un élève sur deux qui a fréquenté le préscolaire formel, contre à peine un élève sur 7 dans les écoles publiques. Au sein des écoles publiques urbaines, environ le quart des enfants a fréquenté le préscolaire formel, contre à peine 1 enfant sur 18 en milieu rural.

¹⁰ Source : Rapport Indicateurs de Prestation de Services (IPS) en Éducation en Mauritanie, Décembre 2017

Pour s'approcher des objectifs visés par la SCAPP et relever les défis liés à la disponibilisation des ressources humaines suffisantes et compétentes, les efforts se sont tournés vers la formation initiale des monitrices et la formation continue et le suivi de proximité. Une série d'ateliers a bénéficié à près de 140 monitrices issues de toutes les wilayas du pays. Par ailleurs, la formation continue a touché 290 monitrices de jardin d'enfant, la formation initiale a touché 120 monitrices de jardin d'enfant assurant ainsi une augmentation de l'offre de service et les capacités d'adaptation à la demande.

Ces efforts ont été renforcés par la poursuite de la formation des monitrices sur les programmes et les outils pédagogiques en vue d'assurer la maîtrise et le transfert des connaissances ainsi que par la formation de 17 formateurs aux méthodes du préscolaire.

Sur le plan du pilotage, il y a eu au cours de cette année, la révision et la finalisation du programme du préscolaire, du guide de la monitrice en plus de l'élaboration des projets d'arrêtés organisant l'enseignement préscolaire en partenariat avec l'Inspection du Fondamental, la Direction de l'Enseignement fondamental et le centre de formation de la petite enfance (CFPE).

Enseignement primaire

Le principal objectif est de garantir à tous les enfants mauritaniens, à l'horizon 2030, une éducation primaire complète et de bonne qualité (ODD 4. 4.1). Il s'agit de porter de 99 % à 100 % le TBS au fondamental ; de porter de 55% à 60% le taux de transition du fondamental au secondaire. Aussi l'objectif visé en matière d'éducation des filles est d'améliorer la parité garçons/filles.

Pour assurer l'atteinte des objectifs assignés en matière d'atteinte des ODD, la Mauritanie a élaboré et mis en œuvre le Programme National du Secteur Éducatif (PNDSE) en deux phases (2001-2010 et 2011-2020). Le programme est actuellement en cours d'exécution.

A cet effet, les actions entreprises au cours de l'année 2018, ont porté sur l'accès au service à travers l'élargissement de l'offre en infrastructures et en ressources humaines, sur la qualité de l'enseignement à travers la qualification du personnel et sa motivation, et à travers l'élaboration et la diffusion des manuels pédagogiques et le renforcement de l'encadrement pédagogique de proximité.

Pour améliorer l'offre de service et améliorer la qualité et les capacités d'accueil des établissements scolaires, des efforts consentis ont permis la réception de 23 écoles et de 78 salles de classe ainsi que la construction en cours de 41 écoles réparties sur l'ensemble du territoire national avec une priorité donnée aux zones rurales et aux zones les plus défavorisées (Triangle El Emel et zones frontalières).

Selon les données très récentes issues de l'étude IPS, 1 école sur 2 au sein de l'échantillon enquêté est affectée par un sous-effectif d'enseignants, c'est-à-dire que le nombre d'enseignants en poste est moindre que le nombre de classes au sein de l'école.

Pour améliorer la qualité et l'offre des services, d'importants efforts ont été accomplis au cours des dernières années en matière de recrutement, de formation, de perfectionnement mais aussi de motivation du personnel enseignant et ce à travers les écoles de formation des instituteurs de Nouakchott, d'Akjoujt, de Kaédi et d'Aioun qui, au cours de l'année scolaire 2017-2018 seulement, ont recruté 669 nouveaux enseignants pour le niveau primaire.

Les efforts en matière de formation et de recrutement se sont accompagnés d'efforts en matière de motivation financière (l'indemnité de craie accordée aux instituteurs a été portée de 2000 à 3000 MRU) mais aussi en matière de formation et de perfectionnement du personnel enseignant pour lequel les missions d'inspection et d'encadrement pédagogique ont été renforcées et élargies.

Pour améliorer l'accès au manuel scolaire, il y a eu la distribution, toutes disciplines confondues, de 368.100 manuels à des prix symboliques dont 212.505 du cycle fondamental et l'acquisition de fonds documentaires pour les ENI de Kaédi et d'Akjoujt.

Pour renforcer les capacités des enseignants-formateurs dans le domaine des langues vivantes, des sessions de formation des formateurs des ENIs sur l'utilisation technique et pédagogiques du matériel des labos de langues ont été organisées et l'accompagnement des formateurs en didactique des disciplines au fondamental axées sur les pratiques et le bilinguisme.

Dans le cadre du renforcement de l'expérimentation de l'utilisation des TICs, des sessions de formation de formateurs ont été organisées au profit des ENI sur l'utilisation des TIC dans la formation des élèves-maîtres et l'équipement de 3 salles informatiques et du matériel informatique pour l'administration des ENIs.

Aussi, pour améliorer la qualité de l'enseignement et capitaliser les expériences passées, il a été procédé à la réécriture et à l'expérimentation de nouveaux programmes pour le fondamental et à l'ouverture de 36 écoles fondamentales pour l'expérimentation des programmes.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement passe aussi par le renforcement de l'encadrement pédagogique. A cet effet, les actions suivantes ont été mises en œuvre au profit des établissements du cycle fondamental : suivi des inspections et écoles fondamentales, organisation d'ateliers départementaux de sensibilisation des expérimentateurs et pour la conception des outils de suivi.

Pour favoriser la diffusion des apprentissages des activités de télévision scolaire ont été initiées au cours de cette année. Ces activités ont permis la production de 110 cours, l'enregistrement et la diffusion de 68 et la rediffusion de 42 séquences pédagogiques.

Pour stimuler la demande un programme d'alimentation scolaire a été initié au niveau de cent (100) écoles dans la wilaya du Hodh Charghi pour le 1^{er} trimestre. Ces écoles regroupent 16 556 bénéficiaires.

Par ailleurs, la politique orientée vers les zones d'actions prioritaires a été poursuivie au cours de cette année à travers les campagnes de sensibilisation, la mise en place des réseaux de réussite scolaire et la distribution de 50 kits solaires, de matériel de bureau et panneaux solaires au profit des zones d'éducation prioritaires (ZEP). Un accent particulier a été mis sur l'universalisation de l'enseignement par une éducation inclusive et ce, à travers la mise en œuvre d'un Programme dit Programme d'Education de Zones Prioritaires.

Au niveau du fondamental, la parité est largement atteinte au niveau de l'accès. Cependant, les filles restent moins longtemps à l'école comparativement aux garçons à cause des insuffisances en termes d'offre éducative et de qualité des apprentissages.

A cela il convient d'ajouter les éléments suivants :

- Création d'une archive numérique pour l'ensemble des manuels après insertion des corrections ;
- Impression de 400 copies expérimentales du programme de l'enseignement fondamental ;
- L'octroi de 49.000 brochures en Maths, Physique-chimie et Sciences naturelles en 7^{ème} D ; Maths, Sciences naturelles, Arabe et français en 4^{ème} AS ;
- 3500 filles ont bénéficié de bourses dans 30 établissements secondaires ;
- Des cours de soutien dans les matières de base les classes d'examens, ont été dispensés dans les classes de fin de cycle, à raison de 8 heures par mois et par discipline ;

- La mise en place de 8 cybers équipés dans huit établissements à raison de deux cybers par wilaya (Néma-Timbédra- Aioun- Tamechekett-Kiffa-Guerrou-Sélibaby-Wampou) ;
- Près de 2000 filles ont bénéficié d'espaces sûrs dans 30 établissements secondaires.

Evolution des effectifs des élèves

- Le nombre d'élèves du public est passé de 531 960 élèves en 2016/2017 à 552 658 élèves en 2017/2018 soit un taux d'accroissement de 3,9%. Les filles représentent 50,1% des élèves ;
- Le nombre d'enseignants au public est passé de 12 960 en 2016/2017 à 14 945 en 2017/ 2018. Le nombre de contractuels est de 2105 soit 14% contre 18% en 2017.
- Le nombre d'écoles fondamentales publiques fonctionnelles est de 2 924 en 2017/2018 contre 3166 en 2017/2018 dont 352 sans locaux. Plus de 65 % de ces écoles sont à structures incomplètes et 2,5 % sont encore à classe unique soit 89 écoles.
- En ce qui concerne l'enseignement privé, l'effectif des élèves en 2017/2018 s'élève à 102 603 répartis entre 579 écoles, soit 16 % de l'effectif total.

Evolution des performances du primaire

- ***Le taux brut d'admission (TBA) :***

Le taux brut d'admission mesure la capacité du système à scolariser les enfants ayant l'âge de 6 ans. L'évolution du taux brut d'admission au cours des cinq dernières années montre une baisse de l'ordre de 10 points de pourcentage passant de 111% en 2013 à 100,9 % en 2018. Cette baisse peut s'expliquer par la réduction de la demande des tranches d'âges supérieures à 6 ans (rattrapage générationnel). Au niveau national, ce taux connaît des variations importantes entre wilayas : il varie par exemple de 93,7% en Assaba à 135% en Adrar, ce qui montre que les entrées tardives sont encore fortement présentes.

- ***Le taux brut de scolarisation (TBS)***

Le taux brut de scolarisation renseigne sur la capacité du système à scolariser tous les enfants âgés de 6-11ans. Ce taux a fluctué au cours des cinq dernières années (2014 et 2018) entre 100% et 103% ce qui confirme que le système est en mesure d'accueillir tous les enfants en âge d'aller à l'école. En termes de disparités, cinq wilayas enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale variant de 87,2% à 98 ,7%. Les wilayas concernées sont le Hodh Charghi, le Hodh EL Gharbi, l'Assaba, le Gorgol et le Guidimagha.

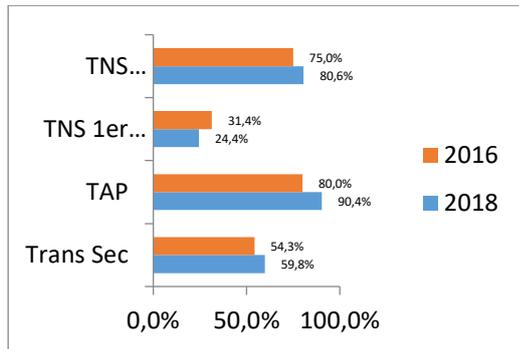
- ***Le taux net de scolarisation***

Des progrès ont été accomplis pour l'accès au primaire et son achèvement entre 2016 et 2018 : le taux net de scolarisation est passé de 75% à 80% soit une augmentation de 5 points de pourcentage au cours de la période.

- ***Progrès en matière des acquis des élèves***

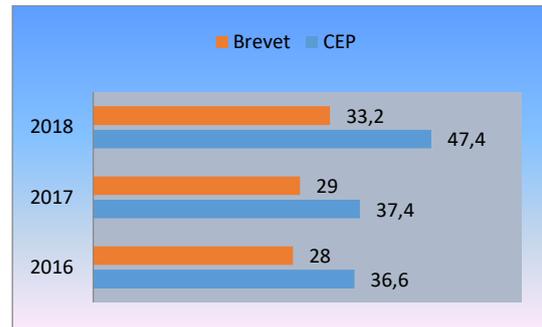
Au cours de l'année 2018 le système a connu des progrès en matière des acquis des élèves, mesuré par la proportion des élèves ayant obtenu 50% ou plus du score global au concours d'entrée en 1AS qui est de 47,4% en 2018 contre 36,6% en 2016.

GRAPHIQUE 12 : PRINCIPAUX INDICATEURS RELATIFS A L'EDUCATION (PRIMAIRE ET SECONDAIRE)



Source : MENFP

GRAPHIQUE 13 : EVOLUTION DES TAUX DE REUSSITE AUX EXAMENS NATIONAUX



Source : MENFP

IV.1.2. DEVELOPPER L'ACCES ET LA QUALITE DU SECOND CYCLE DU SECONDAIRE

Dans ce cadre, il sera question de développer l'accès, la qualité et l'équité du second cycle de l'enseignement secondaire à travers le renforcement des capacités d'accueil, le recrutement de professeurs, le renforcement de l'encadrement pédagogique, la formation initiale, etc. Il est question de porter le taux de transition entre le premier et le second cycle du secondaire de 55% à 60% ; et de porter de 29% à 40% le taux de réussite au BEPC.

En matière d'amélioration de la capacité des établissements secondaires, 7 nouveaux collèges, 4 lycées et 38 salles de classes ont été construits à travers le pays. A cela s'ajoute l'élargissement des établissements d'excellence par l'ouverture de 2 lycées d'excellence à Rosso et Kaédi.

Pour combler les déficits en matière de ressources humaines, il y a eu le recrutement et la mise en service d'un nombre important de professeurs (195 professeurs) sortant de l'ENS en plus de l'augmentation substantielle de l'indemnité de craie (portée à 3000 MRU) pour améliorer le niveau d'engagement et de motivation des professeurs.

Amélioration de la qualité des apprentissages

Conformément à l'objectif d'orientation des apprenants vers les filières scientifiques, l'année en cours a connu l'organisation de la seconde édition du Prix du Président de la République pour les Sciences. Les compétitions en maths, physique-chimie et sciences naturelles ouverte à tous les élèves des 4ème et 7ème AS ont vu la participation de 5 995 élèves dont 709 candidats ont été en phase finale et 12 lauréats récompensés.

Par ailleurs, d'autres actions ont été menées pour améliorer et étendre la qualité des apprentissages dont notamment : (i) la distribution de 400 copies expérimentales du programme de l'enseignement secondaire et 49.000 brochures de matières scientifiques ; (ii) l'impression de plus de 48.000 exemplaires du Manuel « Ennevis » pour les langues et les matières scientifiques et de 400 exemplaires de livrets d'exercices corrigés ; (iii) des cours de soutien dispensés dans les classes de fin de cycle dans les disciplines de base ; (i) l'impression de 120.000 manuels scolaires de différentes spécialités et niveaux.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement passe inéluctablement par la formation continue au profit des inspecteurs, des conseillers pédagogiques et des professeurs. A ce titre, plusieurs séminaires de formation ont été organisés pour améliorer la coordination et renforcer les capacités des professeurs issus de différents niveaux du cycle de l'enseignement secondaire portant sur les

programmes réécrits, (expérimentation et validation), sur la révision des annales BEPC et fascicules BAC dans les disciplines de base, et sur Réécriture des programmes du premier et deuxième cycle, filière langues.

Dans le but d'encourager la scolarisation des filles et d'éradiquer les disparités existantes pouvant entraver la scolarisation des filles (ODD4 4.1), 3500 filles ont bénéficié de bourses dans 30 établissements secondaires dans les quatre wilayas ciblées, 2000 filles réparties sur 30 établissements secondaires ont bénéficié de la mise en place et l'équipement d'espaces sûrs leur garantissant l'accès à des établissements scolaires offrant toutes les conditions de quiétude requises. Par ailleurs 12 bus ont été livrés dans quatre wilayas pour soutenir cette action.

Dans un autre domaine, la mise en place de 8 cybers équipés dans huit établissements à raison de deux cybers par wilaya (Néma, Timbédra, Aioun, Tamchekett, Kiffa, Guerrou, Sélibaby et Wampou) a pour ambition de relever le niveau d'apprentissage et d'éducation des personnes vulnérables qui n'ont pas forcément accès à d'autres opportunités d'apprentissage.

Evolution des effectifs et des établissements

Le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire général public est passé à 178 612 élèves en 2017/2018 contre 172 656 en 2016/2017, soit une augmentation de l'ordre de 3,44%. Le nombre d'établissements publics d'enseignement secondaire général en 2017 / 2018 est de 328. Le nombre total de professeurs du secondaire est de 5 430 dont 1352 contractuels. L'enseignement secondaire privé compte 58 026 élèves en 2018 repartis sur 327 établissements, le nombre d'enseignants dans le secteur privé est de 3689.

Evolution des indicateurs au niveau du secondaire

Le TBS au niveau secondaire, en 2017/2018 est estimé à 39% contre 35% en 2016/2017 soit une amélioration de 4 points de pourcentage. Ce taux national cache d'importantes disparités régionales. Il varie entre 13% au Hodh Charghi à 104% à Nouakchott ouest. Le TBS au niveau du 1^{er} cycle secondaire a enregistré une amélioration aussi de 4 points passant de 41% en 2016/2017 à 45% en 2017/2018. Ce taux est de 44% pour les filles. Le TBS au second cycle est passé de 26% en 2016/2017 à 31% en 2017/2018 soit une amélioration de 5 points de pourcentage. Ce taux est de 30% pour les filles.

Performance du système

La performance du système mesurée par les résultats obtenus aux examens nationaux a connu une amélioration sensible qui s'est traduite par une inversion de la courbe après plusieurs années de recul. Le taux de réussite au BEPC en 2017/2018 est de 33,16 % soit une amélioration de l'ordre de 3 points de pourcentage par rapport à 2016/2017 bien que le seuil minimal a été porté à 8,5 au lieu de 8/20. Le concours d'entrée en sixième a connu une nette amélioration passant de 56,4% en 2016/2017 à 59,53% en 2017/2018 avec un relèvement du seuil d'admission qui est passé de 85 points à 90.

Le taux de réussite au Baccalauréat est passé 14 ,71% en 2016/2017 à 23,64% en 2017/2018 soit une augmentation de 9 points de pourcentage par rapport à l'année passée. Les lycées d'excellence prouvent leur efficacité avec des taux de passage en classe supérieure à 94 % comme moyenne nationale et de taux de réussite au Baccalauréat et au BEPC est de 100% en 2017/2018.

Même si au cours des dernières années de gros efforts ont été accomplis, un certain nombre de mesures doivent être prises pour relever le niveau de l'éducation, améliorer l'accès aux infrastructures scolaires et la qualité de l'encadrement et des accompagnements pédagogiques.

◆ Défis liés au secteur de l'éducation

Le système éducatif mauritanien, a connu un fort développement quantitatif, avec des taux d'accès à l'enseignement fondamental, des taux de scolarisation tant bruts que nets et des taux d'achèvement du primaire en progrès notable, mais dans le même temps une stagnation de la qualité que l'on peut repérer tant à travers les évaluations d'acquis des élèves que dans celles des évaluations des élèves-enseignants.

En effet, la qualité des apprentissages ne cesse de se détériorer pour des raisons multiples dont le non-respect du temps d'apprentissage des élèves, le manque de qualification des compétences pédagogiques des enseignants et des directeurs d'écoles, l'absence d'un système pérenne d'évaluation des acquis scolaires, une mauvaise allocation des enseignants. Tout ceci est couronné par un manque de financement et une gestion peu efficiente de ce qui existe.

Les informations relatives au secteur montrent que les efforts ont été souvent tournés vers la réalisation d'infrastructures (offre de service) sans pour autant investir suffisamment dans la qualité des enseignements et dans le système de pilotage et de gouvernance éducative.

TABLEAU 7 : FINANCEMENT DES COMPOSANTES DE L'ÉDUCATION

Rubrique	Coûts		Montants décaissés*		Taux de financement de chaque groupe d'actions
	Millions MRO	en %	Millions MRO	en %	
Qualité	22001	29%	4372	10%	20%
Accès	49536	65%	33609	80%	68%
Pilotage	4842	6%	4048	10%	84%
Total	76379	100%	42029	100%	55%

*Y compris les décaissements prévus pour 2018 ;

Source : Evaluation du PAT 2016- 2018, Juin 2018, Document Provisoire

En plus du défi lié à la qualité de l'enseignement celle-ci reste aussi fortement tributaire des progrès qui doivent être enregistrés en matière d'allocations de ressources financière au secteur et en matière de ressources humaines.

L'enquête IPS met en cause les insuffisances au niveau des ressources financières (48%), au niveau des équipements en matériel didactique (45%). Le manque d'enseignants est également soulevé aussi bien au niveau du public (41,6%) qu'au niveau du privé (40%). Au niveau social, on déplore le manque d'implication des parents notamment au niveau du privé où la proportion est de 44% contre 22,8% au public.

Un autre défi important est celui des enfants non scolarisés : Une proportion importante des enfants en âge d'être scolarisés (6-11 ans) reste en dehors du système. Pour pallier à ceci, il sera important de mettre en place nouvelle stratégie d'intervention qui portera sur (i) le renforcement et la restructuration, (ii) l'impulsion de la demande en vue de résorber les disparités en matière de scolarisation et (iii) le développement d'une offre alternative (non formelle) pour scolariser une demande potentielle spécifique (non scolarisés et déscolarisés). Il s'agit en résumé, de scolariser de façon générale le plus grand nombre d'enfants ruraux et plus spécifiquement les jeunes filles pauvres.

Malgré la parité enregistrée au fondamental, les disparités s'accroissent à mesure qu'on progresse dans les ordres du système, en relation avec le genre, le milieu et les conditions socioéconomiques.

◆ Financement du secteur de l'Éducation

L'inscription au PIP pour le secteur de l'enseignement est de 341 millions MRU en 2018, auquel il faudra ajouter les dotations sur le budget de fonctionnement de l'Etat.

◆ Recommandations

Au regard du diagnostic du secteur de l'éducation, les recommandations inscrites au niveau du Plan d'Action Triennal (PAT) 2016-2018 sont encore d'actualité :

- Offrir à la dimension qualité de l'enseignement et des produits toute l'attention qu'ils méritent à travers la mobilisation des financements et l'amélioration du système de pilotage ;
- Assurer la pertinence et l'efficacité de la mise en œuvre des programmes d'enseignement et améliorer fortement et rapidement le niveau des enseignants et l'effectivité des apprentissages ;
- Mettre en place une stratégie efficace garantissant le respect du temps scolaire ;
- Améliorer l'environnement scolaire et les conditions d'apprentissage dans les écoles ;
- Le renforcement du pilotage et de l'évaluation pourra aider à lutter contre l'absentéisme et le désengagement des enseignants qui entravent l'efficacité et l'efficience du système éducatif.

IV.1.3. AMELIORER L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

◆ Objectifs de l'intervention

L'objectif de l'intervention est d'améliorer la pertinence de l'enseignement supérieur par rapport aux besoins de l'économie et de la société, d'améliorer sa qualité et de jeter les bases d'une recherche scientifique prenant en compte les défis de développement du pays.

Il s'agit de préparer la réalisation de l'objectif de la SCAPP, qui est d'arriver à un taux de 1500 étudiants pour 100,000 habitants en 2030, dont 80 % dans les filières scientifiques, professionnelles et techniques.

L'enseignement supérieur public mauritanien compte 19 institutions : (i) 2 universités composées de 7 facultés et d'un institut ; (ii) 2 Ecoles dont une compte 3 instituts et un cycle ingénieur ; (iii) une académie avec une école et un institut ; (iv) instituts autonomes.

Ces établissements sont fréquentés par 22 679 étudiants (dont 8427 filles, 37 %) contre 19 844 en 2017-2018. L'encadrement est assuré par 764 enseignants permanents contre 740 pour l'année 2017-2018. Le nombre de femmes enseignantes est passé de 51 femmes à 59 pour la même période.

En 2018-2019, les étudiants mauritaniens boursiers à l'étranger sont au nombre de 1 136 étudiants (dont 228 filles) bénéficient d'une bourse de l'Etat.

L'enseignement supérieur privé mauritanien compte 4 établissements reconnus dont un institut, fréquenté par 738 étudiants (dont 288 filles).

◆ Réalisations de l'intervention relative à l'enseignement Supérieur

- Création de l'Institut Supérieur des Métiers de la Mine (IS2M) à Zouerate ;
- La construction des locaux de l'ISPLTI à Nouadhibou.

En matière de réformes, il y a lieu de citer notamment :

- L'augmentation des salaires des enseignants du supérieur ;
- L'adoption du régime des études et des conditions d'obtention du diplôme national du Doctorat d'État en médecine ;
- Le décret portant création d'une structure qui aura en charge la mise en œuvre de la politique du HCRSI (ANR).
- L'adoption du régime des études et des conditions d'obtention du diplôme national d'Ingénieur ;
- Adoption du régime des études et des conditions d'obtention des diplômes nationaux dans le système LMD
- La création du diplôme de licence professionnelle ;
- La création du diplôme universitaire et interuniversitaire ;
- La création du Concours National d'Ingénieur de Mauritanie permettant l'accès aux cycles de formation d'ingénieurs pour l'ESP et l'AN.

Les réalisations au niveau de l'Université Nouakchott AL Asriye :

- Amélioration de l'accès aux formations de l'enseignement supérieur
- Construction de la Résidence étudiants (garçons) avec équipements, achevée en 2019 et du centre d'Enseignement à Distance (CED) avec équipements, de la Présidence de l'Université (PU), de la Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC) ;
- Au niveau de la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques (FSJE), il y a eu la construction de la résidence des filles et des mariés, celle de la mosquée et commerce avec équipements ;

◆ Défis

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, malgré les gros efforts consentis récemment pour améliorer les conditions d'accueil à l'université, améliorer la qualité de l'enseignement et les conditions de travail du personnel enseignant, le grand défi reste celui de l'adéquation entre l'offre du secteur de l'enseignement supérieur et la demande sur le marché du travail.

◆ Financement de l'Enseignement Supérieur

Un budget de 769 millions MRU est inscrit au PIP pour la période 2018-2020 pour supporter les investissements de l'enseignement supérieur dont 35 millions MRU sont au titre de 2018.

◆ Les Perspectives

Au niveau du pilotage :

- Rendre opérationnel les structures créées comme l'AMAQ-ES et le HCRSI et les doter de moyens leur permettant d'accomplir leurs missions en termes d'amélioration de la pertinence et de la qualité des formations et de la recherche.

Au niveau des infrastructures

- L'achèvement des travaux de construction de toutes les composantes du campus universitaire devra être atteint d'ici la fin 2019.
- Les travaux de construction d'une nouvelle université à Tidjikdja doivent démarrer en 2019.
- La structuration de l'offre de formation universitaire et sa décentralisation sont deux autres objectifs à atteindre.
- La formation à la recherche est le maillon indispensable au développement de la recherche, des moyens seront alloués afin de consolider les écoles doctorales.
- La formation des docteurs doit se faire avec une exigence d'excellence ce qui nécessite que les doctorants puissent bénéficier de moyens de subsistance et des conditions d'accueil dans les laboratoires qui permettent d'atteindre ces objectifs.
- Construction et l'équipement d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU)

Ainsi, l'Agence Nationale de la Recherche et de l'Innovation une fois créée, doit lancer des appels à projet sur la base des domaines prioritaires fixés par le Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (HCRSI).

IV.1.4. DEVELOPPER LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE**◆ Objectifs de l'intervention relative à la Formation professionnelle**

L'objectif de l'intervention dans ce sous-secteur est de développer une formation technique et professionnelle de qualité tout en garantissant sa pertinence par rapport aux besoins socioéconomiques du pays.

◆ Réalisations de l'intervention

- Diplômes d'Etat unifiés (programmes identiques) Tutelle pédagogique assurée pour tous les établissements (CFPF, IQRAA).
- Actualisation de la stratégie de la FTP en coordination avec l'étude sur le marché de l'emploi (Rapport Diagnostic en cours).
- Le cadre juridique de la FTP est révisé et validé (loi sur la FP adoptée, décrets d'application en cours) ;
- Les établissements mis aux normes de qualité : Audit réalisé pour tous les EFTP et contrats programmes signés avec 17 établissements
- Formation qualifiante de courte durée au profit de 8 817 jeunes
- Bilan de compétence réalisé pour les formateurs et personnel d'encadrement des EFTP sous contrat ;
- Des modalités de formation professionnelle en alternance et en apprentissage ont été testées dans le cadre de plusieurs projets (PAFPA, chantier école). Un nouveau type de diplôme national (certificat de compétences) a vu le jour pour sanctionner ces formations et des curricula de formation ont été développés pour des nombreuses filières. Ces modalités sont toujours mises en œuvre avec l'appui des partenaires et sont en cours d'institutionnalisation.

Au niveau de l'INAP FTP en particulier les principales réalisations ont porté sur :

- L'acquisition de 14 unités de productions de tables-bancs fournies dans les établissements de la FTP dans 11 wilayas du pays et la production de 86 700 tables bancs au profit des écoles d'enseignement fondamental et du secondaire ;

- L'acquisition des équipements pour les trois centres (5 ateliers de l'EX CFPM d'Atar, 4 ateliers de l'EETFP de Kaédi, de 6 ateliers du CFPM de NKTT et un lot des équipements en informatique pour le l'EX CFPM d'Atar et le CFPM de Nouakchott ;
- Acquisition des équipements administratifs, pédagogiques et de logistique (équipements des labos, logiciels, achat des véhicules, équipement amphithéâtre, équipements informatiques, groupe électrogène, mobiliers, RDM, Topo, Physique, Mécanique des sols et Hydraulique) pour l'École des travaux publics d'Aleg ;
- La réalisation de 5 enquêtes insertion des sortants de la FTP ;
- Écriture, révision /rénovation de plus de 90 programmes de formation ;
- Mise en place d'un plan de formation des formateurs et personnels d'encadrement, en partenariat avec ces deux écoles, au profit de 15 formateurs et personnels d'encadrement ;
- Elaboration de plus de 200 supports pédagogiques ou guides d'accompagnement ou d'organisation pédagogique (plan des cours/guide formateur, guide équipement, support de notes de cours...);
- L'achèvement de l'écriture des programmes de l'école : BTS Topographie, BTS assainissement ; Ingénieur GC ;
- Réalisation de la formation de 51 des formateurs et personnel de gestion des 3 établissements bénéficiaires (Ex CFPM d'Atar, CFPM de NKTT et l'EETFP de Kaédi);
- L'organisation de missions d'enseignement pour les enseignants de l'École Mohammedia des Ingénieurs de Rabat et de l'École Supérieur Polytechnique de Dakar ;

◆ Défis liés à la formation professionnelle

Pour la formation professionnelle, il faut relever la contrainte que pose le faible niveau de développement du secteur moderne. Le secteur privé moderne représente 4,5% des emplois.

Par ailleurs, les effectifs restent modestes et les relations entre les institutions de formation et les employeurs, tant du secteur formel qu'informel, semblent encore peu développées. Ceci tient souvent à l'insuffisante prise de conscience de l'importance de la formation de la part des employeurs.

◆ Financement de la formation professionnelle

En 2018, une dotation de 53 millions MRU est prévue sur un montant de 118,17 millions MRU pour la période 2018–2020.

IV.1.5. PROMOUVOIR L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL ET L'ALPHABETISATION

◆ Objectifs de l'intervention

Assurer une plus grande complémentarité entre l'enseignement originel et les autres segments du système éducatif et réduire la non scolarisation et lutter contre l'analphabétisme.

◆ Réalisations relative à l'intervention

En matière d'enseignement originel

- Ouverture de 13 Mahadra pilotes
- L'appui financier à 3220 Mahadras
- Un appui mensuel à 234 Mahadra
- L'organisation de formation au profit des enseignants des Mahadras sur l'extrémisme violent
- La formation de 13 religieux sur les pratiques de l'enseignement originel en Mauritanie.

En matière d'alphabétisation

- Organisation de trois sessions de formation sur la planification et le suivi-évaluation au profit des administrations du Ministère,
- La mise en œuvre du programme annuel d'alphabétisation à travers le diagnostic des zones et le choix des bénéficiaires ;
- Signature d'un contrat de prestation avec 171 enseignants et 62 superviseurs,
- Acquisition de manuels au profit de 5600 apprenants,
- L'ouverture de 224 salles sur l'étendue du territoire regroupant 5600 apprenants.

◆ **Financement de l'alphabétisation et à l'enseignement originel**

Au niveau du PIP, les inscriptions ne spécifient pas les volets Enseignement originel et Alphabétisation. Les inscriptions portent sur un Projet Wagf de complexe commercial et bureautique à Nouakchott avec 180,65 millions MRU en 2018 sur 341,75 millions MRU en 2018-2020.

IV.1.6. AMELIORER LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EDUCATIF

L'objectif de l'intervention est de doter le secteur des instruments de gouvernance permettant de convertir les investissements en résultats concrets, notamment en matière de coordination entre les acteurs en charge des politiques à conduire.

Pilotage et gestion du système éducatif

Pour améliorer les capacités de pilotage et de gestion du système éducatif, le département a initié plusieurs actions dont notamment :

- Le renforcement des capacités des inspecteurs en matière de contrôle de gestion administrative.
- La mise en place des normes, des outils techniques et des mécanismes institutionnels adéquats (allocation et utilisation rationnelle des enseignants, lutte contre l'absentéisme des enseignants, affectations et promotions) ;
- Révision des textes sur le BAC et le BEPC
- L'amélioration des capacités d'impression de l'IPN, grâce au fonds spécial ;
- Le renforcement des capacités de gestion du personnel de la DRH, de la DEF et de la DES.

Pour renforcer les capacités managériales, les outils de pilotage et la gestion des ressources humaines les activités suivantes ont été accomplies :

- Observation et analyse des pratiques en classe et de gestion de l'école en Mauritanie : cette étude est une analyse sur les pratiques de la classe et la gestion de l'établissement scolaire aux niveaux de l'enseignement fondamental et du premier cycle de l'enseignement secondaire
- Enquête sur les indicateurs de prestation des services (IPS) : l'objectif de cette enquête était de fournir des informations quantitatives fiables sur le niveau actuel de prestations de services.

En matière de Gouvernance, il y a lieu de citer aussi :

- L'expérimentation du SIGE : Le système SIGE est articulé autour d'une base de données unique pour l'ensemble des directions concernées. Le SIGE permet en outre la consultation multicritère de tous les éléments gérés comme le personnel, les élèves, les établissements, les opérations, les rapports et les documents attachés. Il s'agit de la mise en place effective des fichiers élèves et enseignants, la formation des points focaux des directions ayant en charge ce système informatisé.

- Recensement : La réalisation d'un recensement scolaire qui a couvert l'ensemble des établissements publics et privés et qui intervient dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Programme National pour le Développement du Secteur Educatif.

IV.2. AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES DE SANTE

Outre la SCAPP, le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) sert de cadre de référence aux activités du secteur de la santé. Une revue annuelle de ces activités est réalisée par le Ministère de la Santé avec la participation de tous les acteurs et partenaires concernés. Le bilan présenté ici ne couvre pas tous les détails de ces activités mais il s'agit de se concentrer sur les aspects en lien avec les objectifs stratégiques fixés par la SCAPP et permettant d'apprécier le chemin parcouru vers leur atteinte ou les difficultés qui se dressent sur la voie menant à la réalisation de tels objectifs.

L'objectif de ce chantier stratégique est d'améliorer les conditions d'accès à des services de santé et de nutrition de qualité. Il s'agit de donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges (ODD3). Ce chantier repose sur les principaux éléments suivants :

- Le renforcement du leadership et de la gouvernance sanitaire par l'introduction de la gestion axée sur les résultats, la prise en compte des impacts des changements climatiques et le renforcement du financement et de la participation des acteurs du système de santé, en particulier les communautés ;
- L'amélioration de la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent et du jeune à travers des composantes dédiées au couple mère et enfant, à l'immunisation, la nutrition et à la santé reproductive des jeunes et des adolescents ;
- Le contrôle des maladies transmissibles et non transmissibles, la prévention et leur prise en charge ainsi que la gestion des urgences de santé publique ;
- Le renforcement du système de santé par l'amélioration de la couverture sanitaire, le renforcement des compétences et des plateaux techniques des services de santé et le financement de la demande pour tendre vers la couverture sanitaire universelle.

Ce chantier de la SCAPP comporte deux principales interventions :

1. Améliorer la gouvernance du secteur pour une exploitation rationnelle de ses ressources ;
2. Améliorer les prestations de services du secteur ;

IV.2.1. AMELIORER LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SANTE

◆ Objectifs de l'intervention

Cette intervention vise, notamment à améliorer l'efficacité des structures du secteur et le ciblage de ses interventions et à rationaliser l'utilisation de ses ressources. Les orientations stratégiques liées à l'intervention sont les suivantes :

- Promotion de la gestion axée sur les résultats ;
- La mise en place d'une planification rationalisant la gestion des ressources humaines et matérielles ;

- Le renforcement de la coordination et du suivi & évaluation ;
- L'introduction du financement basé sur les résultats (FBR) suivant une approche progressive couvrant une zone pilote (deux ou trois régions) avant sa mise à l'échelle au niveau national ;
- La normalisation du secteur à travers la révision de son arsenal juridique et réglementaire ;
- L'amélioration du système des allocations de ressources afin de privilégier les interventions à haut impact (stratégie nationale du financement de la santé) ;
- Le renforcement de la transparence et de la participation citoyenne ;
- Un système National d'Information Sanitaire renforcé et intégré.

Au niveau du secteur de la santé, la gouvernance du secteur doit faire face à un nombre important de défis liés d'une part à la qualité des services, à la distribution géographique des infrastructures et des ressources humaines mais aussi aux questions de leadership, de gestion stratégique, de planification, de système d'information et de suivi évaluation. Dans ce domaine, l'enjeu pour les prochaines années est de coupler l'amélioration de services de santé (ODD 3, cible 3.8) avec des efforts soutenus pour la formation et le perfectionnement du personnel, sa fidélisation et pour l'amélioration des ressources financières allouées au secteur de la santé, (ODD3, Cible 3.c). C'est dans ce cadre, que le département a poursuivi les efforts visant l'amélioration des services de santé et les performances du personnel et des structures de santé. Les principales actions dans ce sens ont porté sur :

◆ Réalisations de l'intervention relative à la Gouvernance du secteur

- Organisation d'ateliers de planification dans toutes les DRAS ;
- Formation de cadres des différentes DRAS et des équipes des Moughataa en supervision et suivi-évaluation :
- Formation du personnel sur les outils SNIS ;
- Supervisions formatives semestrielles des ASC (USB) ;
- Mise à disposition d'outils SNIS dans toutes les structures de santé ;
- Réalisation de missions annuelles d'évaluation des formations sanitaires (FOSA) ;
- L'élaboration de nouveaux outils de planification et instauration d'un processus mixte ascendant/descendant de planification opérationnelle ;
- La réalisation de l'enquête SARA et lancement de l'enquête EDS ;
- La réalisation de l'enquête d'évaluation rapide des besoins en SONU ;
- La réalisation d'études : 3^{ème} édition des Comptes Nationaux de Santé ; Inventaire national de la chaîne de froids, Enquête nutritionnelle nationale SMART ; Evaluation de la gestion efficace des vaccins (GEV) ;
- La transformation de l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP) de Nouakchott en Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Santé (ENSSS) pour des formations de niveau universitaire ;
- Mise en place d'un comité de pilotage de la recherche action dans les Moughataa d'apprentissage de Dar Naïm et de Bababé (Recherche action) ;
- L'élaboration du Plan biennal de Développement des Ressources Humaines (PDRH 2019-2020) en cours d'adoption ;
- Révision et Mise en place d'un cadre organique de la DRH ;
- Renforcement de la capacité des écoles de santé : Formation de 18 formateurs nationaux dont 3 dans chaque école et 3 à la DRH ; puis formation en pédagogie médicale de 30 enseignants (fonctionnaires, contractuels et vacataires) par école de santé ;
- L'élaboration et la validation du Compact pays 2018-2020 ;

- La révision du référentiel national de supervision ;
- Le démarrage du processus d'introduction du DHIS2.

IV.2.2. AMELIORER LES PRESTATIONS DU SECTEUR DE LA SANTE

◆ Objectifs de l'intervention

Améliorer quantitativement et qualitativement les prestations du secteur et les rendre accessibles dans les perspectives de la couverture santé universelle.

◆ Réalisations de l'intervention relative à l'amélioration des prestations de services du secteur de la santé

Au niveau du secteur de la santé, le gouvernement a déployé au cours des quinze dernières années, d'importants efforts et entrepris des réformes pour rapprocher davantage les services de santé des populations. Toutefois et en dépit des efforts fournis, les prestations du secteur de la santé et de lutte contre la maladie, d'organisation de l'offre des services de santé, de la production et de la gestion des ressources humaines restent insuffisantes. Au cours de cette année les efforts se sont poursuivis pour améliorer la situation et relever les défis liés à la lutte contre les maladies, et à l'accès des populations à des services essentiels de santé de qualité (ODD 3, Cibles 3.8). Il s'agit aussi pour le département de réduire d'une part les dépenses des ménages liées aux services de santé (5% actuellement) et de réduire sensiblement les décès d'enfants ayant moins de 5 ans (qui sont de 43 ‰ en 2015, Enquête MICS). Les cibles des taux de mortalité néonatale et de mortalité des enfants moins de 5 ans sont fixées respectivement à 16 pour 1 000 et à 40 pour 1 000 à l'horizon 2020. Les efforts déployés visent aussi à augmenter le taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (ODD3, Cible 3.1, Indicateur 3.1.2 Taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié). Les efforts déployés sur ce plan ont permis au département d'augmenter le taux d'accouchements assistés qui passe de 64% en 2015 à 72% en 2018 et de réduire, celui de la mortalité néonatale qui passe de 29,96 % en 2015 à 29,51 % en 2018.

D'autres efforts ont été aussi déployés par le département en vue de lutter contre l'épidémie du SIDA, contre la tuberculose, le paludisme (ODD3, Cible 3.3). Ces efforts ont permis de stabiliser le taux de prévalence du SIDA entre 2015 et 2018 à 0,5% (Données SNIS) malgré l'absence l'activité de prévention de la transmission de la mère à l'enfant dans les formations sanitaires (PTME) et de réduire convenablement l'incidence du paludisme qui passe de 11,18 cas pour 1000 habitants en 2015 à 3,64 cas pour 1000 habitants en 2018.

Les efforts déployés au cours de cette année pour, d'une part, améliorer la santé de la femme et de l'enfant (ODD 3, cible 3.2) et, d'autre part, améliorer la qualité et la proximité des soins de santé ont porté sur :

- Appui à 20 CRENI et 739 CRENAS au niveau de 759 structures de santé ont permis la prise en charge de 24 521 enfants souffrant de malnutrition aigüe et sévère (Supervisions spécifiques CRENI/CRENAS, Vaccination) ;
- Formations sur la gestion de la vaccination, SONU, PECIMA (824 personnels de santé), ANJE (666 personnels de santé), PF, PCIME,

- Assistance à l'accouchement, soins du NN, SDMR (Supervision CRENI, CRENAS, Forfait obstétrical).
- Envoi d'équipes mobiles intégrées de prise en charge et de prévention dans les zones hors couverture de santé.
- Approvisionnement Antigènes, Intrants nutritionnels (32 020 cartons de Plumpy Nut), produits SR.
- Dépistages communautaires actifs et systématiques de la malnutrition
- Monitoring SR/PEV
- L'organisation d'une campagne Nationale de vaccination contre la poliomyélite, de deux campagnes nationales de dépistage de la malnutrition et de supplémentation en vitamine A et la semaine nationale de l'allaitement maternel exclusif ;
- La réalisation de l'inventaire national de la chaîne de froids, d'une enquête nutritionnelle nationale SMART et de l'évaluation de la gestion efficace des vaccins (GEV) ;
- Lancement du projet pilote de prise en charge des violences contre les femmes et mise en place du forfait obstétrical au niveau des willayas de l'Inchiri et de l'Adrar ;
- La formation et la mise en place de 150 Agents de Santé Communautaire.

Dans ce cadre aussi, l'expérience du forfait obstétrical qui s'ajoute aux activités menées au cours de l'année mérite d'être mise en exergue dans la mesure où elle a permis de contribuer significativement à l'amélioration de l'accès des femmes aux services obstétricaux et à la diminution de la mortalité néonatale générale dans les moughataa qui offrent le forfait avec plus de 80 % de taux d'adhésion.

En matière de prévention et de lutte contre la maladie (ODD 3, Cible 3. 8) et à la gestion des urgences de santé publique (ODD 3, Cible 3.d), les principales actions réalisées ont porté sur :

- Formation sur la surveillance épidémiologique ; AME ; SIMR ; Paludisme.
- Disponibilisation de médicaments contre les principales MPE (choléra, dysenterie, méningite et FHV).
- Élaboration et validation du guide thérapeutique et des directives de PEC Paludisme et Algorithmes
- Élaboration et validation du guide biologique.
- Adoption du Plan Stratégique National de lutte contre les Maladies Non Transmissibles (PSNMNT).
- Elaboration du Plan stratégique de lutte contre les maladies tropicales négligées.
- Formation sur la surveillance épidémiologique, notamment sur le guide de la surveillance intégrée de la maladie et riposte (SIMR) ;
- Développement et validation d'un Plan d'Action National de Sécurité Sanitaire (PANASS) ;
- Mise en place d'une plateforme One Health ;
- Renforcement de la surveillance au niveau des 5 Points d'entrée (Aéroport International Oum Tounssi, Port Autonome de Nouakchott, Pk 55 de Nouadhibou, Bac de Rosso et Gougui Zemma) ;
- Formation et mise en place des équipes d'intervention rapide en cas d'épidémies et d'urgence de santé publique ;
- Renouvellement et modernisation des anciens microscopes par l'introduction des nouvelles techniques plus sensibles dont les microscopes LED dans 62 Centres de traitement et de diagnostic du pays ;
- Acquisition des appareils Gene Xpert® pour diagnostiquer la tuberculose et les formes résistantes à la rifampicine, médicament majeur de la lutte contre la tuberculose (4 appareils Gene Xpert® sont disponibles : un à Nouakchott, un à Nouadhibou et deux autres pour Kiffa et Kaédi) ;
- Fourniture sans rupture de stock des médicaments antituberculeux de première ligne ;

- Amélioration de la couverture d'accès aux soins VIH qui est passée de 14% en 2008 à 49% ;
- Augmentation de la disponibilité en médicaments ARV qui est passée de 4 wilayas en 2008 à 7 wilayas ;
- Diminution du nombre des cas de paludisme de 251 855 cas en 2009 pour atteindre 164 014 cas en 2017 ;
- Prise en charge gratuite des traitements du paludisme simple et du paludisme grave ;
- Distribution gratuite des MILDA et du traitement préventif de paludisme chez la femme enceinte dans toutes le Wilaya, et cela au cours de la CPN ;
- Distribution gratuite de 1.721. 000 MILDA dans les Wilayas du HEC, HEG, ASSABA, GORGOL, BRAKNA, TAGANT et GUIDIMAGHA ;
- Elimination du trachome cécitant en Mauritanie : Après avoir passé d'une prévalence nationale de 28% en 2005 à moins de 5% en 2017, la Mauritanie rentre dans la phase de surveillance épidémiologique et de préparation du dossier de certification de l'élimination ;
- Obtention de la médaille d'or du trachome à Paris ;
- Lancement en décembre 2016 pour la première fois de la chirurgie de la greffe de la cornée en Mauritanie ;
- Organisation de 57 campagnes de chirurgie oculaire dans toutes les Wilayas avec réalisation de 10.000 interventions.
- Promulgation d'une loi qui interdit la publicité, le sponsoring et le parrainage du tabac ;
- Obtention du prix OMS 2019 pour les efforts en matière de lutte contre le tabagisme ;
- Validation du Plan national multisectoriel de lutte contre la drogue en Mauritanie ;
- Ré-cartographie de la filariose lymphatique.

Dans le domaine de la nutrition, l'objectif dans ce domaine, d'ici à 2030, est d'éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. L'intervention dans ce domaine ciblera particulièrement la réduction du taux de l'insécurité alimentaire à 5%, en éliminant sa forme sévère et la réduction de la malnutrition aiguë globale à 2%, d'ici 2030.

Pour la situation nutritionnelle des enfants, la prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG) au niveau national a été évaluée à 11,6% avec un taux de cas sévères dépassant le seuil d'urgence nutritionnel de 2%. Au niveau de 07 Wilayas, la situation est critique avec une prévalence de la malnutrition aiguë globale supérieure à >15 et/ou une prévalence de cas sévères supérieure à 2%.

D'autres informations, montrent que les efforts fournis pour améliorer la situation nutritionnelle des enfants n'ont pas encore eu les résultats escomptés : l'allaitement maternel exclusif est encore de 40%, peu d'enfants ont continué à être allaités jusqu'à l'âge de 23 mois (41%), 27% des enfants n'ont pas reçu d'aliment complémentaire entre 6-8 mois, peu d'enfants ont été nourris avec une alimentation diversifiée (38%). (Source : SMART 2018).

L'amélioration du système de santé est intimement liée à la mise en place et à l'édification d'infrastructures d'accueil et des services de base adéquats (ODD 11, Cible 11.1) et d'hospitalisation mais aussi à la mise en place de structures opérationnelles pour la formation et le perfectionnement des personnels de santé.

C'est dans ce cadre que le département a entrepris les principales réalisations suivantes :

- Achèvement des travaux d'extension des locaux de l'École Nationale de Santé Publique de Nouakchott,

- La construction du Centre National de Cardiologie (100 lits) et de l'Institut National des Hépatites Virales.
- Achèvement des travaux du centre de santé de Bassiknou et de ses trois (3 postes) de santé.
- Lancement des travaux de construction de douze (12) postes de santé à travers le pays.
- Lancement des travaux de construction de : l'hôpital d'Atar (150 lits), du centre d'Hémodialyse au centre Hospitalier National, de rénovation de l'hôpital d'Arafat, du service des maladies infectieuses et des logements au Centre Hospitalier National.
- Construction en cours d'un Dépôt Central de Stockage et de distribution des Vaccin à NKTT et de deux Dépôts régionaux de Stockage et de distribution des Vaccins à Kiffa et à Néma
- Renforcement de la logistique roulante par l'acquisition de 14 véhicules tout terrain, de 5 bus pour les Ecoles de Santé, de 2 ambulances médicalisées et l'Acquisition prochaine d'un véhicule de labo mobile destiné à l'INRSP.
- Le transfert du centre priorité à la vue vers des nouveaux locaux et son équipement d'un matériel moderne permettant la réalisation annuelle de plus 1500 interventions chirurgicales, 16.000 consultations avec prise en charge d'environ 5000 enfants ayant besoin de correction par des lunettes.

◆ Financement du secteur de la santé

Les prévisions et les réalisations du budget Etat de la santé en 2018 figurent dans le tableau ci-dessous. Le taux d'exécution de ce budget est environ de 97% et ce, pour chacune des deux rubriques relatives au fonctionnement et à l'investissement.

TABLEAU 8 : EXECUTION DU BUDGET ETAT EN 2018

Rubrique budgétaire	Programmation	Exécution	Taux d'exécution
Fonctionnement	608.151.064	593.601.028	97,61%
BCI	315.950.000	306.252.303	96,93%

Source : DGB/MF et DAF/MS

Au niveau du Programme d'Investissement Public (PIP), une inscription d'un montant de 1001,84 millions MRU est faite pour l'exercice 2018 pour la mise en œuvre de projets de développement sanitaire dont le l'enveloppe globale pluriannuelle est estimée à 4 501 millions MRU.

Si l'on considère le budget global, les inscriptions au titre des services du Ministère de la Santé en 2018 figurent dans le tableau ci-dessous. Il en ressort que la part allouée à la santé dans le budget global s'élève en 2018 à 4,4%.

TABLEAU 9 : INSCRIPTIONS SANTE AU BUDGET GLOBAL 2018

	2018 (MRU)
Inscriptions Budget Global Ministère de la Santé	2 460 731 501
Total Budget Global 2018	56 406 321 039
Part du budget Santé	4,4%
PIB courant	186 886 701 237
% Budget MS par rapport au PIB	1,32%

Source : DGB/MF, DPAE/DGERSE/MEI et calculs de l'auteur

◆ Vers l'atteinte des objectifs de la SCAPP en matière de santé

La SCAPP prévoit une augmentation significative de la part des dépenses de santé dans le budget de l'Etat pour atteindre 15% comme recommandé par la conférence d'Abuja. En 2018, cette part n'étant que de 4,4% comme indiqué plus haut, il y a lieu de consentir des efforts supplémentaires pour se rapprocher davantage de cette cible. De même, le ratio représenté par le rapport ces dépenses de la santé par au PIB n'est que de 1,32% alors que la cible est de 5,2% en 2020.

En termes de couverture maladie universelle (CMU) qui permettrait de tendre vers la gratuité des soins de santé des enfants de moins de 15 et des séniors et en termes d'élargissement d'assurance santé à des groupes d'actifs, les réformes nécessaires gagneraient à être accélérées sur la base de feuilles de routes visant à atteindre ces objectifs de long terme.

Par rapport à l'objectif de taux d'accès aux services de santé fixé à 100%, le pourcentage de la population qui a accès à un service de santé dans un rayon de 5 km est passé de 79% en 2017 à 83% en 2018, d'où une forte probabilité de s'approcher de la réalisation de cette cible grâce aux efforts importants menés sur le plan des infrastructures rendant le service de santé plus proche des individus. Le ratio du nombre d'habitants par structure de soins de premier niveau (CS-PS) est en moyenne de 4 622 personnes en 2018 pour chacune des 862 formations sanitaires.

En matière de la santé de la reproduction, il est prévu que la prévalence des méthodes de contraception passera de 11,4 à 20%. Malgré son faible niveau, la prévalence contraceptive moderne a connu une évolution positive en passant de 8,06% au premier semestre 2016 à 10,76% au semestre correspondant de 2018. Le taux de couverture prénatale CPN4 a connu une évolution instable entre les premiers semestres des années 2016 (14%) et 2018 (16,17%) en enregistrant une baisse en 2017 (12,41%). Le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié est passé de 54,85% au premier semestre 2016 à 70,25% au premier semestre 2018.

En ce qui concerne la couverture vaccinale, l'ambition affichée par la SCAPP est de passer de 74% à 100%. Les résultats obtenus en 2018 montrent qu'en dehors de la vaccination contre l'hépatite B à la naissance qui a connu une évolution positive au premier semestre 2018 par rapport aux premiers semestres de 2016 et 2017, les autres taux de vaccinations ont baissé cette année. Malgré une couverture appréciable de BCG qui se fait le plus souvent à la naissance, le niveau de couverture en HepB à la naissance n'est pas au niveau souhaité.

La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est réduite de 27,9 % en 2015 à 23,3% en 2018. C'est aussi le cas la prévalence de l'insuffisance pondérale qui passe de 24,9% en 2015 à 19,5% en 2018.

La cible 3.1 de l'ODD 3 est de faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes, d'ici à 2030.

L'indicateur 3.1.1 relatif au taux de mortalité maternelle se situait en 2015 à 510 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes (source : Enquête MICS 2015), ce chiffre étant le plus récent disponible.

Au niveau du taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié (Indicateur 3.1.2), il est passé de 54,85% au premier semestre 2016 à 70,25% au premier semestre 2018, comme indiqué dans le bilan 2018 du MS.

La cible ODD 3.2 vise à éliminer, d'ici à 2030, les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (Indicateur ODD 3.2.1) (‰) se situait en 2015 à 43 ‰, chiffre le plus récent. Le taux de mortalité néonatale a quant à lui enregistré une réduction, passant de 29,96 % en 2015 à 29,51 % en 2018.

La SCAPP prévoit une élimination à long terme du VIH, du paludisme et de la Tuberculose (Cible ODD 3.3). C'est au niveau de l'incidence du paludisme que les efforts fournis en matière de soins et de sensibilisation ont produit des résultats importants réduisant le taux d'incidence (pour 1 000 habitants) de 11,18 % en 2015 à 3,64 % en 2018 (Indicateur ODD 3.3). Quant à la prévalence du VIH/Sida, elle reste stable à 0,5% en 2018.

TABEAU 10 : ÉVOLUTION DES INDICATEURS DES CIBLES ODD

Cibles de l'ODD 3		Indicateur	Année	Valeur	Année	Valeur
3.1	D'ici à 2030. Faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes,	3.1.1 Taux de mortalité maternelle (décès maternels pour 100 000 naissances vivantes)			2015	510 (source : MICS)
		3.1.2 Taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié au à au	1 ^{er} sem. 2016	54,85%	1 ^{er} sem. 2018	70,25%
3.2	D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (‰)	2011	75 ‰	2015	43 ‰ (Source : MICS)
		3.2.2 Taux de mortalité néonatale (‰)	2015	29,96 % (Source : MICS)	2018	29,51 %
3.3	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.	3.3.1 Prévalence du VIH/Sida (%) source : SNIS	2015	0,5 %	2018	0,5 %
		3.3.3 Incidence du paludisme (pour 1 000 habitants) source : SNIS	2015	11,18 %	2018	3,64 %

Les actions entamées au cours de cette année, sont toutes en relation avec la programmation de la SCAPP même si certaines actions n'ont pas encore été entamées comme l'introduction du financement basé sur les résultats (FBR). La phase pilote du FBR prévue dans le cadre du projet ANAYA n'a pas encore démarré. Aussi, la mise en œuvre du guide national de S&E accompagnant la deuxième phase du plan national de développement sanitaire n'a pas encore été entamée. Il en est de même de l'audit visant la promotion de la culture de la transparence et de la redevabilité mutuelle et de la mise en œuvre de la stratégie nationale du financement de la santé.

TABLEAU 11 : EVOLUTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE AU PREMIER SEMESTRE 2016, 2017 ET 2018

Indicateurs	(premier semestre 2016)	(premier semestre 2017)	(premier semestre 2018)
Prévalence (Taux d'utilisation)	8,06	8,87	10,76
% de femmes enceintes ayant accompli 4 visites CPN	14,0%	12,41%	16,17
% d'accouchements assistés par personnel qualifié	54,85%	68,41%	70,25
% des enfants avec malnutrition aigüe sévère pris en charge	71%	73,00%	
% de femmes enceintes ayant reçu 2 doses de TPI	27,46%	21,31%	22,73
Cas confirmés paludismes	10227(Total TDR positive)	24001	4197
Consultations Générales	1 374 880	1 100 616	1 344 662
HepB_Nais	57,04%	54%	89%
BCG	91%	89%	48%
POLIO 3	84%	85%	81%
PENTA 3	89%	87%	77%
RR	81%	(VAR) 70%	60%
Td2+ FE	43,19%	31%	23%
PCV-13-3	86,15%	86%	77%

Source : Bilan 2018 et plan d'actions opérationnel 2019. MS. Mars 2019.

◆ Les Perspectives en matière de conditions d'accès aux services de santé

Les principaux éléments de programmation du Ministère de la Santé pour 2019 sont listés ci-après :

➤ **Leadership et gouvernance du système (Niveau région et Moughataa)**

- Renforcement des capacités des agents dans la mobilisation des ressources locales ; de gestion des RH ; Planification opérationnelle ; l'approche genre.
- Renforcement du suivi évaluation des activités au niveau opérationnel.

➤ **Santé maternelle, néonatale et infanto-juvénile**

- Renforcement des capacités des agents sur la Communication pour le développement ; Prise en charge du NN
- Développement de la PTME
- Mise à disposition des ressources humaines, notamment les Sage-femme.
- Approvisionnement en intrants SR, médicaments, nutriments.
- Implication des structures de santé dans les activités des ONG.
- Renforcement de la Promotion de la Santé des Adolescents et des Jeunes.

➤ **Prévention, lutte contre la maladie et gestion des urgences de santé publique,**

- Renforcement de capacité des agents dans le diagnostic et la CAT en épidémie ou événement de santé ; SIMR ; Gestion des déchets biomédicaux.
- Mise en place des CDT dans les régions.
- Mise en place des dispositifs de gestion des déchets biomédicaux (Incinérateurs, Collecte)
- Promotion des Pratiques Familiales Essentielles (PFE).
- Coordination entre les agents de santé et les communautés.
- Mise en place de la police d'hygiène alimentaire.

➤ **Renforcement du système de santé**

- Développement de la stabilité des RH aux postes.
- Renforcement de la formation continue selon les besoins identifiés.
- Développement et suivi de la base des données RH.
- Renforcement des équipements sanitaires et de la maintenance.
- Mise en place de fonds de roulement dans les formations en manque.
- Mise en place des Comités de gestion dans les formations sanitaires n'en disposant pas.

Les Perspectives au niveau central (axes PNDS)

➤ **Leadership et gouvernance du système**

- La mise en place d'un dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre des plans d'actions ;
- La mise en œuvre des supervisions intégrées à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- Le renforcement de l'approvisionnement et l'utilisation des médicaments à tous les niveaux ;
- Mise en place du DHIS2 ;
- L'élaboration de la réforme hospitalière ;
- Le test pilote d'Assurance Maladie Universelle ;
- Le renforcement des capacités l'IGS et de la DAF pour améliorer la gouvernance du secteur ;
- La préparation de la mise en place du Fonds commun santé ;
- La validation et mise en œuvre du Plan de Développement des Ressources Humaines (PDRH 2019-2020) ;

➤ **Santé maternelle, néonatale et infanto-juvénile**

- Financement de sorties avancées et mobiles de vaccination au niveau des Moughataa
- Mise en place d'une stratégie d'affectation et de maintien des ressources humaines qualifiées dans toutes les structures SR ;
- Disponibilité de sang et de ses dérivés pour les urgences obstétricales dans les hôpitaux ;
- Disponibilité de services de néonatalogie au niveau des hôpitaux, d'équipement et matériel de réanimation néonatale au niveau de toutes les salles d'accouchement ;
- Allocation de ressources suffisantes à la mise en œuvre des plans opérationnels SR
- Mise en pratique et suivi des revues de décès maternels.
- Renforcement de la surveillance à base communautaire.
- Introduction du vaccin HPV.

- **Prévention, lutte contre la maladie et gestion des urgences de santé publique**
- Mise en place de la PID dans 8 sites pilotes en fonction du faciès épidémiologique dans le pays
- Élaboration d'une stratégie de lutte anti larvaire 2019.
- Élaboration d'une stratégie de communication par le PNLP.
- Construction de local à l'hôpital national pour la prise en charge de la tuberculose multi résistante.
- Redéfinition de textes clairs qui régissent la dépendance des programmes de la DLM ;
- Instauration d'un mécanisme de redevabilité en matière de résultats ;
- Dotation de la DLM en ressources humaines compétentes ;
- Renforcement des capacités et compétences de la DLM en matière de gestion et de management.
- **Renforcement du système de santé**
- Renforcement de la coordination et le suivi de la gestion RH (Coordination centrale et régionale ; Gestion prévisionnelle des RH) ;
- Mise en place d'un dispositif de formation continue des ressources humaines (tester une nouvelle vision de formation continue des prestataires de soins et des managers des Moughataa et DRAS)
- Elaboration d'un plan de formation continue ;
- Mise en place d'un dispositif de formation continue des ressources humaines comprenant un plan de formation continue ;
- Développement des mécanismes de motivation des ressources humaines.
- **Médicaments, consommables, vaccins et produits du sang**
- Mise à disposition des médicaments et consommables essentiels à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;
- Maîtrise des données sur la disponibilité et d'un circuit national de distribution.
- Maîtrise des données sur l'état des créances de la CAMEC au niveau des structures surtout hospitalières.
- **Système National de l'Information Sanitaire (SNIS)**
- Poursuite du test pilote du cadre normatif SNIS (Brakna et Nouakchott) ;
- Introduction du test pilote du cadre normatif introduisant les indicateurs FBR dans la zone pilote du projet (Guidimagha et HEG) ;
- Réunions de coordination des gestionnaires de bases de données du SNIS ;
- Passage à l'échelle du DHIS2 des modules PEV et Nutrition.
- **Santé communautaire**
- Mise en place, formation et dotation en kits de 225 ASC ;
- Mise en place des ASC formés ;
- Dotation de ces ASC en Médicaments et consommables ;
- Edition et diffusion des nouveaux outils de la Stratégie Nationale Communautaire de Santé (SNCS).
- **Financement de la santé**
- Organisation d'un test pilote d'Assurance Maladie à Grande Echelle au niveau régional prenant en compte le secteur informel ;
- Suivi de la maîtrise des interventions et financement des partenaires de la santé ;
- Démarrage du Financement basé sur la performance (PBF) ;
- Préparation de l'adaptation de la planification sanitaire à l'introduction du budget programme.

◆ Les Recommandations pour une amélioration des conditions d'accès aux services de la santé

Les points suivants méritent une attention particulière et des actions de nature à relever les défis, lever les contraintes ou résoudre les difficultés auxquels fait face actuellement le secteur. Il s'agit de :

- Faible mobilisation de certains financements annoncés ;
- Absence de dispositif de suivi de la mise en œuvre des activités à tous les niveaux (Coordination intra-institutionnelle, coordination avec les partenaires, outils de suivi évaluation, etc.) ;
- Absence de mécanismes de redevabilité ;
- Absence d'une stratégie nationale de maintenance validée ;
- Manque de formation ;
- Pas de mise à jour régulière de l'inventaire national des équipements et infrastructures ;
- Absence de plans de maintenance curative et préventive ;
- Non fonctionnalité ou non mise en place des services régionaux de la maintenance ;
- Faiblesse de la gouvernance et de la coordination ;
- Faiblesse des capacités en matière de gestion et de management.

IV.3. L'EMPLOI POUR TOUS ET PROMOTION DE LA JEUNESSE-ET DU SPORT

IV.3.1. PROMOTION DE L'EMPLOI PRODUCTIF ET DU TRAVAIL DECENT POUR TOUS

◆ Objectifs de la promotion de l'emploi comme vecteur de partage de la prospérité

Pour donner à la croissance économique un caractère inclusif, les orientations de la SCAPP visent à faire accompagner la transformation de l'économie par des programmes spécifiques de promotion de l'emploi, notamment en direction des diplômés, des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, avec l'utilisation, chaque fois que cela est possible, de l'approche "haute intensité de main d'œuvre" pour le développement des infrastructures.

De même, il est prévu que ces programmes soient encadrés par une actualisation de la politique de l'emploi et le renforcement de ses mécanismes de coordination et bénéficient de la mise à niveau des services publics d'emplois et la mise en place d'un partenariat dynamique avec le secteur privé.

◆ Réalizations de l'intervention relative à la promotion de l'emploi

Le chômage des jeunes sans qualification (hommes et femmes) et des diplômés (11.8% en 2017, ENE-SI 2017), la précarité des emplois du secteur informel, la faible part des femmes et du monde rural dans la production de la richesse sont autant de défis qui doivent être relevés à travers la nouvelle approche de la SCAPP plaçant l'emploi comme objectif prioritaire de développement. Il s'agit pour le Gouvernement d'assurer l'emploi productif et le travail décent pour tous et promouvoir l'emploi comme vecteur de partage de la prospérité (ODD 8. Cible 8.5) et ce à travers l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Emploi (SNE) couvrant la période 2019-2030. La SNE sera adoptée en 2019 et sa mise en œuvre entamée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie nationale, le Ministère en charge de l'Emploi a mené plusieurs actions de formation et d'accompagnement des demandeurs d'emplois dont notamment :

- L'organisation d'ateliers de validation et de partage de la stratégie nationale de l'emploi ;
- La réalisation d'une étude d'intégration des objectifs dans les secteurs de BTP et agropastoral ;
- L'actualisation du dispositif juridique organisant l'attribution des permis de travail ;
- La formation et l'insertion dans les métiers de Bâtiments et Travaux Publics, filature du poil de chameau, la coiffure, la couture, la boucherie et la cordonnerie ;
- La formation pour la valorisation des produits locaux (approche HIMO).

Les efforts déployés par l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ) en 2017 et 2018 ont permis à des centaines de jeunes d'accéder à des emplois décents, en particulier à travers le développement des compétences, le travail indépendant ou leur accompagnement dans la recherche de l'emploi. A partir de 2018 et avec l'appui du projet Migr'actions, l'ANAPEJ a initié un ambitieux processus de réforme institutionnelle qui a permis déjà de se fusionner avec le dispositif Cap Insertion, élargissant ainsi considérablement le réseau d'agences locales de l'ANAPEJ.

◆ Défi du déficit en emploi

Au-delà du taux de chômage estimé à 11,8% en 2017, se pose la problématique du déficit d'emploi estimé à 42,1% qui comprennent, outre les chômeurs, la main d'œuvre potentielle formée d'inactifs contraints, soit au total 443 000 personnes, auquel il faudrait ajouter le sous-emploi pour aboutir au besoin d'emploi non satisfait, autrement dit la sous-utilisation de la main d'œuvre (figure ci-dessous). Le tableau ci-dessous informe sur la distribution de ce taux de déficit d'emplois selon le sexe et les tranches d'âge et fait ressortir une concentration de ce déficit en emplois parmi les femmes et les jeunes.

TABLEAU 12 : TAUX DE DEFICIT EN EMPLOIS PAR SEXE ET PAR CLASSE D'ÂGE

Sexe	15-24 ans	25-34 ans	35-59 ans	60 ans et plus	Total
Masculin	38,3%	27,3%	20,2%	24,3%	26,1%
Féminin	69,6%	61,4%	51,0%	54,4%	58,9%
Total	55,2%	45,1%	34,5%	34,7%	42,1%

Source : SNE 2018-2030

ENCADRE 1 : PROFIL DE L'EMPLOI EN MAURITANIE

Profil de l'emploi selon l'enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel 2017 (ENESI)

- Le taux de chômage estimé à 11,8% en 2017
- Le chômage est très élevé dans les centres urbains : 17% à Nouadhibou, 16% à Nouakchott,
- Le chômage est très élevé chez les jeunes (20-24 ans), 24,1% en 2017 contre 18,1% en 2012, soit une augmentation de 6 points,
- La grande majorité des travailleurs occupent des emplois non permanents (33,3%), précaires (54,1%) ou non décents (10,6%),
- Le flux annuel de demandeurs d'emploi est estimé à 50 000 personnes
- La capacité d'absorption du marché du travail ne dépasse pas 25 000 personnes
- Le secteur formel occupe 13,7% de la population active en milieu urbain
- Le secteur informel emploie 60% de la population active en milieu urbain

Les principaux secteurs d'activité en termes d'emploi sont : le secteur rural (31%), le commerce (25%), l'administration publique (14,3%)

◆ **Financement de la promotion de l'emploi**

Une enveloppe de 77 millions MRU est inscrite pour la promotion de l'emploi, en particulier des jeunes, au niveau du PIP, qui vient s'ajouter aux autres financements éventuels non-inscrits au PIP. Quant à la programmation 2018-2020, elle est de 177 millions MRU.

◆ **Perspectives pour la promotion de l'emploi**

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la SCAPP, le département envisage la réalisation des principales activités suivantes :

- Adoption et début de mise en œuvre de la stratégie nationale de l'emploi ;
- Organisation d'un atelier pour la mobilisation des ressources ;
- Adoption des textes sur l'intermédiation ;
- L'appui à la MPE à travers la formation et le microcrédit ;
- L'amélioration des performances des IMF pour le développement d'une meilleure offre de la micro finance ;
- Le développement de l'approche HIMO à travers la mise en place de chantiers écoles ;
- Actualisation de la base de données de l'ANAPEJ ;
- Renforcement des capacités de gouvernance et de pilotage de l'ANAPEJ
- Redéfinition des missions de l'ANAPEJ et mise en place d'un contrat Programme ;

◆ Recommandations

Il est recommandé de mettre en œuvre le plan d'action opérationnel de la SNE et d'en faire un suivi annuel, afin de résorber progressivement les déficits quantitatif et qualitatif de l'emploi et pallier les insuffisances du cadre de gouvernance de l'emploi.

Pour atteindre l'objectif global de création nette d'environ 800 000 emplois de 2018 à 2030, avec une moyenne de 60 000 emplois par an, Il y a lieu de :

- i. Articuler de la politique nationale de l'emploi (PNE) et les politiques sectorielles, notamment en mettant en place une politique de développement de la productivité, en mobilisant les ressources de l'économie numérique en faveur de la mise à niveau productive des MPE et des PME et en élaborant des plans d'action emploi quinquennaux en concertation avec les secteurs (Agriculture, élevage, pêche, mines, énergie, BTP etc...).
- ii. Soutenir le développement du capital humain, notamment en promouvant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle dans le but de développer la capacité d'encadrement de l'économie nationale, en améliorant les transitions entre l'école et la formation professionnelle (développer un programme d'apprentissage) et en engageant un programme d'alphabétisation fonctionnelle.
- iii. Renforcer les services publics de l'emploi, notamment par le suivi des entreprises et analyse des tendances de l'emploi, en développant les fonctions d'accueil et d'orientation des chercheurs d'emploi et des inactifs forcés et en appuyant l'employabilité par l'apprentissage et les stages d'insertion.
- iv. Développer le cadre de gouvernance, notamment en mettant en place des points focaux emploi dans les départements et agences publics, en élaborant un rapport annuel de la politique de l'emploi et en mettant en place un système d'information sur l'emploi et la formation.

IV.3.2. PROMOTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

◆ Objectifs de l'intervention relative à la jeunesse et au sport

La stratégie à l'horizon 2030 vise comme objectif principal à placer les préoccupations des jeunes au cœur des activités de toutes les institutions du pays, dans le cadre d'une démarche innovante, intégrée et transversale. Le plan d'action de la mise en œuvre de cette stratégie se décline selon les axes suivants :

- Renforcement des capacités des acteurs du secteur
- Renforcement des capacités d'insertion sociale et économique des jeunes
- Renforcement de la participation citoyenne des jeunes notamment en assurant la pleine participation des jeunes au développement socioéconomique du pays en suivant des axes visant à développer l'esprit de dialogue et d'ouverture et le respect de leurs droits humains
- Promotion du sport comme valeur de santé publique et d'unité nationale
- Amélioration de la pratique des loisirs par les jeunes

◆ Réalisations

En 2018, le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a poursuivi la mise en œuvre de l'ensemble des actions s'inscrivant dans le cadre de l'exécution de la Stratégie Nationale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (SNJSL), en phase avec la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) et la déclaration de Nouakchott des ministres en charge de la jeunesse du G5 Sahel qui résume le contexte sous-régional en ce qui concerne le secteur de la jeunesse dans l'espace sahélien, qui est caractérisé notamment par (i) le poids démographique de la jeunesse au sein des États du G5 Sahel et (ii) les défis auxquels la jeunesse est confrontée, à savoir l'insécurité, le chômage et l'abandon, l'exode et la migration. Par ailleurs, le Haut Conseil de la Jeunesse poursuit ses efforts d'insertion des jeunes suivant les priorités de l'Etat quant à l'épanouissement et l'implication des jeunes dans tous les efforts de développement. Le Conseil constitue ainsi un cadre idéal pour la réalisation de ces objectifs en organisant également des formations visant à renforcer les capacités des jeunes en matière de gestion des projets afin de promouvoir le développement économique local et de réduire le chômage.

L'action du département en matière de jeunesse a, depuis le 1er janvier 2018, porté sur la promotion de la jeunesse à travers des activités de sensibilisation se rapportant aux thèmes de citoyenneté, de volontariat, d'autonomisation et d'emploi, de lutte contre l'extrémisme violent et les autres comportements déviants tels que la consommation des substances psychotropes et les crimes organisés et transfrontaliers.

Pour le renforcement des capacités des acteurs du secteur et le renforcement des capacités d'insertion sociale et économique des jeunes, les activités menées comprennent notamment la préparation et le lancement du Projet Formation et autonomisation des jeunes connus sous l'appellation EMELI, l'appui et la supervision du lancement d'une campagne de sensibilisation de 800 jeunes sur l'extrémisme dénommée MANI MOUTATARIV (je ne suis pas extrémiste) et le renforcement de la participation citoyenne des jeunes et le respect de leurs droits humains ainsi que dans le domaine de la santé de la reproduction (SR).

Le Projet Prévention des Conflits et de Promotion du Dialogue Interculturel a permis, par la mise en œuvre de 3 vagues de subventions aux jeunes, le renforcement des capacités de 650 associations de jeunes dont 320 sont devenues éligibles aux fonds et 100 ont été financées pour l'exécution d'actions locales de jeunesse, de prévention de conflits ou de cohésion sociale.

Le projet "la Voix des Jeunes du Sahel" s'aligne avec la Stratégie Intégrée de la Jeunesse du G5 Sahel dans le cadre du Programme d'Investissements Prioritaires (PIP), visant l'appui à l'intégration des organisations de jeunesse dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de développement en leur faveur. Cela inclue des activités de soutien au G5 Sahel dans la finalisation de sa Stratégie Intégrée de la Jeunesse et l'élaboration et suivi de son Plan d'action. Le projet a pour objectif de donner une voix politique forte à la jeunesse innovatrice et moderne en contribuant à la pérennisation d'espaces de dialogue locaux, nationaux et régionaux ouverts en 2017 à travers les pays du G5 Sahel. Dans sa première phase, il a permis grâce à un dialogue accru de mobiliser 1 250 représentants d'organisations de jeunesse et de mettre en place une force motrice grâce à leur propre insertion.

Sur le plan de l'amélioration de l'environnement institutionnel et du cadre d'appui aux jeunes, le Projet Prévention des Conflits et de Promotion du Dialogue Interculturel a réalisé un important programme d'empowerment, et de renforcement de capacités des acteurs locaux (communes) et déconcentrés

(DREJS) de la jeunesse dans 9 wilayas du pays. Cette action a permis la réalisation de 36 projets qui ont contribué à améliorer la structuration, l'écoute, l'inclusion et la visibilité des milliers de jeunes au niveau local.

En termes de promotion et de création de cadres et d'espaces de jeunesse, le projet a réalisé la construction de la maison de jeunes de Kiffa et la réhabilitation de celle de Rosso.

D'autres actions ont été aussi réalisées au cours de cette année avec l'appui de divers partenaires dont notamment :

La mise en place de 5 centres d'écoute (Néma, Kiffa, Kaedi, Aioun, Selibaby) pour organiser des activités d'information sur la santé sexuelle et reproductive et pour offrir des services SR aux Jeunes.

La mise en place d'une plateforme intégrant les thématiques de la Santé de la reproduction des Adolescents et jeunes (SRAJ) y compris le VBG et de 10 structures des Jeunes pour assurer la promotion de la loi SR.

Environ 150 jeunes provenant de toutes les wilayas du pays ont été informés sur les enjeux et les opportunités que présente le profil démographique de la Mauritanie. Ces participants ont pris connaissance de la feuille de route de l'UA « Tirer pleinement profit du Dividende Démographique en investissant dans la Jeunesse » et un plan d'action concerté sur le rôle des jeunes dans la capture du dividende démographique en Mauritanie est élaboré.

Dans le domaine de la promotion du sport comme valeur de santé publique et d'unité nationale et de l'amélioration de la pratique des loisirs par les jeunes, une multitude d'actions sportives ont été réalisées aux plans, national et international visant la promotion de la jeunesse et son autonomisation (ODD 3 et 4).

Par ailleurs, les appuis des partenaires techniques et financiers ont contribué à l'atteinte des résultats en relation avec les objectifs de l'intervention :

- Le Programme National Intégré de Décentralisation, de Développement Local et de l'Emploi (PNIDDLE) finance la construction de stades et de complexes au niveau de toutes les wilayas du pays.
- Le projet SWEDD (Autonomisation des Adolescentes et Dividende Démographique) a réalisé au profit du MJS d'importantes actions de sensibilisation et d'appui aux centres d'écoute et à certaines activités du département dont notamment les colonies de vacances.
- La rénovation de l'Office du Complexe Olympique.

◆ Financement du secteur de la jeunesse et des sports

Dans le PIP 2018-2020, il est inscrit un montant de 65 millions MRU, hormis certains financements de PTF non enregistrés au PIP. Quant à l'enveloppe 2018-2020, elle atteint 160 millions MRU.

◆ Perspective

Il convient de mentionner l'organisation du Forum National des jeunes en 2019.

IV.4. MEILLEURE RESILIENCE DES COUCHES LES PLUS VULNERABLES

L'objectif de ce chantier est d'augmenter la résilience des couches vulnérables et d'assurer qu'elles tirent le maximum de profit des fruits de la croissance. Il s'agit d'assurer une forte inclusion sociale par un accès équitable à des services de base de qualité à des coûts raisonnables et d'assurer une gestion durable de ces services. Le chantier comporte les 4 principales interventions suivantes :

- Améliorer la protection sociale, l'égalité et le genre ;
- Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau potable et à des services d'assainissement adéquats ;
- Garantir l'accès à l'électricité et un approvisionnement en hydrocarbures ;
- Promouvoir les secteurs du bâtiment et de l'habitat.

IV.4.1. SECURITE ALIMENTAIRE, PROTECTION SOCIALE, EGALITE DE GENRE, ENFANCE ET FAMILLE

◆ Objectifs

Cette intervention vise à assurer la protection sociale des populations vulnérables, à augmenter leur résilience à l'insécurité alimentaire et à réduire les écarts de genre.

Pour atténuer les effets de l'extrême pauvreté et contribuer à la réduction des inégalités le Gouvernement a adopté une Stratégie Nationale de Protection Sociale (2012-2030) dont l'objectif est de réduire la vulnérabilité des groupes défavorisés et aider les populations à faire face aux risques les plus significatifs de la vie.

La mise en place d'un système de protection sociale performant et d'un registre social permettant un ciblage efficace des indigents et des personnes les plus vulnérables seront au cœur de l'action à engager. La stratégie nationale de protection sociale, la SNIG, la SNPE et la Politique nationale de la Famille seront mises en œuvre pour créer les meilleures conditions d'équité, de bonne gouvernance, de dignité humaine, de justice et de solidarité sociale. Cette mise en œuvre intégrera les outils d'alerte précoce, les mécanismes d'accès des groupes sociaux spécifiques à la protection sociale et les actions visant l'atteinte des objectifs fixés.

Dans ce domaine la SCAPP vise à opérer un changement des attitudes discriminatoires et des normes sociales, de respect des droits humains et de développement de projets adaptés aux besoins des pauvres, des femmes et des filles rurales, en améliorant le cadre de protection et d'insertion des enfants vulnérables, de réduire les écarts de genre et de mettre en œuvre les textes juridique assurant la protection des femmes et des enfants, des handicapés et des couches vulnérables en général. (ODD 10, Cible 10.2).

Une attention particulière sera accordée, au sein des programmes sectoriels à la réduction des écarts de genre et des actions visant à corriger les facteurs qui les engendrent, ainsi qu'aux discriminations et aux violences fondées sur le genre.

Les résultats attendus comprennent notamment :

- Baisse de la prévalence de la sous-alimentation chez les enfants de moins de 5 ans à 7% au lieu de 10,1% ;
- Baisse de la prévalence de l'insécurité alimentaire à 17%, au lieu de 26,8%.
- Les 100 000 ménages les plus pauvres, sur toute l'étendue nationale, ont bénéficié des transferts monétaires conditionnels ;
- La prise en charge de tous les malades indigents est assurée ;
- Généralisation du système de protection de l'enfant ;
- La promotion et la protection des personnes handicapées est assurée ;
- Le genre est institutionnalisé et des moyens de lutte contre les violences basées sur le genre sont développés ;
- La participation politique et leadership des femmes sont promus.

◆ Bilan des réalisations

(i) En matière de sécurité alimentaire et de nutrition

En Mauritanie, les crises alimentaires sont devenues depuis, au moins, trois décennies un phénomène récurrent qui affecte la résilience des populations en particulier les couches les plus vulnérables (femmes et enfants) aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Les orientations stratégiques de la Mauritanie élaborées dans le cadre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (2012-2015 horizon 2030) ont pour objectif principal de « *permettre aux populations les plus vulnérables, d'avoir à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive* ». D'autres orientations stratégiques ont été aussi élaborées et mises en œuvre pour contribuer à l'atteinte de cet objectif dont en particulier la Stratégie du Développement du Secteur Rural 2013-2025 qui donnera naissance aux Plans Nationaux de Développement de l'Agriculture et de l'Élevage (PNDA et PNDE) et la Loi d'Orientation Agropastorale.

En somme, la Mauritanie a depuis une dizaine d'années adopté et mis en œuvre une série de stratégies s'inscrivant dans la Lutte Continue contre la Pauvreté et afin de lutter contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire. (ODD2. Cible 1.1).

Nonobstant les efforts fournis et les stratégies mises en œuvre, les populations vulnérables du monde rural et des quartiers précaires sont encore fragiles et régulièrement exposées à la faim et à la malnutrition. Les informations issues de l'enquête SMART 2018 permettent de donner plus de détails sur la situation nutritionnelle des enfants en 2018.

La prévalence de la malnutrition aiguë globale (MAG) au niveau national a été évaluée à 11,6% en 2018 avec un taux de cas sévères dépassant le seuil d'urgence nutritionnel de 2% (2.3%).

La prévalence de la malnutrition chronique globale est sérieuse dépassant le seuil de 20% (23,3%) au niveau national, et celle de la malnutrition chronique sévère est de 7,1%. Le retard de croissance a connu une légère augmentation à 23.3% contre 20.1% en 2017.

La prévalence de l'insuffisance pondérale au niveau national est précaire, car comprise entre 10-20% (19,5%) et celle de l'insuffisance pondérale sévère est de 5,1%. La plupart des wilayas, soit 11 sur /15 et donc (73%) et le Camp de Mbera font face à une situation d'insuffisance pondérale sérieuse (>20%) à précaires (10-20%).

Pour faire face à cette situation qui constitue un important défi à relever, il est indispensable de s'orienter vers plus d'investissements selon une approche multisectorielle en faveur de l'amélioration

du statut nutritionnel des femmes et des enfants à promouvoir aussi bien par le Gouvernement que par ses partenaires. Dans ce cadre, le plan stratégique multisectoriel de nutrition et le plan de passage à l'échelle des interventions d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (2016 – 2025) constituent une pertinente porte d'entrée pour renforcer les interventions à visée préventive selon une approche multisectorielle.

Les efforts du Gouvernement et ceux de ses différents partenaires se sont conjugués pour faire face au déficit nutritionnel des femmes et des enfants et à la malnutrition au sein des couches les plus défavorisées des zones rurales et des quartiers précaires.

Au cours de cette année, le CSA a réalisé un nombre important d'activités en vue de contribuer à l'atteinte de l'ODD 1 « éliminer la pauvreté sous toutes ses formes » et de l'ODD 2 « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». Il s'agit notamment de :

Suivi de la situation alimentaire

- Deux enquêtes - ménages pour suivre la situation alimentaire des populations ont été réalisées en février et septembre ;
- Une mission d'identification des communes rurales à risque a été réalisée en avril ;
- Deux missions de suivi du déroulement de la campagne agricole en collaboration avec le Ministère du Développement Rural ainsi que d'autres partenaires ;

Programmes Spéciaux

- Poursuite du fonctionnement régulier de 1708 boutiques réparties sur toute l'étendue du territoire pour couvrir les besoins d'un grand nombre de ménages vulnérables dans le pays ;
- Près de 120 nouvelles boutiques supplémentaires ont été ouvertes cette année ;
- Approvisionnement de ces boutiques par 57.765 tonnes toutes denrées confondues.

Programme d'Assistance au Cheptel

- Ce programme a permis l'acquisition, le transport et la vente à prix subventionné d'une quantité de 42.000 tonnes toutes denrées confondues.
- Pour soutenir l'économie nationale et encourager la production locale, l'aliment de bétail a été exclusivement acquis auprès des usines mauritaniennes au prix toutes taxes.
- L'aliment de bétail a été mis à la disposition des éleveurs dans toutes les wilayas du pays à travers : 1 390 boutiques EMEL de l'intérieur du pays, 47 magasins de vente ouverts dans chaque moughataa ; et 4 points de vente dans les zones de regroupement de cheptel (Mondi, El Hadad, Rachid et Ghoudia)

Opération Ramadan 2018

- Des centres de vente de produits alimentaires de première nécessité (riz, huile, sucre, pâtes alimentaires, lait en poudre, pommes de terre, oignon etc...) ont été ouverts dans les différentes moughataa de Nouakchott.
- La mise en œuvre de cette opération a permis la vente subventionnée de 4.364 tonnes de vivres.

Assistance et Secours d'Urgence

En terme de distribution de vivres, de Kits de secours et de transfert monétaire (cash): 6620 tonnes de vivres ont été distribuées gratuitement au profit de 121.657 familles vulnérables au niveau de toutes les wilaya du pays ; 432 tonnes de vivres et 571 kits de secours (tentes, nattes, couvertures) ont été distribuées au profit de 4 700 familles d'indigents ou victimes des sinistres ; 3 475 familles ont bénéficié de la distribution de cash pour un montant global de 33 138 000 MRU, dans le cadre du Programme Elmaouna.

Par ailleurs, le CSA continue son partenariat avec les agences onusiennes dans l'assistance des 54,000 réfugiés maliens demeurant dans le camp de M'berra où 2,730 tonnes vivres ont été distribuées au cours de cette année.

Dans le but de faire accéder les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, à une alimentation saine, nutritive et suffisante (ODD2, Cible 1.1 et Cible 2.a), des activités portant sur l'amélioration de la nutrition et la disponibilisation de produits alimentaires ont été menées dont :

- **Programmes de Nutrition**

- L'ouverture de 75 CRENAM à Nouakchott et 30 autres dans les wilayas du nord du pays (Adrar, Inchiri, Tiris Zemour),
- Ce programme a permis la prise en charge d'environ 5.200 enfants malnutris à travers la distribution aux bénéficiaires de plus de 71 tonnes de farine enrichie (blé, haricot, lait, sucre et sel iodé) dans des emballages respectant les normes sanitaires ;
- 400 autres CRENAM ont été approvisionnés dans les wilayas : Deux Hodhs, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Tagant et Guidimagha. Ces centres ont assisté plus de vingt mille (20.000) enfants et femmes malnutris ;
- Dans le domaine de la prévention de la malnutrition chez les enfants de moins de Cinq ans, plus de 100 000 femmes enceintes et allaitantes ont bénéficié de programmes de sensibilisation autour de certaines thématiques en particulier le suivi de l'alimentation de la femme enceinte. L'ensemble des interventions ont pour but de contribuer à la diminution de la prématurité et les Petits Poids de Naissance, la mise au sein précoce, l'AME, l'introduction de l'alimentation de complément avec poursuite de l'allaitement jusqu'à 24 mois. A ces thématiques s'ajoute la promotion des règles d'hygiène de vie et du milieu.

D'autre part, dans le but de réduire la prévalence de l'insécurité alimentaire pendant la période de soudure et d'améliorer l'investissement dans l'infrastructure rurale, (ODD2, Cible 1.1 et Cible 2.a), il a été procédé au financement de plusieurs microprojets dans diverses régions du pays dont notamment :

- 46 micro-projets en cours d'exécution au niveau du Hodh Charghi, Hodh Gharbi, Assaba et Tagant) dans le cadre du Projet d'Amélioration de la Production Agricole dans le Centre-Est Mauritanien / Coopération italienne (Hodh Charghi, Hodh Gharbi, Assaba et Tagant).
- 35 microprojets sont en cours d'achèvement au niveau du Brakna, Trarza, Inchiri, NDB, Adrar et Tiris Zemour dans le cadre du Programme Spécial de Microprojets / Japon.
- 41 microprojets sont en phase de clôture au niveau des Deux Hodhs, Assaba, Gorgol et Guidimagha dans le cadre du programme « Vivres Pour le Progrès / Etats-Unis d'Amérique ».

Par ailleurs, le programme Vivres contre travail ou cash contre travail du CSA, qui a permis de réaliser 45 microprojets (réhabilitation de digues, de barrages et de périmètres maraichers ainsi que la protection des champs dans les wilayas du Hodh Charghi, Assaba, et Guidimagha), doit permettre de contribuer à sécuriser la production agricole et maraichère et améliorer le niveau d'autosuffisance alimentaire.

Programme d'intrants agricoles

La gestion du programme de vente d'intrants agricoles (menée en concertation avec les départements concernés : MEF et MDR,) a permis la vente de 17 516,2 tonnes d'urée, 5 242,3 tonnes de DAP, 239 399 litres de Propanil et 60 367 Litres de 2-4D. Ces quantités vendues permettent de mettre en valeur une superficie de 29 193 ha dans les wilayas du Brakna, Gorgol, Guidimagha et Trarza rendant ainsi possible l'amélioration des rendements agricoles et renforçant la résilience des populations.

(ii) Bilan en matière de transferts sociaux

La mise en place du système de national de filets sociaux contribue à la mise en œuvre de la stratégie de protection sociale avec l'instrument clé du Registre Social qui donnerait à tout programme social un mécanisme pour cibler les pauvres et les plus vulnérables d'une manière efficace et transparente.

Dans le cadre de ce volet protection sociale diverses actions ont été menées au niveau de Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille et au niveau de l'Agence TADAMOUN (Programme National des Transferts Sociaux « Tekavoul » s'ajoutant à celles ayant trait à la sécurité alimentaire. Ces actions conjuguées doivent permettre à la Mauritanie de progresser dans l'atteinte de l'ODD 10. « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » – Cible 10.2 « 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre » et de respecter ses engagements internationaux en matière de protection sociale et de droits humains.

Pour contribuer à l'atteinte de la cible ODD 1.3 (Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient) et l'ODD 10, Cible 10.2, le Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille a réalisé au cours de l'année 2018 diverses actions dont notamment :

Pour tenir compte des besoins des pauvres, et assurer une protection sociale aux personnes nécessiteuses et vulnérables (handicapés), les soins de milliers de malades ont été pris en charge.

Dans le cadre, de la prise en compte des orientations de la stratégie nationale relative à la protection sociale, des actions spécifiques destinées aux personnes handicapées ont été menées dont notamment la distribution d'aides techniques, l'octroi de cash transferts et de subventions ainsi que la distribution de cartes de personnes handicapées.

En matière de lutte contre la pauvreté et de filets sociaux au niveau de l'Agence TADAMOUN, la mise en œuvre du Programme National TEKAVOUL des Transferts Sociaux qui a démarré fin 2016 a permis les réalisations suivantes : (i) 30 512 ménages pauvres soit 205 911 individus ont bénéficié du transfert monétaire trimestriel contribuant à améliorer le bien-être des mères et des enfants au sein de ces ménages, soit au total plus de 298,4 Millions MRU distribués au profit de ces ménages pauvres. Le Programme Tekavoul a pour objectif d'atteindre les 100 000 ménages les plus pauvres au niveau des

wilayas à l'intérieur du pays. A cela s'ajoute le financement de 738 activités génératrices de revenus dont bénéficient 78 846 individus.

ENCADRE 2 : LE REGISTRE SOCIAL

Le Registre social : Vers la mise en place de systèmes et de mesures de protection sociale pour les couches vulnérables

La Mauritanie a mis en place une stratégie de protection sociale dont l'objectif est de venir en aide aux populations jugées vulnérables pour une amélioration substantielle de leurs conditions de vie et pouvoir faire face aux différentes crises (ODD 1, cible 1.2 et 1.3. Cette stratégie se fonde surtout sur une coordination parfaite des actions entre les différents acteurs et partenaires au développement dans le domaine de la protection sociale, à travers la mise en place de programmes viables et durables pour l'éradication de la pauvreté. Pour aboutir à ses objectifs, la stratégie s'appuie sur des mécanismes et outils efficaces comme le Registre social des ménages pauvres. Cet outil permet l'identification et le ciblage, à travers une approche participative, de l'ensemble des ménages pauvres et les mettre à la disposition des différents programmes. Ce registre garantit un ciblage d'une manière transparente des ménages pauvres et permet une bonne visibilité sur les statuts de chaque ménage. Le Registre Social, est une Direction créée en fin 2015 et placée sous l'autorité de la Direction Générale des Stratégies et Politiques du Développement du Ministère de l'Economie et de l'Industrie, avec pour objectif de constituer une source unique d'informations sur les ménages pauvres. Il couvre actuellement 151 073 ménages déjà identifiés, répartis sur 33 Moughataas, soit 76% de l'objectif des 200 000 ménages à atteindre d'ici fin 2020 sur l'ensemble du territoire, et 100 022 ménages avec des informations complètes, répartis sur 20 Moughataas, pour 643 457 personnes. Actuellement le Registre Social dispose de 8 utilisateurs qui sont : Tekavoul, CSA, Oxfam, PAM, SNDP, MEDICOS DEL MUNDO, ACF et Save Children. Durant la période de soudure de 2019, le Registre Social a été utilisé pour les interventions d'ALMAOUNA et différents partenaires dans quatre wilayas.

L'agence TADAMOUN s'investit aussi dans le traitement des dimensions non monétaires de la pauvreté en améliorant les conditions de vie et les moyens de production des personnes les plus pauvres et dans les zones les plus pauvres. Ces actions sont répertoriées dans les domaines concernés : éducation, santé, eau, barrages, digues, aménagements agricoles, charrues, tricycles, moulins à grains, infrastructures de base de regroupement de localités, mosquées et mahadras, insertion des rapatriés. Il s'agit en l'occurrence de l'édification de 103 postes de santé, 101 établissements scolaires, 27 barrages, l'aménagement agricole de 9 périmètres et la réalisation de 747 activités génératrices de revenus (AGR), la construction de 706 logements sociaux dans la zone péri-urbaine de Nouadhibou, la distribution de 8 735 charrues à traction animale dans sept wilayas du pays, la distribution de 2500 tricycles à travers l'ANAPEJ et la communauté Urbaine de NKTT et la distribution de 260 moulins à grains.

ENCADRE 3 : LE PROGRAMME DE TRANSFERTS SOCIAUX TEKAVOUL

Le Programme National TEKAVOUL des Transferts Sociaux : Des actions concrètes destinées aux couches vulnérables

Le Programme National TEKAVOUL des Transferts Sociaux est le programme phare de l'Agence Tadamoun qui opérationnalise la Stratégie Nationale de Protection Sociale. L'Objectif du Programme est d'améliorer l'investissement en capital humain des ménages en extrême pauvreté à travers la combinaison des transferts réguliers et des activités de promotion sociale visant à transmettre des connaissances sur les pratiques familiales essentielles, l'investissement dans le capital humain et la résilience des ménages.

Actuellement, huit moughataas bénéficient du programme Tekavoul (Mbout, Kankossa, Sellibabi, Barkéol, Ould Yenge, Ghabou, Koubeni et Tintane), soit environ 30.000 ménages bénéficiaires, L'objectif national du programme reste d'atteindre les 100.000 ménages les plus pauvres de Mauritanie.

Les principaux indicateurs du programme reflètent d'importants acquis en lien avec

1. L'amélioration des conditions de vie des populations pauvres à travers les transferts réguliers et prévisibles dont bénéficient actuellement 30370 ménages (soit 205911 individus). Les transferts monétaires trimestriels de Tekavoul se déroulent de manière satisfaisante (97% des bénéficiaires se déclarent satisfaits du processus de paiement en mars 2019)
2. L'amélioration de la nutrition, du développement de la petite enfance et de l'hygiène des enfants au sein des ménages pauvres à travers : la transmission de connaissances sur les bonnes pratiques à 91,67% des bénéficiaires du Programme. Les évaluations ponctuelles (spot-checks) réalisées en février et mai 2019 montrent que 92.5 % des ménages sont satisfaits ou très satisfaits du déroulement des séances et que 98% déclarent mettre en pratique les leçons apprises lors des séances.

(iii) Bilan des réalisations en matière d'égalité de genre, enfance et famille

Il s'agit pour le programme de mettre en œuvre des programmes sectoriels visant la réduction des écarts de genre et corrigeant autant que faire se peut les facteurs qui les engendrent avec l'ambition de mettre fin aux discriminations et aux violences fondées sur le genre (ODD 5.5.1) il s'agit notamment de veiller à la mise en œuvre du code du statut personnel, du traitement et de la résolution des litiges familiaux permettant aux membres de la famille d'accéder à leurs droits et de la législation pénale par le biais de la prise en compte de l'accès des femmes à leurs droits et à la justice mais aussi au pouvoir. D'autres mesures seront aussi prises relativement aux textes d'application sur l'aide juridique et juridictionnelle permettant l'accès à la justice et aux droits des femmes pauvres, via la promulgation du statut juridique des interprètes et leur nomination auprès des juridictions familiales et pénales. Il s'agit aussi à travers la SCAPP de promouvoir un cadre juridico-légal de lutte contre les discriminations et violences fondées sur le genre et de lutter obstinément contre les mutilations génitales (MGF) à travers notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière de lutte contre les violences fondées sur le genre (ODD 5.5.3) et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de lutte contre les violences conjugales.

Les orientations stratégiques de la SCAPP sont renforcées par les efforts importants déjà réalisés ou en cours relatifs à la lutte contre les pratiques préjudiciables à la santé et à la vie de la fille (ODD 5.3) mais aussi à la scolarisation des filles et à l'accès des femmes aux sphères de décision (5.5 et 5.5.1) : les mutilations génitales par exemple ont baissé entre 2011 et 2015, passant de 69,4 % à 66,6 %.

Des efforts importants ont été fournis pour la promotion de la femme et des avancées enregistrées en matière de promotion féminine et du genre, d'accès des femmes au pouvoir politique. Toutefois, la poursuite des efforts doit continuer pour réduire les déséquilibres entre hommes et femmes sur les plans politique, économique, social, culturel et juridique. Ces déséquilibres constituent un obstacle aux efforts de réduction de la pauvreté (ODD 1) et mettent en péril les possibilités d'accès des femmes à l'éducation et aux services de santé de qualité et à des coûts abordables (ODD 3 Cible 3.1 ; ODD 4, Cible 4.1 et 4.3, et enfin ODD 5, cible 5.5).

Les principaux indicateurs relatifs à la participation de la femme permettent de constater que les femmes sont au nombre de 29 sur 157 députés, 1 184 parmi les 3 811 conseillers municipaux, 101 femmes sur les 285 sièges des conseils régionaux avec une 01 femme présidente (Nouakchott) sur les 13 conseils régionaux. L'indice synthétique de participation politique des femmes en 2018 est de : 35,5% (Source CENI).

Les activités entreprises au cours de l'année 2018 ont pour ambition de réduire les écarts et de satisfaire aux exigences internationales en matière de genre et d'accès des femmes à l'autonomisation. Dans ce domaine, les principales actions ont porté sur l'octroi de financement d'AGR au profit de coopératives féminines et des filles lauréates et aux femmes chefs de ménages ainsi que la formation de 282 filles et femmes dans des créneaux porteurs d'emploi par le CFPF.

Dans le domaine de l'enfance ; les activités entreprises en 2018 ont porté sur :

- La prévention de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et allaitantes, dans ce cadre le Programme national de nutrition a permis la poursuite du programme de communication pour le changement de comportement nutritionnel et alimentaire au niveau de 10 wilayas et ce à travers 233 CNC.
- La protection des enfants :
 - Un nouveau code général de protection des enfants a été adopté, c'est la loi 024-2018 du 21 juin 2018 portant code général de protection des enfants. Il vise à adapter la législation mauritanienne aux obligations internationales du pays, organiser la répression des atteintes aux droits fondamentaux de l'enfant et aménager la protection sociale, judiciaire et pénale de l'enfant.
 - Un état des lieux du système de protection de l'enfant a été réalisé dans dix wilayas du pays, il a permis d'identifier 16 469 enfants victimes de violences, d'exploitations, de discrimination, d'abus ou de négligence. La plupart de ces enfants sont des : enfants hors école, enfants sans état civil, enfants travailleurs, enfants en situation d'handicap, enfants en conflit avec la loi, enfants victime de mariage, enfants victime des MGF, enfants victimes de violences sexuelles.
- La création et l'installation du Conseil National de l'Enfance (CNE), le 20 juillet 2018 et l'organisation de sa première réunion (26/07/2018), le CNE a été créé par le décret n°2017-051/PM abrogeant et remplaçant le décret n°98/044 portant création d'un conseil national de l'enfance en date du 08/05/2017.
- En septembre 2018, la Mauritanie a présenté devant le Comité des droits de l'Enfant à Genève, le rapport combiné (3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème}) sur la mise en œuvre de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.
- La formation d'une équipe de formateurs sur la protection des enfants et la formation par cette même équipe de 300 acteurs du système de protection au niveau des 9 wilayas où le système de protection de l'enfant est fonctionnel.
- La révision et la finalisation du programme du préscolaire, du guide la monitrice et des projets d'arrêtés du préscolaire en collaboration avec l'Inspection générale du Fondamental, la Direction de l'Enseignement fondamental, le CFPE et la Direction de l'Enfance.

Pour améliorer la santé de la mère et de l'enfant, et lutter contre les pratiques néfastes (ODD 5. 5.3) et favoriser la promotion du cadre juridico-légal en faveur de la promotion de l'égalité des sexes (ODD 5.5.c) plusieurs activités ont été menées au cours de l'année avec l'appui de plusieurs partenaires au

développement, notamment : (i) la sensibilisation et la mobilisation des communautés autour de l'abandon des violences basées sur le genre notamment les MGF et sur le changement de comportement en faveur de l'autonomisation des filles et des femmes et sur la lutte contre les violences conjugales et les effets néfastes des litiges familiaux sur la vie de la famille et de ses membres de la famille; (ii) plusieurs mesures et dispositions légales prises en faveur de l'enfant et de la famille dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIG, de la SNPE et du code du statut personnel.

Dans ce domaine il y a lieu de mentionner la production de la connaissance par la conduite d'une étude sur l'analyse du genre en Mauritanie. Cette analyse fait un état des lieux sur la prise en compte du genre dans les programmes et projets de l'Union européenne en Mauritanie mais aussi des Etats membres et de la société civile.

En matière de la protection des enfants notamment ceux qui sont en conflit avec la loi, dans le cadre du développement et l'organisation de services et d'infrastructures d'éducation et d'encadrement social, plusieurs enfants en conflits avec la loi ont bénéficié des services du CARSEC de Nouakchott et Nouadhibou.

◆ Financement de l'intervention

En 2018, une enveloppe de 705 millions MRU est inscrite au PIP, à laquelle il faudra ajouter d'autres moyens octroyés par des PTF. Quant à l'enveloppe pour la période 2018-2020, elle s'élève à 1 613 millions MRU.

◆ Perspectives

- La poursuite du programme EMEL et la mise en service d'un grand magasin de 30 000 tonnes répondant aux normes internationales de stockage ;
- Mise en service de deux nouveaux magasins de 200 tonnes à Barkéol et à Amourj ;
- Mise en service d'un magasin de 30 000 tonnes à Nouakchott ;
- La réalisation d'un lot de microprojets de sécurité alimentaire (Clôtures, Adduction d'eau, Vivres Contre Travail, Cash Contre Travail, AGR) dans toutes les wilayas de l'intérieur du pays; avec l'appui des principaux partenaires;
- La poursuite d'exécution du Programme de Nutrition communautaire par l'ouverture de 109 nouveaux CRENAM ;
- Mise en place par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) à compter de janvier 2019 d'une nouvelle ligne d'Assurance Individuelle et Volontaire, ouverte à tous les citoyens mauritaniens non couverts par l'assurance maladie obligatoire et qui souhaitent s'assurer eux-mêmes ou assurer leur famille.

◆ Recommandations

- Réforme de la gouvernance de la protection sociale à travers : la limitation de l'éclatement des acteurs et des programmes (gouvernementaux et non gouvernementaux nationaux et internationaux), et appréhension de la protection sociale suivant une logique de cycle de vie (coordination suivant la population cible) ;
- Extension du Registre Social sur l'ensemble du territoire (pour couvrir les 150 000 ménages les plus pauvres et les 50 000 les plus vulnérables) et en assurer la qualité et l'usage par le Gouvernement et ses partenaires ;
- Extension du programme national de transferts sociaux sur tout le territoire (pour couvrir les 100 000 ménages les plus pauvres).

IV.4.2. ACCES A L'EAU POTABLE ET AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT

◆ Objectifs de l'intervention

L'objectif de cette intervention est de garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau potable et des services d'assainissement de qualité, ainsi que la mise en place d'une gestion durable des réserves en eau.

L'objectif dans ce domaine est d'assurer : (i) l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable, (ii) l'amélioration de la qualité de l'eau, et (iii) l'utilisation rationnelle des ressources en eau. (ODD 6.6.1).

En matière d'assainissement l'objectif est d'assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles, des personnes en situation vulnérable, de diminuer de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et d'augmenter considérablement le recyclage et la réutilisation de l'eau sans aucun danger. Le taux d'équipement en latrines améliorées sera porté à 100 % et la défécation à l'air libre est supprimée.

◆ Réalisations

Sur ce plan, d'importants efforts ont été fournis et des acquis importants obtenus : les réalisations entre 2015 et 2018 ont permis de porter le taux d'accès au niveau national à 70 %, selon les estimations des services du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Cette intervention est concernée par la dimension « Accès au service » alors que le volet Infrastructure et production sont couverts par le CDS 3 en charge du chantier stratégique « Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique ». Aussi, les réalisations physiques et leur financement figurent dans la NASMO de ce CDS 3.

Les grands projets du Dhar et de l'Aftout Echergui d'hydraulique très orientés vers l'accès des populations vulnérables à l'eau potable ont été poursuivis et étendus pour couvrir davantage de zones et de villages ruraux du triangle de l'espoir et du Hodh Charghi. A cette extension, il y a lieu de mentionner la réalisation de plus de 54 systèmes d'AEP équipés en solaires pour les populations les plus défavorisées dans les wilayas du Hodh Charghi, du Hodh Gharbi, du Brakna et du Gorgol.

IV.4.3. ACCES A L'ELECTRICITE ET APPROVISIONNEMENT EN HYDROCARBURES

◆ Objectif de l'intervention

Il s'agit d'assurer un accès à des sources énergétiques fiables à un coût abordable à un plus grand nombre de citoyens. L'accès universel à l'électricité sera assuré à tous les ménages en améliorant les prestations de service aux clients (ODD7) à travers l'extension et la qualité du réseau et la diversification des sources de production de l'électricité, en privilégiant les énergies propres (notamment solaire et éolienne). Dans le domaine des hydrocarbures, les prix de l'essence et du gasoil seront optimisés en vue de maintenir le pouvoir d'achat des ménages.

◆ Réalisations

Selon les données issues du département, le pourcentage de ménages ayant accès à l'électricité a atteint 42% en 2018 (Indicateur 7.1.1 de la cible ODD 7.1). Dans les zones urbaines, le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité est nettement plus important, il est estimé à 76 % en moyenne en 2018. Mais en zones rurales, le taux d'accès est encore faible atteignant les 6% en moyenne.

Au niveau de la cible ODD 7.2 relative à l'accroissement de la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique, la consommation finale d'énergie est composée à hauteur de 42 % de l'énergie renouvelable¹¹.

Cette intervention est concernée par la dimension « Accès au service » alors que le volet « Infrastructures et production » sont couverts par le chantier stratégique « Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique ». Aussi, les réalisations physiques et leur financement figurent plus haut dans ce rapport au niveau de la partie qui traite dudit chantier du levier stratégique 1.

IV.4.4. DEVELOPPEMENT DES SECTEURS DES BATIMENTS ET DE L'HABITAT

◆ Objectif

L'objectif dans ce domaine est d'assurer à tous un logement décent et des services de base de qualité, par l'accès à la propriété foncière et immobilière et l'aménagement des quartiers précaires (ODD 11.1). Les résultats attendus comprennent notamment : (i) 30.000 parcelles viabilisées ; (ii) 200 services collectifs construits et équipés ; (iii) 5000 logements sociaux construits ; et (iv) 2000 logements économiques construits.

◆ Réalisations

Sur ce plan des efforts ont été déployés au cours des dernières années et des résultats importants obtenus en matière de viabilisation des parcelles et d'accès des populations à la propriété foncière et à un habitat moins précaire, même si la proportion des logement précaires reste encore préoccupante, en particulier en milieu rural où 56,7% des ménages habitent dans des logements précaires (baraques, huttes, tentes, etc.) contre 21,3 % de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations ou des logements inadéquats.¹²

Les données en provenance du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) renseignent sur la réalisation d'importantes infrastructures au cours des dix dernières années contribuant à l'amélioration de l'offre en matière d'habitat social dont : (i) la construction de 600 logements économiques à Zouerate ; (ii) la construction de 148 logements sociaux en zone de recasement au profit des familles sinistrées de la zone du wharf ; (iii) la construction de 50 logements dans la ville nouvelle de Chami ; et (iv) la construction par TADAMOUN de 706 logements sociaux au profit de familles pauvres dans les quartiers déshérités de Nouadhibou (soit 4236 personnes).

Par ailleurs, d'autres programmes de plus ou moins grande envergure ont été mis en œuvre améliorant sensiblement l'accès des populations à la propriété foncière (ODD 11.1) : (i) le Programme

¹¹ Source : Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Mines

¹² Source : ONS / Recensement Général de la Population et de l'Habitat - RGPH 2013).

d'Eradication des Quartiers Précaires a permis à 146 382 ménages d'avoir accès, gratuitement, à la propriété foncière dans des zones restructurées ; (ii) le Programme d'Extension et de Modernisation des Villes a permis l'aménagement et la viabilisation de 31 586 parcelles à usage d'habitation et de commerce; (iii) le Projet de Réhabilitation et de Rénovation de la Ville de Tintane a permis la naissance d'une nouvelle ville ex-nihilo dans laquelle les populations ont eu accès à des parcelles aménagées et viabilisées : 33 bâtiments et équipements collectifs ; 1 réseau de voirie intérieure en enrobé dense d'une longueur de 14 kilomètres linéaires ; 100 kilomètres linéaires de réseau d'eau et un réseau électrique.

◆ Perspectives

Le Département compte poursuivre et élargir ces projets d'urbanisme et d'habitat à d'autres villes du pays avec pour objectif de mettre fin aux bidonvilles et taudis, en milieu urbain à l'horizon 2030 (ODD 11.1.1).

◆ Financement

Les projets d'habitat et d'urbanisme financés sur budget de l'Etat sont financés à hauteur de 1 716 millions MRU en 2018 et 3 497 millions MRU sur la période 2018-2020.

V. LEVIER STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE

V.1. GOUVERNANCE POLITIQUE, SECURITE, PAIX ET COHESION SOCIALE

Ce chantier contribue à la création d'un contexte favorable à l'atteinte des objectifs de la SCAPP en mettant en place les conditions d'une gouvernance politique assainie et d'un climat de paix sociale, de sécurité et de cohésion sociale. Il comporte cinq interventions : (i) Amélioration de la gouvernance politique ; (ii) Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité ; (iii) Construction durable de la paix et de la cohésion sociale ; (iv) Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent ; et (v) Gestion saine des migrations.

V.1.1. AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE

◆ Objectifs de l'intervention relative à la gouvernance politique

Cette intervention vise à assurer une gouvernance politique plus performante qui repose sur des institutions démocratiques solides et permet une ouverture à l'ensemble des acteurs politiques grâce au rôle des institutions, au dialogue national et au renforcement des capacités des élus.

◆ Principales réalisations

Ces dernières années ont connu un véritable progrès de la démocratie à travers les réformes constitutionnelles et institutionnelles issues des dialogues politiques organisés en 2012 et 2016 et le référendum de 2017. Il est à noter que l'année 2018 a été marquée par une large participation des partis politiques aux élections législatives, régionales et locales pour la recomposition du paysage institutionnel à travers la mise en place de l'Assemblée Nationale, les conseils régionaux et les conseils municipaux. A cet égard, la Direction Générale d'Appui au Processus Electoral (DGAPE) a servi de conseil et d'assistance pour la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI) dans l'organisation des différents scrutins à travers la formation du Comité Directeur de la CENI sur le cycle électoral, la gestion des élections, la formation sur les textes électoraux. La DGAP a aussi assuré les relations entre la CENI et l'Administration sur les questions électorales. Cette assistance a permis d'appuyer la CENI dans l'organisation des échéances électorales notamment les élections Législatives, Régionales et Municipales de 2018.

Par ailleurs, les réformes issues du dialogue politique ont permis :

- L'interdiction du nomadisme politique ;
- La révision des missions, des règles d'organisation et de fonctionnement de la CENI ;
- La nouvelle répartition des sièges de l'Assemblée nationale ;
- L'élection des députés représentant les Mauritaniens établis à l'Etranger ;
- La révision de la loi portant sur la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ;
- La loi constitutionnelle référendaire portant révision de certaines dispositions de la constitution du 20 juillet ;
- La loi sur la Régionalisation ;

- La réorganisation du découpage administratif par la création de nouvelles structures territoriales : 2 wilayas, 3 Moughataas et 3 arrondissements et 1 commune ;
- La dissolution de 76 partis politiques n'ayant pas pu totaliser les scores requis en application des dispositions de la loi, ramenant ainsi le nombre des partis reconnus à 27 dont deux partis ont déclaré leur autodissolution volontaire et l'intégration de partis existants, soit un nombre de 25 partis.

◆ Perspectives

Il est prévu d'organiser les élections présidentielles en 2019 conformément aux échéances constitutionnelles.

V.1.2. RENFORCEMENT DES MOYENS DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE¹³

◆ Objectif de l'intervention

L'objectif de la SCAPP à travers cette intervention est de maintenir la sécurité et donner aux forces armées et de sécurité les moyens de jouer pleinement leur rôle, au plan national, régional et international. En outre, il s'agit d'assurer le service d'identification nationale à l'ensemble des citoyens.

◆ Principales réalisations

Pour accompagner l'évolution de l'urbanisation de la société et rapprocher la sécurité du citoyen, des postes de proximité motorisés et équipés ont été mis en place, en plus du renforcement des capacités matérielles des structures de sécurité et de maintien de l'ordre (Police nationale, Garde Nationale, Protection Civile et Sécurité des routes), notamment en matière d'infrastructures, d'équipements informatiques et de télécommunications. A cela s'ajoute le renforcement des ressources humaines à travers le recrutement, la formation et le déploiement de nouvelles recrues ainsi que la formation continue et le recyclage des anciens.

La principale réforme de 2018 a été l'adoption d'un nouveau statut de la Police Nationale qui en renforce la professionnalisation et la spécialisation par la création d'un corps technique.

Dans le domaine, particulièrement sensible, de la lutte contre le terrorisme, d'importantes réalisations ont été accomplies afin de protéger le pays et ses habitants dans un contexte régional et mondial très difficile et complexe. La stratégie mise en place, qui a donné des résultats jugés satisfaisants par l'opinion nationale et internationale, s'articule autour de i) la mise en place d'une plateforme de lutte contre la cybercriminalité et un centre technique de suivi dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et ii) la création d'une unité d'intervention rapide et de protection dans le domaine de la lutte contre le terrorisme.

Par ailleurs, l'agence nationale du registre des populations et des titres sécurisés (ANRPTS) a enregistré des progrès à travers :

- La mise en place d'un système d'enregistrement et de suivi des jugements et de production de casiers judiciaires et d'une application de gestion des prisonniers ;
- La construction de 6 centres d'accueil des citoyens (CAC) à Nouakchott et dans certains chefs-lieux de Wilaya ;

¹³ Il s'agit ici des seuls corps sous tutelle du Ministère de l'Intérieur

- Le déploiement de nouveaux postes frontières (Hassi 75 et Fassala) ;
- La mise en place d'un système de gestion, de production sur titre sécurisé de cartes d'identification pour les réfugiés ;
- La modernisation (remplacement) des équipements de sécurisation des échanges entre le site central et les CACs à l'étranger ;
- La délivrance d'actes de naissances pour enfants de réfugiés nés sur le territoire national ;
- L'équipement de 58 CACs sur les 124 réceptionnés.

Au niveau de l'état civil biométrique, il y a lieu de mentionner la consolidation, au cours des dernières années, des acquis liés à la mise en place du Système Intégré de Gestion des Populations et des Titres Sécurisés (SIGPTS) portant sur l'enrôlement biométrique, la production des titres sécurisés et autres applications. En 2018, le cumul du nombre de personnes enrôlés s'élève à 3 502 624 individus. Le cumul du nombre des différents documents sécurisés produits figure dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 13 : NOMBRES D'ENROLEMENTS PAR L'ANRPTS ET DE DOCUMENTS SECURISES PRODUITS

Rubrique	Nombre
Nombre de personnes enrôlées	3 502 624
Nombre de Cartes d'Identification produites (au 13/11/2018)	2 543 568
Nombre de Cartes d'Identification distribuées	2 003 995
Nombre de visas délivrés	392 814
Nombre de résidents étrangers enrôlés	129 785
Nombre de cartes grises produites	8 239
Nombre de passeports produits	350 031
Dont : Ordinaire	322 872
VIP	6 855
Service	15 066
Diplomatique	5 238

Source : MIDEDEC

◆ Perspectives de renforcement des moyens de force de défense et de sécurité

Dans le cadre de la montée en puissance du corps de la Garde Nationale et de la protection civile, il est prévu de renforcer les capacités opérationnelles de l'état-major de la garde nationale. En matière de sécurité des routes, les efforts se focaliseront sur la formation des agents et le renforcement d'infrastructures. Le Groupement Général de la Sécurité des Routes prévoit un statut qui répond mieux aux missions et aux spécificités de cette institution.

Il est prévu par ailleurs la modernisation (nouveau design et éléments de sécurité) des documents d'actes d'état civil et du Système de Gestion des Population et des Titres Sécurisés (Programme à exécuter sur 20 mois).

V.1.3. PROTECTION DES JEUNES CONTRE LA RADICALISATION ET L'EXTREMISME

◆ Objectif de l'intervention

La SCAPP vise par le biais de cette intervention à protéger les jeunes contre la radicalisation, l'extrémisme violent et tout autre comportement déviant. Cette intervention se base sur deux axes

majeurs : i) promouvoir l'esprit de dialogue et l'ouverture et ii) prendre les mesures sociales et économiques d'accompagnement nécessaires.

◆ Principales réalisations

L'action entreprise en la matière a porté sur la promotion de cette importante composante démographique à travers des activités de sensibilisation se rapportant aux thèmes de citoyenneté, d'autonomisation, d'éducation et d'emploi, de lutte contre l'extrémisme violent et les autres comportements déviants.

Grâce à l'appui des partenaires nationaux et internationaux, plusieurs activités s'alignant avec les objectifs stratégiques de la SCAPP ont été réalisées à savoir

- La préparation et le lancement du Projet Formation et autonomisation des jeunes connu sous l'appellation EMELI.
- L'appui et la supervision du lancement d'une campagne de sensibilisation sur l'extrémisme dénommée **MANI MOUTATARIV (je ne suis pas extrémiste)** qui a permis d'atteindre plus de 800 jeunes appartenant aux réseaux associatifs de Nouakchott.
- l'octroi de financements par la CDD au profit des jeunes du Gorgol en vue d'investir dans des Activités Génératrices de Revenus (AGR).
- Le renforcement du leadership des jeunes et l'amélioration de leur connaissance des politiques publiques, notamment celles relatives à leur autonomisation.
- La promotion de la citoyenneté et des droits de l'Homme chez les jeunes afin d'en faire un vecteur de cohésion sociale, d'unité nationale et du vivre ensemble.
- Le projet Prévention des conflits et promotion du dialogue interculturel a permis d'atténuer le risque d'exposition des jeunes à l'extrémisme violent en stimulant la participation et l'implication des jeunes dans la société et le processus de développement, en véhiculant des valeurs universelles dont la tolérance, l'ouverture au genre et en créant un climat de confiance entre les autorités locales et les jeunes, des opportunités d'emplois pour les jeunes et la réinsertion sociale des jeunes en conflit avec la loi.

◆ Perspectives de protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent

Une réflexion est actuellement menée en vue d'établir et d'adopter des textes portant sur l'organisation et le développement de l'éducation Physique et des Sports et le fonctionnement des maisons des jeunes afin de les appliquer aux stades et autres infrastructures sportives en vue d'optimiser leur gestion.

V.1.4. CONSTRUCTION DURABLE DE LA PAIX ET DE LA COHESION SOCIALE

◆ Objectif de l'intervention

Il s'agit de consolider la cohésion et l'unité nationales par la préservation des acquis et la création de toutes les conditions nécessaires pour une paix sociale durable. Il s'agit de promouvoir la culture de la paix, de la tolérance et de la solidarité nationale tout en luttant efficacement contre les séquelles de l'esclavage, les violences basées sur le Genre ainsi que le renforcement du dialogue et de la cohésion sociale. L'action est aussi orientée vers un travail de fond au niveau du système éducatif, en donnant

des chances égales de réussite à tous les enfants, en mettant en place des mécanismes d'amélioration des moyens d'existence et des conditions d'émancipation des populations affectées par les séquelles de l'esclavage, en améliorant les conditions de vie des populations pauvres et en mettant en œuvre des programmes ciblés d'insertion et de lutte contre la pauvreté.

◆ Principales réalisations

Une politique volontariste de lutte contre la pauvreté a été mise en œuvre par l'agence TADAMOUN ainsi que plusieurs autres programmes favorables aux populations les plus vulnérables, tels que l'aide alimentaire en période de soudure, les opérations urgentes du CSA (ODD2) ainsi que l'aide humanitaire d'urgence.

En vue de renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale, l'agence TADAMOUN soutient la mise en place des principaux piliers du système national de filets sociaux et fournit des transferts monétaires ciblés aux ménages pauvres extrêmes. Il s'agit ainsi d'opérations de ciblage communautaires à travers les enquêtes de vérification et le programme TAKAVOUL de Cash transfert qui est chargé de distribuer du cash aux populations cibles. En outre, l'Agence intervient dans plusieurs autres domaines dont l'alphabétisation, la santé, l'habitat et les activités génératrices de revenus.

En 2018, des opérations de ciblage communautaires et des enquêtes de vérification ont réalisées dans dix moughataas (Kaédi, Amourj, Maghama, Kiffa, Boghé, Djiguenni, Rosso, M'Bagne et Maghtaalehjar).

En 2018, la distribution du cash par le programme Tekavoul évolue avec un taux de couverture dépassant les 98%, auquel s'ajoute un montant de 43 458 400 MRU distribué par le programme de filets sociaux réactifs aux chocs (EL MAOUNA) en 2017-2018.

◆ Perspectives

Il est prévu de continuer à mutualiser et à capitaliser sur les acquis ainsi que les expériences et leçons apprises des années précédentes. Il s'agit de :

- Accélérer la mise en œuvre des enquêtes post-ciblage ;
- Améliorer davantage le taux de décaissement ;
- Lancer la mobilisation de fonds pour le financement du système de filets sociaux ;
- Renforcer la communication externe envers les utilisateurs potentiels du Registre Social.

V.1.5. GESTION DES MIGRATIONS

◆ Objectif de l'intervention

L'intervention vise à contrôler les entrées et sorties du territoire en vue d'atténuer les effets pervers de la migration et exploiter pleinement ses aspects positifs, dans le respect de la réglementation internationale.

La stratégie de gestion de la migration consiste à : (i) redynamiser la Commission Nationale de Gestion de la Migration ; (ii) prendre en compte les aspects positifs de la migration pour le développement du pays ; (iii) assurer la protection des migrants et réfugiés conformément aux engagements internationaux ; (iv) assurer un meilleur contrôle des entrées et sorties dans le respect des accords bilatéraux et multilatéraux signés par le pays ; et (v) mettre en œuvre une nouvelle stratégie nationale de la migration 2016-2020. Il faut, en outre, renforcer les capacités des autorités nationales en matière

de traitement efficace des demandes d'asile, entreprendre des campagnes nationales d'information et de sensibilisation sur la réalité migratoire et équiper les postes frontières.

◆ Principales réalisations

Pour faire face au phénomène de la migration irrégulière, la Mauritanie mène une action de surveillance du territoire et de lutte contre l'immigration clandestine. Cette action repose notamment sur les 53 postes frontières qui sont les seuls accès autorisés pour le territoire national et dont 34 postes frontières sont gérés par la police et le reste par la Gendarmerie. Le dernier poste mis en place est celui du puits 75 situé à la frontière Algéro-Mauritanienne.

Les postes frontières ont pour principale mission :

- La surveillance générale de la frontière.
- La maîtrise des flux migratoires par l'enregistrement des entrées et des sorties du territoire national.
- La délivrance sur place des visas d'entrée.
- La lutte contre le crime organisé transnational par la recherche et la saisie des stupéfiants, armes, produits prohibés, médicaments contrefaits, etc...
- La lutte contre le terrorisme.
- Recherche des infractions et des renseignements en rapport avec la sécurité du pays.
- Renforcement des capacités des services de sécurité par une formation adéquate de leur personnel dans les différentes disciplines de la police de l'Air et des Frontières (Fraude documentaire, Trafic de migrants et le Trafic des êtres humains).
- Equipements des services en charge de lutte contre la migration irrégulière.
- Mise en place d'un état civil biométrique hautement sécurisé (passeports, Carte Nationale d'Identification), ainsi que celle des visas d'entrée et des titres de séjour biométriques pour les étrangers.
- Mise en place d'une base de données dénommée système Oubour pour la gestion des flux migratoires sur l'ensemble du territoire national, ce qui a permis d'avoir des statistiques fiables des entrées et sorties du territoire national, ainsi que des données précises sur le nombre de résidents étrangers (court, moyen et long séjour).
- Mise en place d'une cellule d'analyse des risques.

Il est à signaler aussi que grâce à la vigilance des services de sécurité il a été enregistré zéro migrant au départ du littoral Mauritanien à destination de l'Espagne et ce pour la 4^{ème} année consécutive.

V.2. ETAT DE DROIT, DROITS HUMAINS ET JUSTICE

En matière d'Etat de droit, l'objectif stratégique est de parvenir à faire émerger une société multiculturelle solidaire dans un Etat qui respecte les principes et normes internationales en matière de séparation des pouvoirs, de respect des libertés publiques et qui donne force à la loi. Il s'agit de garantir à tous les citoyens le plein exercice de leurs droits humains, l'accès à une justice de qualité et la pleine participation dans les affaires publiques, y compris par le biais du contrôle de l'action publique.

Il s'agit de pérenniser le dialogue afin de renforcer les acquis démocratiques et enraciner la pratique de la démocratie.

Les interventions de ce chantier comprennent : (i) le renforcement de la justice et de la gouvernance judiciaire ; (ii) le développement des droits humains ; et (iii) l'amélioration du contrôle citoyen de l'action publique.

V.2.1. RENFORCEMENT DE LA JUSTICE

◆ Objectif de l'intervention

L'accès à la Justice des personnes vulnérables et la préservation du droit des prévenus constitue l'un des piliers majeur de la construction de l'Etat de Droit et occupe une place importante dans la SCAPP. Cette dernière vise à travers cette intervention à atteindre les ODD liés à l'accès à la justice plus particulièrement la cible 3 de l'ODD 16.

◆ Principales réalisations

La Mauritanie a ratifié la majorité des traités internationaux relatifs à la protection des droits humains. Une stratégie nationale d'accès à la justice (SNAJ) vient d'être élaborée, accompagnée par le projet Etat de droit. Elle s'inscrit dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) et de l'agenda 2030.

Afin d'adapter l'organisation et les procédures judiciaires en matière de justice juvénile, le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale est poursuivi à travers des visites d'échange et des formations dans le cadre de la protection spéciale des enfants en conflit avec la loi.

Afin d'améliorer l'efficacité de la justice et sa performance, les actions menées par les pouvoirs publics portent sur :

- La spécialisation des magistrats et auxiliaires de justice pour le renforcement des capacités des acteurs judiciaires ;
- Le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, de la documentation et des archives judiciaires pour la modernisation de la Justice ;
- La politique pénale et de réinsertion pour le renforcement de la politique pénale et pénitentiaire.
- Adoption d'une stratégie d'accès à la justice qui vise à le faciliter pour les justiciables.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action triennal (2015-2017), avec deux volets qui visent à faciliter, eux aussi, l'accès à la justice des citoyens, y compris les entrepreneurs : i) renforcement et valorisation de la fonction de conciliateurs (musleh) et recrutement de personnes à cet effet ; ii) formation de parajuristes.
- Mise en place et renforcement de bureaux d'accueil au sein des tribunaux, pour faciliter la communication entre l'administration de la justice et les justiciables et pour que ces derniers soient informés des procédures judiciaires en cours.
- Mise en place d'une aide juridique et judiciaire à travers la prise en charge par l'Etat des frais de procédures au profit des personnes indigentes.

◆ Défis et contraintes de la justice et de la gouvernance judiciaire

- La politique sectorielle souffre d'une insuffisance de moyens de planification et de programmation en termes de ressources humaines et de moyens matériels.

- La dualité des sources de droit (charia et autres sources) dans la formation juridique des magistrats est un handicap pour la promotion d'un droit adapté aux réalités économiques, posant ainsi le problème de l'illicéité du taux d'intérêt.

◆ Perspectives du Renforcement de la justice et de la gouvernance judiciaire

La politique de renforcement de la justice visera à promouvoir une approche cohérente du renforcement de la justice en Mauritanie à travers :

- La législation et la modernisation du cadre législatif :
 - a) revoir, compléter et actualiser toutes les normes en vigueur pour les mettre en conformité avec les standards internationaux et les codifier.
 - b) adapter et consolider la législation civile, pénale, commerciale, administrative sociale et des droits de l'homme.
 - c) renforcer le climat des affaires en intégrant la Mauritanie dans les normes internationales en matière de droit commercial.
- La formation des acteurs de la justice pour renforcer les capacités des acteurs de la justice grâce à : (i) une offre de formation adaptée à leurs besoins ; (ii) la rénovation du cadre de la formation initiale, des contenus des enseignements et des méthodes pédagogiques ; et (iii) la mise en œuvre d'un plan global de formation continue pluriannuelle destiné à tous les acteurs de la justice.
- L'accès à la justice et l'amélioration du système judiciaire par la promotion de l'accès à la justice en favorisant l'utilisation des modes alternatifs de la résolution des conflits, en soutenant le mécanisme d'aide juridictionnelle et en développant l'accès au droit, en renforçant l'inspection générale pour permettre un meilleur contrôle du fonctionnement des juridictions et le respect de la déontologie professionnelle et en renforçant la protection judiciaire des groupes vulnérables (femmes, mineurs, incapables, handicapés) notamment par la prise en compte de leurs spécificités.
- Le renforcement de l'administration pénitentiaire et des prisons par la rationalisation, la simplification du fonctionnement, l'organisation de l'administration pénitentiaire, l'instauration et la concrétisation de la réinsertion, la rééducation professionnelle des détenus et l'alignement des règles de sécurité sur les standards internationaux.
- Le renforcement des infrastructures en étatisant les infrastructures judiciaires et pénitentiaires, la singularisation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires dans le sens de l'orientation et l'accessibilité des justiciables et la mise en œuvre du plan de réhabilitation et de construction des bâtiments judiciaires et pénitentiaires.
- Le développement d'un système d'information judiciaire global et intégré accessible aux justiciables et couvrant toute la chaîne judiciaire, la création de bases de données interactives (archives, jurisprudence, législation...) et la promotion d'un cadre juridique et structurel pour le système informatique judiciaire.
- Le projet d'appui à la réforme du secteur de la justice (PARJ), qui fait suite au projet Etat de droit après son achèvement, prévoit d'utiliser un éventail d'instruments pour mettre en œuvre les actions dont : l'assistance technique au département ministériel (renforcement des services), les devis programmes et les subventions à des structures spécialisées notamment dans le cadre de formation.

V.2.2. DEVELOPPEMENT DES DROITS HUMAINS

◆ Objectif de l'intervention

La priorité de la SCAPP dans cette intervention est de poursuivre les efforts de sensibilisation et de formation sur les droits humains, puis l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'Action National relatif aux recommandations issues du second cycle de l'EPU (PANÉPU) et, enfin, le suivi de la mise en œuvre des recommandations des organes de traités. Il s'agit de mettre en place les mécanismes garantissant le respect des droits de l'Homme. A cet égard, l'éducation constitue l'un des piliers majeurs de la SCAPP pour la promotion des Droits de l'Homme et ce, en priorisant les cibles 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ODD 4.

◆ Principales réalisations

Les efforts ont porté essentiellement sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU à travers l'exécution du PANÉPU. Les efforts fournis sont axés sur la promotion des droits de l'homme et l'interaction positive avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme.

Promotion des Droits de l'Homme

Plusieurs activités relatives à la promotion des droits de l'homme ont été organisées dont :

- La sensibilisation à travers la commémoration des différentes journées des Droits de l'Homme.
- L'élaboration du plan d'action national de la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du second cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU).
- La formation des formateurs sur les droits humains, avec pour objectifs de renforcer les connaissances des Coordinateurs régionaux en Droits Humains et de contribuer à développer les capacités de transmission des connaissances et des compétences en matière de Droits Humains ;
- L'élaboration d'un plan d'action pour le renforcement des capacités des Coordinations régionales du CDHAHRSC à travers la conception d'un plan d'action prioritaire en la matière ;
- La participation à la sixième édition du concours international de plaidoiries en matière des droits de l'homme.

L'interaction avec les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme

Dans le cadre de la politique nationale des droits de l'homme et le respect des engagements internationaux du pays en la matière, la Mauritanie a développé une interaction positive et un dialogue constructif avec les mécanismes régionaux et internationaux se traduisant par :

- L'organisation des assises de la 62^{ème} session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et ses forums préparatoires (Forum des ONG et celui des Institutions Nationales des Droits de l'Homme).
- La présentation de plusieurs rapports nationaux devant des Organes de Traités qui ont mis en valeur les avancées multiformes enregistrées dans le cadre de l'élimination de toutes les

formes de discrimination raciale, de la lutte contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants et de la promotion des Droits de l'Enfant.

Par ailleurs, des actions favorisant la protection, la prise en charge ou l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables ont été menées à travers des aides sociales au profit des malades, des indigents et des victimes d'incendies. Ces actions s'alignent avec les orientations de la SCAPP pour renforcer la cohésion sociale.

◆ Perspectives de Développement des Droits Humains

Dans le cadre du Projet du plan d'action national de mise en œuvre des recommandations acceptées en vertu du second cycle de l'EPU, l'objectif pour la fin de l'année 2019 est de renforcer le cadre normatif et institutionnel, lutter contre la traite des personnes, la torture, la discrimination, protéger les droits des groupes spéciaux (femmes, enfants, défenseurs des droits de l'homme) et réaliser les droits économiques, sociaux et culturels.

Afin de renforcer le cadre normatif et institutionnel, il est prévu de : a) ratifier les instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme en vue d'atteindre les ODD 4, 5, 8, 10, 16 et 17 ; b) harmoniser la législation nationale avec les instruments ratifiés pour atteindre l'ODD 16 et 17 ; c) Renforcer les institutions nationales des droits de l'homme pour atteindre l'ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10, 16 et 17 ; d) renforcer les capacités pour atteindre les ODD 4, 16 et 17 ; et e) promouvoir la coopération avec les mécanismes des droits de l'homme afin d'atteindre l'ODD 17.

Dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes, la torture et la discrimination, il a été retenu de : a) lutter contre les séquelles de l'esclavage en vue d'atteindre les ODD 4, 5, 6, 8, 10 et 16 ; b) éliminer la torture pour atteindre les ODD 10 et 16 ; et c) éliminer la discrimination raciale, ce qui permet d'atteindre les ODD 5, 10 et 16.

En vue de protéger les droits des groupes spéciaux (femmes, enfants, défenseurs des droits de l'homme), il a été recommandé de promouvoir les droits des femmes pour atteindre les ODD 3, 5, 10 et 16, protéger les droits de l'enfant pour s'aligner avec les attentes des ODD 3, 4, 5, 8, 10 et 16 et protéger les droits des défenseurs des droits de l'homme afin d'atteindre les ODD 10 et 16.

Enfin, pour réaliser les droits économiques, sociaux et culturels, il est prévu de lutter contre la pauvreté en vue de réaliser les attentes des ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 10, promouvoir l'accès à la santé pour s'aligner sur l'ODD 3, promouvoir l'accès à l'éducation en vue de réaliser les ODD 4 et 16 et enfin axer les programmes sur les droits de l'homme pour réaliser l'ODD 13.

V.2.3. CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

◆ Objectif de l'intervention

Cette intervention vise à permettre au citoyen d'avoir les moyens de contrôler l'action publique. L'objectif de la SCAPP est de mettre l'accent sur la formalisation et la promotion de la société civile et mettre en place des fonds pour les actions d'encadrement et de réhabilitation des organisations de la société civile.

◆ Principales réalisations

En vue de mettre en œuvre une stratégie de communication pour le développement, des formations ont été réalisées pour la sensibilisation sur les Objectifs de Développement Durables (ODD) pour donner aux participants les clés d'analyse pour comprendre les enjeux du nouveau cadre de planification que constitue l'Agenda 2030. Il s'agit de former les participants à l'utilisation et à la maîtrise des outils pour assurer une prise en compte et une mise en œuvre effective des ODD dans la SCAPP à l'horizon 2030 et dans les autres Politiques, Stratégies, Programmes et Projets (PSPP) de développement nationaux ou sectoriels, donner aux participants l'information actualisée sur le rôle attendu de la société civile (SC) dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPP et informer les participants sur les ODD prioritaires.

Des activités d'information et de communication ont notamment été réalisées à travers le lancement d'une vaste campagne de communication sur les acquis réalisés durant la dernière décennie en matière de droits de l'homme.

Il convient aussi de noter l'adoption récente d'une nouvelle loi réorganisant le secteur de la publicité, et donc ayant prochainement un impact sur le financement des médias.

V.3. CAPTURE DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE

V.3.1. ENGAGEMENT POLITIQUE EN FAVEUR DU DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE

◆ Objectifs

L'objectif de la SCAPP à travers cette intervention est d'œuvrer à accélérer la transition démographique et la coordination des politiques socioéconomiques en faveur de la capture du dividende démographique.

◆ Réalisations

Le projet SWEDD Mauritanie s'emploie à travers ses interventions à améliorer le niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes, leur permettre d'accéder plus facilement aux services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité et d'accroître la génération et le partage des connaissances.

La sensibilisation et l'engagement politique en faveur de la capture du dividende démographique s'appuie sur les réseaux régionaux de parlementaires, les leaders et les organisation de la société civile pour favoriser un réel changement social permettant la scolarisation des filles, l'autonomisation des femmes (ODD5) et la promotion de l'utilisation des méthodes de contraception modernes.

Dans ce cadre, les initiatives suivantes ont été prises :

- Pour générer la demande, une campagne médiatique a été réalisée pour un changement social et comportemental (CSC), en y impliquant les leaders religieux, et des actions ont été mises en œuvre pour l'autonomisation des femmes, en faveur de la capture du dividende démographique.
- Un groupe de 51 leaders religieux des zones d'intervention du programme ont été formés pour conduire un plaidoyer pour l'application de la loi SR.

- Un engagement du gouvernement mauritanien à inscrire une ligne budgétaire pour la sécurisation des produits de la SR dans la loi de finances 2019.
- En matière de l'offre de services d'espacement des naissances/PF, 13 journées spéciales d'information et d'offre de produits et services ont été organisées et ont touché 2000 femmes, adolescents et jeunes dont 900 ont reçu une méthode contraceptive.
- Organisation d'une campagne de communication sur l'autonomisation des femmes et le dividende démographique (DD) avec des artistes, pour faire passer des messages auprès des milliers de femmes et de jeunes.
- Les capacités techniques de l'équipe de l'observatoire national du DD (ONDD) ont été renforcées. Cette équipe a produit pour la première fois et validé cinq rapports sur les dimensions de l'ONDD en plus du rapport national 2019. Une soixantaine de personnes représentant les différents ministères et la société civile ont été formées dans le cadre de la mise en place et du suivi du DD. Un arrêté désignant les membres et les structures de l'ONDD sera signé par le ministre en charge de l'économie et des finances pour formaliser la mise en place de l'observatoire.
- Par ailleurs une formation a été organisée au profit de 27 cadres du système statistique, planificateurs et des institutions de recherches sur la génération des données et évidences liées aux questions de population.
- L'étude d'évaluation rapide des besoins en soins obstétricaux et néonataux d'urgence (ERB SONU) a été réalisée et fournit des informations utiles pour le plaidoyer pour l'engagement en faveur du DD. Elle a permis de : (i) déterminer la capacité actuelle des formations sanitaires à fournir des services en SONU de qualité (SONU de base et SONU complets) ; (ii) constituer une base de données sur la disponibilité, l'utilisation et la qualité des services en SONU en vue de guider la définition des politiques, la planification et l'établissement des priorités à tous les niveaux pour le renforcement du système de santé en utilisant les SONU comme porte d'entrée. L'amélioration de l'offre sanitaire a permis de passer d'un taux d'accouchement assisté par un personnel médical qualifié de l'ordre de 64% en 2015 à 72% en 2018 ce qui devrait avoir des incidences positives sur le taux de mortalité maternelle. Cette évolution s'aligne avec les ODD, en particulier l'ODD 3 pour atteindre la cible 3.2.
- Une enquête démographique et de santé (EDSM 2019) est en cours de préparation pour fournir des indicateurs précis et renforcer les actions du gouvernement en matière de santé. Son objectif principal est de fournir des données fiables et détaillées sur les facteurs démographiques, socio-économiques et sanitaires qui sont susceptibles d'influencer la situation sanitaire et démographique du pays. Les opérations de collecte sont prévues en 2019 et la validation du rapport final en 2020.

A cela s'ajoutent les efforts du Gouvernement dans le domaine de la Santé, notamment celui de la santé primaire, y compris la vaccination, les soins de santé sexuelle et reproductive, l'information et l'éducation sur la sexualité et la planification familiale. Il convient aussi de rappeler les efforts et réformes engagés dans le domaine de l'éducation pour lutter contre le mariage précoce, assurer l'égalité entre filles et garçons à tous les niveaux d'enseignement et, également, tout ce qui est entrepris pour assurer aux jeunes l'acquisition des compétences requises pour trouver un emploi productif.

◆ Perspectives

L'amélioration de l'efficacité des efforts en vue de la capture du dividende démographique nécessite la mise en œuvre rapide des activités prioritaires suivantes :

- Signature du contrat avec la radio qui permettra de produire et de diffuser des spots radio dans les plus brefs délais ;
- Formation et mise en place des jeunes relais communautaires qui vont informer et sensibiliser 10000 jeunes et adolescentes dans les thématiques favorisant la capture du dividende démographique.
- Distribution du cash transfert (bourses aux filles du secondaires) et l'achèvement de la mise en place du système de transport scolaire ;
- Conduite de l'enquête LQAS pour disposer de la situation des connaissances en matière de SR ;
- Formation des formatrices des espaces surs, immédiatement suivie de la formation des mentors et des chargées de suivi et l'ouverture effective des espaces surs ;
- Lancement du volet AGR ;
- Réception du matériel de la plate-forme de télémédecine ;
- Plaidoyer pour la formalisation de l'observatoire national du DD par la signature de l'arrêté portant désignation et mise en place de l'ONDD.
- Elaboration du rapport national sur l'ONDD.
- Formation des cadres du système statistique sur la génération des évidences sur les questions de population.
- Renforcer les capacités techniques des acteurs y compris les leaders religieux sur le plaidoyer en faveur de l'autonomisation des femmes, la loi sur la SR et le DD.
- Adoption de la politique de la population.
- Intégration du DD dans les SCRAPP régionales.

V.3.2. ACCELERATION DES POLITIQUES PRO-DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE

◆ Objectifs

L'objectif de la SCAPP à travers cette intervention est d'assurer l'intégration du dividende démographique au sein des politiques de développement.

◆ Réalisations

Pour renforcer les capacités d'élaboration des politiques, de suivi et d'évaluation relatives au dividende démographique, la politique nationale de population (PNP) est élaborée dans le cadre d'un processus inclusif qui a permis de recueillir l'avis des différents acteurs au niveau régional et national mais aussi de faire ressortir les spécificités régionales et défis liés à la croissance démographique au plan national. La politique intègre le DD et est assortie d'un plan d'action quinquennal. Son adoption est prévue en Conseil des ministres en 2019. Cette action contribue aux efforts, pour accompagner la vulgarisation de la SCAPP et la mobilisation des financements et permettre l'inscription du dividende démographique dans les plans sectoriels.

Dans la même optique, une formation a été organisée au profit des cadres de la wilaya du Hodh Charghi sur le DD en perspective de l'élaboration de la stratégie régionale de développement de la wilaya. Cette dynamique d'engagement politique en faveur du DD sera renforcée en 2019 dans le cadre des processus d'élaboration des SCRAPP du Hodh Charghi et du Guidimaka intégrant le DD. Une proposition pour appuyer l'Université de Nouakchott dans le processus d'intégration des questions de population dans ses curricula est également en cours d'examen (ODD4).

Les activités menées ont un impact sensible dans l'amélioration des connaissances des communautés des thématiques liées au dividende démographique. Dans ce cadre les activités réalisées sont relatives aux espaces sûrs, au transport scolaire, aux AGR, à l'entrepreneuriat des femmes, à la distribution de bourses et aux cours de soutien.

◆ Financement

La mise en œuvre du principal projet de cette intervention, le SWEDD Mauritanie, dispose en 2018 d'une enveloppe de 23,5 millions MRU.

◆ Perspectives

Outre les actions citées au niveau de l'intervention sur l'engagement politique en faveur du dividende démographique qui contribuent aussi à l'accélération des politique pro dividende démographique, il y a lieu de noter la formation, prévue en 2019, des formateurs nationaux sur le Guide de programmation relatif au Dividende Démographique pour renforcer les capacités techniques nationales et l'engagement politique en faveur du DD.

◆ Recommandations

Il convient d'accélérer :

- l'intégration des questions de populations et DD au sein des curricula de l'université de Nouakchott ainsi que le processus au niveau de l'inspection générale de l'enseignement secondaire pour consolider et enrichir les acquis de l'intégration de l'éducation en matière de population dans les curricula du secondaire.
- L'action de plaidoyer pour l'introduction de l'éducation sexuelle complète dans l'enseignement secondaire a permis d'obtenir l'engagement du Ministère de l'Education Nationale d'élaborer et d'adopter une feuille de route et d'identifier les concepts clés et les disciplines d'insertion.
- l'arrêté ministériel formalisant l'observatoire national du DD est en attente de signature.
- l'identification des bénéficiaires des espaces sûrs, des cours de soutien et bourses,...
- Adopter la politique de population et mobiliser le gap de Financement pour la réalisation de l'EDSM.

V.4. PARTICIPATION DES FEMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE GENRE

Pour plus de cohérence et pour éviter des répétitions dans le présent rapport, le reporting relatif à ce chantier est inclus dans la partie consacrée au genre au niveau de l'intervention « Résilience des groupes vulnérable, égalité de genre, enfance et famille » dans le levier stratégique 2. Il s'agit de la promotion de la participation citoyenne des femmes et de la lutte contre les discriminations basées sur le genre.

V.5. TRANSFORMATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

V.5.1. OPTIMISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

◆ Objectifs

L'objectif de cette intervention est d'élaborer et mettre en œuvre une architecture fonctionnelle et rationnelle des administrations et services de l'état.

L'action dans ce domaine devait porter sur une revue des différents rapports et audits de l'administration, avec pour objectif de proposer l'organigramme le plus rationnel du Gouvernement et de revoir la cartographie des institutions de l'Etat pour éliminer toute confusion ou superposition de missions.

La gestion axée sur les résultats devrait être introduite, à travers l'élaboration de plans d'actions pluriannuels, l'attribution des ressources en fonction des objectifs et la mise en place d'instruments de suivi et évaluation. L'administration devrait être dotée de procédures et d'outils de travail adéquats. Le contrôle de l'action de l'administration publique inclura la vérification de l'atteinte des objectifs assignés et l'utilisation rationnelle des ressources mobilisées, y compris les ressources humaines.

◆ Réalisations

Les réalisations dans ce domaine ont permis à l'administration d'être dotée de procédures et outils de travail adéquats. Les réformes visant la modernisation de l'administration ont porté sur :

- L'élaboration d'un guide des règles et technique de la rédaction administrative ;
- L'élaboration d'un projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Révision du dispositif relatif à la formation et le perfectionnement des agents de l'Etat ;
- Formation de formateurs sur l'élaboration des plans de formation ;
- Finalisation du nouveau système intégré de gestion des personnels de l'Etat, à travers :
 - Le parachèvement des tests de bon fonctionnement du système ;
 - Formation des administrateurs et utilisateurs finaux ;
 - Démarrage du système.
- Le renforcement et la sécurisation du système d'information.

V.5.2. AMELIORATION DE LA GESTION DU PERSONNEL DE L'ETAT

◆ Objectifs

L'objectif de la SCAPP est d'assurer une gestion rationnelle et une formation du personnel de l'état.

◆ Réalisations

Il est à noter que les réalisations suivantes ont amélioré la qualité des services de gestion du personnel de l'état :

- Décret portant sur l'harmonisation et la simplification du système de rémunération des Fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat et de ses établissements publics à caractère administratif ;
- Décret modifiant certaines dispositions fixant le statut particulier des corps de gestionnaires de ressources humaines des administrations de l'Etat et de ses établissements publics à caractère administratif ;
- Adoption du statut des contractuels de l'Etat ;
- Parachèvement des opérations de régularisation des agents de l'Etat victimes des événements de 1989 ;
- Préparation de statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires, il s'agit de :
 - Projet de décret portant sur le statut particulier du corps des conseillers juridiques ;
 - Projet de décret portant sur le statut particulier des corps du Ministère des Affaires sociales de l'enfance et de la famille ;
 - Projet de décret portant sur le statut particulier applicable aux corps de l'administration des affaires islamiques.
- Renforcement de la sécurité des Serveurs dédiés au nouveau système intégré de gestion des personnels de l'Etat ;
- Mise à jour de la base de données des équivalences de diplômes ;
- Numérisation des dossiers individuels des agents de l'Etat ;
- Contrôle, sécurisation et mise à jour de l'application ELMAWARID ;
- Contrôle et mise au point du nouveau système intégré de gestion des personnels de l'Etat.
- Assainissement du fichier de la solde et son rapprochement grâce au NNI avec les autres fichiers des différentes structures administratives de l'Etat, ce qui a permis de dégager des économies substantielles.

◆ Financement

En termes de financement, l'ensemble de l'enveloppe disponible pour 2018 pour cette intervention n'est que d 10 millions MRU sur budget Etat. Il y a donc lieu de mobiliser des moyens plus importants pour mener à bien les réformes nécessaires à l'amélioration de la gestion du personnel de l'Etat.

V.5.3. DEVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES ELECTRONIQUES

◆ Objectifs

L'orientation de la SCAPP en ce domaine est de doter l'Administration d'une plateforme fiable et économique de traitement de l'information et développer les services transactionnels en ligne.

◆ Réalisations

Afin de doter l'Administration d'une plateforme fiable et économique de traitement de l'information et développer les services en ligne transactionnels, l'action a porté sur la mise en place de l'Administration électronique notamment des services d'éducation électronique par la mise en place d'un système de suivi des établissements d'enseignement technique et professionnel. Dans le cadre de favoriser la mise en place d'une technopole TIC, une unité d'appui à la cellule de Projet de l'Initiative « Produire en Mauritanie » est chargée d'appuyer techniquement le Projet « Made in Mauritania » et

œuvrer à l'identification des Projets dans le domaine des TIC, en vue de développer l'infrastructure et la plateforme électronique. A cela s'ajoutent les réalisations suivantes :

- Plusieurs sites et portails internet ont été développés parmi lesquels la nouvelle version du portail de gestion des concours au profit de la Commission Nationale des Concours ;
- Une plateforme internet est mise en place au profit du Haut Conseil de la Jeunesse (HCJ) pour la vulgarisation des stratégies, programmes et projets relatifs aux jeunes et sites internet ;
- La messagerie du Gouvernement est mise à niveau à travers la migration vers les dernières versions de la messagerie Exchange, la mise à jour d'AD et la mise à jour TMG ;
- Le renforcement des capacités des points focaux des départements ministériels dans le domaine des stratégies e-Gouvernement et des indicateurs de mesure de l'e-Gouvernement, la création d'incubateurs technologiques, les Politiques de l'économie numérique, les données ouvertes et les blocchains.

Les principales réformes ont porté sur la mise en place du cadre juridique, du pilotage, des infrastructures et des instances de signature électronique. Il s'agit des actions suivantes :

- Une loi sur les transactions électroniques a été adoptée pour la mise à niveau du cadre réglementaire, d'une gouvernance et d'un environnement adéquats et favorables à une administration électronique dématérialisée et la préparation des décrets d'application du Cadre Juridique de la Société Mauritanienne de l'Information « CJ-SMI » a été lancée.
- Une étude pour l'identification des réformes légales, réglementaires et régulatrices dans le secteur des TIC a été réalisée et suite à cette étude, plusieurs réformes ont été réalisées : i) Pour la mise en œuvre opérationnelle du régime d'autorisation générale, le Conseil National de la Régulation a adopté une décision de régulation précisant les conditions d'application du régime de l'autorisation générale aux réseaux BLR ; ii) Pour la mise en œuvre opérationnelle du partage d'infrastructures, le Conseil National de la Régulation a adopté une décision de régulation précisant les modalités de partage d'infrastructures entre opérateurs et iii) Pour améliorer l'usage du Fonds de Service Universel, le gouvernement a adopté une stratégie de Service Universel orientée vers le haut débit et le désenclavement numérique du territoire.
- Une stratégie nationale de cyber sécurité élaborée pour renforcer la confiance dans l'économie numérique.
- Elaboration d'une Stratégie de promotion du haut débit et d'accès universel accompagnée d'un plan d'actions opérationnel.
- Elaboration d'un décret fixant les règles de lancement de la préparation de l'introduction de la technologie haut débit mobile (LTE-4G).
- Elaboration d'un plan d'action pour l'amélioration du cadre juridique des TIC.

◆ Financement

La mise en œuvre de cette intervention bénéficie en partie de l'appui du Projet de connectivité nationale (WARCIP Mauritanie) dont l'enveloppe programmée en 2018 est de 45 millions MRU.

◆ Perspectives

Pour la mise à niveau du cadre réglementaire, d'une gouvernance et d'un environnement adéquats et favorables à une administration électronique dématérialisée, les décrets d'application du Cadre Juridique de la Société Mauritanienne de l'Information « CJ-SMI » sont en cours de préparation.

Dans le cadre d'un programme de réformes légales, règlementaires et régulatrices, afin d'établir des mesures pour diminuer les coûts de l'infrastructure et favoriser significativement le développement de l'offre haut débit, un projet de loi relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit notamment en modifiant la loi n°2013-025 portant sur les communications électroniques est en cours d'élaboration.

Pour le renouvellement des licences 2G/3G et l'octroi de nouvelles licences (LTE-4G) aux opérateurs existants et à un nouvel opérateur entrant, un document d'appel d'offres et les cahiers des charges correspondants sont en cours de préparation. L'appel d'offre, doit être lancé par l'ARE en février 2019.

Par ailleurs, la nécessité d'améliorer l'administration électronique et les services de santé et d'éducation électronique passe par une mise en œuvre rapide des activités prioritaires suivantes :

- Une étude de faisabilité pour la construction des tronçons manquants de backbone national pour préparer un maillage significatif du pays par les réseaux en fibre optique. Sur la base des résultats de cette étude, la recherche de financement sera entamée.
- Le lancement de la construction des tronçons du réseau national haut débit en fibre optique pour couvrir 1700Km.
- Réalisation de l'étude de faisabilité du projet de sécurisation de la liaison internet internationale par câble sous-marin et la préparation et signature d'un accord avec le câble sous-marin EllaLink afin de prévoir une unité de branchement sur ce câble en face de Nouadhibou. La recherche de financement a été entamée pour mobiliser le budget nécessaire à la construction de la liaison vers cette unité de branchement et la construction d'une station d'atterrissement.
- Préparation d'un programme e-Gouvernement permettant la dématérialisation des principales démarches administratives, la digitalisation des moyens de paiements du secteur public et la protection des données de l'Administration. Il permettra aussi la mutualisation des systèmes d'information et la mise en place du patrimoine numérique de l'Etat.
- Développement d'un portail de gestion et vérification des diplômes de l'enseignement supérieur.
- Développement d'une application de gestion de courrier full web au profit des Départements ministériels.

◆ Recommandations

En matière de transformation de l'administration, le développement des services électroniques devra être renforcé et accéléré.

V.5.4. PLANIFICATION, COORDINATION, SUIVI-EVALUATION DE LA SCAPP

◆ Objectifs

A travers cette intervention, il s'agit d'améliorer la conception et la convergence de la mise en œuvre des politiques, le pilotage et l'efficacité des projets et programmes de développement ainsi que la communication en informant sur les progrès dans la réalisation des objectifs poursuivis, en appuyant la prise de décision (opérationnelle et stratégique) et en permettant de s'assurer de la redevabilité de toutes les parties prenantes dans le processus de mise en œuvre de la stratégie.

Le principal résultat attendu porte sur la mise en place d'un mécanisme efficace pour assurer la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP et des réformes et interventions publiques y inscrites, y compris un reporting régulier sur la mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP et des indicateurs pertinents de suivi et d'impact de cette stratégie.

◆ Réalisations

Suite à l'élaboration et à l'adoption de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030) par le Gouvernement, une feuille de route a été élaborée en décembre 2017 pour le renforcement du système de suivi et évaluation (SSE) de la mise en œuvre de cette stratégie et a fait l'objet d'une large concertation avec toutes les parties prenantes, notamment les partenaires techniques et financiers (PTF) concernés.

Les principaux résultats atteints et progrès enregistrés ont porté d'abord sur la réalisation de l'étude d'opérationnalisation du cadre institutionnel et technique de SSE en vue de procéder à la réforme de ses différentes composantes (Dispositif institutionnel, Indicateurs, Outils de reporting, Plan d'évaluation) et en intégrant les différents niveaux national, sectoriel et régional. Parallèlement, un reporting régulier sur la mise en œuvre du plan d'actions de la SCAPP a été assuré.

Une nouvelle loi d'orientation relative à la SCAPP a été votée par le Parlement le 26/4/2018 instituant le nouveau cadre d'orientation de la SCAPP qui consacre sa régionalisation et son étroite connexion avec la nouvelle loi organique relative aux lois des finances (LOLF). Cette loi sera complétée par un décret relatif au SSE de la SCAPP.

A cela s'ajoutent le renforcement des capacités techniques et matérielles des structures en charge du SSE de la SCAPP et le lancement du processus de la revue nationale volontaire (RNV) des ODD dont le rapport sera présenté en juillet 2019 à la session qui sera organisée par le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) des Nations Unies sous le thème « Autonomiser les gens et assurer l'inclusivité et l'égalité ».

◆ Perspectives

Il est prévu de mettre en œuvre la réforme d'opérationnalisation du dispositif institutionnel et technique de Suivi évaluation de la SCAPP :

- Elaborer et adopter le décret relatif au SSE qui traduira dans les faits les recommandations de l'étude d'opérationnalisation de ce système aux niveaux institutionnel, des outils de reporting, des indicateurs et du plan d'évaluation. Ce décret viendra en applications de la loi relative à la SCAPP.
- Mettre en place le dispositif institutionnel et technique rénové, notamment les neuf Comités de développement sectoriels (CDS) liés aux chantiers de la SCAPP et les coordinations de leviers stratégiques ainsi que les Comités régionaux de Développement (CRD).
- Concevoir et rendre opérationnelle la Plateforme Online de suivi de la SCAPP (base de données connectée et application) ainsi que la formation des utilisateurs, y compris au niveau sectoriel.
- Initier la mise en œuvre des actions et sessions inscrites au Plan de formation en matière de planification, de suivi et d'évaluation des politiques publiques.

- Entamer le processus d'élaboration du deuxième plan d'action de la SCAPP à mettre en œuvre sur la période 2021-2025, précédée par une évaluation globale du premier plan d'action.

En plus de cette importante réforme, les activités suivantes sont à programmer :

- Initier l'élaboration des stratégies régionales de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCRAPP) et la mise en place de leurs dispositifs de suivi au niveau des régions.
- Formuler des politiques sectorielles en phase avec la SCAPP et permettant de l'opérationnaliser.
- Réaliser la Revue Nationale Volontaire (RNV) des ODD et participer en juillet 2019 à la session du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) du Conseil Economique et Social (EcoSoc) des Nations Unies. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPP et de l'Agenda 2030, la Mauritanie va élaborer sa première revue nationale volontaire (RNV) des ODD. Cette revue devrait nourrir le processus d'élaboration du deuxième plan quinquennal de la SCAPP (2021-2025) qui sera lancé à partir de 2020. Cette revue se veut donc un examen objectif afin de rendre compte des progrès, identifier les contraintes et défis et partager l'expérience avec les pays qui font face aux mêmes défis. Les constats de la RNV seront tirés de données fiables dont l'interprétation sera un processus pleinement inclusif et ouvert.

◆ Recommandations

Afin de rationaliser la fonction « Coordination, planification, suivi et évaluation », il est recommandé de consolider la réforme en cours sur le suivi-évaluation de la SCAPP, encadrée par le décret 2019-085, par une réforme de seconde génération consistant à orienter, guider et normaliser l'élaboration des politiques sectorielles et transversales et à mettre en place un Haut Conseil de la Planification qui serait une instance multisectorielle chargée d'assurer la cohérence de ces politiques et leur élaboration selon les normes édictées. Cette réforme devrait aussi mettre les passerelles entre les programmes sectoriels support des budgets-programmes, issus de la mise en œuvre de la nouvelle LOLF, et le plan d'action de la SCAPP.

V.6. GOUVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Ce chantier de la SCAPP vise à créer les conditions d'une gouvernance économique et financière, nécessaire à une forte croissance et à un partage équitable des fruits de cette dernière.

Cet objectif devrait être atteint à travers la mise en œuvre des interventions suivantes : (i) Renforcement des processus institutionnels et de la gouvernance du secteur public ; (ii) Gestion des finances publiques ; (iii) Lutte contre la corruption et promotion de la transparence ; (iv) Gouvernance économique ; et (v) Environnement des affaires.

En 2018, les principales activités de cette intervention bénéficient d'un montant de 239,61 millions MRU pour un coût total de 1 964 millions MRU pour l'ensemble du portefeuille de projets.

V.6.1. GOUVERNANCE DU SECTEUR PUBLIC ET REDUCTION DU RISQUE DE SURENDETTEMENT

◆ Objectifs

L'objectif spécifique poursuivi est de renforcer le processus institutionnel de gouvernance du secteur public et de placer la dette publique sur une trajectoire descendante. Les principaux résultats attendus sont les suivants : (i) la dette publique est placée sur une trajectoire descendante ; (ii) l'endettement des entreprises publiques et autres entités publiques est maîtrisé ; et (iii) la base de données sur l'aide au développement est complétée et rendue performante.

◆ Réalisations

Pour atteindre cet objectif et obtenir les résultats escomptés, les financements extérieurs du BCI ont été intégrés dans la loi de finances initiale 2018. De même, la soutenabilité et la viabilité de la dette publique a continué à être améliorée grâce à la mise en place du Cadre institutionnel de formulation, de sélection et de programmation de l'investissement public adopté par le Gouvernement en 2016.

Cette réforme importante sur la programmation des investissements publics a porté sur le développement d'outils et de mécanismes institutionnels de planification et de programmation de l'investissement public et la mise en place du Comité d'analyse et de programmation de l'investissement Public (CAPIP). Ainsi la confection du PIP 2018-2020 a été réalisée à l'aide du Système intégré de gestion de l'investissement public (SIGIP).

Le cadre de gestion et d'analyse de la dette extérieure est ainsi renforcé grâce à la mise en place de nouvelles applications informatiques SIGIP (Système intégré de gestion de l'investissement public) et SYGADE (système de gestion et d'analyse de la dette) destinées respectivement à prendre en charge toutes les phases de gestion des projets d'investissement public et reconstituer une base de données fiable et exhaustive de tous les prêts extérieurs.

Ce nouveau système de gestion de l'investissement public aide à l'évaluation et à la priorisation des projets publics et permet également d'effectuer un suivi systématique des décaissements. Il vient remplacer l'outil Développement Assistance Data base (DAD) utilisé précédemment, notamment pour la gestion de l'aide publique au développement (APD) et dont l'opérationnalisation était prévue dans le plan d'action de la SCAPP.

Ces mesures de la politique budgétaire sont de nature à améliorer la prévisibilité des financements extérieurs et la mobilisation des ressources, d'une part, et l'efficacité et l'efficience du programme d'investissement public (PIP), d'autre part.

V.6.2. GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

◆ Objectifs

L'amélioration de la gestion des finances publiques est recherchée à travers l'atteinte des principaux résultats attendus suivants : (i) l'amélioration du rendement fiscal, notamment celui de l'économie non extractive ; (ii) la rationalisation/maîtrise des dépenses publiques et l'amélioration de l'allocation des ressources ; (iii) la transparence du système de gestion des finances publiques ; et (iv) la soutenabilité des finances publiques à long terme.

Les orientations stratégiques de la SCAPP en matière de réforme de la gestion des finances accordent une place centrale à l'adoption et la mise en œuvre d'une nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF) (Encadré ci-dessous). Cette loi organique a effectivement été votée. La réforme qu'elle initie a fait l'objet d'une feuille de route en cours de mise en œuvre sur une période de cinq ans avec prorogation de 2 ans après autorisation du Parlement.

Il était aussi prévu que la mise en œuvre de la LOLF soit accompagnée d'un cadre institutionnel renforçant la gouvernance dans le secteur public.

◆ Réalisations

Parmi les actions programmées et réalisées, il y a lieu de relever que le gouvernement a procédé à la rénovation du cadre légal des finances publiques par l'adoption d'une nouvelle loi organique relative aux lois de finances promulguée en 2018. Ce nouveau cadre garantira plus de modernité, d'exigences en matière de sincérité budgétaire et comptable, d'efficacité des contrôles sur l'exécution du budget de l'Etat et de reddition des comptes de la part des gestionnaires. Il a permis en outre de combler les vides juridiques qui persistaient depuis plusieurs décennies, notamment sur le plan de la communication et la mise à disposition de l'information budgétaire et financière aussi bien à l'endroit du parlement en enrichissant considérablement la documentation budgétaire, qu'à l'endroit des citoyens.

Sur le plan de la convergence vers les ODD, en particulier la cible ODD 17.1 relative à « l'amélioration, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, de la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes », le pays enregistre des progrès relatifs avec le total des recettes publiques en proportion du PIB (Indicateur ODD 17.1.1) qui passe de 27,02 % en 2016 à 27,12 % en 2017. Quant à la proportion du budget national financé par les impôts nationaux (Indicateur ODD 17.1.2), elle évolue de 69,74 % en 2016 à 67,34 % en 2017.

Il y a lieu de noter qu'à partir de 2015, le Gouvernement mauritanien avait entrepris un programme ambitieux de réformes fiscales, qui ont consisté en une série de mesures visant d'une part l'élargissement de l'assiette fiscale et, d'autre part, le renforcement des contrôles de l'administration fiscale. Ce qui a permis de stabiliser les recettes publiques malgré les chocs induits par la baisse des prix du fer et la fin de l'exploitation pétrolière. Ces réformes se sont traduites par une augmentation soutenue des recettes fiscales de plus de 10 %, en moyenne sur la période 2015-2018 avec un niveau record de 13,2 % entre 2016 et 2017. Ainsi, le ratio recettes publiques totales (hors pétrole) par rapport au PIB a pu se maintenir à un niveau de 27 %, en moyenne entre 2015 et 2018, et le taux de couverture des dépenses publiques par les recettes fiscales (hors pétrole) s'est établi à plus de 71 % en 2018, contre moins de 53 % en début de période (2015).

Grâce à l'effort sur l'accélération des financements extérieurs, l'investissement public a connu une nette augmentation. Parallèlement aux réformes fiscales, un effort particulier a été mis sur la mobilisation de financements extérieurs, afin de stimuler davantage l'investissement public dans les secteurs prioritaires. Ce qui va s'inscrire directement dans la poursuite de l'ODD 17 portant sur le renforcement des moyens de mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement durable et sa revitalisation.

Au niveau Trésor Public, les efforts ont porté en 2018 sur : (i) l'élaboration de la démarche stratégique et du plan d'actions des réformes ; (ii) la mise en œuvre de l'organisation (gouvernance, pilotage, comité opérationnel) interne permettant de mener la réforme ; et (iii) la rédaction du projet de convention entre l'Etat et la Banque Centrale de Mauritanie.

Les audits des établissements publics seront désormais encadrés par deux guides, un pour les EPA et un deuxième pour les EPIC, élaborés par l'Inspection Générale des Finances (IGF). De même, en matière de guidance des organes de gestion des établissements et sociétés publiques, la Direction de la Tutelle Financière avait élaboré des guides de mission au profit des administrateurs, des conseils d'administration, des Commissaires aux Comptes des EPA et des assemblées générales.

ENCADRE 4 : LA REFORME DE LA LOLF

La réforme des finances publiques : La nouvelle loi organique des lois de finances (LOLF)

Les principales innovations de la LOLF : *La nouvelle LOLF élargit son périmètre, continue à définir les règles relatives à la préparation, au contenu, à la présentation des Lois de finances et détermine désormais celles relatives à son adoption, à son exécution et au contrôle des lois de finances. Elle précise aussi les conditions dans lesquelles est arrêtée la politique budgétaire à moyen terme et fixe les principes fiscaux, budgétaires et comptables. Les lois de finances se voient conférer le monopole de légiférer en matière fiscale.*

Objectifs : *La nouvelle LOLF vise à :*

- (i) renforcer l'exhaustivité du budget par l'intégration de toutes les ressources quelle que soit leur origine ;*
- (ii) passer d'une approche normative des dépenses à une présentation par programme et une gestion axée sur la performance et le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats ;*
- (iii) introduire la pluri annualité pour une meilleure articulation entre les stratégies nationales de développement pour une allocation plus efficace des ressources publiques ;*
- (iv) Encadrer les crédits non répartis et la réserve budgétaire ;*
- (v) Améliorer le cycle de préparation du budget : fixation de la date de présentation de la programmation budgétaire en conseil des Ministres ;*
- (vi) Introduire la comptabilité générale et patrimoniale de l'État*
- (vii) Intégrer la gestion des fonds des bailleurs : intégration des financements extérieurs dans le budget de l'Etat et des LF ;*

Progressivité de la mise en œuvre de la réforme : *5 ans pour la mise œuvre avec possibilité de prorogation de 2 ans sur demande du MEF et autorisation du parlement.*

Les principales avancées de la mise en œuvre de la LOLF : *Partant de la progressivité de cette mise en œuvre, une feuille de route a été préparée qui prend en considération le fait que la phase actuelle est axée sur la mise en place du cadre conceptuel et normatif ainsi que les pré-requis. Beaucoup d'activités ont déjà été réalisées mais elles sont plus en rapport avec les pré-requis techniques et dont celles fondatrices en matière de mise en œuvre de la LOLF sont les suivantes :*

- (i) Le décret prévu par la LOLF relatif aux délais d'entrée en vigueur des dispositions transitoires de la LOLF a été adopté, il fixe désormais les dates qui rythmeront la mise en œuvre de la LOLF ;*
- (ii) La préparation des projets de maquettes programmatiques pour 18 ministères est en cours ;*
- (iii) Le projet de décret sur la gestion budgétaire et comptable prévue par la nouvelle LOLF et remplaçant l'ancien règlement générale de la comptabilité a été adopté en conseil des Ministres ;*
- (iv) Le Projet de décret sur la programmation budgétaire fixant les modalités de programmation et le calendrier budgétaire, prévu par la LOLF a été adopté en conseil des Ministres ;*
- (v) En terme de pré-requis la maquette de nomenclature budgétaire a été préparée, les formations en rapport avec la mise en œuvre de la LOLF ont été réalisées (plus 25 modules de formation réalisés) ;*
- (vi) le recueil des normes comptables est finalisé, en attente de son adoption formelle.*

◆ Perspectives

L'évaluation PEFA sera engagée dans le but de réviser la stratégie des réformes des finances publiques dont la réforme structurante sera centrée sur la mise en œuvre de la LOLF.

L'année 2019 est une année charnière précédant la première année de budgétisation en mode programmes (2020) dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF. A cet égard, les activités programmées sont relatives au lancement des différents outils liés au processus de mise en œuvre de la LOLF : (i) séminaire de lancement, plan de communication et plan de formation ; (ii) cadres de performance des programmes, maquettes des documents de performance, cartographie de programmes et déclinaison des programmes ; (iii) Nomenclature ; (iv) système d'information ; (v) CDMT ; (vi) présentation double en budget programme pour la LFI 2020 ; (vii) comptabilité dite en droits constatés ; etc.

En matière d'impôts, la réforme en cours de réécriture du Code Général des Impôts (CGI) devrait être finalisée en 2019 en intégrant la réforme de la fiscalité directe des bénéficiaires pour introduire l'impôt sur les sociétés (IS). L'objectif recherché est d'améliorer la mobilisation des recettes fiscales, l'équité fiscale et le climat des affaires.

Le déploiement du système d'information Jibaya à l'ensemble du territoire national permettra à la DGI de disposer d'un outil performant pour assurer la collecte de l'impôt auprès de tous les contribuables installés en Mauritanie. En outre il y a lieu de citer l'introduction des télé-services en faveur des contribuables professionnels et la gestion du risque à la DGI.

En termes de renforcement du personnel, il y a lieu de citer le recrutement d'une promotion de 100 préposés, 20 Contrôleurs et 10 Inspecteurs des douanes.

Les outils de la gestion domaniale seront modernisés, notamment par leur numérisation.

Au niveau de la comptabilité publique, les efforts seront déployés selon les axes suivants : (i) La révision du cadre normatif ; (ii) la production des états financiers prévus par la LOLF ; (iii) la promotion du contrôle interne au sein de la DGTCP et dans les départements ministériels ; (iv) la reprise du système d'information comptable ; etc. ;

A cela s'ajoutent : (i) la production de rapports annuels sur la performance des agences et entreprises publiques et parapubliques ; (ii) l'application des normes d'audit internationales ; (iii) la révision du cadre juridique régissant les établissements et entreprises publiques ; (iv) l'audit de l'organisation et de la masse salariale des EPA ; (v) l'élaboration d'une stratégie du secteur parapublic et de contrats de performance pour les établissements publics ; (vi) la formation des membres des conseils d'administration et des comptables.

Les perspectives dans ce domaines portent aussi sur : (i) l'écriture d'une instruction générale portant doctrine administrative fiscale ; (ii) le pilotage de la performance à la Direction générale des Impôts (DGI) ; (iii) la finalisation des modules informatiques relatifs au Contentieux douanier, au Statut d'Opérateur Economique Agréé en douane et à la gestion des exonérations douanières ; (iv) la mise en place d'un mécanisme juridique et institutionnel chargé des Contrôles à posteriori. Au niveau du Trésor et de la Comptabilité Publique, il y a lieu de mentionner : (i) les travaux de préparation du bilan d'ouverture ; (ii) l'analyse des risques comptables et financiers au sein de la DGTCP ; (iii) le renforcement des outils de la maîtrise des risques ; (iv) la poursuite du plan des formations ; (v) la mise

en œuvre du compte unique du Trésor. A cela s'ajoutent, au niveau de l'IGF, l'élaboration des guides des missions d'évaluation d'audit du processus de passation des marchés et d'audit de performance.

◆ Recommandations

Dans la sphère des finances publiques, il est impératif de maintenir le rythme prévu du processus de réforme instaurée par la LOLF. Dans ce cadre, la mise en place de la gestion axée sur les résultats sera grandement facilitée par le renforcement de la coordination des actions de réformes de finances publiques et celles liées à la formulation et au suivi-évaluation du plan d'action de la SCAPP

V.6.3. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET RENFORCEMENT DE LA TRANSPARENCE

◆ Objectifs

Cette intervention vise à accélérer la mise en œuvre des stratégies en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment de l'argent. Un Plan d'action global de lutte contre la corruption 2016-2020, assorti de plans d'action sectoriels, sert de cadre aux initiatives prises dans ce domaine.

◆ Réalisations

Des avancées importantes ont été enregistrées ces dernières années dans ce domaine. Il s'agit de la redynamisation des organes de contrôle, la réforme des marchés publics qui a permis la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation en vue d'une plus grande transparence dans la gestion de la commande publique, l'adoption de mesures énergétiques contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et enfin la création d'un tribunal spécialisé dans le domaine de la lutte contre la corruption et d'un pôle financier (parquet et tribunal d'instruction).

Par contre, la mise en place du comité de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLCC), élément clé du dispositif institutionnel, n'a pas encore été achevée.

L'indice de perception de la corruption (IPC) élaboré et publié par Transparency International place la Mauritanie au 144^{ème} rang parmi 180 pays en 2018 contre la 143^{ème} place en 2017, correspondant à des scores respectifs de 27/100 en 2018 et 28/100 l'année précédente. Ce score est à comparer avec le score moyen par pays qui est de 43/100 au niveau mondial et de 32/100 dans la zone d'Afrique.

◆ Recommandations

En ce qui concerne la lutte contre la corruption et le renforcement de la transparence, il est recommandé de parachever la mise en place du Comité de Suivi de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et d'élaborer son rapport d'évaluation et de mise en œuvre ainsi que de renforcer les capacités des structures en charge de la lutte contre la corruption (MJ, MEI, Cour des Comptes, IGE).

V.6.4. GOUVERNANCE ECONOMIQUE

◆ Objectifs

Les principaux résultats attendus de cette intervention sont relatifs à : (i) la cohérence entre les lois des finances, le CMDT et les priorités de la SCAPP à travers l'alignement systématique du contenu des lois des finances sur les priorités retenues dans le cadre de la SCAPP ainsi que les PIP et les CMDT ; et

(ii) le renforcement du Système Statistique National (SSN) et l'amélioration de la qualité de la production statistique à travers la réforme de ce système, la cohérence entre la production et les besoins pour renseigner les indicateurs des ODD et autres indicateurs de développement, en tenant compte de la couverture géographique, la désagrégation des données la plus fine possible par rapport aux populations les plus vulnérables pour faciliter les méthodes d'intervention et de ciblage et d'aider à la mise en œuvre politiques visant à ne laisser personne pour compte.

Il est à souligner ici que plusieurs volets de la gouvernance économique liés aux incitations, à la prévision et à la gestion des finances publiques sont couverts par d'autres chantiers et interventions de la SCAPP, notamment au niveau de la promotion du secteur privé et l'amélioration du climat des affaires et la gouvernance financière.

◆ Réalisations

Sur le plan de la réforme et du renforcement de l'outil statistique, il y a lieu de noter la création récente de l'Observatoire national du dividende démographique (ONDD) et de l'Observatoire économique et social de la pêche (OESP) qui servent d'organes de veille et de suivi permanent de la cohérence des politiques économiques et sociales dans leurs domaines respectifs. Le premier s'occupe de la production et l'analyse de statistiques en vue de planifier la conversion du dividende démographique en bonus de croissance économique tandis que le second vise à assurer une meilleure intégration du secteur de la pêche dans le tissu économique du pays et de plus grandes retombées du secteur au niveau social.

De plus, dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités statistiques, une filière des métiers statistiques a été créée au sein de l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP) et sera ouverte dès l'année académique 2019-2020.

En ce qui concerne la mise à niveau des méthodes de production de données statistiques dans un but d'amélioration de leur fiabilité, les comptes nationaux sont en cours de révision pour passer de la norme des Nations Unies SCN 1993 à celle du SCN 2008.

En outre, pour répondre aux besoins en données statistiques, l'ONS a lancé la préparation de deux enquêtes majeures : l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV 2019), l'Enquête Démographique et de Santé en Mauritanie (EDSM 2019). A cela s'ajoute la production et la diffusion régulière¹⁴ de données statistiques dans les différents domaines de la vie économique et sociale pour supporter la planification, la mise en œuvre de réformes, la gestion et la prise de décision stratégique ou opérationnelle dans les domaines concernés.

◆ Perspectives

Les principales actions statistiques en 2019 portent sur : (i) la revue réglementaire et institutionnelle des textes régissant le Système Statistique National et l'ONS ; (ii) le lancement d'une filière de formation à l'ESP dédiée aux métiers statistiques, (iii) la révision et la migration des comptes nationaux suivant le SCN 2008 ; (iv) le suivi de la conjoncture économique nationale ; (v) la réalisation des enquêtes d'évaluation d'impact du SWEDD, l'EDSM 2019, de registre de la population et l'EPCV 2019.

¹⁴ L'ONS publie régulièrement les données disponibles sur son site www.ons.mr

◆ Recommandations

Dans le domaine de la statistique, il convient : (i) d'appuyer le renforcement des capacités humaines de l'ONS et du SSN à travers l'ouverture de la filière statistique à l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP) ; (ii) de veiller à faire aboutir la réforme institutionnelle de l'ONS et du SSN ; (iii) de réaliser dans les délais prévus les enquêtes majeures programmées (EDSM et EPCV) ; (iv) faire un suivi régulier de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS).

V.6.5. ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

Pour plus de cohérence et pour éviter des répétitions dans ce rapport, les résultats de cette intervention sont passés en revue au niveau du chantier « Promotion du secteur privé et amélioration de la pratique des affaires ».

Il convient, néanmoins, de rappeler ici que dans le domaine du climat des affaires, les grandes réformes de ces dernières années ont permis à notre pays de figurer en 2017 à la 148^{ème} place, soit un gain de 2 places par rapport à l'année précédente et de 28 places depuis le rapport de 2015 de « Doing business », ce qui reflète d'une manière générale l'élan réformateur entrepris par notre pays au cours des années passées et plus particulièrement le niveau d'exécution par les différents Départements des réformes programmées. Ce progrès a été accompagné entre autres par l'adoption du code des droits réels, de la résolution des petits litiges, de la suppression des droits d'enregistrements pour les PME/PMI, du nouveau code des douanes et de la loi bancaire. Les réformes programmées pour l'année 2018 ont été inclus dans la feuille de route 2018-2019 approuvée par le Gouvernement en janvier 2018. Les succès enregistrés ouvrent le chemin vers l'objectif à court terme de notre pays qui est de figurer parmi les 100 premiers Etats au niveau du classement de cet indicateur.

V.7. DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE LA DECENTRALISATION

L'objectif de ce chantier est de consolider les acquis en matière de décentralisation et de mettre en œuvre une politique d'aménagement du territoire efficace. Il comporte deux principales interventions : (i) le renforcement de la politique de décentralisation ; et (ii) la réactualisation de la politique de l'aménagement du territoire.

V.7.1. RENFORCEMENT DE LA DECENTRALISATION

◆ Objectif de l'intervention

L'objectif est d'asseoir une décentralisation effective et un développement local durable. Pour atteindre cet objectif, les principaux axes d'intervention de la SCAPP sont : (i) l'émergence de collectivités locales viables territorialement et financièrement ; (ii) améliorer durablement les conditions de vie des populations rurales et un ancrage des politiques publiques au niveau local ; (iii) l'harmonisation entre la programmation nationale et les réalités territoriales ; et (iv) favoriser le partenariat entre les collectivités locales.

◆ Principales réalisations

En 2018, la réalisation des élections municipales et régionales ont permis de concrétiser le nouvel échelon de décentralisation constitué par le Région, régie désormais par la Loi organique relative à la Région.

L'accent a été mis sur le renforcement des acteurs, des structures d'encadrement et de pilotage de la décentralisation par la mise en œuvre de sessions de formation au profit de plus de participants constitués d'élus, de personnel communal et de fonctionnaires de l'Etat et par le développement et la diffusion d'outils didactiques.

Ainsi, dans le but d'appuyer les Collectivités Territoriales à accomplir leur mission, la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) a élaboré et diffusé un nombre appréciable d'outils et de guides pour appuyer les collectivités : Mémento du président de la région nouvellement élu, Mémento du Maire Nouvellement élu, Guide de fiscalité locale, Guide de préparation du budget, d'exécution et de clôture du budget et d'élaboration du compte administratif, Guide simplifié du contrôle de légalité, Guide de maîtrise d'ouvrage communale, Guide d'administration, Manuel de procédures de Passation des marchés, Guide CCC, Guide PDC, Manuel de gestion communale, Guide du maire, etc..

En matière de réformes, un décret portant sur la création d'une Commission des Finances Régionales et Locales est adopté et une refonte des textes réglementaires de façon générale a été effectuée surtout par rapport aux statuts en vue d'une harmonisation et/ou adéquation des situations des personnels.

L'année 2018 a été marquée par le lancement des études relatives à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Formation des Acteurs de la Décentralisation (SNFAD) et l'intégration des deux systèmes Elkhazin et ElBeledi.

A cela s'ajoute l'élaboration de la Stratégie Nationale de la Décentralisation et du Développement Local (SNDDL) vise à donner un nouveau souffle au processus de décentralisation et à faire des Collectivités Territoriales (CT) le moteur du développement territorial concourant à l'atteinte des objectifs de développement fixé par l'État.

A cet effet, au-delà d'une réorganisation administrative de l'État, il s'agit de favoriser l'autonomie des institutions locales en capacité d'agir pour le développement des services publics locaux et pour la promotion d'un véritable processus de développement territorial intégré, apportant ainsi une réelle valeur ajoutée aux efforts de développement entrepris au niveau national et dont les résultats immédiats sont les suivants : (i) Les conditions sont réunies pour une montée en puissance de la décentralisation ; (ii) Les collectivités territoriales ont les capacités et les moyens d'agir pour le développement territorial ; et (iii) Les leviers économiques et urbains du développement territorial sont activés.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Projet National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et à l'Emploi des jeunes (PNIDDLE) au cours de ces dernières années a permis d'avancer vers l'atteinte des objectifs de la SCAPP en matière de décentralisation. Il s'inscrit, en effet, dans les orientations de la SCAPP visant à l'émergence de collectivités locales viables territorialement et financièrement, à l'amélioration durable des conditions de vie des populations rurales et à un ancrage des politiques publiques au niveau local. Ses réalisations figurent dans l'encadré ci-dessous.

De même, la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et au Développement Local (PAGOURDEL) contribue à l'émergence de collectivités locales viables territorialement et financièrement, à un ancrage des politiques publiques au niveau local, à l'harmonisation entre la programmation nationale et les réalités territoriales et à favoriser le partenariat entre les collectivités locales.

Le Programme Valorisation des Initiatives de Croissance Régionale Equitable (VAINCRE) a, au cours de cette année, enregistré d'importantes réalisations. Sur le plan de l'assistance technique, les équipes régionales ont apporté 445 appuis (institutionnels, passation de marchés, identification des projets, gestion des infrastructures, appuis administratifs, etc.) aux communes de l'Assaba, du Gorgol et du Guidimakha. Il a également financé, en maîtrise d'ouvrage communale, 68 projets dont 11 au Guidimagha, 4 en Assaba et 53 au Gorgol. Le coût global de ces projets s'élève à 245 millions d'Ouguiyas.

◆ Perspectives de Renforcement de la Politique de décentralisation

Les principales actions prévues en 2019 pour renforcer les acteurs, les structures d'encadrement et de pilotage de la décentralisation se focaliseront essentiellement sur :

- l'identification des besoins en formation des nouveaux élus (Président et élus régionaux, Maire et élus communaux) ;
- l'élaboration des modules et guides pour la mobilisation des ressources fiscales locales ;
- Former des responsables communaux et des acteurs sur la redevabilité de la culture citoyenne et la participation des populations ;
- Redynamiser les commissions locales de finances et former les membres de ces commissions ;
- le renforcement des capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- la mise en œuvre, le suivi-évaluation de la stratégie nationale de formation des acteurs de la décentralisation.

Pour la consolidation du cadre institutionnel de la décentralisation, il est prévu d'élaborer un schéma directeur de mise en œuvre de la charte de la déconcentration, une étude diagnostic et un plan de redynamisation des structures transversales de gestion du processus de décentralisation (comité de tutelle, le contrôle de légalité).

En vue de développer et diffuser les outils didactiques, il est prévu de développer, expérimenter et diffuser des outils de gestion communale, élaborer et diffuser le Rapport Général sur les finances locales au titre de l'année 2017 et celui sur l'utilisation du fonds régional de développement (FRD). Pour l'expérimentation en mobilisation et mutualisation des ressources en partenariat avec les communes, il est prévu l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et la communication à des fins d'appuyer les communes dans leurs compétences et l'extension du système d'information du suivi et évaluation des communes et mise en place de nouvelles fonctionnalités.

A cela s'ajoute le programme d'investissement mis en œuvre en 2019 par le PNIDDLE visant l'amélioration de l'accès des populations aux services et infrastructures de base et le renforcement des capacités des communes. Enfin il y a lieu de noter la préparation du nouveau Programme d'appui à la décentralisation et de développement de villes intermédiaires.

ENCADRE 5 : REALISATIONS DU PNIDDLE**Le Programme National Intégré d'Appui à la Décentralisation, au Développement Local et l'Emploi des Jeunes (PNIDDLE)**

Le PNIDDLE a pour objectif global la consolidation de l'Institution communale en l'ancrant dans son environnement. Il s'inscrit dans la politique du Gouvernement en matière de renforcement de la Décentralisation, à travers l'amélioration de l'accès des populations aux services et infrastructures de base et le renforcement des capacités des communes ainsi que des structures de l'Administration centrale et décentralisée.

Le PNIDDLE a réalisé dans 100 communes 557 sous projets dans les domaines des équipements marchands (marchés, aires d'abattage, parcs à bétails, gares routières, fourrières) et socio-éducatifs (santé, éducation, maisons de jeunes, stades), des réseaux d'eau et d'électricité et des hôtels de villes. A cela s'ajoute le renforcement des capacités des communes bénéficiaires (Formation, appui technique de proximité, etc.).

A son actif, notamment les réalisations suivantes :

- L'augmentation des revenus des populations dans le cadre de l'exécution des différents sous-projets, la création d'emplois pour les ouvriers des différents métiers du bâtiment, l'utilisation des produits et matériaux locaux, l'augmentation des chiffres d'affaires des commerçants locaux vendant ces produits et matériaux. Plus de 450 800 hommes-jours d'emplois ont été créés dans la réalisation des infrastructures des sous projets. Le tissu économique local a été renforcé à travers le recours aux entreprises locales.
- Environ 10,77 Milliards de MRO de revenus alloués aux chantiers PNIDDLE ont contribué à procurer des revenus, à travers le cantonnage, plus particulièrement aux jeunes qui ont par la même occasion acquis de l'expérience professionnelle ;
- La construction de 243 établissements contribue à la scolarisation grâce à la disponibilité de plus de classes et à une plus grande densification de la carte scolaire ;
- La construction de 86 structures sanitaires renforce la santé des populations et par conséquent leur disponibilité et leurs capacités à se consacrer davantage aux activités productives de richesses et de réduction de la pauvreté ;
- La construction des maisons de jeunes contribue à la création d'un environnement favorable à la promotion et à l'épanouissement de la jeunesse et donc au renforcement de leurs aptitudes à participer au développement.
- La construction et/ou l'équipement d'hôtels de ville ayant permis l'amélioration des conditions de travail, des services rendus aux populations et de l'image de la commune.
- La réalisation d'actions de formation de plus de 2500 personnes dans différentes thématiques dont la gestion, la planification, la maîtrise d'ouvrage, l'archivage, le montage des projets, etc... Les bénéficiaires de ces formations comprennent des élus, des personnels communaux, des cadres de l'administration et des services techniques déconcentrés (STD).

V.7.1. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**◆ Objectifs**

Les stratégies en matière d'aménagement du territoire et de renforcement de la gestion urbaine seront axées sur l'actualisation de la politique de l'aménagement du territoire visant la promotion de la viabilité des territoires, notamment par le biais de développement de pôles économiques intégrés et la valorisation du potentiel local.

◆ Réalisations

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, pour la première fois dans l'histoire du pays, les choix stratégiques en la matière sont inscrits dans la loi d'orientation n°2010-001 du 7 janvier 2010. Dans ce cadre, le Département a :

- Mis en place les commissions régionales de la toponymie dans les wilayas de Hodh Charghi, Hodh Gharbi, Assaba, Gorgol, Brakna, Trarza, Tagant et Guidimakha.
- Réalisé les monographies régionales des wilayas du de Hodh Charghi, Hodh Gharbi, Assaba
- Lancé le chantier de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire.

Le Programme National de Regroupement des Localités a permis la création de plusieurs pôles regroupant chacun plus de 10 localités : N'Beiket Lehwach, Thermessa, Bourat, Sabhalla, Boulahrath, Mousfeyya (Adel Bagrou).

Chacun de ces pôles est doté des infrastructures socio-collectives indispensables (mosquée, mahadra, école primaire à cycle complet, centre de santé de type « A ou B », bureaux administratifs, bureaux et logement pour la gendarmerie et infrastructures marchandes).

◆ Perspectives

Dans le domaine de la cartographie, les actions suivantes seront engagées :

- La mise en place du Référentiel Altimétrique Mauritanien par la matérialisation de son origine (cote zéro) reposant sur un niveau moyen des mers local et un modèle de géoïde.
- La mise en place du Référentiel Planimétrique Mauritanien par l'élaboration d'un réseau géodésique national homogène et régulièrement réparti sur le territoire.
- La mise en place d'un Système d'Information du Territoire (SIT) et des Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) associés.
- Production de plans urbains, à grande échelle, pour la planification urbaine et d'une cartographie de base, à petite échelle, de l'ensemble du territoire.

En matière d'aménagement du territoire, l'effort portera sur :

- Elaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et des pôles de compétitivité (PC) ;
- Inventaires des toponymes (Arabe/Français) des Wilaya du Brakna, du Gorgol et du Guidimakha ;
- Réalisation de l'étude sur l'équilibre régional ;
- L'identification et le développement de pôles de compétitivité territoriale notamment celui du sud-ouest Trarza centré sur le Port Multifonction de N'Diogo ;
- La reformulation et l'intensification du Programme de Regroupement des Localités dans le cadre du Programme « Cheila » ;
- Un pôle est en cours de réalisation à Tewemend (Aoujeft, Adrar) et deux autres pôles sont en cours de préparation : le regroupement de Magha (Barkéol, Assaba) et le regroupement d'El Atf (Kaédi, Gorgol).

V.8. GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET REDUCTION DES CATASTROPHES

La SCAPP vise, à travers ce chantier, à assurer la préservation et l'exploitation rationnelle des écosystèmes, la valorisation des ressources naturelles pour assurer le bien-être des citoyens ainsi que la protection des villes côtières contre l'incursion marine et les inondations.

V.8.1. POLITIQUE INTEGREE D'EXPLOITATION DURABLE DES ECOSYSTEMES

◆ Objectif

Cette intervention vise à entamer une démarche ferme vers l'atteinte de l'objectif majeur de la SCAPP, qui est d'inverser les tendances de dégradation de l'environnement pour valoriser les ressources naturelles afin de contribuer à assurer une croissance verte et inclusive.

Il s'agit de mettre en place une politique intégrée de conservation, de gestion et d'exploitation durable des écosystèmes marin et terrestre afin de réduire la dégradation de l'environnement. Il s'agit aussi de renforcer de manière durable la résilience des systèmes naturels et moyens de subsistance des populations par le soutien des politiques d'investissements des activités à faible émission en carbone préservant le cadre et le milieu de vie au moyen d'une gouvernance avisée et performante.

L'orientation de la SCAPP est de promouvoir le secteur de l'environnement et du développement durable et de lui permettre de jouer pleinement son rôle technique et transversal pour assurer le développement durable. Des mesures sont nécessaires dans la gestion des déchets solides et liquides pour qu'il n'y ait pas un impact environnemental négatif sur la croissance économique.

◆ Réalisations

L'état réaffirme son engagement envers la gestion de l'environnement et du développement durable. Ainsi, pour renforcer le cadre légal, un projet de loi relatif au commerce illicite des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction a été élaboré et adopté par le conseil des Ministres pour valoriser les ressources naturelles de manière durable et résiliente.

Au niveau des orientations stratégiques de la SCAPP, les activités menées conformément à la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD) et de son Plan d'Action ont pour objectif de lutter contre les effets des changements climatiques par la vulgarisation des meilleures pratiques, la prévention de la pollution, l'information, la communication et l'éducation du grand public, à savoir :

- Elaborer et encadrer la mise en place d'un système d'information pour le suivi-évaluation des données environnementales et pour l'échange intersectoriel ;
- Réaliser une étude de faisabilité de 3 projets pilotes d'adaptation aux effets des changements climatiques dans le bassin du fleuve ;
- Organiser plusieurs réunions du Comité Technique d'Endossement des Projets (CTEP) pour décider de l'opportunité d'endossement de plusieurs propositions de projets en vue de leur soumission au Fond Vert pour le Climat, au Fond Mondial de l'Environnement et au Fond d'adaptation au changement climatique.

Dans le cadre l'évaluation environnementale, la Direction du Contrôle Environnemental a effectué 40 réunions de cadrage des études d'impact environnemental et social (EIES), 25 Journées de Consultation du public et 25 enquêtes publiques. Elle a notamment permis d'accorder 21 Avis de faisabilité favorables des EIES et 53 NIES et réalisé 67 missions de contrôle. Elle a notamment réalisé :

- l'état de référence de l'environnement marin et côtier mauritanien : il s'agit d'un outil stratégique qui permettra à l'ensemble des structures nationales chargées de la surveillance environnementale de se référer en cas de contrôle ou de conflits à un état zéro en termes de pollution relative au micro contaminant ;
- le lancement d'une expertise internationale et nationale pour évaluer l'impact environnemental et le risque potentiel relatif à la production gazière Ahmeyim / Guembeul ;
- le lancement du processus de la stratégie nationale du contrôle, surveillance et inspection environnementale ;
- le lancement du projet régional pour la réduction des impacts des infrastructures côtières sur les écosystèmes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Vienne relative à la protection de la couche d'ozone et le protocole de Montréal relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone, le Bureau national d'Ozone a réalisé les activités suivantes :

- La validation du Plan de Gestion de l'Élimination des Hydro chlorofluorocarbone ;
- Le lancement des missions de sensibilisation des acteurs et professionnels du froid sur le programme ozone du pays dans les Wilayas de Nouakchott Nord, Nouakchott-Ouest, Nouakchott-Sud, Tiris Zemour, Dakhlet Nouadhibou et Trarza.

L'accroissement des températures est le facteur principal relevant du changement climatique. Les températures moyennes décennales ont enregistré une nette évolution en allant de 22.69° pour la période 1989-1998 à 23.03° pour la période 2009-2018. L'accroissement moyen des températures semble être corrélé, au niveau mondial, avec l'émission des gaz à effet de serre. Le suivi de l'évolution de l'émission de gaz à effet de serre en Mauritanie est donc parmi les politiques et mesures prises pour présenter les résultats relatifs aux changements climatiques dans les stratégies de développement nationales. A partir de 2000, une diminution de l'accroissement des émissions globales en Mauritanie a été observée. Une diminution de 6.8% a été notamment observée sur la période 2012-2015. Ce qui met la Mauritanie en bonne position pour respecter son engagement volontaire à raison de 2.68 % à l'horizon de 2030, permet de converger vers l'ODD 13 et contribue efficacement à l'énergie renouvelable (ODD 7).

Dans le cadre de la dynamique du changement climatique, plusieurs projets sont en cours de réalisations dont le projet PARSACC/MEDD, pour l'amélioration de la résilience des communautés et leur sécurité alimentaire face aux effets du changement climatique, qui couvre huit wilayas pour la période 2014-2019, le projet de développement d'un système innovant d'adaptation aux changements climatiques (DIMS/MEDD 2018-2021) qui couvre quatre wilayas et le projet d'adaptation et de résilience des zones humides continentales aux changements climatiques (ANGM/MEDD 2019-2022) qui couvre quant à lui trois wilayas.

◆ Perspectives

En matière de Gouvernance environnementale, il est conçu d'élaborer un Plan de Travail Annuel 2019 du Département, assurer le suivi et la mise en œuvre de la SNEDD et de son Plan d'action, appuyer la mise en œuvre des éléments prioritaires de la stratégie de communication du MEDD. Il a été également conçu d'assurer le suivi et l'évaluation des activités programmées au département sur une base semestrielle, faire promulguer la loi relative au commerce illicite des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction. Il est prévu notamment d'actualiser la base de données permanente des projets actifs sous le mandat du MEDD pour l'année 2018 et de démarrer sur le terrain des activités du projet Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Massif du Fouta Djallon.

V.8.2. PRESERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES

◆ Objectifs

Cette intervention vise à mettre l'accent sur la valorisation des ressources naturelles et culturelles du fait que les moyens de subsistance et le revenu des ménages pauvres en dépendent largement. Comme les populations pauvres sont les plus vulnérables face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques tels que la sécheresse et les inondations, la réduction des risques de catastrophes et la résilience des populations constituent une priorité pour la SCAPP. La préservation de l'environnement marin bénéficie quant à elle d'une attention particulière en raison des conséquences désastreuses d'une pollution marine et des mauvaises pratiques sur les ressources halieutiques.

◆ Réalisations

Gestion durable de l'environnement marin et côtier

L'action de la Mauritanie dans le domaine de l'environnement marin est portée par le ministère des pêches et de l'économie maritime qui dispose d'institutions opérationnelles pour le suivi de l'environnement et l'observation des zones de pêche. L'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et de Pêche (IMROP) et l'Office National d'Inspections Sanitaires des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA) suivent l'évolution de l'environnement marin à travers des indicateurs mesurés sur la bande côtière. Les données recueillies sur le PH du milieu marin, enregistrent une valeur de 7.96 en 2018, sa valeur en 1999 était de 8, tandis que celle de 2016 est de 8.29. On remarque une tendance à l'acidification du PH à partir de 2016. Ce qui pourrait refléter l'impact de rejets des unités industrielles.

Il est à noter que sur le long terme, 90 % des principaux stocks halieutiques sont dans un état biologiquement viable. Le taux de préservation du patrimoine marin par le biais d'aires marines protégées quant à lui, s'est notablement accru. Il se situe à plus de 12 %, réalisant l'objectif d'Aichi.

Dans le même esprit, les mesures prises pour la préservation du Parc National du Diawling ont porté sur :

- La validation du Plan d'Aménagement et de Gestion du parc 2018-2022 ;
- la mise en œuvre de l'entretien et de maintenance des infrastructures hydrauliques ;
- La mise en place d'un dispositif de suivi de la sédimentation des bassins et marigots ;
- L'élaboration et la réalisation d'un programme d'éducation environnementale dans les écoles de la commune ;

- L'identification et la cartographie des zones favorables au *Sporobolus* et la réalisation de 5 pépinières.
- L'entretien de 3 couloirs de pare-feu soit 20ha et la lutte contre les plantes aquatiques envahissantes pour aménager les habitats de la biodiversité aviaire sur 10ha ;
- La réalisation du dénombrement international des oiseaux migrateurs.

Gestion intégrée et durable des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre

La Mauritanie a connu des rudes épisodes de sécheresse qui ont affecté le couvert végétal. Le MEDD et la Direction de la Protection de la Nature (DPN) indiquent que la Mauritanie enregistre un taux annuel de déboisement plus de trois fois supérieur à la moyenne de la sous-région subsaharienne. Pour la dégradation des sols, les efforts se sont concentrés en matière de lutte contre la désertification et sur les reboisements. Ces efforts convergent vers l'ODD 15.

Toutefois, grâce à la bonne pluviométrie et productivité des pâturages de l'hivernage 2018, un vaste programme des travaux pare-feu a été réalisé par la société nationale d'aménagement agricole et des travaux sous supervision de la DPN avec l'entretien de 10.290 km d'anciens pare-feux et l'ouverture de 600 km de nouveaux pare-feu.

En vue de renforcer les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique, le soutien de L'UNCCD a permis :

- L'élaboration du rapport national 2018 sur la lutte contre la désertification en Mauritanie ;
- L'élaboration et la validation des documents habilitants dans le cadre de la définition des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres ;
- Le lancement de processus d'élaboration du plan national sur la sécheresse ;
- La célébration de la semaine nationale de l'arbre du 1^{er} au 7 août 2018 à l'échelle nationale. Environ 600.000 plants d'espèces locales et exotiques ont été produits cette année 2018 par les programmes et projets du MEDD (AGMV, PGDP, PARSACC et DIMS). Environ 40.000 plants ont été plantés dans la cadre des festivités de la semaine nationale de l'arbre.

En vue de conserver et exploiter de manière durable les ressources terrestres pour converger vers l'ODD 15, les actions suivantes ont été réalisées :

- La création d'une réserve naturelle de réintroduction et de production des outardes dans le village de Yaghreve et d'une zone de relâchée qui couvre les trois wilayas du Nord (Inchiri ; Adrar et Tiris Zemour) ;
- La création d'une réserve naturelle de réintroduction des outardes et d'un centre d'entraînement ; de l'élevage et de production des faucons dans les wilayas du Tagant Moughataa de Tichit ; Le lâcher de 2204 Outardes dans la wilaya de Tiris Zemour.

Dans le cadre, le Projet Gestion Durable des Paysages /SAWAP a à son actif les réalisations suivantes :

- L'installation de 27 clôtures de 50 ha au niveau de 27 sites du projet (9 Trarza, 4 Brakna et 14 Gorgol) ;
- La plantation 300.000 plants de gommier au niveau de 30 sites du projet ;
- Semis au volet de 60 ha avec 900 kg de semence locale ;

- L'installation de 10 jardins maraichers au niveau de 10 sites du projet
- L'organisation de la campagne nationale de chasse pour l'année 2018.

Afin de renforcer le cadre juridique et institutionnel sur la gestion durable des terres en Mauritanie, un nouveau code de la chasse et de gestion de la faune a été adopté en Conseil des Ministres et approuvé par le Parlement. Par ailleurs, en vue de conserver les forêts et terres forestières, le Parc National d'Awleigatt a réalisé les activités suivantes :

- l'installation de la zone de plantation, de la zone d'acclimatation et du zoo sur le site du PNA ;
- l'extension de la culture fourragère et de la pépinière ;
- l'installation d'un système d'irrigation de 3 ha.

A cela s'ajoute les réalisations du ressort de L'agence Nationale de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte.

En matière de gestion de déchets et de lutte contre la pollution, il convient de signaler la sensibilisation faite auprès des orpailleurs dans les Wilayas du Brakna, de l'Inchiri et de Nouadhibou sur les risques liés à l'utilisation du mercure dans les activités d'extraction de l'or de manière artisanale.

◆ Perspectives

En matière de gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité terrestre, il est programmé d'élaborer et de mettre en œuvre un programme national de conservation des pâturages contre les feux de brousse et des documents habilitant de L'UNCCD pour la lutte contre la désertification et les cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, de réaliser les actions de reboisement à l'occasion des festivités nationales de la désertification (JID) et la semaine nationale de l'arbre, de mettre en œuvre des activités du projet gestion durable des paysages (PGDP)/SAWAP.

Les terres dégradées doivent être restaurées par l'ensemencement aérien ou le semis à la volée. La mise en place de l'arboretum et des pépinières forestières doit être suivie et appuyée. Des missions de suivi et d'évaluation de forêts classées doivent être effectuées avec l'inventaire, la cartographie et l'état des lieux de deux forêts classées.

Il sera aussi question d'inventorier les ressources fauniques au niveau de 3 wilayas, d'intégrer la gestion durable des terres et la gestion décentralisée des ressources naturelles dans les stratégies et programmes/projets sectoriels, d'élaborer une politique et stratégie nationale forestière et d'organiser la campagne nationale de chasse pour l'année 2019.

Dans les perspectives, il est aussi prévu de :

- Réaliser une ceinture verte au centre des conférences AL-MOURABITOUNE, protéger et développer la ceinture verte de Chinguiti, développer la ceinture verte de Chami.
- Installer et enrichir les mises en défens et les sites de fixation des dunes dans les zones de la GMV (Trarza, Brakna), préparer et installer les brises vents (Trarza, Chami).
- Organiser des filières de collecte de semences forestières.

V.8.3. PROTECTION DES VILLES COTIERES CONTRE LES RISQUES D'INONDATIONS

◆ Objectifs

L'objectif de la SCAPP à travers cette intervention est de jeter les bases d'une protection intégrée des villes côtières contre les effets du changement climatique et notamment les incursions marines et côtières, les inondations et l'érosion côtière en Mauritanie.

◆ Réalisations

En vue de renforcer la prévention, la gestion des pollutions et des menaces anthropiques, la Direction des Pollutions et des Urgences Environnementales a réalisé en matière de gestion des produits chimiques :

- L'inventaire des sources de mercure dans le cadre du Projet MIA pour la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le Mercure ;
- Le lancement du projet pour la réactualisation du plan de mise en œuvre (NIP) de la Convention de Stockholm sur les POPs en collaboration avec l'ONUUDI ;
- La réalisation des inventaires nationaux des POPs ;
- L'identification et validation des activités prioritaires de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les POPs ;
- Une formation au profit de 12 magistrats et 18 douaniers (dont 15 personnes de Nouakchott et 15 de l'intérieur du pays) dans le cadre du projet « Renforcement des capacités et assistance technique pour la mise en œuvre des Plans Nationaux (PNM) de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP) dans les Pays les Moins Avancés (PMA) de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), plus la Mauritanie, la République Centrafricaine, le Tchad et São Tomé et Príncipe » ;
- Une formation au profit des Agents de l'Environnement et autres parties prenantes dans les Wilayas du Nord et celles du Fleuve dans le cadre du projet « Renforcement des capacités et assistance technique pour la mise en œuvre des Plans Nationaux (PNM) de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants dans les Pays les Moins Avancés (PMA).

Afin de réduire le risque de catastrophes et lutter contre les pollutions environnementales, les mesures prises sont :

- L'évaluation des déchets amiantés issus des épaves de Nouadhibou ;
- La préparation de la méthodologie d'élimination des déchets dangereux à Nouakchott ;
- L'adoption et le suivi de la mise en œuvre de la Loi portant interdiction des emballages plastiques souples ;
- L'adoption de la Loi sur la pollution de l'air (élaboration des valeurs limites en cours) ;
- L'évaluation de la situation environnementale de plusieurs activités industrielles et artisanales telles que les tanneries, le sable noir et les salines à Nouakchott

Le projet West African Coastal Area (WACA) est mis en œuvre prévu pour une période de cinq ans jusqu'en 2023. Il s'agit d'un projet sous régional opérant sur la zone ouest africaine pour la résilience des populations et des zones côtières aux changements climatiques. Les principales actions de ce projet sont : (i) l'organisation de campagnes de sensibilisation autour du classement de la Baie de l'Etoile de Nouadhibou ; (ii) La sensibilisation des parlementaires pour l'Environnement ; (iii) La célébration des journées mondiale de la désertification, de l'environnement et la journée mondiale des océans.

◆ Perspectives

En matière de gestion durable de l'environnement marin et côtier, il est prévu de fermer les brèches sur le littoral de Nouakchott, d'élaborer et valider une stratégie d'aménagement et de gestion intégrée du Littoral ainsi que d'élaborer les directives nationales d'aménagement du Littoral. Il est aussi prévu de Finaliser et valider au niveau technique le projet de loi sur les aires protégées marines, côtières et terrestres, de valider au niveau politique la stratégie sur les AMP et les Zones d'Intérêt Biologique, de mettre en œuvre la stratégie Nationale pour la gestion des AMP et des ZIB et prospecter la création de nouvelles AMPs. La révision de l'ordonnance du Littoral en intégrant l'aspect changement climatique est programmée. il est prévu de procéder au classement comme aires protégées de 4 zones humides continentales (El Aguer, Mahmouda, Lac de Mâl, Bougari), d'élaborer le projet de décret pour le classement du Guelb Erichat, de renforcer la surveillance du littoral et de fixer mécaniquement et biologiquement de nouvelles brèches.

VI. BESOIN DE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION DE LA SCAPP

Le financement des interventions inscrites au plan d'action de de la SCAPP provient de différentes sources dont le budget de l'Etat et les autres financements hors budget. La loi des finances inclut à la fois les dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement. Depuis 2018, elle inclut le financement d'origine extérieure. La programmation pluriannuelle inhérente à la mobilisation des financements des projets et programmes de développement, notamment objet de conventions de financement avec les différents bailleurs et PTFs, est prise en charge par le Programme d'Investissement Public (PIP) qui est triennal glissant. Ce dernier ne couvre d'ailleurs pas certaines dépenses de projet dont l'exécution est du ressort de certains partenaires, conformément aux modalités de coopération convenues.

Le tableau ci-dessous porte sur la ventilation des dotations budgétaires annuelles inscrites dans la loi des finances selon les chantiers de la SCAPP, y compris les dépenses de fonctionnement mais pas toutes les dépenses d'investissement.

TABLEAU 14 : VENTILATION DU BUDGET DE L'ETAT SELON LES CHANTIERS DE LA SCAPP (*)

Chantiers Stratégiques de la SCAPP	2016	2017	2018
Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs	3 113 590 682	5 522 233 782	6 530 932 310
Promotion du secteur privé et amélioration de la pratique des affaires	10 255 558 545	3 686 237 853	4 547 131 359
Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance	4 608 832 549	5 454 683 626	6 108 774 485
Relèvement de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle	14 548 300 560	9 422 424 774	11 137 808 106
Amélioration des conditions d'accès aux services de santé	2 720 004 473	3 768 998 339	4 247 074 259
Une meilleure résilience des couches les plus vulnérables	3 308 875 820	4 503 693 299	5 164 476 838
Emploi pour tous, promotion de la jeunesse, de la culture et du sport	728 042 147	1 342 362 719	1 669 036 791
Gouvernance Politique, cohésion sociale, paix et sécurité	410 610 307	816 054 039	1 052 277 883
Promouvoir la participation citoyenne des femmes et la lutte contre les discriminations basées sur le genre	325 504 717	729 157 285	977 791 146
Consolidation de l'état de droit, des droits humains et de la justice	901 162 744	1 384 526 791	1 642 505 212
Capture du dividende démographique	1 107 615 578	1 529 922 223	1 730 414 459
Transformation de l'administration publique	1 742 971 806	2 810 154 264	3 246 378 730
Meilleure gouvernance économique et financière	1 296 287 943	2 057 061 067	2 398 895 629
Développement local et décentralisation	572 945 873	1 848 898 005	1 919 499 978
Meilleure gouvernance environnementale	658 468 255	1 267 529 435	1 615 660 193
ENSEMBLE	46 298 772 000	46 143 937 500	53 988 657 378

Source : Lois des finances 2016, 2017 et 2018 et calculs de la Direction de la Coordination de la SCAPP

(*) : Les allocations budgétaires des secteurs transversaux (Présidence de la République, Primature, Institutions de contrôle, etc.) ont été imputés sur les chantiers de manière uniforme

Quant à la programmation pluriannuelle effectuée au niveau du PIP, le montant du portefeuille de projets 2018-2020 est ventilé selon les leviers stratégiques de la SCAPP dans le tableau ci-dessous. Il

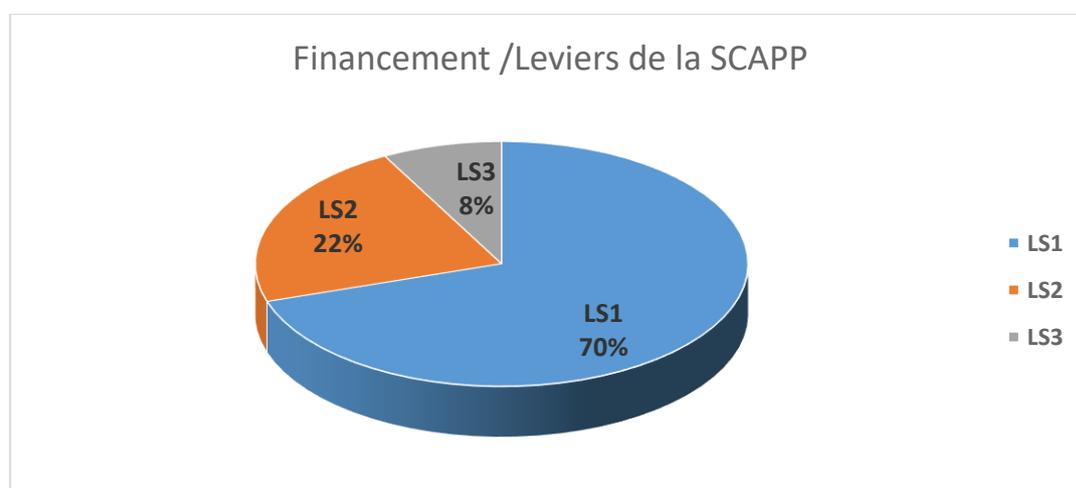
en ressort que les réformes prévues pour améliorer les différentes dimensions de la gouvernance ne sont pas suffisamment dotées en ressources pour les années 2018-2020. Il y a lieu aussi de noter que le gap de financement à rechercher représente 52,7% de l'enveloppe globale. L'équivalent de 37% du financement acquis du PIP 2018-2020 est supporté sur des ressources nationales tandis que 43% proviennent de prêts, 17% de dons et 3% de quasi-dons.

TABLEAU 15 : REPARTITION DU PIP 2018-2020 SELON LES LEVIERS STRATEGIQUES DE LA SCAPP

Leviers stratégiques	2018-2020 (MRU) (en millions)	%
LS1 : Croissance	101 146,78	69,89%
LS2 : Capital humain	31 963,82	22,00%
LS3 : Gouvernance	11 366,33	7,60%
Total	144 476,93	100%

Source : PIP 2018-2020/DGIPCE/MEI

GRAPHIQUE 14 : REPARTITION DU PIP 2018-2020 SELON LES LEVIERS STRATEGIQUES DE LA SCAPP



Source : PIP 2018-2020/DGIPCE/MEI

TABLEAU 16 : BESOIN DE FINANCEMENT POUR LA PERIODE 2018-2020

Degré de maturité	2018-2020 en millions MRU	%
A rechercher	76 078,30	52,7%
Acquis	68 398,63	47,3%
Total	144 476,93	100%

Source : PIP 2018-2020/DGIPCE/MEI

TABLEAU 17 : REPARTITION DU FINANCEMENT ACQUIS DU PIP 2018-2020 SELON LE TYPE

PIP Acquis		
Type de financement	2018-2020 en M.MRU	%
Quasi-Don	1 932,48	3%
Don	11 414,28	17%
Budget	25 609,15	37%
Prêt	29 442,72	43%
Total	68 398,63	100%

Source : PIP 2018-2020/DGIPCE/MEI

VII. RECAPITULATIF DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Les recommandations formulées au niveau des interventions sont récapitulées ci-après :

- Renforcer les efforts en faveur de la promotion du secteur privé.
- Education : Mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation du Plan d'Action Triennal (PAT) 2016-2018.
- Mettre en exécution les propositions visant à faire face aux difficultés et faiblesses mises en exergue lors de la revue du secteur Santé.
- Mettre en œuvre le plan d'action opérationnel de l'emploi et en faire un suivi annuel, afin de résorber progressivement les déficits quantitatif et qualitatif de l'emploi et pallier les insuffisances du cadre de gouvernance de l'emploi, afin d'atteindre l'objectif de création nette d'environ 800 000 emplois de 2018 à 2030, avec une moyenne de 60 000 emplois par an
- Réformer la gouvernance de la protection sociale.
- Etendre le Registre Social à l'ensemble du territoire et en assurer la qualité et l'usage par les services publics et leurs partenaires.
- Etendre le programme TEKAVOUL de filets sociaux aux 100 000 ménages les plus pauvres.
- Formaliser l'Observatoire National du Dividende Démographique.
- En matière de transformation de l'administration, le développement des services électroniques devra être renforcé et accéléré.
- Rationaliser la fonction « Coordination, planification, suivi et évaluation » par une réforme de seconde génération consistant à orienter, guider et normaliser l'élaboration des politiques sectorielles et transversales et à mettre en place un Haut Conseil de la Planification en charge d'assurer la cohérence de ces politiques et leur élaboration selon les normes édictées.
- Renforcer les Directions de planification et les doter en ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.
- Maintenir le rythme prévu du processus de réforme instaurée par la LOLF et renforcer la coordination des actions liées à l'élaboration des budgets-programmes avec celles liées à la formulation et au suivi-évaluation du plan d'action de la SCAPP afin d'en assurer l'alignement.
- Mettre en place le Comité de Suivi de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption.
- Renforcer les capacités des structures en charge de la lutte contre la corruption (MJ, MEI, Cour des Comptes, IGE).
- Renforcer les capacités institutionnelles, humaines et techniques de l'ONS et du SSN et faire un suivi régulier de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement de la Statistique (SNDS).
- Prendre les mesures nécessaires pour mobiliser le gap de financement du plan d'action de la SCAPP et veiller à inscrire tous les financements dans le PIP.

VIII. ANNEXES

MATRICE DES INDICATEURS DE SUIVI DE LA SCAPP

Indicateurs généraux									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	National						Cible 2020
			Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
	Taux de croissance du PIB réel aux prix du marché		2015	1,90%					5%
	Création additionnelle moyenne d'emplois par an		2015	15 761					27 404
	Taux d'inflation (en moyenne annuelle, %)		2015	0,50%					5,10%
	Déficit courant (en % PIB)		2015	18,80%					4,30%
	Déficit budgétaire (en% du PIB)		2015	5,70%					5,70%
	Indice d'extrême pauvreté		2014	16,60%					6%
	Incidence globale de la pauvreté (en % de la population totale)		2015	28,3					
	Indice d'inégalité (Gini)		2015	0,41					

Levier stratégique : CROISSANCE FORTE, INCLUSIVE ET DURABLE									
Chantier stratégique : Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	National						Cible en 2020
			Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	
Promotion d'une agriculture à la fois productive, compétitive et durable	Incidence de la pauvreté en milieu rural	4 ans	2014	44,40%					
	Rendement du riz (tonne/hectare)	annuel	2015-2016	2015-2016	5	2017-2018	5,8		5,9
	Rendement des céréales traditionnelles (tonne/hectare)	annuel	2015-2016	0,494	2017-2018	0,489			0,893
	Taux de couverture des besoins de toutes céréales confondues (%)	annuel	2014	336327 tonnes/....	2018	431185 tonnes /.....			62,5%
	Emplois dans le secteur de l'agriculture (% de l'emploi total)	5 ans	2012		2017	16,19% (109819)	2018		
	Rendement du blé (tonne/hectare)	annuel	2015-2016	1,2 T/h	2017-2018	1,8 T/h			
	Superficie agricole mise en valeur (en ha)	annuel	2015-2016	280934	2016-2017		2018-2019	298476	
	Importation des produits agricole céréalière	annuel	2015	25000					45000
Développement des filières animales compétitives et gestion durable du système d'élevage extensif	Emplois dans le secteur de l'élevage (% emploi total)	5 ans	2014 EPCV	14,6%	2017 ENESI		2018		
	Production usinée de lait (tonne)	annuel	2016		2017		2018		
	Production contrôlée de viandes rouges (tonnes)	Annuel	2016		2017		2018		
	Production de peaux et cuirs (millions de pièces)	Annuel	2016		2017		2018		
Préservation du patrimoine halieutique et environnemental marin et intégration accrue du	Emplois dans le secteur de la pêche (% de l'emploi total)	5 ans	2016		2017		2018		
	Proportions de stocks commerciaux exploités durablement (en dessous	annuel	2016		2017		2018		

secteur de la pêche dans l'économie nationale et mondiale	du seuil permissible) (total admissible des captures)								
	Emplois dans le secteur extractif (% de l'emploi total)	5 ans	2016		2017		2018		
Impulsion au secteur industriel	Emplois dans le secteur industriel (% de l'emploi total)	5 ans	2016		2017		2018		
Promotion du commerce et consolidation des conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent des marchés	Emplois dans le secteur du commerce (% de l'emploi total)	5 ans	2016		2017		2018		
Redynamisation et développement de l'activité touristique	Emplois dans le secteur du tourisme (% de l'emploi total)	5 ans	2016		2017		2018		
Promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire et générateur de revenus et d'emplois décents	Emplois dans le secteur de l'artisanat	5 ans	2016		2017		2018		
	Nombre d'infrastructures disponibles et fonctionnelles pour la promotion d'un artisanat créatif, conservateur de mémoire et générateur de revenus et d'emplois décents		2016		2017		2018		
Chantier stratégique de la promotion du secteur privé et de l'amélioration de la pratique des affaires									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Cible en 2020
Accélération des réformes engagées pour l'amélioration du climat et de la pratique des affaires	Délais (en jours) pour la création d'entreprise		2016		2017		2018		
	Délais à l'exécution de toutes les formalités requises d'obtention d'un permis de construire		2016		2017		2019	104	
	Coûts liés à l'exécution de toutes les formalités requises d'obtention d'un permis de construire						2019	500 MRU	
	Délais de raccordement au réseau électrique						2019	67 jours	

	Coûts de raccordement au réseau électrique						2019	4267,4 MRU	
	Indicateur Doing Business	annuel	2015	168 ème			2019	51,99	
Renforcement du partenariat public-privé	Volume du financement privé garanti par l'Etat	annuel							
	Part des PPP dans l'investissement total	annuel					2018	500 Million de Dollar /T ines	
Promotion d'un secteur financier solide et inclusif	Taux de bancarisation des ménages	4 ans	2015	10%			2018	20%	30%
	accès aux sources de financement : credit interieur accordé par les banques (en% du PIB)	annuel	2015	42,8%			2018	46,3%	
	Taux d'intermédiation bancaire	annuel	2015	0,25				30%	
	Nombre de structures de micro-finances créées au cours de l'année	annuel							
Développement de l'investissement privé et des investissements directs étrangers	Volume des IDE/PIB	annuel	2015	10,4 %			2018	16,6%	
Promotion de la création des PME	Proportion des entreprises du secteur informel ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit.	4 ans			2017		2018	1,13%	
Chantier stratégique de renforcement des infrastructures de soutien à la croissance									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Cible en 2020
Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports	Nombre de linéaire de routes bitumées (KM)	annuel	2015	4811					7500
	Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	4 ans							
	Nombre de linéaire de routes réhabilitées (KM)	annuel	2015	459					459

	Nombre d'infrastructures portuaires réalisées	annuel	2015	5					8
	Nombre d'accidents routiers par an	Annuel							
	Taux de mortalité lié aux accidents de la route par an	annuel	2017	44,85 / 1 Million Habitant					
Développement du secteur de l'hydraulique	Coût de raccordement à l'eau pour les entreprises	annuel							
	Delais de raccordement à l'eau pour les entreprises	annuel				2018	21 jours		
Promotion de l'innovation et des Tic	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile par type de technologie	Annuel	2014	90,4%					
	Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	Annuel							
	Proportion de la population utilisant l'internet.	3 ans							

Levier stratégique : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base									
Chantier stratégique : Amélioration des conditions d'accès aux services de santé									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Cible en 2020
Améliorer la gouvernance du secteur de la santé	% du budget alloué au secteur de la santé	annuel	2016	5%	2017	7%	2018	6%	
	Total des dépenses en santé en pourcentage du PIB	annuel	2016	3%	2017	4%	2018	3%	5,2%
	Espérance de vie à la naissance	10 ans	2013	60,3					65
	Taux de mortalité maternelle	10 ans	RGPH 2013	582 pour 100 000 NV					218,95

	Taux de mortalité néonatale	3 ans	2015	29 pour 1000					16
	Taux de mortalité infantile	3 ans	2015	43 pour 1000					40
	Couverture sanitaire (%)	annuel	2016	79%	2017	83%	2018		90%
	Prévalence contraceptifs (%)	3 ans	2015	17,80%	2017	17,8%	2018		25%
	Pourcentage d'enfants âgés de 12-23 mois ayant reçu toutes les vaccinations recommandées dans le programme national de vaccination avant leur premier anniversaire.	3 ans	2015	23,6%	2017		2018		
Chantier stratégique 7 : Meilleure résilience des couches les plus vulnérables									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Cible en 2020
Protection sociale, égalité genre, enfance et famille	nbre de ménages pauvres bénéficiant de programmes d'assistance sociale	4 ans	2016	5154	2017		2018	22000	
	Indice de développement du jeune enfant (voir MICS)	3 ans	2015	60,0%					
	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans	3 ans	2015	27,9%			2018	23,3%	
	Prévalence de l'insuffisance pondérale	3 ans	2015	24,9%			2018	19,5%	
	Nombre de cas déclarés de violence basés sur le genre.	3 ans	2015	3815					
	Prévalence de la mutilation génitale féminine/excision (MGF/E) chez les filles/femmes	3 ans	2015	66,6%	2016		2018		
	Nombre de jeunes filles âgées de 15-19 ans actuellement mariées	3 ans	2015	27,8%					
Approvisionnement en eau potable et accès aux services d'assainissement	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable	3 ans	2015	62%					
	Pourcentage de membres des ménages utilisant des installations sanitaires améliorées non partagées	3 ans	2015	41%					

Garantir l'accès à l'électricité et un approvisionnement en hydrocarbures	Taux d'accès à l'électricité	3 ans	2014 (EPCV)	37,5%	2015 (MICS)	39,5%	2018 (MPEMi)	42%	75%
Développement des secteurs des bâtiments et de l'habitat	Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs								
	Proportion de ménages vivant dans des habitats précaires (Tente, Case/hutte, Baraque et M'bar)	4 ans	2014	35,9%					
Chantier stratégique : Relèvement de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Cible en 2020
Garantir à tous une éducation de base, d'au moins 10 ans, assise sur un enseignement préscolaire élargi et de qualité	% d'élèves de 5 ans inscrit au pré-scolaire	annuel	2015	9,3%					
	Rapport fille/garçon - primaire	annuel	2015-2016	1,07	2016-2017	1,02	2017-2018	1,02	
	Taux net de scolarisation - primaire	3 ans	2015-2016	75%	2016-2017	84,40%	2017-2018	86%	
	Taux d'achèvement - primaire	3 ans	2015-2016	80%	2016-2017	91%	2017-2018	90%	
	% d'élèves ayant obtenu au moins 50% du score global aux examens de fin d'études fondamentales (CEP)	annuel	2015-2016	36,6%	2016-2017	37,4%	2017-2018	47,4%	
	Ratio Elèves-classes - au primaire	annuel	2015-2016	39	2016-2017	44	2017-2018	44	
	Proportion d'enseignants sortants de l'ENI - pour le primaire	annuel	2015-2016	79%	2016-2017	85%	2017-2018	87%	
	Indice infrastructure – primaire (proportion d'établissement primaire ayant accès à	annuel							

	Taux brut de scolarisation - Sec. 1ier cycle	annuel	2015-2016	42%	2016-2017	44%	2017-2018	46%	
	Rapport fille/garçon - Sec. 1ier cycle	annuel	2015-2016	0,90	2016-2017	0,94	2017-2018	0,97	
	(Taux de transition au 1 ^{er} Cycle secondaire)		2015-2016	54%	2016-2017	62.7%	2017-2018	59.8%	
	Taux de rétention au 1 ^{er} Cycle secondaire (info à rechercher)								
	% d'élèves ayant obtenu au moins 50% du score global au BEPC	annuel	2015 - 2016	28%	2016 - 2017	29%	2017 - 2018	33.2%	
	Proportion enseignants sortants de l'ENS au niveau - Sec. 1ier cycle	annuel							
	Indice infrastructure - Collège	annuel							
	Proportion des élèves du privé		2015 - 2016	26%	2016 - 2017	24.41%	2017- 2018	24%	
Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire	Rapport fille/garçon - Sec. 2ième cycle (annuel	2015 - 2016	0.82	2016 - 2017	0.92	2017 - 2018	0.97	
	Proportion enseignants qualifiés - Sec. 2ième cycle (Voir DRH)	annuel							
	Taux de réussite au bac (par filière à supprimer pour être en conformité avec le mode de calcul)	annuel	2015 - 2016	12.19	2016 - 2017	14.7	2017 - 2018	23.64	
Améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Nombre d'étudiants au niveau supérieur pour 100 000 habitants	annuel							
	Nombre d'étudiants au niveau supérieur - STEM pour 100 000 habitants	annuel							
	Budget de recherche des Universités	annuel							
Développer la formation technique et professionnelle	Nombre d'étudiants dans les écoles et centres de FTP par filières	annuel							
	Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe (non disponible)	Annuel							

Promotion de l'enseignement originel et lutte contre l'analphabétisme	Taux d'alphabetisation des jeunes	annuel							
Chantier stratégique Emploi pour tous, promotion de la jeunesse, de la culture et du sport									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Cible 2020
Promotion de l'emploi productif et du travail décent pour tous	Taux de chômage (15 à 64 ans)	5 ans	2012	10,1%	2014	12,85	2017	11,8%	
	Taux de chômage (15-24 ans)	5 ans	2012		2015		2017	20%	
	Proportion de jeunes (15-24 ans) non scolarisé et sans emploi (voir nouh)	5 ans							
	Proportion d'emplois informels dans le secteur non agricole (voir nouh)	5 ans							
	Taux d'activité	5 ans	2013 RGPH	44,1%			2017	41.2%	
	Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap (voir nouh)								
Promotion de la culture, de la jeunesse et des sports	Proportion de jeunes (15-35 ans) pratiquant le sport	Annuel							
	Nombre d'infrastructures (culturelles et sportives) mises en place	Annuel							

Leviers stratégiques 3 : Renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions									
Chantier stratégique Transformation de l'administration publique									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Cible en 2020
Planification, coordination, suivi-évaluation de la SCAPP	Proportion d'indicateurs SCAPP renseignés	annuel	2016-2020	54%			2019	64%	
	Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux	annuel	2016-2020	27%			2019	37%	

	Principes fondamentaux de la statistique officielle								
	Proportion d'élaboration des SCRAPP	annuel	2016-2020	40%			2019	60%	100%
	Taux de satisfaction des usagers de l'administration	annuel							
	Taux d'achèvement de la mise en œuvre de la LOLF	annuel							
Amélioration de la gestion du personnel de l'Etat	% des employés de l'État ayant un statut précaire	annuel							
Développement de l'Administration et des services électroniques	Nombre de visiteurs sur les sites internet de l'État	annuel							
	Nombre de services de sécurité informatique, de centre de lutte contre la cybercriminalité	annuel							
	Dimension de l'intranet du gouvernement (en Km)	annuel							
	nombre de sites intégrés dans l'intranet	annuel							
Chantier stratégique Développement local et décentralisation									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Cible en 2020
Renforcement de la politique de décentralisation	% du budget de l'Etat alloué aux collectivités territoriales	annuel							
	Adoption d'un nouvel échelon de décentralisation correspondant aux régions.	annuel							
	Nbre de compétences transmises						2018	9/16	
	Nbre de projets dont la maîtrise d'ouvrage revient aux collectivités locales								
Réactualisation de la politique de l'aménagement du territoire	Nombre de pôles régionaux de développement mis en place	annuel							

Chantier stratégique Meilleure gouvernance environnementale									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Cible en 2020
Politique intégrée d'exploitation des écosystèmes	Proportion de stock de poisson se situant à un niveau biologiquement viable;	annuel							
	Proportion de surfaces protégées et préservées (AMP)	annuel							
Préservation et valorisation des ressources naturelles	proportion des ménages utilisant des combustibles autres que le bois et le charbon pour la cuisson des aliments	3 ans	2015	40%					
	Part des EnR dans le Mix (interconnecté de la SOMELEC)	annuel	2015	32%			2018	42%	
	superficieensemencée de façon aérienne	annuel							
Protection des villes côtières contre les risques d'incursion marine et les inondations	% du budget alloué à la protection des communautés côtières et fluviales contre l'érosion des berges et les inondations	annuel							
Chantier stratégique Consolidation de l'état de droit, des droits humains et de la justice									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Cible en 2020
Contrôle citoyen de l'action publique	Nombre d'OSC membre des instances de suivi des politiques nationales	annuel							
	Nombre de radios et TV privés autorisés	annuel							
Renforcer la justice	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	annuel							
Développer les droits humains	Taux de réalisation des recommandations issues des EPU	annuel							
Amélioration de la gouvernance politique	Nombre de scrutins organisés dans les délais	annuel					2018	100%	
Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité	Part de dépenses allouées aux forces de défense et de sécurité dans le budget de l'Etat	Annuel	2016		2017		2018	12.4%	

Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	% de jeunes déclarant avoir une connaissance sur le danger de l'extrémisme violent	3 ans	2016		2017		2018	12.4%	
Garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil	Annuel							
Gestion des migrations	Nombre d'immigrants refoulés à la frontière par an	annuel							
Chantier stratégique Promouvoir la participation citoyenne des femmes et la lutte contre les discriminations basées sur le genre									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Cible en 2020
Lutte contre les discriminations basées sur le genre	Taux de prévalence des violences physiques, sexuelles et psychologiques au cours des 12 mois	annuel	2011	68%			2019		
Promotion de la participation citoyenne des femmes	Proportion de sièges occupés par des femmes à l'Assemblée Nationale	annuel	2017	21.08%	2018	19.74%			
	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales	annuel		2013	33%	2018		31.06%** et 35%*	
	Proportion de femmes occupant des postes de direction	annuel					2018	10.7%	
Chantier stratégique Meilleure gouvernance économique et financière									
Interventions	Indicateurs	Périodicité	Année Réf	Valeur	Année	Valeur	Année	Valeur	Cible en 2020
Lutte contre la corruption et renforcement de la transparence	Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	..							
Gestion des finances publiques	Pourcentage des dépenses publiques agrégées réalisées en fonction des dépenses budgétisées	Annuel					2018	96%	

	Composition du budget public réalisé en fonction du budget prévu (variance)	Annuel	2016		2017		2018	96%	
	Solde Global du TOFE	Annuel					2018	-0,43 (MMRU)	
Environnement des affaires	Indicateur Doing Business	annuel							
	l'Observatoire National du Dividende Démographique est opérationnel	annuel							
Accélération des politiques pro dividende démographique	Taux de dépendance démographique	3 ans	2014	45,2%					
Accélération des politiques pro dividende démographique	Taux de dépendance économique	5 ans							
	Indicateur synthétique du Dividende Démographique	Annuel							